

1a
REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DE LA COOPERATION
B. P. 179 KIGALI

CONFIDENTIEL

RAPPORT ANNUEL 1987

VOLUME III

Coopération Economique,
Financière et Technique

KIGALI, LE 31 DECEMBRE 1987

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DE LA COOPERATION
B. P. 179 KIGALI

RAPPORT ANNUEL 1987

VOLUME III

Coopération Economique,
Financière et Technique

KIGALI, LE 31 DECEMBRE 1987

" Pour que, plus encore que par le passé, la coopération puisse répondre à l'enjeu prospectif, pour qu'elle devienne davantage encore, coopération, le moment n'est-il pas venu de revoir certaines de ses pratiques ? Pour qu'elle soit encore davantage ce ferment du progrès et qu'elle ne risque pas de préparer l'échec même de sa mission, une certaine révision d'un certain nombre d'aspects ne s'impose-t-elle pas ?

En effet, est-il encore concevable aujourd'hui de ne pas accepter le principe de la co-gestion, de la coresponsabilité, ce principe que nous jugeons élémentaire et qui implique : responsabilité partagée, qui implique consensus constamment renouvelé, dialogue permanent, transparence des engagements, reconnaissance de l'autre comme partenaire à part entière, capable de raisonner, acceptation du droit à l'erreur, de part et d'autre, dans la certitude que ce qui est visé est la recherche commune et sincère de solutions à des problèmes identifiés ensemble ?

Est-il encore justifiable que nous devions nous endetter pour des services et des prestations que nous n'avons ni recherchés ni endossés ? Ou que nous puissions continuer à supporter plusieurs centaines de missions par an sans risquer de paralyser le bon fonctionnement du Gouvernement ?

Ou pouvons-nous continuer à accepter que les intérêts commencent à courir avant même que nous ayons entamé l'emprunt en question ? Ou que l'on nous impose des changements de structures ministérielles ? Allons-nous continuer à accepter que la supervision des dépenses gouvernementales, par tel bailleur de fonds, ou la coordination même des politiques gouvernementales par telle agence de financement constituent des conditions préalables à toute signature d'accord de coopération ?

Nous sommes bien l'un des pays au monde - nous ne le savons que trop - dont on dit qu'ils sont les moins développés ; nous sommes néanmoins très sensibles à ces atteintes à notre dignité, et à notre souveraineté nationales".

Extrait du Discours du Général-Major HABYARIMANA Juvénal, Président de la République Rwandaise et Président-Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement à l'occasion du 1er juillet 1987 .

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
<u>INTRODUCTION</u>	1
 <u>I. COOPERATION BILATERALE ECONOMIQUE ET FINANCIERE</u>	
A. PAYS D'AFRIQUE	4
B. PAYS D'ASIE	41
C. PAYS D'EUROPE	64
D. PAYS D'AMERIQUE	124
 <u>II. COOPERATION MULTILATERALE ECONOMIQUE ET FINANCIERE</u>	
A. COOPERATION REGIONALE	147
B. INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES	180
C. ORGANISATIONS INTERNATIONALES	203
 <u>III. COOPERATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE</u>	238
 <u>CONCLUSION</u>	257

INTRODUCTION

L'année 1987 a été marquée par les cérémonies de commémoration d'un heureux anniversaire : 25 ans d'Indépendance, c'est-à-dire aussi 25 ans de coopération. Le 1er juillet fut alors une journée de fête mais aussi une journée de réflexion sur l'avenir de la Coopération. Le Président de la République a Lui-même rendu hommage à la Coopération Internationale à laquelle "nous devons tant de notre progrès, tant de notre développement, tant de nos espoirs et tant de nos acquis". Mais d'ajouter que "la coopération internationale devra être le fait d'une concertation intense, transparente, cohérente et concise avec nos partenaires engagés dans ce qui devrait être un jour considéré comme un véritable contrat de solidarité".

C'est dire que la coopération devra être redynamisée dans le sens de la recherche d'une gestion visant une croissance équilibrée de l'économie rwandaise. La stratégie de la coopération en cours d'élaboration comporte en son sein un chapitre consacré à ce concept. En somme, une gestion commune et concertée avec le bailleur de fonds des actions qu'il finance en faveur du développement du Rwanda.

Pour revenir à l'année 1987, la satisfaction est de mise pour les résultats atteints lors des différentes rencontres soit spécialement au niveau des Commissions Mixtes soit dans le cadre de la coopération régionale et internationale. En effet, rares sont les années qui ont enregistré des succès aussi importants dans le cadre de la coopération bilatérale. En effet, cette année, des Commissions Mixtes avec la France, la République Fédérale d'Allemagne et la Suisse se sont réunies à Kigali pour renforcer notre programme de coopération avec ces pays. D'autres consultations bilatérales notamment avec l'Autriche, le Burundi, les Pays-Bas, l'Uganda, l'Algérie, ont renforcé les liens d'amitié et de coopération que le Rwanda entretient avec ses partenaires.

A cela s'ajoutent les visites de hautes personnalités au Rwanda dont Leurs Majestés le Roi des Belges et la Reine, le Vice-Président de la CCE et Commissaire au

.. / ..

Développement, le Ministre canadien des Relations Extérieures, le Ministre français de la Coopération, le Ministre kenyan des Affaires Etrangères et le Ministre ugandais de la Coopération Régionale.

Le Rwanda, pour sa part, a continué à pratiquer la diplomatie du développement. Pour preuve, rappelons que le Président de la République a participé au 23ème Sommet de l'OUA qui entre autres problèmes a traité la question de la dette des pays pauvres, au 3ème Sommet Extraordinaire de l'OUA consacré à la dette des pays africains, à la 6ème réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la ZEP et s'est rendu en France à l'occasion du jumelage Butare-Loiret. Il a profité de ce dernier voyage pour s'entretenir avec les autorités belges et allemandes dans l'esprit de donner un nouvel élan à nos relations avec ces pays. Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, quant à lui, a successivement rencontré les autorités néerlandaises, belges, françaises, italiennes, autrichiennes et algériennes dans le cadre du renforcement des relations d'amitié et de coopération que notre pays entretient avec leurs pays respectifs.

1987 n'aura pas été totalement une année de prospérité. L'environnement économique international n'a pas été très favorable pour la plupart des pays du Tiers-Monde et notre pays n'a pas été épargné. La charge de la dette extérieure préoccupe encore différentes nations confrontées à la chute des cours de leurs matières premières, tandis que les flux financiers nés de leurs exportations sont frappés à la fois par la chute des cours du dollar américain et par le renchérissement des prix des produits finis qu'elles doivent importer. En particulier pour le Rwanda, les prix du café et du thé ont précipité le pays dans une situation de crise financière qui s'est inexorablement répercutée sur les budgets nationaux.

Au titre de la solidarité internationale, il y a lieu de signaler néanmoins que notre pays a bénéficié d'appuis importants en 1987. La moisson aura été légèrement plus abondante qu'en 1986. Le seul secteur en régression a été les

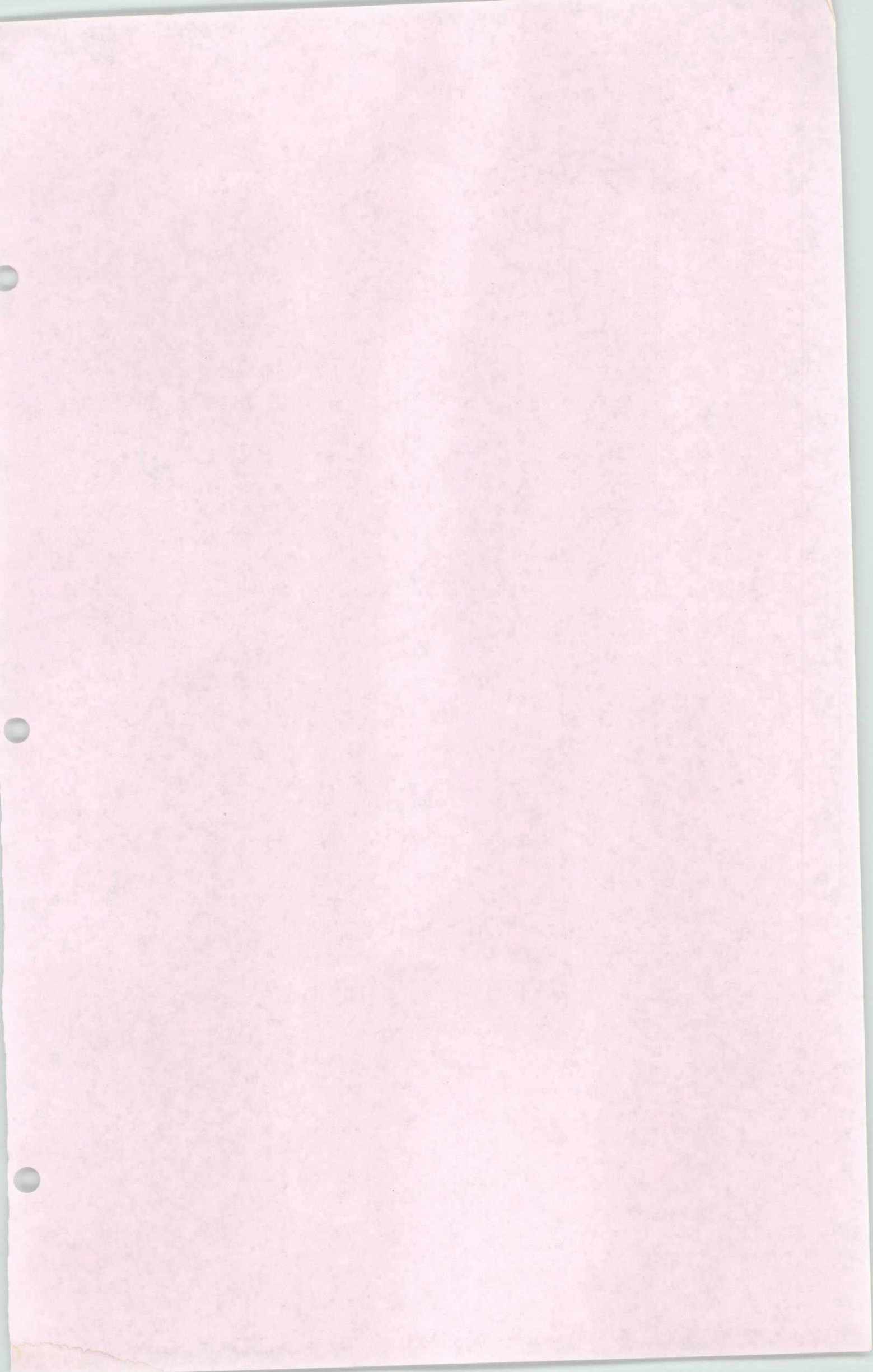
.. / ..

aides alimentaires que le Gouvernement Rwandais a de son propre gré réorienté vers des actions visant plutôt l'augmentation de la production nationale. En effet, le Gouvernement a banni toute rémunération d'un travail sous forme d'aliment. Le recours aux importations d'aides alimentaires ne sera autorisé que dans l'optique de combler le déficit de la production nationale.

Le bilan de la coopération en 1987 est repris ci-après et relève les principaux événements qui ont marqué la diplomatie du développement tant au niveau bilatéral que multilatéral y compris des considérations sur l'assistance technique.



I. COOPERATION BILATERALE ECONOMIQUE ET FINANCIERE.



A. PAYS D'AFRIQUE.

Comme par le passé, les relations de coopération entre le Rwanda et les pays de l'Afrique Subsaharienne s'inscrivent dans le cadre du bon voisinage étant entendu que ce cadre peut être gradué suivant la proximité du pays concerné, le niveau des relations culturelles et commerciales ainsi que le rôle que joue ce pays dans les questions de transport et de transit en provenance ou à destination du Rwanda.

Ces relations restent par ailleurs renforcées par la coopération régionale à laquelle notre pays attache beaucoup d'importance et aux activités de laquelle elle se fait l'honneur de participer activement.

En ce qui concerne les pays de l'Afrique du Nord, les relations de coopération se situent dans le contexte de la solidarité africaine, elle-même plongeant ses racines dans la coopération Sud-Sud.

1. BURUNDI.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération s'est rendu à Bujumbura le 5 février pour remettre au Président de la République du Burundi un message Lui destiné par Son Homologue Rwandais et relatif à la nécessité de tenir dans les meilleurs délais la première réunion de la Grande Commission Mixte Rwando-Burundaise, en application de l'Accord Général de Coopération signé à Ngozi le 25 janvier 1985 par les deux Chefs d'Etat.

C'est à l'issue de cet entretien qu'il fut convenu de tenir ladite réunion au mois de juin et au niveau des Chefs d'Etat.

Cette réunion a effectivement eu lieu le 3 juin à Cyangugu dans l'esprit de la réunion ministérielle préparatoire tenue les 1er et 2 juin à Kigali. Il ressort des travaux de la Commission Mixte les considérations et décisions reprises ci-après :

../.

- Sécurité et circulation des personnes.

D'une manière globale, l'accent a été mis sur l'importance que les deux pays attachent à la collaboration entre les services concernés par les problèmes de sécurité et d'immigration, notamment au niveau des autorités frontalières. Plus particulièrement, il a été réaffirmé que la circulation des personnes entre les deux pays doit s'effectuer dans le respect des règlements en vigueur, pour éviter des mouvements incontrôlés. C'est ainsi que le rapatriement des irréguliers refoulés devra désormais s'effectuer conformément à une procédure permettant de vérifier leur identité. C'est dans cet esprit que le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal a effectué une visite de travail au Burundi du 9 au 12 juin et que le Préfet de Cyangugu et le Gouverneur de la Province de CIBITOKÉ se sont rencontrés à CIBITOKÉ le 10 décembre.

Quant au problème de démarcation et de matérialisation de la frontière commune, les Chefs d'Etat ont instruit la Commission Technique Mixte ad hoc de reprendre ses travaux de recenser les points sur lesquels elle a pu se mettre d'accord ainsi que les points de désaccord pour lesquels au besoin serait envisagée la solution de recourir à une expertise internationale.

- Echanges économiques et commerciaux.

Le volume de ces échanges a été reconnu trop faible. Aussi a-t-il été décidé de tout mettre en oeuvre pour les augmenter et les équilibrer.

Concrètement, les deux parties se sont engagées à accorder les facilités d'ouverture des marchés respectifs, en ce qui concerne plus particulièrement les entreprises communes et communautaires. Ainsi notre pays s'oblige à acheter les bouteilles et les bouchons couronnes au Burundi, tandis que celui-ci achètera chez nous le ciment, les houes et autres produits en plastic.

../.

En ce qui concerne les produits du cru, l'Accord ad hoc a été signé dans le cadre de la CEPGL. Comme les deux parties l'ont déjà ratifié, elles ont décidé de le mettre effectivement en application. Dans ce contexte, le Burundi devrait désormais acheter nos pommes de terre par les voies régulières.

Enfin, dans le but d'accroître le niveau de leurs échanges, les deux parties ont décidé d'instituer une Commission chargée d'examiner tous les aspects de la question de promotion des échanges et de proposer les mesures visant à lever les entraves qui ne seraient pas levées par les accords portant sur le Tarif préférentiel à l'étude dans le cadre de la CEPGL et de la ZEP.

- Coopération culturelle, scientifique et technique.

Les deux parties se sont félicitées des dispositions déjà prises de nature à renforcer la coopération dans ce domaine et ont établi un plan d'échange des étudiants pour l'année académique 1987/1988: chaque pays accueillera 10 ressortissants de l'autre pays dans ses établissements d'enseignement supérieur.

C'est ainsi que le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire a transmis en août à Bujumbura dix dossiers de candidature pour six places à la polytechnique de Bujumbura et quatre à l'Institut Supérieur Agronomique de Gitega. Neuf de ces candidatures ont été retenues mais finalement seuls six nouveaux étudiants ont été enregistrés, soit trois à la Polytechnique et trois à l'Institut Supérieur Agronomique (I.S.A.).

Par contre, le Gouvernement Rwandais n'a de nouveau reçu aucune requête burundaise de places à l'Université Nationale du Rwanda pour l'année académique 1987/1988.

S'agissant de la recherche scientifique, de la culture, des arts, des sports et de la jeunesse, les responsables de ces secteurs ont été invités à se concerter pour établir des programmes communs de coopération.

- Infrastructures routières, transports et communications.

La nécessité de faciliter le mouvement des personnes et des biens entre les deux pays a été reconnue, d'où l'insistance sur le maintien en bon état de certains axes routiers vitaux, sur la promotion du transport des personnes et sur l'amélioration des liaisons téléphoniques et télex.

A cet égard, la Grande Commission Mixte a reconnu la nécessité de maintenir en bon état les axes

Butare - Akanyaru Bas-Ngozi;

Rugombo - Bugarama et

Butare - Runyinya - Mubuga - Runyombyi Douane et décidé, eu égard aux réticences de la partie burundaise, de poursuivre et d'approfondir ultérieurement les discussions sur l'intérêt régional de la route Kigali - Nyamata - Kirundo - Muyange.

Dans le domaine des transports, la promotion du transport des personnes a été ^{mise} en exergue. C'est ainsi que les responsables de l'ONATRACOM et l'OTRABU ont reçu la mission d'examiner les voies et moyens de promouvoir le transport des personnes par liaisons régulières sur la ligne Kigali - Bujumbura.

Quant au secteur des télécommunications, l'insistance a porté sur la nécessité d'améliorer les liaisons téléphoniques et télex, de manière à assurer en permanence le contact direct entre Kigali et Bujumbura. Par ailleurs, il a été décidé de tenir à Kigali avant la fin de 1987, une réunion d'experts devant définir les modalités pratiques d'acheminement rapide du courrier et de création éventuelle de bureaux postaux frontaliers.

../.

- Agriculture et Elevage.

La Grande Commission Mixte a recommandé la recherche conjointe de financements pour les études et l'exécution des projets de valorisation de la Vallée de l'Akanyaru ainsi qu'une collaboration plus intense entre l'ISAR et l'ISABU, et entre l'OCIBU et l'OCIR/CAFE, particulièrement dans les campagnes de commercialisation du Café.

Par ailleurs, des études conjointes devront démarrer dans les meilleurs délais, afin de connaître le potentiel en poissons des lacs frontaliers de RWERU et CYOHOHA-Sud.

2. ZAIRE.

La réunion de la Grande Commission Mixte zaïro-rwandaise qui était prévue à Kigali du 17 au 21 juin 1987 a été reportée à l'initiative de la partie zaïroise.

Les principaux événements à mettre à l'actif de la Coopération rwando-zaïroise en 1987 concernent les secteurs du tourisme, des relations culturelles et commerciales ainsi que le projet Gaz méthane du Lac Kivu.

- Coopération dans le domaine du tourisme.

Une délégation de l'ORTPN en mission à Kinshasa du 11 au 16 septembre a discuté avec les autorités zaïroises compétentes la possibilité de permettre aux touristes de visiter de part^{et}/d'autre de la frontière commune les groupes de gorilles et défini les axes de coopération en matière de tourisme et de conservation de la nature.

Par ailleurs, une autre délégation rwandaise a participé à la Conférence des Ministres Africains^{du Tourisme} tenue à Kinshasa du 18 au 22 novembre. Il est utile de noter que ladite Conférence a proclamé l'année 1989 "Année du Tourisme en Afrique", créé la Foire Africaine du Tourisme et mis en place l'Association Africaine des Experts Africains du Tourisme.

- Coopération Culturelle.

Sur le plan culturel, le Conseil Exécutif du Zaïre a accordé à la République Rwandaise 10 places dont 5 à l'I.S.D.R. et 5 à l'I.S.T.M. de Bukavu. En guise de réciprocité, le Gouvernement Rwandais lui a accordé 10 places à l'Université Nationale du Rwanda.

- Relations commerciales.

En ce qui concerne les relations commerciales, il y a lieu de noter qu'une délégation d'hommes d'affaires du Nord-Kivu conduite par le Citoyen Thumba Tendeme, Président de l'ANEZA (Association Nationale des Entreprises Zaïroises) Nord-Kivu a séjourné à Kigali du 21 au 23 avril. Cette visite s'inscrit dans le cadre de l'exécution des recommandations émises par la réunion mixte gouvernementale d'experts sur la petite industrie dans les pays de la CEPGL tenue à Bujumbura du 13 au 14 janvier 1987.

A l'issue de cette rencontre, les recommandations suivantes ont été formulées:

1. Le Secrétariat Exécutif^{de la CEPGL} devrait organiser de manière régulière les réunions des chambres de commerce des trois pays membres de la CEPGL en vue de chercher les solutions à apporter aux problèmes qui handicapent les échanges commerciaux au sein de la CEPGL.

Il devrait en outre organiser une réunion technique regroupant d'une part, les représentants des trois chambres de commerce et des Banques centrales et des Banques de développement

../.

en vue d'étudier l'assouplissement des mécanismes de paiement et d'autre part, les représentants des trois chambres de commerce et des douanes des trois pays en vue d'étudier la réduction effective des tarifs douaniers devant faciliter la promotion des échanges commerciaux.

2. Les chambres de commerce des trois pays devraient porter à la connaissance des pouvoirs publics les nouveaux produits complémentaires identifiés à porter sur la liste des produits du cru. Elles devraient également mettre en application effective les décisions relatives à la promotion industrielle et aux échanges commerciaux prises par les trois Chefs d'Etat, décisions figurant dans le Code des Investissements de la CEPGL signé à Gisenyi le 31 janvier 1982.

Toujours dans le contexte de la promotion des relations commerciales, une délégation rwandaise a participé à la 10ème édition de la Foire Internationale de Kinshasa qui a eu lieu du 11 au 27 juillet. A cette occasion, les produits rwandais ont été l'objet de beaucoup d'admiration et d'intérêt de la part des visiteurs zaïrois. La délégation rwandaise a toutefois relevé que certains problèmes handicapent les échanges commerciaux entre le Zaïre et le Rwanda notamment la non application de l'accord commercial et douanier signé à Gisenyi le 10 janvier 1978 et de l'arrangement monétaire signé à Kigali le 13 mars 1981, l'absence de tarif préférentiel, le manque de moyen de transport direct entre Kigali et Kinshasa ainsi que la fluctuation des cours de la monnaie zaïroise.

- Projet Gaz méthane.

En ce qui concerne le projet Gaz méthane, la Commission Technique Mixte rwando-zaïroise s'est réunie en janvier et février pour déterminer le nombre et le choix des sites des stations de captage et des gazoducs pour l'alimentation des cimenteries.

../.

Au terme de ces réunions, la Commission Technique a décidé d'alimenter en même temps les cimenteries de Katana et de Mashyuza, l'alimentation devant se faire à partir d'une même station de captage (installée à Tembera) et d'un gazoduc commun reliant Tembera à Mashyuza via Katana.

L'unité d'urée programmée en 1996 par l'étude sera avancée en 1990. La Commission s'est réunie à nouveau en mai et en octobre 1987 pour examiner la gestion de la station de compression du gaz pour la propulsion automobile, les statuts de la SOCIGAZ et le rapport du Bureau d'études Technip sur les essais de dégazage effectués en phase 2a de l'étude.

En ce qui concerne la gestion de la station de compression, celle-ci a été confiée à ELECTROGAZ et PETROZAIRE jusqu'à la création de la SOCIGAZ. L'EGL a été chargée d'élaborer les termes de référence pour la poursuite et l'élargissement de la recherche et de l'expérience sur les grands camions. Ces termes de référence ont été soumis à la CCE en octobre 1987.

Quant aux statuts de SOCIGAZ, la Commission Technique a relevé deux alternatives, la première étant la SOCIGAZ en tant qu'un holding et la deuxième étant la SOCIGAZ en tant qu'une société commerciale intégrée. La Commission a alors décidé de dégager les avantages et les inconvénients de chacune de ces alternatives en mettant en exergue le souci de rentabilité et d'efficacité de la société et en se conformant autant que possible à la Convention de Bukavu. La prochaine réunion prévue en janvier 1988 aura à se prononcer sur les orientations à donner à cette société pour faciliter la finalisation des statuts.

Pour ce qui est de l'analyse du rapport de TECHNIP sur les essais de dégazage, il a été constaté aussi bien par la Commission Technique que par les bailleurs de fonds que les essais de dégazage n'ont pas été effectués dans des

../.

conditions représentatives de fonctionnement des stations de captage projetées. Il a dès lors été convenu de surseoir à la réalisation des essais complémentaires proposés par TECHNIP et de poursuivre les études relatives à la distribution du gaz pour l'alimentation des cimenteries de Katana et de Mashyuza et des stations de compression et pour une usine d'urée qui sera implantée dans la région de Gisenyi.

La Commission Technique Mixte zaïro-rwandaise s'est encore réunie du 30 novembre au 5 décembre à Kinshasa pour discuter de la coordination des études d'extension de cap Rubona, du projet global et du pilotage du projet.

En ce qui concerne la coordination des deux études, la Commission a chargé le Bureau d'études TECHNIP de faire une analyse comparative des contrats et des termes de référence pour les études sur l'extension de cap Rubona et sur le projet global gaz méthane pour relever les éléments communs entre les deux études et qui feraient l'objet de duplication. En outre, elle envisage de tenir en janvier 1988 une concertation élargie à toutes les parties intervenant dans ces deux études (Bureaux d'études TRACTEBEL TECHNIP et TECHNITAS, la CCE et la Belgique) pour se mettre d'accord sur les interventions de chaque partie.

Enfin, la Commission Technique Mixte, après avoir relevé les défaillances manifestées par le Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL dans le suivi du projet et la circulation des informations, a décidé de renforcer les contacts avec le Secrétariat Exécutif Permanent et entre les deux délégations zaïroise et rwandaise.

- Transports.

Le Gouvernement Rwandais a appuyé auprès de la Commission des Communautés Economiques Européennes la requête de financement introduite par le Zaïre en faveur de l'améliora-

../.

tion de la route Goma - Rutshuru - Ishasha jugée d'intérêt régional.

3. TANZANIE.

Au cours de l'année 1987, les relations d'amitié et de coopération rwando-tanzanienne se sont renforcées davantage grâce à l'échange de visites politiques. A cet égard, il y a lieu de citer la visite officielle que le Président de la République Rwandaise a effectuée en Tanzanie du 24 au 27 avril et à l'occasion de laquelle Il a procédé à la pose de la première pierre à l'endroit où seront érigés les entrepôts d'Isaka. Cette visite a également permis aux deux Chefs d'Etat de procéder aux échanges de vues sur les questions intéressant nos relations de coopération.

S'agissant des échanges commerciaux, les deux parties ont souligné la nécessité de les renforcer. La délégation rwandaise a particulièrement insisté sur le déséquilibre de la balance commerciale entre nos deux pays. Dans ce contexte, l'accent a été mis sur la nécessité de favoriser les échanges d'information portant sur les produits disponibles, et de promouvoir les contacts entre opérateurs économiques.

Concernant les échanges frontaliers, il a été retenu que les experts en commerce, finances, douanes et immigration des deux pays ainsi que les experts des banques centrales et des banques commerciales devraient se réunir avant le mois de juin 1987 à Kigali. Les autorités tanzaniennes, suite à des imprévus d'ordre divers, ont trois fois reporté cette réunion qui finalement n'a pas eu lieu. S'agissant de la fraude, l'accent a été mis sur le contrôle à la frontière commune et la collaboration dans la lutte contre le bradage de la monnaie.

A propos des transports et communications, la partie rwandaise a souligné l'importance qu'elle attache aux facilités de transit d'Isaka. Le dossier de construction d'entrepôts rwandais à Isaka avance normalement: les études qui avaient été commencées par la CNUCED ont été finalement confiées au Bureau allemand Rhein Ruhr Gm BH; le lancement des offres a eu lieu le 3 novembre 1987 tandis que le dépouillement se fera le 26 janvier 1988; du 9 au 11 décembre 1987, les soumissionnaires ont visité les lieux; l'analyse des offres se fera en Tanzanie et l'attribution du marché pourrait intervenir au début de mars 1988. En ce qui concerne le financement du projet, la CCE a donné un accord de principe de financer la totalité des coûts tout en subordonnant son intervention à l'égalité de traitement que le Rwanda devra assurer aux marchandises en provenance et/ou à destination des autres pays enclavés de la Région.

Etant donné que le transport des marchandises rwandaises à travers la Tanzanie est appelé à s'intensifier et vu la nécessité de l'utilisation maximale des entrepôts d'Isaka, la partie rwandaise a rappelé l'intérêt qu'elle porte à la réalisation des travaux permettant de rendre plus fiables les routes tanzaniennes entre Rusumo et Isaka et des autres voies routières. A cet égard, il convient de relever qu'en ce qui concerne la construction de la route LUSAHUNGA-BUKOMBE, longue de 125 Kms, les travaux avancent normalement : 60 Km sont déjà recouverts d'asphalte. Tout laisse croire que le délai du 15 octobre 1988 pour la réception de la route n'aura pas à souffrir de retard. Quant au tronçon BUKOMBE-ISAKA, la BAD et la CEE ont donné à la Tanzanie leur accord de principe de fournir conjointement l'entièreté du financement nécessaire. Ainsi donc sera bouclé le financement de la construction de toute la route RUSUMO-ISAKA. Les autres routes tanzaniennes empruntées par les transporteurs de marchandises rwandaises bénéficient d'un effort d'entretien soutenu par le Gouvernement Tanzanien, lequel est cependant limité par la faiblesse des moyens financiers.

Dans le domaine des télécommunications, les deux pays ont convenu qu'en attendant que la liaison micro-ondes NGARA-JARI devienne effective, ils devraient exploiter la possibilité de faire transiter leurs communications par un pays tiers, l'Uganda notamment car la liaison entre Kigali et Kampala a été rétablie.

La Coopération entre nos services pénitentiaires a elle aussi enregistré un développement soutenu, marqué notamment par le séjour en Tanzanie de trois Directeurs rwandais de prisons en juillet/août 1987, tandis que trois Agents des services pénitentiaires tanzaniens ont séjourné au Rwanda du 17 octobre au 25 novembre pour se familiariser avec la fabrication artisanale des tuiles.

Cette année, la Coopération dans le domaine du tourisme a également reçu un élan prometteur. En effet, les responsables de ce secteur se sont réunis successivement à Kigali du 10 au 17 octobre 1986, à Arusha du 29 au 30 avril 1987, et à Gisenyi du 20 au 21 août 1987, en vue d'examiner les questions relatives à la lutte contre le braconnage et la fraude, à la conservation de la nature, à la formation et à l'échange du personnel, à la recherche et à l'échange d'information, à la coopération en matière de pêche, à la promotion conjointe du produit touristique sur les marchés extérieurs, à la distribution des documents publicitaires, etc...

Quant au secteur culturel, des progrès très remarquables ont été réalisés, ponctués notamment par l'octroi de trois bourses d'études à des ressortissants rwandais pour l'année académique 1987-1988 ainsi que de 19 places dans les Universités tanzaniennes, pour des études en foresterie, en anglais et en swahili. Cependant, ces 19 places n'ont pu être utilisées, du fait que les dossiers de candidatures ont été présentés avec retard. Enfin, il faut noter que 15 professeurs tanzaniens de swahili continuent à prester dans nos écoles secondaires et 3 à l'Université Nationale du Rwanda.

../.

Il y a lieu de noter aussi qu'en plus de l'assistance personnelle à Kigali du Président Tanzanien aux festivités marquant le 25ème Anniversaire de l'Indépendance Nationale le 1er juillet, d'autres personnalités de haut rang ont visité le Rwanda au cours de l'année. Tel est le cas de Ndugu MUHIDDIN KIMARIO, Ministre de l'Intérieur, qui a séjourné à Kigali du 24 au 27 mars et a eu des entretiens avec son Homologue, en ce qui concerne notamment la question des irréguliers rwandais vivant en Tanzanie. Tel est aussi le cas de Ndugu Jared GACHACHA, Vice-Ministre des Communications et Travaux Publics qui s'est entretenu avec les autorités rwandaises en date du 13 août sur les problèmes relatifs aux transports et communications, alors qu'il accomplissait une tournée d'inspection en vue de se rendre compte de l'état des routes entre DAR-ES-SALAAM et KIGALI.

4. UGANDA.

Avec ce pays se sont poursuivis des contacts et des efforts visant à apporter la solution aux questions de sécurité à la frontière, de lutte contre la fraude et le banditisme et de promotion des échanges commerciaux.

Ces questions ont été largement discutées au cours de la 2ème session de la Commission Mixte rwando-ugandaise qui s'est tenue à Kigali du 10 au 14 juillet 1987. Cette session a également passé en revue diverses questions intéressant la coopération entre nos deux pays.

- Sécurité.

Rappelons d'abord que du 6 au 9 janvier, le Ministre Ugandais de l'Intérieur a séjourné dans notre pays pour s'entretenir avec les autorités rwandaises des questions relatives à la sécurité.

../.

Celle-ci a également fait l'objet d'un examen approfondi à l'occasion de la réunion tenue à Kabale du 28 au 30 avril.

Lors de la réunion de la Commission Mixte, les propositions rwandaises concernant la facilitation des formalités administratives aux populations frontalières ont fait l'objet de longues discussions, car selon la partie ugandaise un contrôle strict reste nécessaire, étant donné qu'il y a eu des abus tendant à favoriser la fraude et l'expansion de mouvements incontrôlés des populations. Il a donc été proposé que les frontaliers rwandais se munissent, en plus de leur carte d'identité, d'un laissez-passer tenant lieu de passeport, tandis que les frontaliers ugandais se muniront du MIG. Par ailleurs, la partie ugandaise devait indiquer sa position avant la fin du mois d'octobre 1987 sur la question de l'exigence ou non du visa d'entrée en Uganda pour les frontaliers rwandais. L'année s'achève sans que cette indication ait été donnée.

Quant à la question des interactions entre les frontaliers, impliquant éventuellement le mouvement de faibles quantités de produits, la délégation ugandaise est restée intransigeante, car pour elle, le contrôle de tels mouvements demeure absolument indispensable. Aucun compromis n'a donc été possible, si bien que la question a été portée au niveau des Chefs d'Etat, afin qu'ils donnent de nouvelles orientations.

Concernant la finalisation et la signature de la Convention judiciaire en matière d'extradition, des consultations supplémentaires s'avèrent nécessaires, afin de savoir quelle est l'autorité compétente pour décider si une infraction est de caractère politique ou non. Dès que les deux parties se seront mises d'accord sur cette précision, le texte de la Convention sera aménagé en conséquence, puis apprêté pour la signature.

- Echanges commerciaux.

La Commission Mixte a reconnu que le niveau des échanges entre les deux pays reste faible et que pour rehausser, il conviendrait notamment de recourir au commerce de troc et de mettre en application les mécanismes ad hoc prévus dans le cadre de la ZEP.

En outre, elle a établi un calendrier prévoyant :

- a) la visite d'hommes d'affaires ugandais au Rwanda en septembre, notamment pour finaliser la liste définitive des marchandises qui feront l'objet des échanges par troc.

Cette visite n'a pas eu lieu, alors que du 10 au 17 mars, une forte délégation rwandaise composée d'officiels et d'hommes d'affaires avait séjourné en Uganda pour prospecter le marché et discuter des voies et moyens d'accroître les échanges commerciaux, surtout par le système de troc.

A cette occasion, il a été constaté que pratiquement tous les produits industriels rwandais intéressent l'Uganda, bien que leur compétitivité soit compromise par la concurrence des produits du Kenya. D'autre part, certaines firmes rwandaises restent fortement intéressées par les produits vivriers offerts par la partie ugandaise tels que le sorgho, le maïs, l'arachide. Cependant, l'existence de stocks de ces produits ugandais ne paraît pas évidente et l'enthousiasme des hommes d'affaires privés ugandais semble freiné par le système administratif de leur pays qui ne leur laisse pas l'entière liberté d'action.

- b) la rencontre des représentants des Banques Centrales fin septembre pour déterminer les modalités pratiques d'application du Protocole de troc.

La rencontre a eu lieu à Kampala du 15 au 18 décembre. A cette occasion, les deux parties ont convenu de pratiquer le troc en utilisant le système des comptes réciproques.

Toutefois, les consultations se poursuivront ultérieurement car ce système ne respecte pas les dispositions pertinentes du Traité de la ZEP en ce qui concerne les compensations.

Pour sa part, la question de la coopération douanière a buté sur les positions figées des 2 parties, relativement aux échanges frontaliers. En effet, le projet ugandais d'Accord d'assistance administrative pour la prévention, l'investigation et la repression des infractions douanières a été rejeté par la partie rwandaise, du fait que pour elle, la coopération douanière ne devrait pas être dissociée de la question des échanges et du trafic frontaliers. Par contre, l'assistance administrative voulue se retrouve dans les dispositions pertinentes de la ZEP dont les deux pays sont membres. Ainsi donc, cette question devra elle aussi attendre que les Chefs d'Etat trouvent un compromis au sujet du trafic frontalier.

- Transports et Communications.

La partie rwandaise a relevé une série de mesures récentes, prise par les autorités ugandaises en contravention aux dispositions de l'Accord de transit sur le Corridor Nord. Il s'agit en particulier du relèvement de certaines taxes, de l'obligation d'échanger des devises fortes avant de pouvoir entrer et séjourner en Uganda, de la contrainte de requérir une autorisation spéciale pour s'approvisionner en carburant.

La partie ugandaise en a pris bonne note et a promis de mener les contacts nécessaires pour trouver des solutions satisfaisantes. Elle a cependant rappelé l'étude en cours visant à adopter un système de taxation homogène dans tous les pays membres de l'Accord de Transit sur le Corridor Nord, du fait qu'elle pourrait apporter une réponse à certains de ces problèmes.

Cela étant, les deux parties ont décidé:

- d'accélérer les consultations visant à établir le plus tôt possible un service de transport de personnes entre Kigali et Kampala;

../.

- d'utiliser aussi souvent que possible le chemin de fer pour le transport des marchandises rwandaises de Mombasa à Kampala et de réhabiliter les entrepôts d'hydrocarbures à Kampala de façon que les opérateurs économiques rwandais puissent s'y ravitailler;
- de conclure un accord d'exploitation entre les deux administrations des télécommunications et tenir aussitôt que possible une réunion des responsables des transports et des communications afin d'examiner tous les problèmes qui se posent à la coopération dans ces domaines.

Elles ont par ailleurs exprimé leur satisfaction pour:

- les progrès réalisés dans le domaine du transport aérien entre les deux pays, en particulier l'ouverture par AIR RWANDA en décembre 1986 de la liaison aérienne Kigali-Entebbe et la signature de l'Accord Aérien le 10 avril 1987 à Kampala;
- le rétablissement de la ligne téléphonique Kampala-Kigali en mai 1987;
- l'exonération des droits d'entrée des véhicules postaux qui assurent le transport entre Kigali et Kabale.

- Coopération culturelle.

L'Accord de coopération culturelle entre les deux pays a été signé à la fin des travaux de la Grande Commission Mixte.

- Agriculture, Elevage et Pêche.

La Grande Commission Mixte a recommandé d'amorcer la coopération surtout en matière de recherches (avec un accent particulier sur la banane, le haricot et le maïs), la conservation des sols, la pêche et l'éradication de la mouche tsé-tsé.

Tourisme .

Il a été recommandé que les responsables de ce secteur se rencontrent dans les meilleurs délais pour élaborer et mettre en oeuvre un programme conjoint de coopération touristique. Une première rencontre a eu lieu à Kigali du 15 au 19 décembre .

Dans le domaine de la conservation de la nature, la réunion a recommandé que l'Ouganda examine les voies et moyens d'ériger en parc national/ ^{la} "Gorilla Game Reserve", dans la chaîne des Volcans, de façon à disposer ^{d'un} cadre légal permettant d'assurer la protection et la conservation de cette réserve naturelle, en lui évitant la prolifération d'activités telles que la chasse et la coupe de bois qui tendent à détruire l'espèce des gorilles de montagne et son habitat privilégié. De même a été recommandée la mise sur pied d'un Comité d'experts au niveau régional (Ouganda, Rwanda, Zaïre) pour élaborer des projets à présenter aux organismes internationaux (UICN, CEE) disposés à aider les pays concernés, ^{par} la sauvegarde de ce patrimoine d'une valeur exceptionnelle.

Concernant la recherche scientifique, la réunion a pris note de l'existence du Centre de Recherche de Karisoke (RWANDA) et d'un Institut Ecologique en Ouganda, de telle manière que les échanges sont possibles, notamment d'experts et de documents de recherches.

La réunion a reconnu la gravité du commerce illégal des trophées dans nos pays, mais aussi la difficulté de reconnaître leur origine. Elle a souhaité que l'Ouganda devienne, à l'instar du Rwanda, également membre de la CITES, dont la réglementation constitue un excellent instrument de contrôle du commerce international des espèces de faune et de flore sauvages.

S'agissant du braconnage, les deux parties ont recommandé que les délinquants soient jugés selon les lois nationales en vigueur et que les listes de braconniers soient échangées par voie diplomatique.

La réunion a fait les recommandations suivantes, quant aux possibilités de coopération dans le domaine du tourisme :

../..

1. Promotion conjointe à l'extérieur par :
 - la participation aux foires internationales et en
 - recourant au financement de la CCE ;
 - l'élaboration conjointe de matériel publicitaire.
 2. Création de circuits combinés .
 3. Allègement des facilités d'entrée dans chacun des deux pays.
- Coopération dans le domaine de la Santé.

Du 13 au 17 janvier, le Ministre Rwandais de la Santé Publique et des Affaires Sociales a effectué une visite officielle en Ouganda, au cours de laquelle fut notamment instituée une Commission permanente de surveillance épidémiologique et de lutte contre les maladies transmissibles, regroupant les autorités sanitaires frontalières des deux pays . Cette Commission a déjà par deux fois tenu ses assises au cours de cette année: le 3 avril à Byumba, et à Kabale les 6 et 7 août.

Le Mémoire d'Entente signé à la fin de cette visite a identifié plusieurs autres aspects de coopération, notamment en matière de recherche en pharmacopée et médecine traditionnelle, d'échanges de programmes de formation pour le personnel de santé.

5. K E N Y A .

Les relations d'amitié et de coopération qui lient le Kenya à notre pays ont été marquées cette année par un bon nombre de visites échangées surtout au niveau ministériel.

Du 24 au 29 février, le Professeur Jonathan NGENO, Ministre Kenyan du Commerce et de l'Industrie, a dirigé à Kigali la semaine commerciale "KENYA EXPORT WEEK" qui a connu un succès moyen car la représentation des produits était très faible (le public rwandais s'attendait à une exposition de

grande envergure avec des produits variés compte tenu de la grande publicité qui en avait été faite) malgré que les exposants kenyans ont déclaré avoir enregistré beaucoup de commandes de la part des importateurs rwandais.

Le Ministre des Travaux Publics, du Logement et de l'Arrangement du Territoire et celui des Affaires Etrangères ont successivement visité le Rwanda du 28 avril au 5 mai et du 1er au 5 mai.

A l'occasion de cette dernière visite, les problèmes suivants ont été mis en exergue:

- les facilités de séjour à accorder aux ressortissants rwandais installés à KERICO (Kenya) et la différentiation de leur statut avec celui de réfugiés: le meilleur traitement sera réservé aux intéressés;
- la nécessité d'équilibrer les échanges commerciaux entre nos deux pays, le Kenya devant acheter beaucoup plus au Rwanda;
- l'octroi par le Kenya, comme cela se fait déjà au Rwanda, de visas aux transporteurs internationaux, valables pour six mois et pour plusieurs entrées;
- l'échange d'expériences en matière de tourisme et de recherches agronomiques, en particulier sur les variétés de caféiers;
- la coopération culturelle, avec l'offre au Rwanda d'une dizaine de places à l'Université de Nairobi pour l'année académique 1987-1988.

Concrètement, ces entretiens ont débouché sur la présentation de 11 candidatures rwandaises à l'Université de Nairobi -dossier resté sans suite- un stage diplomatique à un ressortissant rwandais et un échange de mission de spécialistes en agro-foresterie et conservation de sols respectivement au mois d'août au Kenya et en décembre au Rwanda.

Il y a lieu de signaler qu'une mission rwandaise a séjourné à Mombasa du 23 au 30 juin, dans le but de préparer l'étude technique de construction des entrepôts pour nos marchandises. A cette occasion, le Gouvernement de la République du Kenya a promis de faire évacuer la parcelle concédée au Rwanda pour cet usage, tandis qu'il a été recommandé que le Gouvernement Rwandais fasse procéder à sa clôture dans les meilleurs délais. La mission a alors estimé que l'exécution d'une simple clôture coûterait l'équivalent d'environ un million de nos francs, somme qui pourrait facilement être dégagée du budget prévu pour l'étude, car celle-ci ne consommerait pas la totalité de ce budget au courant de l'année.

Il y a lieu de noter en effet que le marché de cette étude a été gagné au mois de juin par le Bureau français SECMO et pour l'équivalent de 15.651.000 FRW. Le contrat ad hoc a été signé fin juillet pour un délai d'exécution de 11 mois.

L'Ambassade rwandaise à Nairobi a procédé en septembre à un appel d'offres pour la construction de la clôture et en novembre, une entreprise kenyane -MBAWANGA ENTREPRISES- était sélectionnée et proposée pour l'attribution de ce marché, en raison notamment de son offre la moins disante de 242.000 K.Shs.

Par ailleurs, il convient de signaler qu'une délégation rwandaise conduite par un fonctionnaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda a participé du 29 septembre au 3 octobre 1987 à la Foire Internationale de Nairobi. La présence des représentants des entreprises rwandaises notamment l'OVIBAR, le Rwanda Chillington, l'UTEXRWA, la Société Arts et Modes, Rwanda Foam, les Ets.RWIGARA Assinapol, GAKWAYA Jean Damascène, les Ets KABUGA Félicien était fort remarquée. La participation rwandaise a été une autre occasion de choix de nouer des relations d'affaires. En outre, le stand rwandais a accueilli de nombreux visiteurs qui ont manifesté beaucoup d'intérêt aux produits rwandais.

6. CAMEROUN.

Une délégation commerciale camerounaise, renforcée par une représentation de CAMEROON AIRLINES a séjourné à Kigali en février, dans le but de préparer la 1ère session de la Commission Permanente rwando-camerounaise qui s'est tenue à Kigali du 5 au 7 mars.

A cette occasion, la partie camerounaise a noté une demande rwandaise portant sur un quota annuel de bourses d'études universitaires. Comme résultat des travaux, les deux parties se sont mises d'accord sur l'inscription des étudiants dans les Universités et grandes écoles des deux pays, l'échange de professeurs, la recherche scientifique, l'équivalence des diplômes, l'échange de délégations et la coopération inter-universitaire, l'organisation de visites d'équipes sportives et de troupes artistiques et enfin la coopération dans le domaine du journalisme par l'organisation de stages et de voyages d'études pour les journalistes des deux pays.

Elles ont également constaté que les échanges commerciaux ne peuvent pas être promus avant que ne soit réglée la question de transport, en l'occurrence la mise en service d'une liaison aérienne régulière entre les deux pays qui postule l'exploitation conjointe en 3ème et 4ème libertés de la ligne Kigali-Nairobi et vice versa par Cameroon Airlines et Air Rwanda. Pour faire aboutir ce dossier, il faut au préalable obtenir l'accord des autorités aéronautiques zaïroises et kenyanes. Le Gouvernement Rwandais quant à lui a déjà contacté les autorités zaïroises. Pour faire avancer le dossier, une réunion groupant les experts d'AIR RWANDA et de CAMEROON AIRLINES s'est tenue à Kigali du 30 septembre au 2 octobre. Cette réunion avait pour but entre autres d'échanger les informations sur l'état d'avancement du projet d'exploitation de la ligne Douala - Kinshasa - Kigali - Nairobi.

Il est envisagé que le Directeur Général de CAMAIR pourrait venir au Rwanda en 1988. A cette occasion tous les documents mis au point seront finalisés, ce qui permettra de faire aboutir le dossier et de commencer les opérations sur la ligne vers le 1er avril 1988.

Il convient de signaler aussi le séjour du 8 au 12 mai à Kigali d'une mission commerciale camerounaise comprenant quatre officiels et huit hommes d'affaires. Leur exposition de produits camerounais à l'Hôtel MERIDIEN-UMUBANO a suscité un réel intérêt dans les milieux d'affaires de notre pays. Les contacts établis entre certains opérateurs économiques prouvent qu'un transfert de technologie est possible entre nos deux pays (traitement du manioc et de la banane notamment) et qu'il existe effectivement des produits à échanger dans les deux directions.

7. C O N G O.

Suite aux nombreux contacts entre officiels et opérateurs économiques qui ont eu lieu pendant l'année 1985 et 1986 et ceux continuellement entretenus entre les responsables des compagnies aériennes de fret des deux pays, le 25 juillet 1987 a eu lieu à l'aéroport international Grégoire KAYIBANDA, la cérémonie marquant le 1er vol inaugural de la ligne aérienne Pointe Noire-Brazzaville-Kigali par la Compagnie Africargo. Cette cérémonie a été présidée du côté congolais par le Secrétaire Général du Gouvernement Congolais et par le Secrétaire Général du Ministère des Transports et des Communications.

Il se pose actuellement le problème d'assurer la liaison régulière maintenant que le vol inaugural a été fait. D'abord, selon les dispositions de l'Accord liant les deux pays, Africargo n'est pas l'instrument désigné pour exploiter la ligne Pointe Noire-Brazzaville-Kigali; ensuite les prix des produits à transporter ne sont pas encore compétitifs tant sur le marché rwandais que sur le marché congolais.

../.

Du côté rwandais, la viande était considérée non seulement comme le principal produit d'exportation mais encore le produit le mieux indiqué pour assurer le lancement du trafic entre les deux pays. Les négociations entre l'ONIVEG et l'OPROVIA avaient alors buté sur les droits de sortie sur la viande au Rwanda et le blocage des prix au Congo. Selon le rapport établi par un haut fonctionnaire de l'OPROVIA qui a effectué une mission au Congo au mois d'octobre, la viande rwandaise ne pourra pas être compétitive sur le marché congolais malgré la suppression de la taxe à l'exportation car d'une part, les prix du bétail ont augmenté au Rwanda et d'autre part, en plus de la concurrence des viandes subventionnées importées de la Zambie et du marché commun, le Congo a instauré une taxe de 15 % pour la viande importée.

Enfin, le Cargo à transporter n'est pas suffisant pour assurer la rentabilité de la ligne. Autant de problèmes qui devront être éclaircis à l'occasion de la prochaine réunion de la Commission Mixte qui avait été prévue en octobre 1987.

8. COTE D'IVOIRE.

Le Rwanda entretient avec ce pays une coopération qui se limite au domaine culturel. En effet, la Côte d'Ivoire a déjà accordé à des ressortissants rwandais quelques places à l'Institut Agricole de BOUAKE, sur financement français, canadien ou autre. Il en est de même pour l'Institut National de la Jeunesse et des Sports d'Abidjan.

En fait, la Côte d'Ivoire pourrait offrir plus étant donné les promesses que le Chef d'Etat Ivoirien a formulées en 1985 et la ratification en novembre 1986 de l'Accord de coopération culturelle, scientifique et technique, signé à Abidjan le 30 janvier 1985 entre les deux pays.

9. NIGERIA.

Le contact reste maintenu avec ce grand pays d'Afrique mais sans doute à cause de la distance et de l'absence de moyens de communication directe, la coopération n'a encore pas enregistré des actions concrètes. Tout récemment, ce pays a manifesté le désir d'entretenir avec le Rwanda une coopération technique. Les conditions dont s'entoure l'envoi des experts ont été jugées peu intéressantes (payer des billets d'avion et des salaires très élevés) mais l'offre reste à l'examen car l'ISAR, le BUNEP et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda ont manifesté l'intérêt d'utiliser des experts nigériens.

10. SENEGAL.

L'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de Dakar (EBAD) continue de former nos compatriotes. Cette fois encore, le départ de trois candidates a été enregistré en octobre 1987. Celles-ci ont ainsi rejoint les quelques 26 étudiants rwandais qui séjournent déjà au Sénégal.

11. ZAMBIE.

Cette année-ci devait se tenir à Kigali la 2ème session de la Commission Mixte Rwando-Zambienne. Il avait en effet été convenu que ladite session devait se tenir vers fin novembre et être précédée de la tenue des réunions sectorielles des responsables des Instituts et Centres de recherche agricole, des Compagnies de transport aérien des deux pays et de l'organisation à Kigali de la semaine commerciale zambienne.

Comme la période fixée n'a pas été acceptée par la partie rwandaise qui avait pris d'autres engagements notamment en rapport avec les réunions de l'OUA et de la ZEP, et que le mois de janvier 1988 ne convenait pas pour la partie zambienne, les deux parties ont retenu la période de fin février pour la tenue de la semaine commerciale et de la 2ème session de la Commission Mixte Rwando-Zambienne, la tenue des réunions sectorielles devant précéder la 2ème session de la Commission Mixte.

Suite au rapport de la tenue de la 2ème session de la Commission Mixte et de la Semaine Commerciale zambienne, l'Association des Industries zambiennes a décidé d'envoyer à Kigali le 20 novembre une délégation d'hommes d'affaires pour prospecter le marché rwandais. Cette délégation qui, par ailleurs avait apporté des échantillons des produits zambiens en vue d'en faire la publicité, a rencontré les officiels rwandais et visité certains établissements commerciaux ainsi que quelques unités industrielles dont l'OVIBAR, la BRALIRWA, la TRAFIPRO, l'ELECTROGAZ. A cette occasion, les opérateurs économiques rwandais ont soulevé le problème de transport, en faisant remarquer que les chargements/^{peuvent} se faire au port de Mombasa ou au port de Mpulungu. Aussi a-t-il été demandé à la partie zambienne d'envoyer les prix FOB Mombasa et Mpulungu, ce qui permettra de choisir le port le plus avantageux tant au niveau des prix que celui de la sécurité.

12. ETHIOPIE.

Depuis le début de cette année, Ethiopian Airlines exploite une deuxième liaison aérienne qui transite par Kigali. A première vue, nos relations devraient donc s'amplifier d'autant plus qu'elles disposent d'un moyen de communication direct.

Par ailleurs, la compagnie éthiopienne a reçu du 29 avril au 2 juin 1987 quatre agents d'AIR RWANDA pour une formation sur le tas (training on the job); il s'agissait de deux pilotes et deux hôteses de l'air.

Au titre de la coopération commerciale, il convient de noter que certains opérateurs économiques rwandais cherchent à concrétiser leurs relations d'affaires en Ethiopie. L'opération aujourd'hui la plus concernée consiste en l'importation du sel d'Ethiopie.

13. ALGERIE.

A l'occasion de son séjour à Kigali du 20 au 24 mars, le Vice-Ministre Algérien chargé de la Coopération a visité les deux projets financés par le Gouvernement Algérien, à savoir l'Ecole agro-vétérinaire de Busogo et l'Hôpital de Kaduha. Ainsi, le responsable algérien a pu se rendre compte sur place des différents problèmes posés. Il a notamment fait remarquer la tendance inflationniste de ces projets, en raison surtout de l'attitude des entreprises de construction qui, d'après lui, n'ont pas tout fait pour maîtriser les coûts.

Il a en outre proposé une réunion d'experts des deux parties afin d'examiner en profondeur comment terminer les travaux sans trop de difficultés. La rencontre des experts ainsi préconisée s'est déroulée au Rwanda du 12 au 16 juin, dans le but de réunir autant d'informations que possible sur la situation des 2 projets. Voici résumées les conclusions auxquelles elle a abouti:

1. D'une manière générale, les deux projets souffrent des mêmes maux:
 - a) retard dans les délais d'exécution dû notamment aux retards de paiements des factures par l'Algérie;
 - b) risque d'épuisement de l'enveloppe dû à la chute du cours du dollar et aux incidences générées par les retards relevés ci-avant./.

2. En ce qui concerne le projet de Busogo en particulier, la livraison des équipements attendus d'Algérie risque d'accroître encore les délais d'exécution.

La délégation algérienne a cependant renouvelé l'engagement de son pays de mener à bien ces deux opérations. Elle a pris bonne note des requêtes rwandaises pour les soumettre aux autorités algériennes compétentes, en vue de trouver les solutions adéquates aux problèmes posés.

Du 2 au 4 novembre s'est tenue à ALGER la 3ème session de la Commission Mixte rwando-algérienne co-présidée par le Ministre Rwandais des Affaires Etrangères et de la Coopération et par le Vice-Ministre Algérien auprès du Ministère des Affaires Etrangères, chargé de la Coopération.

La Commission Mixte a abouti aux principaux développements qui suivent:

- Hôpital de Kaduha.

La délégation rwandaise a informé la partie algérienne que l'ouvrage sera provisoirement réceptionné en avril 1988. Elle lui a fait part également de l'intention de doter l'hôpital de deux groupes électrogènes, en lieu et place du raccordement électrique initialement prévu, car les distances de tirage des câbles s'avèrent trop grandes (14 Km à partir de Kilinda) et impliqueraient un coût s'élevant à 85.000.000 FRW.

La partie algérienne en a pris bonne note et a accepté l'achat des groupes électrogènes qui sera effectué grâce au reliquat sur les travaux de Génie Civil, augmenté d'un montant de 114.000 \$ US à déduire du poste des imprévus.

S'agissant des équipements de l'Hôpital, commandés à la firme MANUBELGE, il a été constaté ce qui suit:

- La première tranche du paiement (30 %) a été réglée en juin 1986;
- La deuxième tranche (40 %) a été réglée le 24 septembre 1987;
- La Banque algérienne de Développement (BAD) n'a donc plus que 30 % de l'enveloppe à payer, soit 611.528,32 \$ US;
- Lesdits équipements attendent à Anvers leur expédition sur Kigali où ils devraient arriver vers février 1988;
- Les bâtiments sont prêts pour l'installation de ces équipements et de façon générale, ce projet se porte bien.

- Ecole agro-vétérinaire de Busogo.

La partie algérienne a été informée que la réception provisoire des travaux de construction de cette école a eu lieu le 23 octobre 1987 et que le constat de levée des remarques interviendrait le 11 novembre 1987. La réalisation des travaux ci-après reste cependant à exécuter:

1. Aménagement extérieur, y compris la clôture;
2. Construction de cuisines et sanitaires en annexe aux logements des professeurs;
3. Construction d'un abri pour le matériel de gymnastique;
4. Signalisation des bâtiments;
5. Acquisition du matériel d'équipement dont la partie algérienne a gelé le dossier d'attribution de marché en avril 1987.

Les travaux répertoriés de 1 à 4 ci-dessus totalisent un coût de 9.638.889 FRW. Il faut noter aussi que le poste "Génie Civil et construction" accuse un dépassement de 788.103,79 \$ imputable à la chute des cours du dollar et aux travaux supplémentaires non approuvés par l'Algérie mais que la partie rwandaise a tout de même estimé nécessaire d'exécuter. De ce fait, les deux parties ont convenu de débloquer la situation en adoptant les mesures suivantes:

../.

- La partie rwandaise prendra en charge:

- les travaux mentionnés ci-avant et qui totalisent le montant de 9.638.889 FRW;
- l'acquisition du mobilier pour 37.953.941 FRW;
- un complément d'équipement pour 23.709.767 FRW;
- achat du bétail pour l'Ecole;
- transport des équipements venant d'Algérie sur le tronçon Kigali - Busogo.

- La partie algérienne quant à elle se charge:

- du financement de tous les travaux de Génie Civil et construction pour 3.661.280 \$;
- de la livraison et de l'installation au plus tard fin juin 1988 de l'équipement (638.720 \$ au moins) dont la partie rwandaise devait transmettre la liste définitive avant le 15 décembre 1987.

La partie algérienne s'est engagée à acheter, livrer et installer ces équipements, même si le coût devait dépasser le montant de 638.720 \$ nécessaire pour boucler l'enveloppe prévue de 4.300.000 \$ (= 3.661.280 + 638.720), l'économie algérienne pouvant aisément combler le déficit, puisque certains équipements seront achetés en Algérie même, sans sortie de devises.

Concernant les quatre autres projets présentés dans le mémorandum rwandais, les conclusions ont été les suivantes:

- Machinisme agricole.

La partie rwandaise s'est désintéressée de ce projet et en conséquence, la ligne de crédit de 1.100.000 \$ promise en 1985 sera utilisée dans le cadre d'un autre projet agricole à déterminer. ../.

- Projet peaux et cuirs.

La partie algérienne qui a reçu séance tenante les termes de référence de l'étude à mener sur la mise en oeuvre du projet, a promis de confier ladite étude à une entreprise algérienne spécialisée. Dès communication de ces résultats, les deux parties examineront alors les perspectives de coopération offertes par l'éventuelle réalisation de ce projet.

- Projets Production de lait de Soja et Reconversion de la ferme de Rusumo.

Ces deux projets ont simplement été abandonnés car la partie algérienne reconnaît ne pas être outillé pour leur réalisation (financièrement et techniquement).

- Echanges commerciaux.

Les prix du café et du thé rwandais paraissent trop élevés à la partie algérienne et aucune solution de compromis ne s'est encore dessinée.

- Coopération culturelle, scientifique et technique.

Les deux parties ont procédé à la signature de l'Accord sur l'équivalence des diplômes.

S'agissant des bourses d'études en faveur de ressortissants rwandais, la partie algérienne a décliné la requête rwandaise relative à la fixation d'un quota annuel, sous prétexte que la Commission nationale des bourses réservées aux étrangers ne peut se prononcer qu'à court terme, étant donné la variabilité des critères de décision.

Par contre, l'Accord de coopération technique, scientifique et culturelle a également été signé et va désormais réglementer notamment le volet relatif aux bourses de stages. Cette signature a cependant nécessité de longues

..../.

négociations du fait que les deux parties ont dû s'entendre d'abord sur les avantages à accorder au coopérant algérien et sur le principe d'affectation prioritaire d'un personnel rwandais et algérien à l'hôpital de Kaduha et à l'Ecole de Busogo. En outre, il a été convenu que les deux Gouvernements se consulteraient en vue de choisir pour les deux projets une appellation qui évoque de façon explicite l'amitié algéro-rwandaise.

Tout compte fait, il est réconfortant de constater que l'Algérie reste un partenaire désireux d'honorer ses engagements malgré les difficultés d'ordre économique auxquelles elle est confrontée. Dans les circonstances actuelles cependant, le renforcement de la Coopération avec l'Algérie ne peut guère être envisagé qu'en matière :

- de formation dans ses établissements d'enseignement supérieur;
- d'assistance technique, grâce au fait notamment que la grande partie des salaires payés aux coopérants serait libérée en dinars et non en devises fortes;
- de livraison des équipements manufacturés en Algérie.

14. E G Y P T E.

Cette année encore, l'Egypte n'a pas failli à son habitude d'offrir des bourses de stages dont ont profité quelques agents de l'Administration Rwandaise, surtout dans les secteurs de l'Agriculture et de la Santé.

Le Gouvernement Egyptien semble cependant favorable à l'élargissement de notre coopération, notamment par l'offre de bourses d'études et la promotion des échanges commerciaux.

15. LIBYE.

La Coopération rwando-arabe libyenne dont le champ d'action se rétrécit de plus en plus au risque de se confondre bientôt avec le seul cadre des deux sociétés mixtes SOPROTEL et SODEPARAL, a traversé au cours de cette année des zones de turbulence. En effet, dès le début de l'année, les autorités libyennes ont brandi la menace d'arrêter les opérations de la SODEPARAL. La sérénité n'est revenue que grâce à la lettre du Ministre des Finances et de l'Economie datée du 19 février et par laquelle était suspendu le paiement des droits d'entrée pour les importations de cette société.

Celle-ci connaît effectivement un grave problème dans sa situation financière à cause des impayés sur les taxes professionnelles au cours de la période 1981-1987 et qui s'élèvent à environ 128.000.000 FRW.

En mars 1987, le Conseil du Gouvernement confirmait en faveur de ces deux entreprises la décision de leur octroyer les avantages du Code des Investissements, conformes aux conventions portant leur création. Concrètement, elles obtenaient le bénéfice de dix nouvelles années d'exonération. Il s'agissait alors d'amender lesdites conventions, afin de tenir compte de la nouvelle situation. Mais la partie libyenne s'y est refusée jusqu'à présent.

Lors de la 8ème session de l'Assemblée Générale des actionnaires de la SOPROTEL tenue à Kigali le 19 juin 1986, la partie libyenne avait soumis à 4 conditions sa participation au capital de la SOPROTEL, en vue d'exécuter le projet de construction d'un hôtel de 30 chambres à Ruhengeri. L'actionnaire rwandais, très conciliant, les a finalement acceptées toutes, à l'exception d'une seule qui va à l'encontre de la loi relative à la taxe professionnelle.

Les cotisations à la Caisse Sociale du Rwanda et les taxes dues pour le personnel libyen de la SOPROTEL aux termes de cette loi s'élevaient déjà à près de 20 millions de FRW au 31 décembre 1986.

La partie libyenne n'a rien voulu savoir, quant à la proposition de compromis qui visait à déduire cette créance de la participation rwandaise à l'augmentation du capital, en vue de réaliser le projet d'hôtel à Ruhengeri, estimé à 265 millions FRW. C'est à dire que le Gouvernement Rwandais aurait eu à débloquer à ce titre 86.014.064 FRW au lieu de 106.000.000 FRW (40 % du coût total). Lorsqu'est intervenue la 9ème session de l'Assemblée Générale de la SOPROTEL, tenue à Kigali le 10 décembre 1987, l'actionnaire libyen menaçait en fait d'arrêter toute coopération avec notre pays si cette question n'était pas réglée à son entière satisfaction.

L'Assemblée Générale a donc entériné la décision rendue publique le 9 décembre par le Ministre des Finances et de l'Economie et relative à l'annulation des montants dus jusqu'au 31 décembre 1987 par SOPROTEL et SODEPARAL, au titre des taxes professionnelles et cotisations à la Caisse Sociale du Rwanda. Et pour éviter le paiement de tels frais à l'avenir, les deux sociétés devront conclure un contrat de gestion avec une société de leur choix, où elles verseront la somme équivalente aux montants des salaires et autres avantages octroyés à leur personnel libyen.

Ainsi donc, l'Assemblée Générale a ordonné aux Commissaires aux Comptes de vérifier les bilans désormais sans tenir compte des taxes professionnelles.

Quant au projet de construction d'un hôtel à Ruhengeri, les conditions auxquelles était subordonnée l'augmentation du capital de la SOPROTEL ont maintenant toutes été acceptées par le Gouvernement Rwandais. En conséquence, les actionnaires se sont engagés à accélérer la procédure, chacun en ce qui le concerne, de façon que les travaux de construction dudit hôtel puissent démarrer dans les meilleurs délais.

../.

Toujours en ce qui concerne la SOPROTEL, il convient de noter que cette société est propriétaire de l'Hôtel UMUBANO-Méridien dont la réalisation a coûté la bagatelle de 1.652.620.000 FRW déboursés par les Gouvernements Libyen et Rwandais à raison de 60 et 40 % respectivement.

Par ailleurs, les actionnaires ont donné mandat au Conseil d'Administration, pour ce qui est du contrat de gestion de l'hôtel UMUBANO, de poursuivre avec la chaîne Méridien la négociation d'un contrat révisé. En cas d'échec sera alors considérée la possibilité de faire gérer l'hôtel par une autre société ou de procéder à une gestion directe.

Quant aux autres projets dont l'exécution a été confiée à la SODEPARAL, la situation se présente comme suit:

- Centre du cuir:

Il s'agit de l'une des toutes premières activités de la SODEPARAL et dont les résultats sont d'ailleurs estimés fort encourageants.

En effet, le centre a enregistré au cours de cette année un net accroissement de sa production par rapport à 1986. De janvier à août 1987, il a réalisé une production qui se chiffre à 41.142.396 FRW contre 29.126.342 FRW pour la même période de l'exercice précédent, soit un accroissement de 41,24 %.

Cependant, le centre serait actuellement confronté à d'énormes problèmes de trésorerie, du fait que les disponibilités et les valeurs réalisables ne parviennent pas à couvrir toutes les dettes. De plus, le centre manque d'ouvriers qualifiés et fonctionne avec un équipement vétuste.

Une étude de réhabilitation est en cours par des experts italiens: elle devrait déterminer un programme de formation, les types de produits à fabriquer et les équipements à acquérir.

- Projet théicole Nkuli-Nyakinama.

La convention relative à ce projet a été signée à Kigali le 4 décembre 1987. Elle prévoyait l'aménagement de 600 Ha de théiers et la construction d'une usine à thé.

Quant aux autres projets qui jadis avaient fait l'objet de négociations entre les deux Gouvernements, aucun développement ne peut être indiqué à leur endroit. Cela est particulièrement le cas pour le programme spécial négocié en mai 1985, lors de la visite officielle au Rwanda du Président Kadhafi. C'est aussi le cas du projet de construction de mosquées et d'écoles primaires y attenantes dans les villes secondaires du pays, de la radio-diffusion et de l'école technique secondaire de Kibungo.

16. M A R O C.

Dans sa volonté de renforcer les relations d'amitié fraternelle entre le Royaume du Maroc et la République Rwandaise, Sa Majesté HASSAN II a décidé au début du mois de mai 1987 de mettre cinq bourses d'études à la disposition du Rwanda, au titre de l'année académique 1987/1988, tous frais à charge du Gouvernement Marocain.

C'est ainsi que cinq ressortissants rwandais, séjournent au Maroc depuis le mois d'octobre pour y poursuivre leurs études de longue durée.

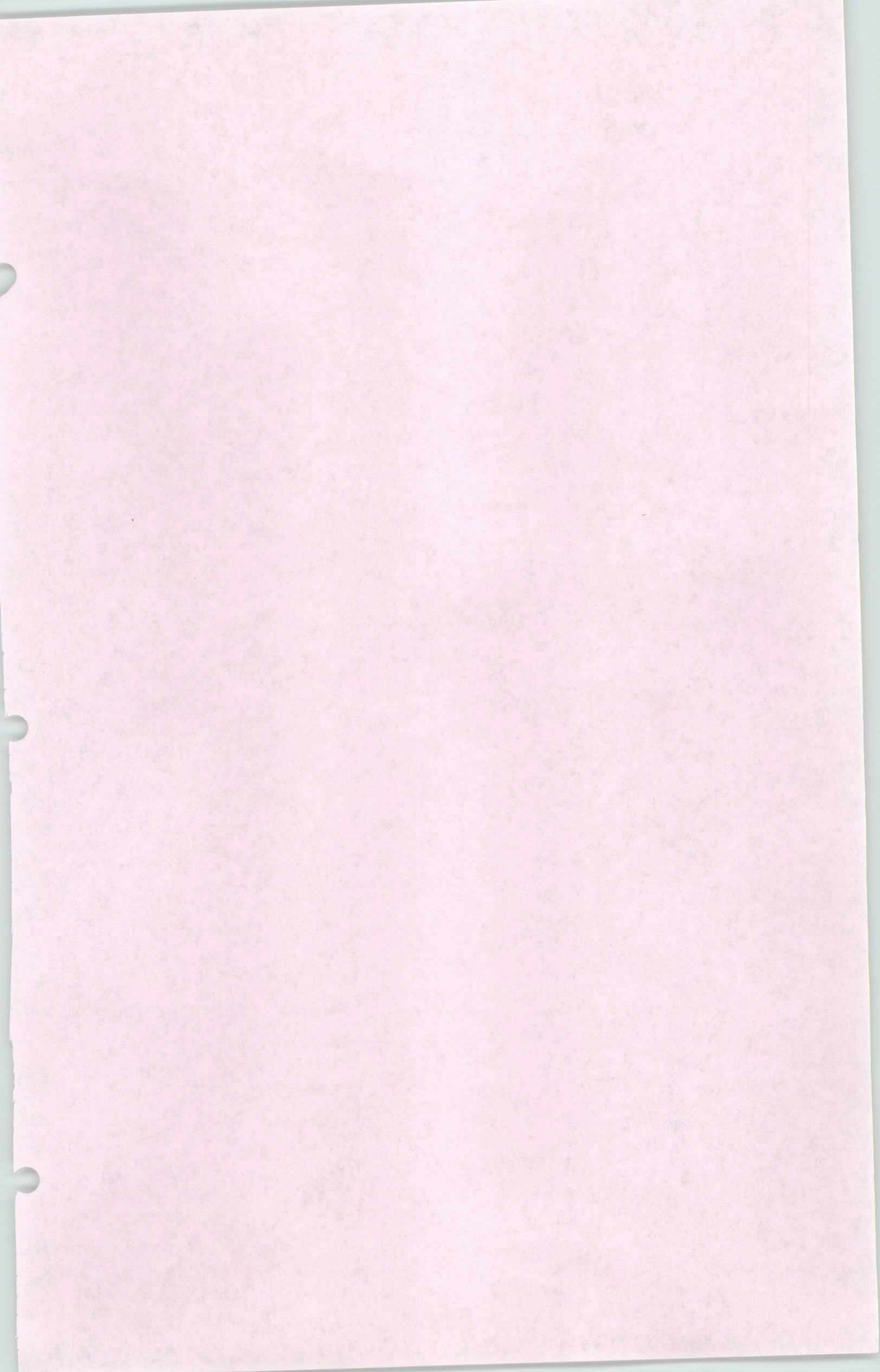
Par ailleurs, le Rwanda s'est fait représenter au 13ème Congrès de la Commission Internationale d'Irrigation et Drainage, organisé à CASABLANCA du 13 septembre au 4 octobre.

../.

17. TUNISIE.

En juin 1987 et pour la première fois dans l'histoire des relations de coopération entre nos deux pays, la Tunisie a offert au Rwanda quatre bourses d'études pour l'année académique 1987/88, tous frais à charge du Gouvernement Tunisien.

Sur les quatre candidats admis, trois bénéficiaires se sont effectivement rendus à Tunis début novembre, malgré l'insuffisance de la bourse accordée.



B. PAYS D'ASIE.

Comme par le passé, la coopération avec les pays arabes du Golfe s'est réalisée par l'intermédiaire des Fonds de Développement de ces pays. Ces Fonds interviennent régulièrement dans l'exécution de projets de développement sous forme de cofinancement, suivant le principe de financer au maximum 50 % du coût total du projet et un seul projet par an pour un même pays. Pour les autres pays orientaux, la coopération se réalise dans le cadre des programmes plurianuels arrêtés de commun accord avec des financements soit sous forme de crédit remboursable sans intérêt - c'est le cas pour la Chine -, soit sous forme de don - c'est le cas pour le Japon.

1. ARABIE SAOUDITE.

- Hôpital Roi Fayçal de Kigali.

Les travaux de construction confiés à l'entreprise chinoise C.W.E. ont démarré avec le début de cette année. Ce projet a néanmoins connu des difficultés financières résultant en grande partie de :

- modifications apportées par l'Ingénieur-Conseil sur le projet initial ;
- augmentation des quantités de travaux pour améliorer la fonctionnalité de l'Hôpital ;
- standardisation des équipements médicaux et techniques pour réduire les frais récurrents et faciliter la maintenance ;
- insuffisance de l'enveloppe disponible déjà signalée lors des négociations du projet d'Accord de crédit ;
- évolution défavorable des taux de change du dollar américain,

Le Gouvernement Rwandais a dès lors introduit une requête officielle auprès du Fonds Saoudien de Développement pour l'octroi d'un financement complémentaire de 26.944.426 Riyals Saoudiens pour couvrir :

.../...

- la plus-value de 4.870.887 Riyals Saoudiens en rapport avec l'acquisition des biens et services à financer par le Fonds Saoudien de Développement retenus provisoirement dans l'annexe 1 de l'Accord de prêt signé le 14 janvier 1986 ;
- le coût total des lots 2,3,4,5 et 6 concernant les prestations relatives à l'équipement médical et hôtelier, aux pièces de rechanges, à la maintenance et à la formation du personnel. Ces lots coûteront au total 22.073.539 Riyals Saoudiens.

- Route Kayonza-Kagitumba.

Les travaux d'exécution de cette route avancent normalement. Pour la section 2 financée conjointement par le Fonds de l'OPEP et le Fonds Saoudien, les principaux travaux seront exécutés dans les délais contractuels, le délai supplémentaire n'étant nécessaire que pour les seuls travaux de finition tels que la protection des talus, les peintures et la signalisation, le revêtement des zones marécageuses, etc...

Selon la délégation du Fonds qui a séjourné dans notre pays du 24 au 30 octobre, le Fonds Saoudien n'a pas d'objection à ce que le personnel de surveillance soit augmenté d'un autre ingénieur dont la rémunération sera couverte dans le cadre du contrat additionnel à convenir entre l'Administration et le Consultant.

Par ailleurs, l'Administration a relevé les travaux supplémentaires qui devraient être exécutés dans le cadre du contrat initial. D'après la même délégation, le Fonds considérera ces travaux après qu'il aura reçu de l'Administration les détails de ces travaux.

.../...

- Route Gitarama-Mukamira.

Le FSD a participé à côté des délégations de la BAD, du Fonds Koweïtien et du Fonds Spécial de l'OPEP à la table ronde des bailleurs de fonds de la route Gitarama-Mukamira organisée à Dortmund du 15 au 29 janvier. La délégation du Fonds Saoudien a promis à cette occasion de communiquer plus tard le montant qu'il destine à son intervention dans ce projet.

Il a en outre envoyé au Rwanda du 24 au 30 octobre une mission technique pour **collectionner** les renseignements sur les derniers développements de ce projet pour permettre au conseil d'administration du Fonds prévu en fin d'année d'arrêter définitivement l'enveloppe à accorder à notre pays pour ce projet.

Enfin, il y a lieu de noter qu'il a été convenu entre le Fonds Saoudien de Développement, la Banque Mondiale et le Gouvernement Rwandais que le montant de 11 millions de Rials Saoudiens, soit environ 2,9 millions \$ US accordé au Rwanda en juin 1986 dans le cadre de l'aide spéciale à l'Afrique Subsaharienne sera utilisé pour la réfection de la route Cyangugu-Bugarama.

2. KOWEIT.

- Dépôts d'hydrocarbures à l'Aéroport de Kanombe.

Le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe a proposé au Gouvernement Rwandais d'annuler le solde de 329.365 Dinars Koweïtiens constituant le reliquat sur le prêt n° 197 utilisé pour la construction des dépôts d'hydrocarbures à l'Aéroport de Kanombe, et d'ajuster les modalités de paiement de façon à ne tenir compte que du montant effectivement utilisé.

.../...

En réaction, la partie rwandaise a demandé au Fonds l'autorisation d'utiliser ce reliquat pour la réalisation des travaux d'amélioration des infrastructures existantes et la fourniture de certains équipements pour un coût estimatif total de 50.000.000 FRW. La réaction du Fonds reste attendue.

- Route Gitarama-Mukamira.

Une mission technique du Fonds Koweïtien a séjourné dans notre pays du 11 au 23 août pour évaluer le projet route Gitarama-Mukamira et négocier le projet de l'Accord de crédit.

Cette mission a permis d'arrêter le devis confidentiel du projet à 3.262.331.260 FRW, de préparer le plan provisoire de financement des 2 sections et la préparation de la liste des biens et services de tout le projet.

La participation du Fonds Koweïtien qui a été arrêtée à 3.000.000 Dinars Koweïtiens, soit environ 10,1 millions \$ US sera utilisée pour cofinancer la section 2 à côté du Fonds Saoudien et du Fonds de l'OPEP. L'Accord de crédit a été signé le 11 décembre 1987.

Enfin, le Gouvernement Rwandais a présenté au Fonds Koweïtien de Développement dans le cadre de l'aménagement des marais de la Kagitumba-Muvumba, une requête officielle pour sa participation à l'exécution des travaux de prise d'eau sur la rivière Muvumba, de creusée du canal d'amenée ainsi que des canaux primaires et secondaires d'irrigation et de drainage, de mise en valeur agricole, de reboisement, des infrastructures routières, de construction et d'équipement des aires de séchage, des entrepôts ainsi que d'une rizerie à Nyagatare et d'une huilerie de soja à Sasinga et des abreuvoirs. Le coût estimatif de tous ces travaux atteint 2.605.150.000 FRW.

.../...

En réaction, le Fonds Koweïtien vient de confirmer son accord de principe de cofinancer certaines composantes de ce projet. Sa participation sera déterminée sur la base des coûts actualisés, du plan de financement global, des plans de financement de chaque lot et de la disponibilité des autres bailleurs de fonds.

3. EMIRATS ARABES UNIS.

Le Gouvernement Rwandais a proposé au Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement Economique Arabe d'utiliser le reliquat sur le prêt n° 571 destiné au financement de l'amélioration du bâtiment de l'aérogare de Kanombe. Les coûts estimatifs de ces travaux et fournitures complémentaires étaient évalués à 69 millions FRW.

Le Fonds n'ayant approuvé que des travaux d'une valeur de 19.500.000 FRW, le Gouvernement Rwandais devra identifier d'autres travaux à soumettre au Fonds dans le cadre de l'utilisation des 49.500.000 FRW non encore engagés.

Il sied de rappeler que les projets routiers Kibuye-Ntendezi et Gitarama-Ruhengeri ont été mis en veilleuse après la décision du Fonds en 1985 de ne plus prendre de nouveaux engagements avant la fin de l'année 1986. Cette décision ayant été levée cette année, le Fonds s'est déclaré disposé à examiner favorablement la demande du Gouvernement Rwandais pour le financement d'un projet du secteur agricole.

Le Gouvernement Rwandais lui a alors présenté 3 projets du secteur agricole parmi lesquels le Fonds choisirait celui qui convient le mieux à son intervention. Il s'agit des projets ci-après :

- Aménagement intégré de Bugesera-Cyohoha ;
- Projet Butare-Nord et Butare-Sud ;

.../...

- Projet de Développement des Communes KARENGERA, NYAKABANDA et BUGARAMA.
La réaction du Fonds sur ces projets reste attendue.

4. QATAR.

Le Gouvernement du Qatar s'est déclaré prêt à considérer le financement d'un projet de construction et d'équipement d'une école secondaire. Le Gouvernement Rwandais lui a alors soumis un projet de construction et d'équipement d'une école technique secondaire A2 comprenant 4 sections d'enseignement (électronique, électromécanique, textile et mécanique d'entretien) avec une capacité totale de 720 élèves dont 400 internes. Le coût estimatif de ce projet est évalué à 1.160.250.000 FRW.

Le Gouvernement Rwandais a par ailleurs exprimé la possibilité de réduire le nombre de sections d'enseignements et la capacité d'accueil de cette école pour tenir compte des moyens financiers que le Qatar mettra à sa disposition.

Le Gouvernement du Qatar n'a pas encore fait connaître sa réaction sur ce projet.

5. OMAN.

Ce pays s'est également déclaré disposé à examiner favorablement la requête du Gouvernement Rwandais pour le financement d'un projet d'école secondaire.

En réaction, le Gouvernement Rwandais a présenté à ce pays le dossier actualisé du projet de construction et d'équipement d'une école agri-vétérinaire à Kaduha pour un coût estimatif de 572.147.000 FRW. Cette école, dont la capacité serait de 400 élèves dont 300 internes avait été déjà présentée au Gouvernement Omanais en 1982 lors de la visite officielle du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération dans ce pays.

.../..

La réaction des autorités omanaises reste attendue.

6. LE JAPON.

Cette année, l'aide japonaise n'a atteint que 618.781.000 Yens, le programme de coopération pour cette année n'étant que partiellement réalisé. En effet, le Gouvernement Japonais a accordé à l'ONATRACOM le 18 février 1987 un don de 87.781.000 Yens en guise de remise d'intérêts dans le cadre du prêt RW-1 de 1.107 millions de Yens du 2 décembre 1974. Il a en outre accordé un don de 353 millions de Yens le 14 avril 1987 pour relever l'enveloppe accordée à notre pays en 1986. Ce don sera utilisé pour l'acquisition des équipements et l'entretien des routes nationales en remplacement de l'aide alimentaire 1986 que le Gouvernement Rwandais a refusée conformément à sa nouvelle politique en matière d'aides alimentaires.

Le Japon a également accordé, le 3 juillet, un don de 178 millions de Yens représentant la 2ème tranche de financement du projet d'alimentation en eau potable de la région orientale du Rwanda. Il a également accepté dans le cadre du fonds de contrepartie de l'aide alimentaire 1982, l'utilisation d'un montant de 10 millions FRW pour l'achat d'une décortiqueuse en faveur de la riziculture de Cyili et d'un montant de 22.537.338 FRW pour compléter le financement de la 2ème phase du projet d'aménagement et de mise en valeur du marais de Kamiranzovu.

En outre, après que le Gouvernement Japonais s'est déclaré disposé à accorder à notre pays un crédit de 2 à 3 milliards de Yens, le Gouvernement Rwandais lui a présenté une requête officielle pour le financement de l'exécution du projet de construction de la centrale hydroélectrique de Mukungwe II.

.../...

- Aide pour l'augmentation de la production alimentaire.

Dans le cadre de l'exécution de l'échange de notes signé le 19 décembre 1986 relativement au don de 300 millions de yens destiné à l'achat des pesticides, des machines agricoles et des véhicules pour le transport des pesticides, le Gouvernement Rwandais a lancé à Tokyo un avis d'appel d'offres le 27 juin. L'ouverture des offres a eu lieu à Kigali le 4 août et le Gouvernement Rwandais a proposé au Gouvernement Japonais, après analyse du rapport comparative des offres par le Conseil des Adjudications, d'attribuer le marché aux Sociétés japonaises MITSUI, SUMITOMO et NISHIZAWA. Les contrats de fourniture ont été signés fin novembre après l'approbation par le Gouvernement du Japon d'attribuer le marché à ces 3 sociétés.

Quant à l'aide pour l'augmentation de la production alimentaire pour 1987, le Gouvernement Rwandais a présenté au Gouvernement du Japon au mois d'avril, une requête relative à la fourniture de 2.500 tonnes d'engrais minéraux et d'un outillage agricole composé de pelles, houes, machettes, arrosoirs, tridents, brouettes, fourches, pics et poudreuseuses. Le Gouvernement du Japon a déjà fait connaître son intention d'accorder au Rwanda un don de 300 millions de yens pour l'achat de ces engrais et des outils agricoles. L'échange de notes ayant été déjà négocié, la signature interviendra au courant du premier trimestre de l'année 1988.

- Hydraulique rurale dans la région de Kibungo.

Les travaux d'exécution de ce projet ont démarré en septembre 1987 grâce à la première tranche de financement de 400 millions de Yens accordée par le Japon le 19 décembre 1986. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise SUMITOMO CORPORATION et porteront sur la construction de 72 puits et une adduction d'eau à Kayonza.

.../...

- - En date du 3 juillet 1987, un échange de lettres a été signé entre le Gouvernement Rwandais et le Gouvernement Japonais relativement au don de 478 millions de Yens - constituant la 2ème tranche de-financement de ce projet. Le marché a été également confié à SUMITOMO CORPORATION. La fin des travaux est prévue en mars 1988. - -

La partie rwandaise devra d'ores et déjà détailler ses besoins en assistance technique étrangère nécessaire à la réalisation, en 2ème phase, de ¹¹⁵ puits. Ces puits seront construits par le Ministère des Travaux Publics et de - - l'Energie grâce à l'équipement déjà livré et aux techniciens rwandais formés en 1ère phase du projet.

- Routes Nationales III.

Le Japon a accordé au Gouvernement Rwandais le 14 avril 1987, dans le cadre du programme de coopération 1986, un don de 353.000.000 Yens. Ce don servira à l'achat et au transport des équipements et véhicules destinés à l'entretien, à la réfection et à la construction de routes nationales.

- - L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 novembre, tandis qu'une mission de la JICA a séjourné au Rwanda du 28 novembre au 3 décembre pour examiner avec les services rwandais concernés le rapport d'analyse des offres. A l'issue de cette mission, le marché de fourniture de ces engins pour l'entretien des routes nationales a été attribué aux entreprises japonaises MITSUBISHI, C. ITOH, SUMITOMO, TOYODA TSUSHO, NISHIO IWA. Les contrats de fourniture de ces équipements ont été signés le 22 décembre.

- Aide à l'ONATRACOM.

Le Gouvernement Japonais a accordé à notre pays le 18 février 1987, un don de 87.781.000 Yens en guise de remise d'intérêts dans le cadre du prêt RW-1 de 1974. Ce don sera utilisé pour l'acquisition de pièces de rechange pour l'ONATRACOM. Le Gouvernement Japonais vient également de faire connaître son intention d'accorder un autre don de 86.026.000 Yens en guise de remise d'intérêts dans le cadre de ce même prêt. Ce don sera également utilisé pour l'achat des pièces de rechanges pour l'ONATRACOM. L'échange de notes y relatif sera signé au début de l'année 1988.

.../...

Par ailleurs, une requête a été présentée au Gouvernement Japonais pour la fourniture, dans le cadre du programme de coopération pour l'année fiscale 1987, de 70 autobus, en remplacement du projet de fourniture des équipements pour l'hygiène et l'assainissement urbains. Ce dernier projet a été reporté en 1988 suite au calendrier chargé de la JICA qui n'a pas permis d'envoyer au Rwanda la mission technique d'identification de nos besoins dans ce domaine.

- Aide alimentaire 1982.

Dans le cadre de l'aide alimentaire accordé par le Japon à notre pays en 1982, un fonds de contrepartie de 120.661.947 FRW a été constitué. Le Gouvernement Japonais vient de donner son accord pour l'utilisation de 10 millions FRW pour l'achat d'une décortiqueuse en faveur de la riziculture de Cyili et de 22.537.338 FRW pour compléter le financement de ^{la} 2ème phase du projet d'aménagement et de mise en valeur du marais Kamiranzovu.

- Bourses de stage.

Au cours de cette année 1987, 7 stagiaires rwandais ont suivi des cours de stage au Japon. 1 de ces stages avait été accordé au titre de l'année fiscale japonaise 1986, un autre a été financé par l'OMS tandis que les 5 autres rentrent dans le cadre du quota de 12 bourses de stage accordées au Rwanda pour l'année 1987. De ce quota, 2 bourses sont tombées en annulation tandis que les 4 autres auront lieu au premier trimestre de l'année 1988.

Par ailleurs, la Fondation MATSUMAE a offert au Rwanda pour l'année 1987, 3 bourses de recherche scientifique. Le Gouvernement Rwandais a réagi en présentant à cette Fondation 3 candidatures, la Fondation MATSUMAE a d'office rejeté une des candidatures qui ne remplissait pas la condition d'âge et a gardé deux qui sont encore à l'examen.

.../...

- Programme de coopération future.

En tenant compte des éléments exposés ci-dessus, la nouvelle programmation de coopération nippon-rwandaise s'établit comme suit :

- 1987-1988 :
 - hydraulique rurale, 2ème tranche ;
 - autobus pour l'ONATRACOM ;
 - aide pour l'augmentation de la production vivrière ;
- 1988-1989 :
 - aide en marchandises (équipements pour l'hygiène et l'Assainissement urbains, et le projet d'assistance aux projets de télécommunication et de météorologie);
 - aide culturelle ;
 - Ecole Technique secondaire A2 ; (1ère phase)
 - Aide pour l'augmentation de la production vivrière ;
- 1989-1990 :
 - Ecole Technique secondaire A2 (2ème phase)
 - Equipements médicaux III ;
 - Aide pour l'augmentation de la production vivrière ;
 - Hydraulique rurale dans la région de Kibungo, phase II.

Pour tous ces projets, sauf les aides pour l'augmentation de la production vivrière 88-89-90, des requêtes ont été déjà présentées au Gouvernement du Japon.

Par ailleurs, dans le cadre du suivi des résultats des 2 missions effectuées au Rwanda en 1985 et en 1986 par l'Association pour la Coopération Internationale de l'Agriculture et des Forêts (AICAF), le Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche a envoyé au Rwanda en juillet 1987 une mission de l'Association de consultants pour le Développement Agricole (ADCA) pour identifier un projet d'aménagement d'un petit marais et établir un programme de développement de la production animale par insémination artificielle.

.../...

Après l'identification du marais de Rugeramigozi et l'élaboration du programme de développement de la production animale, des requêtes ont été présentées au Gouvernement du Japon. Le projet d'aménagement du marais Rugeramigozi sera programmé dès que les études de faisabilité seront achevées.

En outre, le Ministère Japonais de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche a envoyé au Rwanda en novembre une autre mission ADCA pour examiner avec les services rwandais concernés la structure et le contenu de la requête à présenter au Gouvernement du Japon pour le financement du projet de construction des hangars de stockage de la pomme de terre à Ruhengeri et à Gisenyi. Ce projet fait partie d'une série de nouveaux projets qui ont été suggérés par l'Ambassade de la République Rwandaise à Tokyo pour diversifier les secteurs d'intervention de la Coopération Japonaise et dont les requêtes officielles seront présentées après avoir établi l'ordre de priorité. Il s'agit particulièrement des projets suivants :

- Construction d'entrepôts de stockage de pommes de terre ;
- Construction de 12 centres de formation des Jeunes ;
- Construction de 10 ateliers multifonctionnels pour les lauréats des CERAI et des Centres de formation des Jeunes ;
- Construction d'une Centrale hydroélectrique ;
- Projet modèle de regroupement de la population en villages ;
- Projets de renforcement des moyens de transport en commun ;
- Hydraulique rurale dans la région de Kibungo, phase II et III ;

Il sied de noter que le Japon a décidé de mettre à la disposition des pays en développement une enveloppe de 500 millions de \$US destinée à les appuyer dans leurs efforts d'ajustements structurels en vue notamment de faire face au fardeau de l'endettement. Ce programme sera réalisé en collaboration avec la Banque Mondiale et le FMI.

.../...

Le Rwanda a fait une requête officielle pour marquer son intérêt à bénéficier d'une partie de ces fonds.

7. CHINE.

Avec ce pays, il subsiste le problème de connaître la situation des décaissements en faveur des projets pour lesquels nous avons demandé des prêts, car la Banque de Chine ne communique pas ces informations à notre Banque Nationale. Ce pays préfère faire le relevé sommaire de la situation seulement quand le projet est entièrement terminé.

- Coopération Culturelle.

La République Populaire de Chine a offert à notre pays 14 bourses d'études dont 2 pour le 3ème cycle pour l'année académique 1987-1988. Un test de sélection a été organisé comme d'habitude pour les 12 bourses de premier cycle par les services de l'Ambassade de Chine en étroite collaboration avec le Ministère de l'Enseignement Primaire et secondaire. Les 12 candidats qui ont été retenus après ce test ont regagné la République Populaire de Chine.

- Riziculture de Rwamagana.

Après l'achèvement de la 1ère phase en 1982, la 2ème phase de ce projet a démarré en 1983 pour être achevée en fin 1986. La partie chinoise a déjà présenté au Gouvernement Rwandais un projet d'acte de confirmation de règlement définitif des frais de cette phase. Le Gouvernement Rwandais est entrain d'examiner ce document.

Par ailleurs, des pourparlers ont été déjà engagés entre les deux parties pour trouver la formule de gestion qui conviendrait pour l'exploitation des deux phases de ce périmètre.

.../...

- Construction du Stade National et du Logement des Sportifs à Remera.

Les travaux de construction avancent à la satisfaction des deux parties. L'achèvement complet de ce complexe est prévu en 1988.

Concernant la plastification de la piste du Stade de Remera, le Gouvernement Rwandais a accepté le 8 avril que l'entreprise chinoise CNCGC réalise les travaux pour un montant d'environ 2.300.000 Yuans RMB soit environ 69 millions FRW, dans le cadre d'un nouveau crédit que le Gouvernement Chinois a consenti à cette fin. Les matériels destinés à ces travaux de plastification ont été livrés à Kigali en septembre 1987.

Quand aux équipements et mobilier du stade national et du logement des sportifs, la partie chinoise a à nouveau apporté des modifications sur la nature et les quantités à fournir par la partie chinoise alors que les deux parties s'étaient déjà mises d'accord sur la liste avec toutes les composantes. La partie rwandaise ayant demandé à la partie chinoise de maintenir les listes qui avaient déjà été approuvées par tous les services rwandais pour ne pas retarder leur livraison, la partie chinoise a alors formulé une nouvelle proposition qui est en train d'être examinée par les services rwandais concernés.

- Caserne militaire.

Les travaux se poursuivent normalement et à la satisfaction des deux parties.

Dans le cadre de l'échange de notes entre les deux parties le 6 mars et le 26 mai 1986 relativement à l'envoi au Rwanda de missions chinoises d'études pour les 3 projets identifiés en décembre 1985 par la Commission

.../...

mixte sino-rwandaise, la 1ère mission a séjourné dans notre pays du 16 décembre 1986 à fin février 1987 aux fins de déterminer en collaboration avec les services rwandais concernés, la capacité de l'hôpital de Kibungo après son extension. Cet hôpital aura après son extension une capacité de 250 lits avec 500 consultations par jour. L'échange de notes et le contrat de conception concernant l'extension et l'équipement de cet hôpital de Kibungo sont encore en négociation.

Les 2 autres missions d'études pour l'aménagement d'un périmètre rizicole au Mutara et pour l'école agri-vétérinaire à Ntendezi seront envoyées après la signature de l'échange de lettres en négociation sur l'extension et l'équipement de l'Hôpital de Kibungo.

- Sociétés Mixtes.

Pour ce qui est des sociétés mixtes, la SOMITRAP dont la constitution effective a eu lieu le 16 décembre 1986, a connu à ses débuts des difficultés d'obtenir des marchés, faute de références techniques. Le SOPRORIZ elle, a été constituée effectivement le 2 janvier 1987 et est entrée directement en service.

Afin que les deux parties s'accordent sur l'évaluation des biens de l'ancienne riziculture rwandaise devant constituer les apports en nature du Gouvernement Rwandais à la SOPRORIZ, une Commission conjointe d'évaluation a été mise sur pied. Elle s'est d'abord heurtée au problème de taux d'amortissement des immobilisations et le calcul de leur valeur résiduelle, la partie chinoise ayant refusé catégoriquement les taux appliqués par le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie alors qu'ils avaient été recommandés par le Conseil d'Administration de la SOPRORIZ.

Après de longues négociations, la Commission d'évaluation a établi elle-même des taux à appliquer cas

.../...

par cas pour l'évaluation des immobilisations. Elle a ainsi évalué les apports de la partie rwandaise à 55.938.986 FRW. Le Conseil d'Administration devra décider de l'utilisation de l'excédent, la participation rwandaise prévue par les statuts ayant été fixée à la hauteur de 50 millions FRW.

- Coopération avec les Corporations Chinoises.

En ce qui concerne la coopération avec les corporations chinoises de coopération économique et technique avec l'étranger, les négociations se poursuivent en vue de matérialiser cette coopération. C'est ainsi que la Corporation de GANGHZOU et la Corporation de SHANGHAI ont été mises en contact avec les promoteurs rwandais intéressés par les projets suivants : fabrication de ballons, amélioration des briqueteries artisanales, unité de confécution de vêtements et usine de fabrication de tubes fluorescents. Ces Corporations comptent envoyer au Rwanda une mission d'études pour compléter les renseignements leur communiqués par le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat.

Quant à la CHINA LIGHT INDUSTRIAL FOR FOREIGN ECONOMIC AND TECHNICAL COOPERATION, le Gouvernement Rwandais lui a demandé de compléter son offre d'équipements dans le sens des études de faisabilité pour les projets ustensiles émaillés et extension et rénovation de la Sucrerie de Kabuye.

Le projet de traitement des bambous n'a pas connu d'évolution, car la CHINA FUJIAN CORPORATION n'a pas encore trouvé un promoteur rwandais pour négocier avec lui le mode de coopération et les conditions de séjour de la mission d'études qu'elle compte envoyer au Rwanda.

- Coopération technique et scientifique.

Dans le cadre de cette coopération, il y a lieu de citer la visite au Rwanda d'une délégation de scientifiques chinois, visite au terme de laquelle la

.../...

partie chinoise a accepté de mettre à la disposition du Gouvernement Rwandais 2 spécialistes pour la recherche sur le riz, 2 spécialistes pour le CURPHAMETRA pour identifier les plantes médicinales existant au Rwanda et celles que pourrait fournir la Chine à notre pays, des spécialistes dans le domaine du Biogaz pour la formation sur le tas de techniciens rwandais et l'envoi au Rwanda d'une mission d'études pour évaluer la richesse rwandaise en plantes sauvages. Le Gouvernement Rwandais se chargera du logement, du transport au Rwanda et du salaire local de ces experts tandis que la partie-chinoise prendra en charge la totalité des coûts de la mission d'études, des frais de voyage et d'une partie du salaire qui doit être versée à ces experts en Chine.

Enfin, la 2ème réunion de la Commission mixte sino-rwandaise initialement prévue au 4ème trimestre a été reportée au mois d'avril-mai 1988. Elle aura pour objet de déterminer les modalités d'exécution des 3 nouveaux projets qui ont été identifiés par la 1ère réunion tenue en octobre 1985. Il s'agit de :

- l'extension de l'hôpital de Kibungo ;
- la construction et l'équipement d'une école agro-vétérinaire à Ntendozi ;
- l'aménagement d'un périmètre rizicole au Mutara.

Dans le cadre de la préparation de cette réunion, un nouveau mémorandum de coopération est en cours d'élaboration et porte essentiellement sur l'état actuel de la coopération, le développement de la coopération par l'exécution des 3 nouveaux projets, la coopération scientifique et technique, les échanges commerciaux, et la coopération avec les Corporations Chinoises.

8. COREE DU SUD.

Il y a lieu de rappeler que du 17 au 21 novembre 1986 la République de Corée a dépêché au Rwanda une

.../...

mission qui avait pour objectif d'identifier les projets de départ pour la redynamisation des relations d'amitié et de coopération avec la République Rwandaise.

Dans le mémorandum de coopération présenté à cette occasion, la partie rwandaise a formulé les demandes suivantes :

- réalisation des études et/ou l'exécution de 10 projets industriels dont le complexe agro-industriel sucrier, les aliments pour enfants, les légumes deshydratés, la fabrication de fibres de bananier, les pylônes électriques, le complexe de sériculture, etc...
- établissement des contacts entre les opérateurs économiques des 2 pays pour soutenir les échanges commerciaux ;
- envoi d'une mission d'experts sud-coréens pour identifier les possibilités de développer la culture du riz dans la zone du Bugesera-Cyohoha ;
- 2 Camions vidangeurs, un ordinateur et 15 Camions bennes pour le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie ;
- équipements médicaux pour les hôpitaux régionaux et différentes sortes de médicaments ;
- fourniture des équipements de météorologie dont un radar météorologique, une station radio sondage radiovent, des équipements de télécommunication météorologique ;
- octroi de bourses d'études et de stage. .

De cette liste, la partie coréenne n'a retenu que les actions suivantes :

- fourniture de 15 véhicules (bennes et camions vidangeurs), 18 sortes de médicaments de plus ou moins 15 mètres cubes et quelques équipements médicaux que fabrique actuellement la République de Corée ;
 - envoi d'une mission coréenne d'études composée de 2 à 3 experts sur la culture du riz dans la zone du Bugesera-Cyohoha ;
 - 4 à 5 bourses de stage. et de perfectionnement en Corée.
- Ces actions ont été confirmées par les autorités compétentes sud-coréennes en février 1987.

.../...

En septembre 1987, les négociations ont été engagées en vue d'amener la partie coréenne à prendre en charge tous les frais de transport jusqu'à Kigali des véhicules, des médicaments et des équipements médicaux que la République Coréenne a acceptés de livrer. La partie coréenne a accepté la proposition du Rwanda encore que le Gouvernement Rwandais devra recruter les chauffeurs devant assurer le transport de ces véhicules et équipements médicaux tandis que la partie coréenne prendra en charge leur ticket aller Kigali-Mombasa par avion ainsi que les frais de subsistance jusqu'à leur retour à Kigali.

9. COREE DU NORD.

- Irrigation au Bugarama.

L'exécution de ce projet se heurte encore à des problèmes généralement dus à l'absence du dossier technique du projet, au manque de collaboration entre techniciens rwandais et coréens et à la non application par les techniciens coréens des recommandations formulées par la partie rwandaise lors de la réunion technique mixte tenue à Bugarama le 27 août 1987.

En effet, alors que les techniciens coréens avaient promis en août 1987 de corriger les erreurs constatées dans l'exécution de la 1ère phase à la fin de la 2ème phase en 1990, les responsables du Ministère Coréen des Affaires Economiques Extérieures estiment que la correction de ces erreurs n'est pas une opération économiquement rentable et qu'il faudrait plutôt pratiquer la culture du riz sur 20 ha seulement, les 180 autres étant quasi impropres à la culture du riz.

La partie rwandaise devra procéder rapidement à l'évaluation socio-économique des résultats obtenus par ce projet eu égard aux importantes sommes qu'elle a déjà engagées dans ce projet. Cette évaluation devra

.../...

également formuler des recommandations visant une meilleure poursuite du projet.

- Maïserie de Mukamira.

Cette usine a été achevée en 1986 mais n'a pas pu être inaugurée rapidement faute d'une étude de rentabilité économique qui avait été promise par la partie coréenne. Le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat s'est trouvé dans l'obligation de réaliser lui-même cette étude afin de mettre la Maïserie provisoirement en activité et en attendant l'aboutissement des négociations sur le contrat de gestion alors en préparation.

La maïserie a finalement été inaugurée en juillet à l'occasion de la quinzaine des projets. Le contrat d'assistance qui a remplacé le contrat de gestion initialement prévu est encore en négociation. C'est ainsi que les deux parties se sont rencontrées le 13 août et le 17 novembre mais elles n'ont pas pu s'entendre sur le projet de contrat à signer. Les points de blocage ont été les suivants :

- La partie coréenne n'accepte pas la procédure rwandaise de recrutement des experts suivant laquelle chaque partenaire doit présenter au Gouvernement Rwandais les dossiers de candidatures pour agrément. Pour les experts nord-coréens, le Gouvernement coréen a le droit de choisir les techniciens compétents et de communiquer les noms au Gouvernement Rwandais ;
- Les experts nord-coréens n'acceptent pas l'autorité du Directeur de l'Entreprise qui sera un rwandais nommé par le Gouvernement Rwandais. Les experts coréens considèrent qu'ils ne sont pas là pour être sous les ordres du Directeur Rwandais, mais qu'ils agissent comme des conseillers et dépendent du Gouvernement coréen ;
- En comparant les prestations que les experts coréens sont appelés à remplir et les avantages qu'ils réclament, ce contrat semble malgré tout onéreux. En effet, l'intervention des techniciens nord-coréens se limitera au

.../...

fonctionnement des machines, alors qu'en contrepartie, ils réclament un salaire net de 30.000 FRW une maison bien équipée, un moyen de transport, des frais de voyage aller-retour Pyongyang-Kigali et les frais de voyage de congé aller-retour en Corée, le paiement des soins médicaux etc...

La partie rwandaise considère que la signature d'un tel contrat pourrait être un précédent dangereux pour l'avenir de l'assistance technique au Rwanda.

10. I N D E .

Le Gouvernement Indien a accordé au Gouvernement Rwandais une dizaine de bourses de stages en Inde dans différents domaines tel que l'agriculture et l'agro-industrie, le développement industriel, la formation des animateurs ruraux, le journalisme etc... Aucune de ces bourses n'a été effectivement utilisée à cause des problèmes posés par la langue d'enseignement et les difficultés de communications qui font que la plupart des offres parviennent tardivement aux services techniques bénéficiaires. L'on constatera ainsi une forte diminution des offres de bourses de stages pour cette année par rapport à l'année 1986 où ces offres atteignaient le nombre de 20.

Quant aux bourses d'études, elles ont été momentanément mises en veilleuse en attendant que la partie indienne puisse évaluer à travers les renseignements lui fournis sur l'enseignement primaire, secondaire et universitaire au Rwanda, le niveau des connaissances des candidats boursiers lui présentés.

Par ailleurs, une délégation du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts a effectué un voyage d'études en Inde du 6 au 26 mai 1987 pour recueillir des informations et se rendre compte des différentes approches mises en oeuvre par les services agricoles

.../...

indiens pour l'exécution et la réussite de la politique d'autosuffisance alimentaire que mène ce pays depuis plus de 20 ans.

En outre, une mission d'hommes d'affaires rwandais conduite par le Secrétaire Général au Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat a séjourné en Inde du 6 au 24 novembre pour promouvoir la coopération industrielle au niveau du secteur privé pour certains projets industriels tels que la fabrication de vélos, de pneus et chambres à air pour vélos, de lampes tempêtes, de plaques agglomérées à base de bois, la transformation du manioc, etc...

11. PAKISTAN.

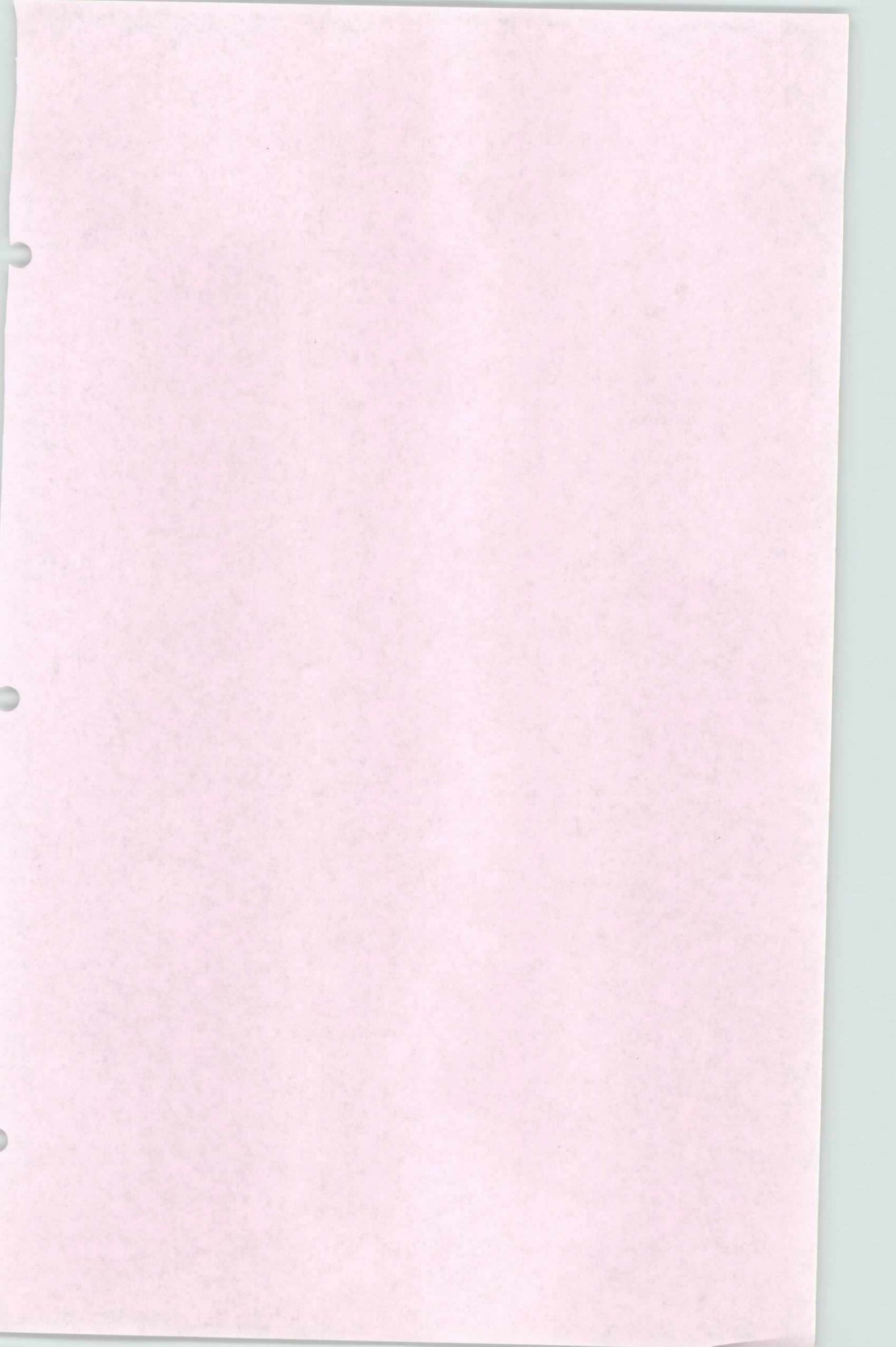
Dans le but d'augmenter la production alimentaire du Rwanda et en référence aux bonnes relations qui existent entre le Pakistan et le Rwanda, ce pays a fait à notre pays un don de 200 Kg de Semences de riz, variété Basmati d'origine pakistanaise.

Pour sa part, l'OCIR-THE a engagé des contacts auprès du monde d'affaires pakistanaise pour examiner les possibilités d'exporter directement le thé rwandais au Pakistan, 3ème débouché après la Grande Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique. Cependant, il faudrait souligner le souci du Gouvernement Pakistanaise d'équilibrer sa balance commerciale en favorisant les importations de thé en provenance des pays importateurs de biens pakistanaise. Dans ce cadre, la visite au Rwanda de Monsieur ABDULKADIR Sanjrani, Ambassadeur du Pakistan accrédité à Kigali du 21 au 24 juillet ainsi que celle du Directeur de l'OCIR-THE effectuée au mois d'août au Pakistan ont permis d'amorcer des contacts dont le développement, semble-t-il, dépendra de la signature d'un accord commercial entre les deux pays.

Concernant la coopération technique, notre pays^a marqué un vif intérêt au programme spécial de 5 ans en faveur des pays africains annoncé par le Président du

.../...

Pakistan lors du 8ème Sommet des Non-Alignés à HARARE et qui consiste en l'octroi de bourses d'études, d'une assistance technique dans les domaines aussi variés tels que les sciences vétérinaires, la recherche agricole, les services bancaires, l'administration et autres. Il reste cependant que la partie rwandaise doit formuler une requête pour bénéficier de ce programme.



C. PAYS D'EUROPE.

1. BELGIQUE.

Les relations d'amitié et de coopération belgo-rwandaïses ont été marquées cette année par la visite officielle effectuée en République Rwandaise par leurs Majestés le Roi BAUDOUIN I^{er} et la Reine FABIOLA du 30 juin au 3 juillet 1987 dans l'ambiance des festivités commémorant le 25^{ème} Anniversaire de l'Indépendance du Rwanda. - Au cours de cette **visite**, le Roi BAUDOUIN I^{er} a promis le financement hors enveloppe de la construction d'une nouvelle maternité au Centre Hospitalier de Kigali.

Dans le cadre des échanges de délégations en vue de renforcer davantage les relations entre la Belgique et le Rwanda, il y a lieu de mentionner la visite effectuée en janvier 1987 à Bruxelles par le Ministre Rwandais des Affaires Etrangères et de la Coopération et la visite au Rwanda d'hommes d'affaires belges du 27 au 30 octobre 1987, visite à inscrire dans le cadre du renforcement des liens économiques entre nos deux pays.

En particulier, la visite du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération en Belgique a été l'occasion de mettre en exergue toute une série des problèmes liés en grande partie au retard de déblocage des fonds et au manque de gestion commune des actions décidées d'un commun accord entre la Belgique et le Rwanda.

Cependant, en ce qui concerne les projets de développement agricole et rural, une certaine évolution a vu le jour puisque 5 Arrangements Particuliers relatifs aux projets Kibungo II, GITI-RUTARE, MUDASOMWA, Service des Semences Sélectionnées et Carte pédologique seront signés très prochainement.

Il y a lieu de signaler en outre qu'en prévision de la réunion, début 1988, de la Commission Mixte d'évaluation du programme retenu en octobre 1984, un Mémoire ad hoc vient d'être confectionné et envoyé à la partie belge.

../..

Pour ce qui est de l'état d'exécution des projets de coopération avec la Belgique, la situation se présente comme suit:

1. Projets agricoles en cours.

- Projet GITI-RUTARE: Une enveloppe de 34 millions FB avait été mise à la disposition du projet en octobre 1984. Les dossiers techniques ayant été transmis à la partie belge pour agrément, la signature des Accords ad hoc devrait intervenir sous peu.

- Projet KIBUNGO II: A ce projet a été réservé une enveloppe de 136,6 millions FB en 1984. Les études ont été transmises à la partie belge pour approbation. Il reste à signer très prochainement l'Arrangement Particulier ad hoc.

En vue d'une plus grande réussite des projets repris ci-dessus, le Gouvernement Rwandais a suggéré, au regard de l'importance du secteur agricole, que des mécanismes efficaces de gestion commune de ces projets soient mis en place par le biais de comités de gestion comprenant des membres des deux parties avec des pouvoirs étendus.

Le Gouvernement Rwandais a demandé également que des actions de soutien souhaitées par la population concernée puissent être prises en considération notamment dans le cadre des structures des centres communaux de développement et de formation permanente (CCDFP), l'appui aux infrastructures prioritaires telles que routes de desserte, ponts, centres de santé, adduction d'eau, etc...

- Projet Semences Sélectionnées: Ce projet fonctionne encore sur le reliquat des années antérieures. L'enveloppe de 108,9 millions FB qui avait été prévue en 1984 n'est pas encore débloquée. Comme le dossier technique ad hoc a été accepté par la partie belge, la signature de l'Arrangement Particulier y relatif sera signé très prochainement.

../.

- Carte pédologique: Un montant de 121,6 millions FB a été attribué à ce projet en 1984. Le dossier technique ad hoc a été transmis à la partie belge qui l'a accepté comme tel. Il reste à signer l'Arrangement Particulier y relatif.

- Projet Pêche aux Lacs THEMA et MUHAZI: Les activités de ce projet se poursuivent à la satisfaction des deux parties. Un montant de 17,7 millions FB a été mis à la disposition du Gouvernement Rwandais, soit 4 millions FB pour l'acquisition du matériel et 13,5 millions FB à la disposition d'un expert.

- Assistance technique au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts: Trois experts belges oeuvrent au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts; les 2 experts supplémentaires promis en 1984 ne sont pas encore arrivés.

- Couvoir National RUBILIZI: Une requête officielle a été adressée en avril 1987 au Gouvernement Belge pour lui demander de débloquer le montant de 28 millions FB retenu en 1984. La réponse reste attendue. Rappelons que les besoins de financement de ce projet ont été évalués à 52.777.166 FRW et que le FENU intervient pour une très faible contribution.

- Etude du climat: Ce projet fonctionne sur une enveloppe de 12 millions FB lui octroyée dans le cadre de la programmation 1979-1984.

2. Projets relevant de la stratégie alimentaire.

Une enveloppe de 585 millions FB a été mise à la disposition de ces projets en octobre 1984. Les dossiers techniques des 2 projets identifiés dans le cadre de la stratégie alimentaire ne sont pas encore finalisés.

En ce qui concerne le Projet d'aménagement du bassin versant du lac Muhazi, la partie rwandaise a déjà approuvé le rapport établi par la mission VANNESTE-VANDEPUTTE. L'élaboration du dossier technique a été confiée à la société belge AGRIPOM qui avait programmé une mission de confection du cahier des charges mais que la partie rwandaise a récusée en faisant valoir l'inutilité de la succession de ces missions qui grèvent l'enveloppe allouée aux projets sans pour autant parvenir à des résultats tangibles.

Il a été finalement retenu que la partie rwandaise pourra confectionner ce document avec l'appui d'un seul spécialiste belge en conservation des sols qui se trouve dans le pays et le projet sera conçu dans l'optique ~~d'en faire~~ une extension du périmètre du projet d'animation rurale en Préfecture de Byumba actuellement concentré sur les Communes GITI - RUTARE.

S'agissant du programme de recherche sur le manioc et la patate douce, il subsiste des divergences profondes entre l'ISAR et la partie belge au niveau de la conception même du projet. En effet, alors que la partie rwandaise souhaite la création d'un centre de recherche autonome de l'ISAR (à Gitarama) qui serait chargé exclusivement de promouvoir le développement des deux cultures, ce qui suppose la libération de moyens suffisants pour rendre ce centre opérationnel pour une enveloppe estimée à 400 millions FRW, la partie belge n'envisage de son côté que le financement d'un projet intégré à l'ISAR dont le coût est estimé à environ 100 millions FRW.

Les discussions se poursuivent pour trouver une solution permettant de démarrer ce projet.

3. Secteur de la Santé.

La Commission Technique Mixte pour la Santé s'est réunie à Kigali du 1er au 2 juin.

- Centre Hospitalier de Kigali.

Une enveloppe de 100 millions FB est mise à la disposition de ce projet et servira à la construction pour 33 millions FB et à l'acquisition de l'équipement du bloc opératoire pour 67 millions FB. Le dossier technique ad hoc a été envoyé à la partie belge en vue du déblocage des fonds et du démarrage rapide des travaux de construction.

Il y a lieu de signaler en outre que lors de la visite officielle qu'il a effectuée au Rwanda à l'occasion de la célébration du 25ème Anniversaire de son indépendance, le Roi BAUDOUIN Ier a promis un financement pour la construction d'une nouvelle maternité au Centre Hospitalier de Kigali. Le dossier technique ad hoc est en cours de confection et l'appel d'offres sera lancé en même temps que celui relatif à la construction du bloc opératoire. Un montant de 35 millions FB sera consacré aux travaux de construction de cette maternité et sera considéré par la partie belge comme hors enveloppe.

Pour ce qui est du fonctionnement de cet Hôpital, une enveloppe de 487,7 millions FB a été mise à la disposition du Gouvernement Rwandais dont 257,7 millions FB pour l'assistance technique et 230 millions pour les frais de fonctionnement.

- Centres de Santé de la région sanitaire de Kigali.

Ce projet qui procède à la rénovation et à la transformation des dispensaires de la région concernée en Centres de Santé se poursuit normalement. 13 dispensaires ont déjà été transformés en Centres de Santé et équipés en énergie solaire pour ceux qui ne sont pas raccordés au réseau électrique.

La prolongation de ce projet souhaitée par la partie rwandaise sera décidée par la Grande Commission Mixte après l'évaluation du projet. Entretemps, le projet fonctionne sur une rallonge de 3 millions FB par an dont l'avenant vient d'être signé.

- Ecoles paramédicales de Kabgayi et Rwamagana.

Une enveloppe de 38,7 millions FB a été mise à la disposition de ces écoles pour le financement de l'Assistance technique.

Les Arrangements Particuliers y relatifs sont arrivés à échéance en juillet 1987. Une demande de prolongation pour 4 ans a été adressée à la partie belge qui a fait savoir que la décision finale sera prise lors de la Grande Commission Mixte après évaluation de ces deux projets.

Entretemps, l'assistance technique au projet va se poursuivre tandis que l'appui logistique sera fourni par le FOMETRO.

- Laboratoire pharmaceutique du Rwanda à Butare (LABOPHAR).

La partie rwandaise a fait une requête de prolongation du projet en même temps qu'elle s'engageait à mettre en place des mécanismes de gestion devant assurer au projet l'autonomie financière et à nommer un Directeur Rwandais à la tête du projet.

La partie belge a accepté ce principe de prolongation et a promis dans l'entretemps d'accorder un supplément budgétaire de 14 millions FB indispensable pour la poursuite normale des activités du Laboratoire.

- Fonds Médical Tropical (FOMETRO).

Une enveloppe de 17 millions FB est allouée à FOMETRO pour la fourniture du matériel médical et l'appui logistique, activités qui se poursuivent normalement.

- Faculté de Médecine de l'Université Nationale du Rwanda.

Un reliquat dégagé à la fin de ce projet sert progressivement à l'achat des équipements qui sont en cours de livraison. Il reste un budget de 3.323.616 FB encore disponible.

Il existe également une enveloppe de 4.500.000 FB étalés sur 3 ans à raison de 1.500.000 FB par an. Cette somme servira à l'appui logistique ainsi qu'à l'équipement de la Bibliothèque de la Faculté.

L'assistant technique belge qui oeuvre au sein de ce projet a été reconduit.

- Projet SIDA.

Le Gouvernement Belge assiste ce projet en cofinçant avec la CCE à concurrence de 18 millions FB tous les quatre ans. Lors de la réunion de revue des réactions des bailleurs de fonds tenue les 27 et 28 juillet à Kigali, la Belgique a annoncé qu'elle allait disponibiliser 3 millions FB pendant 5 ans pour la logistique du Laboratoire de référence à Kigali. En plus, elle a affecté en permanence à ce laboratoire un médecin spécialiste des problèmes de SIDA.

- Centre de Santé du Groupe Scolaire de Butare.

L'Arrangement Particulier relatif à ce projet vient d'être signé mais les bâtiments ne sont pas encore achevés pour rendre ce centre opérationnel. Un montant de 20 millions FRW a été sollicité par la partie rwandaise pour financer les travaux restants et la partie belge a promis d'examiner cette requête avec bienveillance.

En cas de suite positive, les travaux seraient retirés de l'ONG des Frères de la Charité qui a fait montre de graves lacunes pour être réalisés par les soins de l'Ambassade de Belgique à Kigali.

- Projets gérés par les ONG.

a) Projet inter-Croix-Rouge de transfusion sanguine.

La Croix-Rouge de Belgique cofinance ce projet dans lequel le Gouvernement Rwandais assure 87 % du financement total.

La partie rwandaise a souhaité le maintien des activités de la Croix-Rouge de Belgique qui envisage de se retirer et cela au moment où son concours revêt une grande importance compte tenu de l'urgence concernant le screening du sang pour la détection du SIDA.

b) Projet Santé Mentale (CARAES).

Une enveloppe de 35,7 millions FB a été programmée pour la mise à disposition de deux médecins spécialistes en neuro-psychiatrie jusque fin 1989.

- Programme de Lutte contre la Lèpre au Rwanda avec les Amis du Père Damien.

La partie rwandaise a demandé que le Gouvernement Belge assure le cofinancement des programmes médicaux présentés par cette ONG en faveur du Rwanda. La réponse à cette requête est attendue.

- CURPHAMETRA.

Le projet suit son cours normal. Une enveloppe de 10,6 millions FB a été mise à disposition en octobre 1987 pour financer l'assistance technique belge à ce projet.

- Assistance technique aux Hôpitaux et Endémies.

Une enveloppe de 33,6 millions FB a été programmée en 1984 pour le financement des services de médecins belges oeuvrant au sein des Hôpitaux de Rwamagana et Gisenyi ainsi qu'auprès du programme PMI pour le contrôle des endémies. Le projet se déroule normalement.

4. Secteur de l'Enseignement.

La Commission Technique Mixte pour l'Enseignement s'est réunie à Kigali du 27 au 28 avril 1987.

a) Enseignement Primaire et Secondaire.

- Centre National de Recyclage de Remera.

La construction et l'équipement de ce Centre sont terminés. Le Centre est opérationnel et fonctionne sous régime d'internat et sa gestion a été confiée à un tiers sous contrat à bail.

Cinq Assistants techniques belges oeuvrent au sein du projet; il reste à recruter encore deux unités CTB en Psycho-Pédagogie et en mathématiques. Enfin, il faudra procéder à la signature d'un Arrangement Particulier devant régir ce Centre.

La partie belge a accepté de contribuer au fonctionnement de ce Centre à concurrence d'un montant de 17 millions FB et sous réserve de la bonne gestion de ce Centre, elle est prête à octroyer de bourses aux séminaristes et l'indemnité au personnel de formateurs.

- Collège de Gisenyi.

En vue de ne pas gêner la rentrée de septembre 1987 par manque de locaux, trois classes ont été déjà construites en attendant la finalisation du reste des travaux de la 2ème phase dont le coût total s'élève à 50 millions FB. Les appels d'offres ont été dépouillés le 18 mai 1987 et le marché a été attribué à l'entreprise belge PIRARD.

- Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire.

Ce projet qui était venu à terme cette année sera prolongé pour 4 ans supplémentaires (1987-1991). Il reste à signer l'Arrangement Particulier y relatif. Le nombre de coopérants qui était de 14 unités sera ramené à 12 unités pour 1987-1988 et à 10 unités pour l'année scolaire 1988/1989.

- E.T.O. KICUKIRO.

Une nouvelle section d'électronique a ouvert ses portes au sein de cette école dès l'année 1987-1988. Il reste à signer l'Arrangement Particulier ad hoc.

Le nombre d'unités CTB à l'ETO Kicukiro sera maintenu à son niveau actuel, soit 7.

b) Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique.

- Faculté de Droit à l'Université Nationale du Rwanda.

Une requête a été formulée à l'adresse de la partie belge pour la formation des 9ème et 10ème cohortes de juristes. Cette requête sera examinée lors de la prochaine réunion de la Commission Mixte Ministérielle qui prendra une décision définitive à ce sujet.

- Formation Pédagogique à l'Université Nationale du Rwanda.

L'Arrangement Particulier ad hoc est en voie de signature. Il reste à la partie rwandaise à faire connaître ses observations sur le texte lui envoyé.

- Formation des 3ème et 4ème cohortes de Pharmaciens de clinique.

Le financement d'une 3ème et 4ème cohortes de pharmaciens de clinique est entrevu favorablement par la partie belge.

Le dossier technique et financier a été établi par le coordinateur du projet et l'Arrangement Particulier ad hoc est en cours de finalisation. Le coût de formation est estimé à 47 millions FB sur une période de 5 ans.

- Formation d'Ingénieurs civils en construction et d'ingénieurs électro-mécaniciens.

La partie belge financera à partir de 1988/1989 une nouvelle cohorte d'ingénieurs.

En ce qui concerne le reliquat dégagé par l'ancien projet de formation d'ingénieurs électro-mécaniciens évalué à 835.035 FB, il est utilisé en fonction des besoins transmis à la partie belge.

../..

- Bourses d'études.

Depuis 1984, le quota des bourses d'études alloué au Rwanda est fixé à 25 bourses par an. Compte tenu des reliquats antérieurs, 34 bourses étaient disponibles pour l'année 1987/1988. Seules 25 bourses ont été utilisées.

5. Secteur des infrastructures.

- Musée National à Butare.

Les travaux de construction ont été confiés à l'entreprise SIX CONSTRUCT et avancent normalement. La contribution de la partie belge s'élève au total à 99.423.275 FB dont 15.000.000 FB réservés à l'équipement.

- Aéroport International Grégoire KAYIBANDA.

Une enveloppe de 22,4 millions FB a été réservée à ce projet jusque fin 1989. Un appel d'offres vient d'être lancé pour la fourniture d'un nouvel émetteur-radio à installer au Centre d'Emission de l'Aéroport International Grégoire KAYIBANDA.

- Télécommunications.

La Banque Mondiale a accepté de prendre en charge la liaison H.F. Kigali-Ruhengeri pour laquelle la partie belge avait réservé un montant de 5 millions FB. Ce montant est actuellement mis en réserve au profit d'un projet de télécommunications rurales en Préfecture de Kibungo.

Concernant la téléphonie rurale, le partie belge propose d'y affecter un montant de 35 millions FB qui serait déduit de l'enveloppe de la stratégie alimentaire. La partie rwandaise a fait savoir qu'elle ne pourra accepter cette proposition que dans le cas où toutes les actions prévues dans le cadre de la stratégie alimentaire seront complètement financées.

La partie rwandaise a par ailleurs proposé que le montant de 65 millions FB réservé auparavant au projet Pouzzolanes-Chaux-Tourbes qui sera liquidé soit affecté aux télécommunications rurales.

- Projet Tourisme et Parcs Nationaux.

Une enveloppe de 100 millions FB a été mise à la disposition du projet et l'Accord Particulier y relatif a été signé le 6 juin 1986.

Cependant, une disproportion existe entre le budget consacré à l'assistance technique et celui consacré aux investissements sur le terrain. Il a été dès lors décidé d'augmenter l'enveloppe consacrée à cette dernière rubrique à concurrence de 27 millions FB et la liste des besoins additionnels justifiant l'augmentation a été finalisée par l'ORTPN et envoyée à la partie belge qui a donné son accord de principe.

- Projet Pouzzolanes-Chaux-Tourbe.

Lors de la réunion de la Commission Mixte en octobre 1984, la partie belge a accepté d'accorder les fonds nécessaires à la bonne marche du projet à concurrence de 10 millions FB pour la phase de transition et 55 millions FB pour la phase de production.

Avant de débloquer ces montants, il a été procédé à l'élaboration d'une étude par le Bureau "BASSE-SAMBRE", étude/^{qui}a conclu à la non-rentabilité du projet.

Il reste à décider de la nouvelle affectation de cette enveloppe puisque l'exécution de ce projet sera confiée à la Coopération chinoise qui a l'intention d'installer une unité dans la région de Gisenyi. La partie rwandaise a souhaité que le projet télécommunications rurales puisse bénéficier de cette enveloppe.

- Adduction d'eau en milieu rural.

Un montant de 100 millions FB a été prévu pour ce programme qui devait initialement être exécuté par des ONG belges. Comme il n'existe pas beaucoup d'ONG impliquées dans ce secteur, le Gouvernement Rwandais a reçu l'accord de la partie belge d'exécuter lui-même ces projets après avoir transmis la liste des adductions à financer. Une liste de 25 projets totalisant un montant de 205.214.000 FRW élaborée par le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie a été déjà transmise à la partie belge, mais le déblocage de 100 millions FB devra attendre que les études d'exécution pour chacun des 25 projets puisse parvenir à la partie belge.

- Electrification rurale.

Un montant de 100 millions FB a été mis à la disposition du projet depuis 3 ans.

Le dossier technique élaboré par ELECTROGAZ a été transmis à la partie belge et il ne reste qu'à désigner l'entreprise adjudicatrice des travaux.

La partie rwandaise a demandé que la Société ELECTROGAZ qui a acquis suffisamment d'expérience puisse réaliser le montage de ces lignes d'autant plus que son offre est la moins disante par rapport aux autres offres.

- Energies alternatives.

Un montant de 50 millions FB a été consacré au secteur des énergies alternatives comprenant 20 millions FB pour l'éclairage des Centres de Santé de la région sanitaire de Kigali, 20 millions FB pour l'installation d'un système de réfrigération de la pêcheirie du Lac IHEMA, et 10 millions FB pour le biométhanisation des déchets à l'OVIBAR.

L'utilisation de ce montant est toutefois subordonnée aux résultats d'une étude ad hoc à réaliser par un consultant belge qui sera envoyé prochainement.

- Mise à terre des lignes électriques financées par la Belgique.

Le matériel de mise à terre des lignes électriques RWINKWAVU-IHEMA, GIKONGORO-KITABI et KABARONDO-ZAZA a été fourni par la partie belge à ELECTROGAZ qui s'est chargée de l'exécution des travaux.

- Projet BEC.

L'Accord particulier ad hoc a été prolongé jusque fin 1989 et un montant de 142, 8 millions FB y a été réservé pour financer l'assistance technique et le soutien logistique. Le projet se déroule normalement.

- Abattoir de Kigali.

Le problème qui s'était posé à l'abattoir concernait la panne du système frigorifique ainsi que le manque de pièces de rechange. Un expert belge a fait l'inventaire de toutes les pièces défectueuses et celles-ci viennent d'être livrées par la Belgique qui a promis de procéder aux réparations dans les meilleurs délais.

- Carte Topographique du Rwanda au 1/50.000ème.

Les travaux y relatifs se poursuivent normalement et la partie belge devrait être en mesure de livrer cette Carte dans les délais prévus, soit le 1er juillet 1988.

- Carte géologique et lithologique du Rwanda.

Les travaux d'élaboration de cette Carte sont en cours de finalisation par le Musée Royal d'Afrique Centrale. Une enveloppe de 6,3 millions FB est réservée au financement des services de l'expert affecté à ce projet. Les travaux avancent normalement.

- Gaz Méthane du Lac Kivu.

Une enveloppe de 500 millions FB est disponible depuis 1979. Une partie de ce montant, soit 38 millions FB servira au financement des études de l'extension de la capacité de captage de la station du cap Rubona.

2. REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE.

La Coopération entre la République Fédérale d'Allemagne et le Rwanda a été marquée au cours de cette année par la tenue à Kigali du 10 au 13 juin des négociations inter-gouvernementales germano-rwandaïses.

A l'issue de ces négociations, il y a lieu de se féliciter de l'augmentation substantielle de l'enveloppe allouée à notre pays pour le biennum 1987-1988 et qui a été fixée à 88 millions DM dont 50 millions DM au titre de la Coopération Financière et 38 millions DM au titre de la Coopération Technique. Comparée à l'enveloppe accordée pour la programmation 1985-1986, soit 73,5 millions DM, l'augmentation enregistrée est de l'ordre de 25 % alors que le budget global de la coopération de ce pays n'a été relevé que de 3 % sur la même période.

La ventilation de l'enveloppe accordée se présente comme suit:

COOPERATION FINANCIERE

1. Routes bitumées V.	2 millions DM
2. Projets Ponts V.	4 millions DM
3. Aide en marchandises	6 millions DM
4. Projet Nshili - Kivu	8 millions DM
5. Voie de Transit à Kigali	4 millions DM
6. Adduction d'eau au Bugesera-Sud	14 millions DM
7. Fonds d'études et d'expertises	1 million DM
8. Route Kayonza-Rusumo.	11 millions DM

TOTAL : 50 millions DM.

COOPERATION TECHNIQUE.

1. Projet agro-pastoral de Nyabisindu	8 millions DM
2. Radio Rwanda	1,8 million DM
3. Développement rural dans les Communes KARAGO-GICIYE et SATINSKYI-KIBILIRA	0,5 million DM

4. Conseillers auprès de la Direction Générale des Ponts & Chaussées	1,5 million DM
5. Conseiller en matière d'Adduction d'eau et d'eaux usées	3,0 millions DM
6. Service mobile d'encadrement pédagogique.	3,4 millions DM
7. Amélioration de la santé en zones rurales	2,5 millions DM
8. Appui à l'ONAPO	2,5 millions DM
9. Renforcement de la recherche à l'ISAR	0,9 million DM
10. Conseiller au Ministère des Finances et de l'Economie	1,0 million DM
11. Appui à l'ELECTROGAZ	3,5 millions DM
12. Centre National de Vulgarisation agricole.	2,0 millions DM
13. Fonds d'études et d'expertises	1,5 million DM
14. Programme Spécial d'Energie	4,9 millions DM
15. Fourniture de moyens de production agricole.	1,0 million DM

TOTAL : 38,0 millions DM.

D'une façon globale, la coopération germano-rwandaise se distingue par les éléments suivants:

- les décisions prises de commun accord sont exécutées avec rapidité et transparence;
- l'aide accordée constitue une subvention à 100 %.

A l'issue des dernières négociations, l'état des projets se présente comme suit:

I. Coopération Financière.

1. Projets terminés et/ou en cours ne nécessitant pas de nouvelles phases.

- Adduction d'eau à Nyabisindu.

Les travaux de ce projet sont presque terminés. Quelques petits travaux se poursuivent sur financement du reliquat de 0,3 million DM.

../. .

- Route Kigali-Ruhengeri.

L'enveloppe de 700.000 DM constituant le reliquat dégagé par le projet de construction du canal de protection des eaux de YANZE servira à l'entretien de cette route financée par la République Fédérale d'Allemagne.

- Ligne électrique Moyenne Tension Ruhengeri-Gisenyi et Centrale de Gihira.

Ces deux projets sont terminés, cependant ELECTROGAZ doit honorer ses engagements de verser régulièrement sa quote-part au Fonds de contrepartie.

2. Projets en cours nécessitant un nouveau financement.

- Entretien des Routes bitumées: 2 millions DM.

Le Gouvernement Fédéral Allemand a accepté d'accorder pour la phase V de ce projet un montant de 2 millions DM et considère que cette phase sera la dernière. L'entretien des routes bitumées dépendra alors du bon fonctionnement du Fonds routier qui a déjà été créé et auquel la partie allemande pourra participer à côté d'autres bailleurs de Fonds tels que la Banque Mondiale qui interviendra dans le cadre du 6ème projet routier.

- Projet Ponts : 4,0 millions DM.

Le Gouvernement Fédéral Allemand accordera pour la phase V du projet une enveloppe de 4,0 millions DM.

Le Gouvernement Allemand a fait connaître son intention de contribuer encore pour la phase VI après l'évaluation du projet.

- Aide en marchandises : 6,0 millions DM.

L'Allemagne accordera au Rwanda une enveloppe de 6,0 millions DM dont un montant de 4,5 millions DM servira en priorité à l'achat d'un nouvel émetteur ondes courtes de 100 Kw pour Radio-Rwanda. /.

L'enveloppe restante servira comme par le passé à l'acquisition de matériel destiné aux secteurs de développement faisant l'objet de la coopération germano-rwandaise.

- Développement rural de la région Nshili-Kivu;
8,0 millions DM au maximum.

La partie allemande accordera à ce projet une nouvelle enveloppe de 8,0 millions DM pour en assurer la phase pilote. Il y a lieu de rappeler qu'un montant de 10 millions DM provenant de la programmation antérieure est disponible.

La partie rwandaise a souhaité que l'avenir du projet soit assuré eu égard à la priorité que revêt l'auto-suffisance alimentaire. Elle a en même temps donné l'assurance que les produits du projet surtout le froment qui était menacé par la concurrence de l'aide alimentaire, pourront trouver un marché satisfaisant surtout que le Gouvernement a pris des mesures visant à réorienter l'aide alimentaire vers les projets d'augmentation de la production.

- Banque Rwandaise de Développement (BRD).

Le Gouvernement Rwandais a sollicité du Gouvernement Fédéral Allemand une contribution financière en faveur du Fonds de la Promotion Agricole et de l'Artisanat que veut mettre en place la B.R.D.

La partie allemande a manifesté son intérêt pour ce Fonds et examinera la possibilité d'accorder une ligne de crédit en faveur de la Banque Rwandaise de Développement.

- Alimentation en eau potable et en électricité des chefs-lieux de Sous/Préfectures.

Pour la période 1987-1988, il a été retenu l'alimentation en eau de 8 Centres de Sous-Préfectures ainsi que la construction de 5 lignes électriques pour une enveloppe de 11,4 millions DM déjà disponibles sur programmation antérieure.

../.

De nouvelles phases seront entreprises ultérieurement au fur et à mesure que ^{ces} centres de développement seront capables d'en assurer la rentabilité financière compte tenu de l'augmentation de leur population à desservir.

- Voie de transit à Kigali: 4 millions DM au maximum.

Un montant de 4 millions DM sera versé par la partie allemande, montant qui s'ajoute à l'enveloppe de 8 millions DM résultant de la programmation antérieure. La contribution du Gouvernement Rwandais à ce projet s'élèvera à 2 millions DM.

- Fonds d'études et d'expertises: 1 million DM au maximum.

Une enveloppe de 1 million DM est prévue pour la période 1987-1988 à laquelle s'ajoute un reliquat antérieur de 0,9 million DM.

- Adduction d'eau au Bugesera Sud: 14 millions DM

Le coût du projet est estimé à 17,5 millions DM et le Gouvernement Fédéral Allemand est disposé à y réserver une enveloppe de 14 millions DM. La partie rwandaise prendra en charge la contrepartie d'une valeur de 3,5 millions DM.

3. Projet nouveau.

Dans le cadre du programme "African Facilities" de la Banque Mondiale, le Gouvernement Fédéral Allemand accordera une enveloppe de 11 millions DM pour l'entretien et la réhabilitation de la route Kayonza-Rusumo. La participation du Rwanda a été fixée à 1 million DM pour le financement des coûts locaux.

II. Coopération Technique.

1. Projets en cours de réalisation.

- Projet agro-pastoral de Nyabisindu.

Ce projet sera intégré dans les structures administratives nationales de sorte que l'essentiel des moyens

./.

mis à disposition par la République Fédérale d'Allemagne sera concentré sur la Sous-Préfecture de Nyabisindu y compris les Communes Rusatira et Muyira qui n'étaient pas couvertes par ce projet. Une enveloppe de 8 millions DM a été accordée à ce projet pour une période de 4 ans.

- Radio-Rwanda : 1,8 million DM.

Le Gouvernement Fédéral Allemand accordera une enveloppe d' 1,8 million DM couvrant les prestations d'un expert pour ce projet pendant 4 ans ainsi que les pièces de rechange à concurrence de 0,4 million DM. Des bourses d'études et de stage seront également accordées dans le cadre de ce projet.

La partie allemande mettra à la disposition du Gouvernement Rwandais sur le Fonds d'aide en marchandises un montant de 4,5 millions DM que la partie rwandaise se chargera de compléter en vue de l'acquisition d'un émetteur de 100 Kw.

- Développement de la Communication Rurale (DECOR):
2,5 millions de DM au maximum.

Une enveloppe de 2,5 millions DM est mise à la disposition de ce projet dont le démarrage est prévu en janvier 1988. L'expert déjà recruté sera chargé d'améliorer l'organisation et le contenu du système d'information actuel et de formuler des recommandations relatives à une éventuelle extension du projet.

Il y a lieu de rappeler qu'au titre du projet DECOR, certaines promesses faites par la partie allemande devraient être financées à l'issue du rapport d'évaluation de cet expert à savoir: l'achat d'un émetteur FM de réserve au Mont JARI, la réhabilitation du système d'énergie de l'émetteur existant, la mise en place d'une 2ème chaîne FM ainsi que la formation de techniciens rwandais dans le domaine de la communication.

../.

- Intensification de la production vivrière dans les Communes KARAGO-GICIYE-KIBILIRA-SATINSKYI:
0,5 millions DM.

L'enveloppe de 6,5 millions DM accordée sur la programmation 1985-86 sera majorée d'une nouvelle enveloppe de 0,5 millions DM pour financer la mission de l'expert en santé animale en 1988- 1989. La construction d'un hangar central de stockage à Kabaya dépendra de la bonne marche des 3 silos déjà existants.

- Conseillers auprès du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie : 1,5 million DM.

Une enveloppe de 1,5 million DM est accordée pour permettre le maintien en fonction des experts en place jusqu'en 1989.

- Conseillers en matière d'adduction et d'évacuation d'eau: 3,0 millions DM.

Un montant de 3 millions DM est prévu pour financer les services d'un Conseiller principal auprès de la Direction Générale de l'Eau et un autre Conseiller auprès de la Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement jusqu'en 1990.

- Imprimerie Scolaire.

Ce projet est passé sous pleine responsabilité rwandaise. La mission de l'expert financier sera toutefois maintenue jusqu'en février 1989 et financée sur le reliquat de la programmation antérieure.

- Service mobile, d'encadrement pédagogique (SMEP);
3,4 millions DM.

Une nouvelle enveloppe de 3,4 millions DM a été accordée jusqu'en 1990 pour financer les travaux de construction et la fourniture de matériel du projet. La partie rwandaise prendra en charge les frais de mission des experts rwandais à concurrence de 50 %.

../.

- Amélioration de la Santé Publique en zone rurale:
2,5 millions DM.

Les Fonds réservés à ce projet à concurrence de 2,5 millions DM seront utilisés jusqu'en mars 1990 pour financer des travaux de construction et des fournitures de matériel dans le cadre du projet Promotion des Soins de Santé en milieu rural dont l'exécution a été confiée au Service des Volontaires Allemands.

- Formation à l'Atelier Central des Ponts et Chaussées à Kigali.

Les 4 experts sont déjà sur place et le projet a un financement assuré jusqu'à la fin de 1989 grâce au montant de 8 millions DM qui a été affecté à ce projet en 1985.

- Ecole de Formation Technique (EFOTEC).

Deux experts intégrés oeuvrent au sein du projet jusqu'en 1988. Ils effectueront un rapport d'évaluation en vue d'une aide éventuelle du Gouvernement Fédéral à ce projet.

- Appui à l'ONAPO : 2,5 millions DM.

Une enveloppe de 2,5 millions DM permettra la prolongation de ce projet jusqu'en février 1991.

- Renforcement de la Recherche Agricole à l'ISAR:
0,9 million DM.

Une nouvelle enveloppe de 0,9 million DM a été accordée en guise de supplément de la subvention antérieure de 1,5 million DM. Ces Fonds portés ainsi à 2,4 millions DM sont destinés à promouvoir la recherche agricole dans le cadre de l'ISAR jusqu'en 1990. Les deux experts promis par la R.F.A. pour oeuvrer au sein de ce projet sont attendus en début 1988.

- Conseillers au Ministère des Finances et de l'Economie:
1 million DM.

La mission de l'expert en place est maintenue jusqu'au mi-1989 tandis que des missions d'experts de courte durée et des bourses de perfectionnement seront accordées.

- Appui à l'ELECTROGAZ.

Une enveloppe de 3,5 millions DM est prévue jusqu'en 1990 tandis qu'un expert intégré sera envoyé au Centre de Formation de GIKONDO.

2. Projets nouveaux.

- Centre National de Vulgarisation Agricole.

La partie allemande a prévu une enveloppe de 2 millions DM dont la libération sera précédée d'une évaluation du projet.

- Fonds d'Etudes et d'expertises.

Une enveloppe de 1,5 million DM servira au financement des études de futurs projets.

- Programme Spécial d'Energie.

Une enveloppe de 4,9 millions DM a été accordée pour une période de 4 ans et servira à financer un expert électricien ainsi que des missions de courte durée.

- Fourniture de moyens de production agricole.

Une enveloppe de 1 million DM a été mise à la disposition du Gouvernement Rwandais et servira à financer l'acquisition de moyens de production agricole tels que la fourniture d'intrants.

III. Coopération Future:

Une liste de projets qui présentent des chances d'être financés a été dressée tel que repris ci-après:

../.

Coopération Financière.

- Centrale de KEYA.
- Alimentation en eau et en électricité dans des zones rurales.
- Etude complémentaire d'alimentation en eau de la région Est (Kibungu).
- Banque Rwandaise de Développement (Fonds de la Promotion Agricole et de l'Artisanat).
- Projet Route NTENDEZI-MASHYUZA ou KIGALI-KANZENZE.
- Séchage de thé dans les Usines à thé par courant de nuit.
- Projet Ponts, phase VI.

Coopération Technique.

- Appui au Service National de la Cartographie.
- Conservation et Protection des Savanes de l'Est.

IV. Coopération avec les Lander.

a) Rhénanie-Palatinat.

Outre la coopération exemplaire à maints égards au niveau fédéral, il importe de rappeler l'instauration d'une coopération agissante avec le Land de Rhénanie-Palatinat qui constitue un complément appréciable à l'appui du Gouvernement Fédéral et s'avère très efficiente dès lors qu'elle permet le financement des projets facilement maîtrisables par les entités locales et qui ont un impact direct sur le développement de la population rurale.

Les relations avec ce Land ont été caractérisées par de nombreux échanges de visites à tous les niveaux, en particulier celle que le Chef de l'Etat, le Général-Major HABYARIMANA Juvénal y a effectuée du 28 septembre au 3 octobre 1987.

Il y a lieu de relever les actions suivantes dans le cadre de cette coopération. 50 Communes rwandaises bénéficient effectivement de l'action du jumelage-coopération et il existe actuellement 160 jumelages entre écoles ainsi que 120 projets divers profitant directement à la population rurale du Rwanda.

../.

Par ailleurs il existe un projet de jumelage entre l'Ecole de Police d'Enkenbach et l'Ecole de la Gendarmerie Nationale (EGENA) de Ruhengeri.

Dans le domaine de la santé, la Rhénanie-Palatinat en collaboration avec CARE DEUTSCHLAND a financé les réalisations suivantes pour un total de 6.193.493,10 DM:

- Centre de Santé de Buramba : 767.846,66 DM
- Centre de Santé de Busengo : 500.000 DM
- Hôpital de Bushenge et habitations
pour le personnel : 1.016.677,42 DM
- Hôpital de Kabaya et habitations
pour le personnel : 258.537,08 DM
- Centre de Santé de Kabare : 632.628,10 DM
- Centre de Santé de Kibayi : 211.424,03 DM
- Centre de Santé de Kiziguro : 24.457,27 DM
- Centre de Santé de Kigeme : 88.856,43 DM
- Centre de Santé de Nyagatare: 194.875 DM
- Centre de Santé de Nyakigezi et
habitations pour le personnel: 536.013,79 DM
- Centre de Santé de Nyamagabe: 589.032 DM
- Orphelinat de Nyundo : 23.000 DM
- Centre de Santé de Rushaki : 4.742,80 DM
- Centre d'Approvisionnement
de Kigogo : 323.452,39 DM
- Formation de médecins rwandais
à Mayence : 50.000 DM
- Congrès médicaux (4) à Butare: 955.676,91 DM
- Mission d'évaluation des équipements
dans les Hôpitaux et Centres de Santé
et état des besoins : 37.273,22 DM.

Il y a lieu d'ajouter que la Rhénanie-Palatinat, toujours en collaboration avec CARE DEUTSCHLAND a financé également la transformation de nombreux dispensaires en centres de santé dont ceux de Rukomo, Save et Gikondo.

Enfin, des contacts sont en cours pour jumeler la Croix-Rouge Rwandaise avec celle du Land dont le Président vient d'effectuer une visite au Rwanda.

Parmi les décisions prises à cette occasion, il y a lieu de mentionner notamment l'Accord de financement du Centre de formation et de production de la jeunesse à Kanombe pour un montant de 26 millions FRW. D'autres interventions sont prévues ultérieurement telles que l'appui au service des interventions d'urgence de la Croix-Rouge Rwandaise, l'intervention en faveur des prisons notamment l'envoi de médicaments et l'appui au projet de lutte contre le SIDA.

Dans le domaine de l'Enseignement, la Rhénanie-Palatinat a accordé un montant de 100.557,15 DM dans le cadre du jumelage interscolaire tandis que des équipements ont été accordés aux CERAI et écoles primaires et secondaires suivants:

- Rushashi	:	30.000 DM
- Giciye	:	20.000 DM
- Musange	:	70.000 DM
- Kigarama	:	40.000 DM
- Ecole Primaire de Kagitumba	:	214.385 DM
- Ecoles Primaires du Diocèse de Kigali	:	120.000 DM
- AJEPO Kigali	:	38.500 DM
- APACOPE Kigali	:	43.942 DM
- EFOTEC Kanombe	:	250.828 DM

La Rhénanie-Palatinat a en outre financé la construction des écoles secondaires suivantes:

- Ecole d'Economie et de Commerce de Janja en collaboration avec Misereor : 561.146 DM
- Ecole Normale Primaire de Mururu: 908.000 DM.

En outre, 6 bourses d'études ont été accordées en 1987 tandis que le Rwanda compte un total de 32 boursiers présents actuellement en Rhénanie-Palatinat. Dans le cadre de la collaboration avec la Police du Land, il y a lieu de signaler que six bourses de stage ont été accordées à des officiers et sous-officiers de la Gendarmerie Nationale. De plus, des bourses de courte durée ont été accordées dans les domaines suivants:

- bourse de recherche sur l'histoire du Rwanda au cours de la période coloniale allemande;
- stage de laboratoire pour l'Université Nationale du Rwanda (Faculté de Médecine);
- stage en préparation des trophées;
- bourse à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda;
- 2 bourses de stage à l'Ecole Supérieure d'Administration de Speyer;
- bourse de stage en athlétisme.

En ce qui concerne la coopération interuniversitaire, les Universités de Mayence, Kaiserslautern et Trèves ont noué des relations directes avec l'Université Nationale du Rwanda.

Dans le domaine de la promotion des métiers et de l'artisanat, il y a lieu de mentionner particulièrement la mise en place du Centre de Perfectionnement Artisanal en Préfecture de Gisenyi sans oublier qu'en Rhénanie-Palatinat même, des chambres de commerce sont en train de lancer un programme de promotion de l'artisanat rwandais. La première exposition est prévue au cours de l'année 1988.

En matière de promotion industrielle, il est prévu au début de 1988 une mission d'identification d'hommes d'affaires du Land qui sera conduite par Monsieur SCHELEYER, Secrétaire d'Etat à la Chancellerie. Il y a lieu d'enregistrer à cet égard que d'ores et déjà un projet de construction d'une unité de céramique à Gisenyi a été identifié. La firme Kinderbeuren qui bénéficie d'un financement de la DEG va lancer ce projet en collaboration avec un promoteur rwandais que le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat est en train d'identifier.

Pour ce qui est du secteur de la pêche, la Rhénanie-Palatinat a, en collaboration avec l'organisme Welthungerhilfe, financé l'appui à une coopérative de pêche au Lac Rwampanga ainsi que la pisciculture dans les lacs du pays. Ce projet a été lancé en février 1987.

La Rhénanie-Palatinat a en outre contribué au développement d'autres secteurs tels que le domaine sportif où elle finance des stages pour nos sportifs et envoie régulièrement des équipements de sport. Il y a lieu également de citer la promotion de l'information et de la publicité sur le Rwanda. A ce titre, les ballets rwandais "URUKEREREZA" et "AMASIMBI n'AMAKOMBE" ainsi que l'équipe nationale de football ont successivement séjourné dans le Land tandis que deux livres et un film sur notre pays ont été réalisés.

Pour ce qui est des perspectives d'avenir, la priorité sera accordée au renforcement de la Commune, cellule de base du développement global du Rwanda. C'est ainsi que la Rhénanie-Palatinat accordera quelques-bourses de spécialisation dans ce domaine et enverra une mission de trois experts chargés de définir la stratégie globale du développement communal ainsi que la promotion de certains-secteurs de base dont la décentralisation de l'administration, la définition de meilleures structures communales adaptées au Rwanda et la gestion cohérente des finances communales.

Des sessions de recyclage pour les autorités et tout le personnel des communes rwandaises seront organisées de même qu'un accent particulier sera mis sur la promotion de la petite industrie en milieu rural en vue de valoriser les ressources naturelles locales.

Concernant les actions de jumelage-coopération, il est envisagé de renforcer spécialement la coopération en faveur de la Gendarmerie Nationale en matière de formation, d'octroi d'un équipement d'accompagnement devant permettre aux gendarmes ainsi-formés de contribuer à raffermir la politique de paix et d'unité nationale, notamment par la prévention de la criminalité.

.../...

3. F R A N C E.

L'événement qui a marqué la coopération entre notre pays et la France est la tenue, en marge de la visite officielle du Ministre Français de la Coopération, Monsieur Michel Aurillac, de la réunion de la Commission Mixte franco-rwandaise à Kigali du 8 au 10 avril 1987. Cette grande rencontre a été préparée par la visite que le Ministre Rwandais des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectuée en France en janvier 1987.

A l'occasion des entretiens que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a eus avec le Ministre AURILLAC, l'idée maîtresse a été d'accroître le niveau du FAC dans tous les secteurs prioritaires. Les deux interlocuteurs ont en outre mis en exergue les points suivants:

- l'importance de la Caisse Centrale de Coopération Economique qui pallie à la faiblesse relative du FAC dans la mesure où l'élément don contenu dans les crédits de cet organisme augmente d'année en année;
- le problème des investissements privés français au Rwanda qui ne peut être résolu que par la mise en place d'un cadre juridique approprié portant sur la protection des investissements et l'assouplissement des dispositions fiscales.

Au niveau de la Commission Mixte elle-même, il est utile de relever les principales conclusions suivantes:

- la promesse de la partie française d'augmenter progressivement le niveau des engagements du FAC dans notre pays de façon à établir une homogénéité avec les autres pays de la sous-région;
 - l'engagement de la France à mener, en matière d'assistance technique, une politique de stabilisation des effectifs;
 - la décision de la partie française d'augmenter progressivement le nombre de bourses en faveur de notre pays.
- Cette décision commence à se concrétiser puisque pour l'année 1987/1988 le quota alloué au Rwanda sera de 32 bourses dont 15 bourses de stage ;

../.

- la promesse de maintenir, voire d'accroître les flux financiers provenant de la CCCE, ceci évidemment en relation avec le nombre de dossiers bancables que le Rwanda sera en mesure de présenter.

A. Coopération au niveau du FAC.

1. Secteur du Développement Agricole et Rural.

- Projet Kigali-Est.

Une enveloppe de 13,6 million FF a été consacrée à la 1ère phase ce projet. A l'occasion de la réunion de la Commission Mixte, la partie rwandaise a demandé une 2ème phase pour un montant de 250 millions FRW comprenant une contrepartie rwandaise de 70 millions FRW.

La partie française a accepté d'accorder ce financement. La Convention de financement relative à la 1ère tranche, soit un montant de 4,6 millions FF a été signée le 15 juin 1987.

- Projet Kigali-Nord.

Le rapport d'évaluation de la 1ère phase de ce projet qui a coûté un montant de 12,5 millions FF est sorti en juillet 1987.

Le coût du projet ainsi que l'orientation des actions à mener sont en préparation compte tenu des recommandations de ce rapport.

La partie française a d'ores et déjà accepté d'accorder le financement de la 2ème phase de ce projet.

- Projet B.G.M. II.

- Dans ce projet, la France a financé les équipements, les intrants et l'assistance technique. Comme les 3 experts qui avaient été affectés à ce projet ont été transférés aux projets de production rizicole à Butare et d'aménagement de la forêt naturelle de NYUNGWE tous les deux financés par la CCCE, ainsi a pris fin l'intervention de la France dans ce projet.

..../.

- Projet Crête Zaïre-Nil.

La Commission Mixte a convenu qu'une mission d'évaluation devait avoir lieu pour tirer en commun les conclusions sur la poursuite ou non de l'intervention de la France dans ce projet. Le Comité de Gestion s'est réuni en août 1987 avec les experts de l'ISAR.

La France reste réticente à poursuivre son intervention à cause de la mauvaise qualité des sols de la région concernée. C'est pourquoi l'ISAR va poursuivre les travaux de recherche avec ou sans le concours de la France.

- Appui au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts.

Le Gouvernement Rwandais et le Gouvernement Français ont convenu que l'expert français qui doit être envoyé en appui technique au projet rizicole de Butare procédera également à l'examen du projet Plan Directeur et évaluation des ressources en eau.

- Assistance technique au projet G.B.K.

La France reste disposée à étendre son assistance technique à l'ensemble du projet si toutefois les autres bailleurs de fonds acceptent d'intervenir suivant les mêmes modalités que la CCCE.

- Recherche rizicole.

La France est disposée à examiner favorablement la requête ad hoc qui lui sera adressée par le Gouvernement Rwandais.

- Formation Permanente des Cadres du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts.

La partie française maintient son intérêt pour ce projet dont l'étude de factibilité est en cours par la partie rwandaise.

2. Secteur de la Santé.

- Hôpital et Région Sanitaire de Ruhengeri.

La France continuera à prendre en charge les dépenses de fonctionnement technique de l'Hôpital tandis que les dépenses de fonctionnement ordinaire seront assurées par le Rwanda.

En ce qui concerne la fourniture de médicaments, la partie française continuera à en assurer le financement en attendant que la partie rwandaise établisse un calendrier précis de relève.

Un nouvel Arrangement Particulier relatif à l'intervention française pour la fourniture de médicaments a été signé le 27 octobre 1987 pour un montant de 1 million FF.

- Hôpital et Région Sanitaire de Gisenyi.

Les extensions prévues à cet Hôpital sont terminées mais la partie française n'assurera plus le financement des frais de fonctionnement.

L'assistance technique et la formation du personnel rwandais de même que les actions d'enquêtes et de recherches sur les maladies épidémiologiques vont se terminer.

Quant au programme de réhabilitation des Centres de santé, il va se poursuivre dans le cadre du budget disponible de 1,8 million FF.

- Lutte contre le SIDA.

A l'occasion de la Commission Mixte d'avril 1987, la France a confirmé sa disponibilité de participer à ce projet et souhaité que son intervention soit intégrée dans les actions déjà en cours, notamment dans le domaine de la surveillance du sang à transfuser.

3. Secteur de l'Enseignement.

- Ecole des Sciences Infirmières de Ruhengeri.

L'Ecole a ouvert ses portes au mois de septembre en accueillant 80 élèves: 40 élèves internes (filles) et 40 externes (garçons).

- Lycée de Kigali.

La France continuera à participer à la fourniture de livres mais n'envisage plus de fournir des crédits de fonctionnement.

- Lycée de Nyundo.

La France maintiendra son assistance en personnel et en livres.

- Ecole agri-vétérinaire de Kabutare.

La France maintiendra son assistance technique à cette école. Une Convention de financement portant sur un montant de 700.000 FF destiné, à l'appui pédagogique a été signée le 1er décembre 1987.

- Centre de Formation Pédagogique de Butare.

La France continuera à accorder des moyens pédagogiques à ce Centre à l'exclusion des crédits de fonctionnement.

- Appui à la réforme scolaire.

La France maintient son intérêt pour le relèvement du niveau de l'enseignement du français à l'école primaire, y compris la mise à disposition de moyens pour assurer le recyclage des enseignants.

- Coopération à la Faculté des Sciences et à la Faculté des Lettres.

Le nombre d'enseignements/chercheurs sera maintenu tandis que le Gouvernement Rwandais envisagera l'octroi

../.

d'une maison en ville pour l'un ou l'autre coopérant qui n'arrivera pas à s'adapter aux logements disponibles au Campus de Nyakinama.

- Centre de Recyclage à Remera et BPEPERAI.

Le Centre est terminé et est opérationnel; la réception définitive a eu lieu le 5 octobre 1987.

Concernant le BPEPERAI, le problème du coût du livre de français Horizons 7ème et 8ème qui était inaccessible à la population a été résolu en ramenant ce prix de 340 FRW à 200 FRW. En matière d'Assistance technique, deux nouveaux experts seront affectés au BPEPERAI en plus de l'équipe de 6 experts en place actuellement.

- Production de Mobilier Scolaire.

Le projet se déroule à la satisfaction des deux parties. Une nouvelle convention portant sur la 2ème phase de ce projet a été signée le 1er décembre 1987 pour un montant de 3,7 millions FF.

- Atlas scolaire.

La demande de 250.000 FF pour l'édition de cet Atlas est en cours d'examen par la partie française.

- Bourses d'études.

Au niveau des bourses d'études, il y a lieu d'enregistrer la promesse de la France de relever progressivement le nombre des bourses octroyées à notre pays. La préférence de la France va cependant aux études de 3ème cycle qui permettent de dégager un plus grand nombre de bourses.

Le quota de bourses accordées à notre pays pour l'année académique 1987/1988 s'élèvera à 32 bourses dont 15 bourses de stage. A titre de comparaison, le quota pour 1986/1987 avait été de 25 bourses dont 11 candidats sont effectivement partis en France y compris 3 départs en stage.

- Formation sur place.

Le Président de l'Association pour la Formation et le Perfectionnement de Gestionnaires des collectivités territoriales francophones a séjourné au Rwanda en septembre 1987 pour identifier avec les autorités rwandaises les priorités, la nature, la durée et le calendrier des interventions de formation souhaitée.

4. Secteur de l'Information et de la Culture.

- Projet Télévision.

La France reste disponible pour s'engager dans cette opération. La formation des cadres ne pourra commencer que quand le Rwanda aura fait connaître le calendrier d'exécution du projet. En outre, la France est prête à envoyer une mission de spécialistes pour aider le Gouvernement Rwandais à bien délimiter les contours du projet.

- Formation de journalistes.

La France va augmenter à partir de 1988 le quota annuel de bourses de stage auprès du Centre de Perfectionnement des Journalistes de Paris, de même qu'elle continuera à organiser des sessions de formation sur place et des stages groupés au profit des journalistes de la Relève". Elle équipera aussi ce journal en ouvrages et documents de référence.

- Agence Rwandaise de Presse.

Après l'octroi d'une enveloppe de 11.000 \$ US émergeant du Fonds Français auprès de l'UNESCO, la partie française est prête à octroyer une 2ème tranche en vue de la modernisation de cette Agence.

- Bibliothèque Nationale.

La France appuiera la nouvelle bibliothèque nationale en lui fournissant des livres et de la documentation et en accordant des bourses de formation aux bibliothécaires et aux documentalistes rwandais.

..../.

Enfin, il est envisagé de jumeler la nouvelle bibliothèque nationale du Rwanda et la bibliothèque nationale de France.

- Lecture publique.

La mise en place de bibliothèques rurales se poursuit à travers tout le pays. De 1987 à 1991, 29 nouvelles bibliothèques seront ouvertes et 58 bibliothécaires seront formés.

- Secteur artistique.

La partie française est disposée à financer la tenue d'un séminaire de production et de formation théâtrales en 1988. Un expert sera également envoyé en vue d'élaborer un projet expérimental portant sur la définition d'une politique culturelle plus constante.

5. Secteur du Développement Communal et de la Jeunesse.

- Appui au Fonds de Développement Communal.

Le 1er décembre 1987, le Gouvernement Français a octroyé au Gouvernement Rwandais un montant de 2 millions FF destiné à reconstituer le montant de l'aide initialement accordée, soit 4 millions FF dont la moitié avait été affectée au financement d'une opération en faveur des rapatriés d'Uganda.

Cette subvention financera des projets productifs à court et à moyen terme qui ont une incidence directe sur la production agricole, artisanale ou à la commercialisation.

- C.C.D.F.P. - Maisons Familiales Rurales.

Une nouvelle convention a été signée et la nouvelle phase de ce projet consistera à consolider les acquis en insistant surtout sur la formation paysanne en Préfecture de Gisenyi.

- Centre de formation d'animateurs sportifs polyvalents.

La rénovation du Centre de Rukali a été terminée et la réception provisoire a eu lieu en janvier 1987. Les travaux ont coûté 7 millions FRW.

Le reliquat de 450.000 FF dégagé par l'opération de rénovation du Centre de Rukali servira à équiper l'un ou l'autre stade à désigner de commun accord.

6. Secteur des Infrastructures.

- Appui au Laboratoire des Ponts & Chaussées.

Le FAC cofinancera ce projet avec la Banque Mondiale et prendra en charge la partie "Assistance Technique". La Convention de financement y relative a été signée le 1er décembre 1987 pour un montant de 2 millions FF.

- Plan Minéral.

La 2ème Convention portant sur un montant de 750.000 FF a été signée le 15 juin 1987.

7. Jumelage-Coopération.

- Jumelage Butare-Loiret.

Monsieur Kléber MALECOT, Président du Conseil Général du Loiret, Sénateur et Maire de Neuville-au-Bois, a séjourné au Rwanda du 16 au 20 février 1987. Il conduisait une délégation de 6 personnes comprenant notamment le Docteur Louis BOYER, Vice-Président du Conseil Général, Sénateur et Maire de Gien et Monsieur Thiery FANDARD, Directeur de Cabinet du Président MALECOT.

L'objet de la mission était de s'entretenir avec les hauts responsables rwandais des perspectives de jumelage-coopération que la mission entrevoyait entre le Rwanda et le Loiret.

Le Docteur BOYER est revenu au Rwanda en mai 1987 pour se rendre sur le terrain et discuter des problèmes et des domaines qui intéressent le jumelage cette fois entre BUTARE et le LOIRET, particulièrement les problèmes que rencontrent les producteurs de légumes (spécialement les haricots verts) dont l'exportation vers le LOIRET a été convenue.

Ces deux séjours ont préparé et conduit au jumelage-coopération qui a été officialisé en septembre 1987 par la signature d'un Protocole de jumelage entre la Préfecture de Butare et le Département du Loiret, jumelage centré sur les possibilités de création d'un marché d'exportation des produits agricoles rwandais en France, particulièrement les produits maraîchers et les fruits (haricots verts et avocats).

Ce Protocole de jumelage-coopération entre la Préfecture de Butare et le Département du Loiret a été signé le 17 septembre 1987 à l'occasion de la visite que le Président de la République Rwandaise a effectuée dans ce Département.

Monsieur Yves MERLET, Représentant de l'Association BUTARE-LOIRET est installé à Kigali depuis le mois d'octobre pour superviser les actions à entreprendre dans le cadre de ce jumelage. Une délégation conduite par Monsieur Thierry FANDARD, Directeur de Cabinet du Président du Conseil Général du LOIRET a séjourné au Rwanda pour aider à cette installation.

- Jumelage MUSHUBATI-BOURGET.

Une délégation de la ville du BOURGET conduite par son Maire Monsieur CADOT a séjourné au Rwanda du 20 au 27 février 1987 dans le cadre du jumelage-coopération et une charte de jumelage entre MUSHUBATI et le BOURGET a été signée à cette occasion.

- Jumelage entre la Commune GASHORA et la Ville de MACON.

Messieurs Claude DEMOL et Jean BOUTEILLER, respectivement Directeur Général de la Caisse d'Epargne ECUREUIL de MACON et Directeur des Etudes au Centre National des Caisses

d'Epargne et de Prévoyance de France ont visité la Commune GASHORA le 15 octobre 1987.

Cette visite s'inscrivait dans le cadre du projet de jumelage entre la Commune GASHORA et la Ville Française de MACON et celui du projet de jumelage entre la Caisse d'Epargne du Rwanda et la Caisse d'Epargne ECUREUIL de la Ville de MACON.

- Jumelage RUTARE-ANNEMASSE.

Le processus de jumelage entre la Commune RUTARE et la Mairie d'ANNEMASSE évolue normalement.

B. COOPERATION AVEC LA CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE.

- Electrification rurale:

Le Gouvernement Rwandais a demandé à la CCCE de financer les lignes électriques:

1. Ligne MT NYAKINAMA-VUNGA-MURAMBA-MUHORORO avec Antennes vers SHYIRA-NDUSU-KABAYA et NYAKABANDA.
2. Ligne MT MUKUNGWA-CYABINGO-BUSENGO-JANJA avec Antenne vers GATONDE.

Le dossier technique a été transmis en même temps que la requête de financement. Les coûts estimatifs de ces deux lignes sont évalués respectivement à 300 millions FRW (24 millions FF) et 90 millions FRW (7,5 millions FF).

Le Gouvernement Rwandais et la CCCE ont convenu que les études relatives à ce projet seront financées par prélèvement du reliquat dégagé par le projet national d'énergie domestique dans le but de démarrer le projet dans les meilleurs délais.

- Projet Télécommunications.

Une Convention de financement d'un montant de 26,6 millions FF pour un Central E 10B à Kigali, un deuxième point de commutation à Kacyiru et un Central télex de 512 lignes a été signée à Kigali le 4 mars 1987.

../.

- Alimentation en eau de la région des laves.

Ce projet est cofinancé par la Banque Mondiale, la BADEA, l'Autriche, la CCCE et la BAD.

La contribution de la CCCE à ce projet s'élève à 113 millions FF.

- Appui à l'Artisanat et aux micro-industries.

La Caisse Centrale de Coopération Economique est disposée à accorder un préfinancement d'étude pour un montant de l'ordre de 410.000 FF et ultérieurement de participer au financement de ce projet dans le cas où les conclusions de l'étude seraient positives.

4. S U I S S E.

L'événement qui a marqué la coopération entre le Rwanda et la Suisse a été la tenue à Kigali du 23 au 27 novembre 1987 de la réunion de la Commission Mixte rwando-suisse.

Cette Commission a été préparée par divers contacts à plusieurs niveaux, notamment par la visite que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectuée en Suisse du 20 au 21 mai 1987, visite au cours de laquelle il s'est entretenu respectivement avec Monsieur Pierre AUBERT, Président de la Confédération Suisse et Chef du Département des Affaires Etrangères ainsi qu'avec l'Ambassadeur STAEHELIN, Directeur de la Coopération Suisse au Développement et à l'Aide Humanitaire.

A l'issue de la Commission Mixte, il y a lieu de retenir que les deux parties se sont félicitées du volume et de la qualité de la Coopération rwando-suisse marquée par un souci de responsabilisation des cadres nationaux.

Le Gouvernement Suisse a accordé une enveloppe globale indicative de 36 millions FS pour 1988-1989 ainsi qu'une contribution spéciale de 4 millions FS destinée à soutenir les efforts entrepris par le Gouvernement Rwandais pour faire face à la chute des prix du Café et de la dégringolade du dollar US. La partie suisse accordera en outre une contribution spéciale au projet d'adduction d'eau en milieu rural à concurrence d'un montant de 15 millions FS.

En ce qui concerne les projets dans lesquels la Suisse intervient, la situation se présente comme suit:

- Electrification rurale.

Le solde dégagé à la fin de ce projet a été définitivement fixé à 46.211,52 FS et versé au compte de l'Ordonnateur Trésorier du Rwanda à la Banque Nationale du Rwanda. Le projet a été ainsi clôturé. La partie suisse souhaite cependant que l'énergie électrique soit réellement utilisée dans le monde rural et devienne ainsi un moteur de développement.

- Route Gitarama-Kibuye.

La partie suisse a reconnu que ce projet est justifié du point de vue socio-économique et a accepté de participer à sa réalisation à concurrence d'environ 15 millions FS.

- Projet de réhabilitation des adductions d'eau en milieu rural.

La Suisse a répondu favorablement à l'appel lancé par le Gouvernement à divers bailleurs de fonds pour appuyer cet important programme d'adductions d'eau. Elle s'est engagée à prendre en charge une enveloppe de 15 millions FS.

- Projet agricole de Kibuye.

La partie suisse a transmis en juin 1987 le rapport sur les activités de ce projet durant cette période.

Il ressort de ce rapport que beaucoup d'actions de développement agricole dans les 5 Communes couvertes par ce projet à savoir Mabanza, Gitesi, Gisovu, Kirumu et Mwendo ont/.

été réalisées et que le taux d'utilisation des montants alloués au projet est très élevé, soit 90 % de l'enveloppe totale.

Le projet va entreprendre dès 1988 une phase de transition pour se transformer progressivement en service d'appui aux activités agricoles du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts en Préfecture de Kibuye. Une enveloppe de 1,8 million FS a été prévue à cet effet.

- Projet Pilote Forestier.

Ce projet se transformera dès janvier 1988 en service forestier préfectoral avec l'appui de la coopération suisse. Une enveloppe de 1,7 million FS lui a été réservée.

- Plan d'action au développement communal.

Ce projet vise la fourniture d'une expertise et de Conseils aux Communes pour la réalisation de leurs projets.

Ainsi, un appui a été accordé à la Commune BWAKIRA pour l'élaboration de son plan de développement de même qu'une expertise a été accordée au Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal pour la restructuration du FDC et la redéfinition du rôle des Communes.

Il est envisagé dès 1988 de poursuivre et d'accentuer cet appui à la conception et à la planification du développement communal.

- Unité d'appui à la Gestion (UAG).

Ce projet fournit également des Conseils et des Recherches/Adaptation aux projets. Un montant de 0,35 million FS est prévu à cet effet.

- Fonds de Développement Communal.

La partie suisse a donné son accord de principe pour une nouvelle participation financière dès que la Loi portant réorganisation du Fonds aura été votée.

..../.

- Appui aux Coopératives d'Epargne et de Crédit "Banques Populaires du Rwanda".

Les Banques Populaires se développent normalement et jouent un rôle fondamental dans la mobilisation de l'épargne et la distribution du crédit rural. Une enveloppe de 4,5 millions FS a été retenue pour le programme 1988-1989.

- Unité de Gestion de la Zone 1 de la Forêt naturelle de NYUNGWE (UGZ1).

Ce projet vise la valorisation et la préservation des ressources de la forêt de Nyungwe sur l'un des quatre massifs forestiers de Nyungwe.

La partie suisse intervient dans ce projet depuis 1986 et une nouvelle phase opérationnelle de 3 ans (1988-1990) a été retenue pour une enveloppe de 2,9 millions FS.

La partie suisse a insisté sur la nécessité de coordonner les interventions des divers bailleurs de fonds qui interviennent dans l'aménagement des quatre massifs forestiers.

- Appui au Département de foresterie de l'ISAR.

Une nouvelle phase d'appui à ce projet a été acceptée par la partie suisse pour une période de trois ans. Une enveloppe de 1,40 million FS est envisagée pour la période 1988-1989.

- Appui à la Direction Générale des Forêts.

Une nouvelle phase de 3 ans est en préparation pour une enveloppe de 1,9 million FS à partir de 1988.

- Appui à l'Ecole Agricole et Forestière de Nyamishaba.

Un accord a été signé sous forme d'échanges de lettres concernant la seconde phase de 3 ans pour un montant de 1,2 million FS. Ce montant financera l'Assistance technique et appuiera le fonctionnement de cette Ecole.

- Centre de Formation et de Recherches Coopératives.

La partie suisse finance les activités de l'une des 4 unités du CFRC, à savoir l'unité de recherches-documentation. Pour la période 1988-1989, il est prévu une enveloppe de 0,9 million FS.

- INADES-Formation-Rwanda.

La Suisse poursuit son appui à l'INADES-Formation et l'Accord ad hoc sera finalisé à la mi-1988.

- Appui au Secteur non-structuré de Kigali, des Villes secondaires et des Zones rurales du Rwanda (SNG-BIT).

Le développement de ce projet a dépassé les prévisions en raison du dynamisme des artisans rwandais. La partie suisse a renouvelé son appui à ce projet dont le niveau sera fixé après une évaluation prévue au cours de 1988.

- Appui aux entrepreneurs forestiers et du bois.

Ce projet se penchera sur la recherche/action dans le milieu des artisans du bois dans le monde rural, l'exploitation-commercialisation du bois ainsi que son utilisation comme source d'énergie. Une enveloppe de 0,6 million FS a été retenue pour 1988-1989.

- Programme pour l'amélioration des matériaux de construction et la valorisation des produits en terre cuite.

Ce projet s'articule autour de la Cellule d'Appui aux Innovations Industrielles (CAI) et du Fonds d'Appui aux Innovations Industrielles (FAI) qui permettent la fourniture de l'expertise en Conseil et la réalisation d'études techniques pour les projets. C'est dans ce cadre que sera financée une étude globale sur l'argile au Rwanda. Une enveloppe indicative de 0,8 million FS a été prévue à cet effet.

- Crédit promotion de petites et moyennes entreprises:
(Briqueterie de Ruliba).

Un crédit de 5 millions FS a servi à la construction de la Briqueterie de Ruliba actuellement en phase d'essai. Il a été proposé de s'inspirer de cette expérience pour le montage éventuel d'autres entreprises.

- Télécommunications rurales.

Un 2ème appel d'offres a été lancé et une nouvelle entreprise a été désignée fin novembre mais des dépassements de coût importants ont été enregistrés. La partie suisse s'est engagée à accorder le supplément nécessaire d'environ 1 million FS.

- Conseiller à la Présidence de la République.

Ce poste a été prolongé jusqu'à mi-1989.

- Conseiller fiscal.

Ce poste est prolongé pour deux ans.

- Gestion des importations et exportations (CCI/CNUCED/GATT).

Vu le succès enregistré par ce projet, un nouvel accord a été signé le 2 juin 1987 pour un montant de 1,6 million \$ US ainsi que l'envoi d'assistants techniques et de consultants.

La partie suisse a accepté le principe de reconduire ce projet à l'issue de la phase en cours.

- Recherche sur le Haricot (CIAT).

Ce projet, compte tenu des résultats très positifs qu'il a atteints, a été reconduit pour 3 ans. Une enveloppe de 2 millions FS a été retenue à cet effet.

- Programme de bourses.

La Suisse continuera à fournir des bourses d'études au Rwanda et les procédures de sélection en vigueur restent inchangées.

Pour 1987/1988, 5 bourses de formation d'ingénieurs forestiers ont été accordées au Rwanda.

- Coopérative TRAFIPRO.

La partie suisse est disponible pour aider TRAFIPRO dans ses nouvelles orientations. Elle a enregistré avec satisfaction le fait que TRAFIPRO a déjà apuré sa dette de 1966 d'un montant de 48.182.683 FRW. Le prêt du 22 novembre 1974 a été transformé en une dotation consacrée entièrement au stockage de sel et le montant en sera considéré comme fonds propres de TRAFIPRO.

Concernant le prêt de centralisation d'un montant de 7 millions FS, la partie suisse fera connaître sa réponse dès qu'elle aura été informée des efforts de restructuration ainsi que de la position des autres bailleurs de fonds. Elle est également prête à financer une nouvelle mission de la FIDUCIAIRE COLOMBUS qui va inventorier les besoins et faire rapport sur la situation de la Coopérative.

5. I T A L I E.

En vue du renforcement de nos relations d'amitié et de coopération avec l'Italie et dans le but d'attirer l'attention de notre partenaire sur notre souhait de voir se concrétiser rapidement les décisions déjà prises de commun accord, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué une visite à Rome le 23 janvier 1987 pour s'entretenir avec les Responsables italiens des dossiers de la coopération rwando-italienne.

../.

Malgré cette visite et d'autres contacts ultérieurs notamment par le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, il s'avère encore à présent qu'aucune action concrète n'a démarré sur le terrain. En effet, les projets retenus n'ont connu aucune évolution sensible mis à part la livraison de 40 camions FIAT, 20 remorques et de 10 ambulances.

La situation détaillée des projets est reprise ci-après:

1. Projets en pipe-line depuis 1984.

- Chantier naval sur le lac Kivu.

Un montant de 1,8 million \$ US a été alloué à ce projet qui sera exécuté par la société SICS dont les techniciens sont venus au Rwanda la première fois en juin 1986 en vue de recueillir sur place toutes les données techniques devant servir à la confection des études ad hoc.

Le site de Cyangugu a été définitivement choisi pour l'emplacement du projet.

Le Gouvernement Italien et la Société SICS cherchent encore à se mettre d'accord sur le dossier technique présenté par ladite société avant de le soumettre à l'approbation de la Commission Ministérielle ad hoc.

- Aménagement du Périmètre rizicole n° 4 de la Kagitumba-Muvumba.

L'exécution de ce projet dont le coût a été estimé à 382 millions FRW a été confiée à la société IFAGRARIA. Les travaux auraient dû commencer avec le début de 1986 mais jusqu'à présent, le dossier reste bloqué par le Gouvernement Italien. Il semble que l'offre d'IFAGRARIA a été gonflée et jugée trop onéreuse par l'Administration italienne.

Au cas où IFAGRARIA refuserait de ramener les coûts du projet à un niveau raisonnable, la seule solution serait de lancer de nouveau un appel d'offres, ce qui impliquerait des délais excessifs si l'on s'en réfère au retard que vient de subir ce projet depuis la décision de financement prise en 1984.

♥ Bourses d'études et de stage.

Le Gouvernement Italien a renouvelé sa promesse d'offrir à notre pays 9 bourses d'études universitaires pour l'année 1987/1988, c'est-à-dire la reconduction du quota qui avait été utilisé en 1984. Une promesse de 25 bourses de stage a été également enregistrée pour la même période.

2. Programme FAI.

L'Accord relatif à l'octroi d'un don de 18,5 milliards de Lires dans le cadre de ce programme a été signé en juin 1986 et porte sur les projets suivants:

- Aménagement hydro-agricole de Rusumo;
- Appui au programme de sécurité alimentaire;
- Secteur de la Santé;
- Domaine des transports.

- Aménagement hydro-agricole de Rusumo.

Ce projet vise l'irrigation de 1.000 Ha de terres pour une enveloppe de 12 milliards de Lires. Le marché a été attribué en mars 1986 à l'entreprise LOMBARDIA RISORSE qui s'était engagée à exécuter le projet dans un délai de 18 mois. La réalisation du projet s'est cependant heurtée au manque d'électricité sur le site, raison pour laquelle l'Italie a décidé de lui accorder un financement obtenu par transfert de la somme de 1,8 milliard de Lires affectée initialement aux projets de construction de Centres de Santé.

../.

Ce montant servira à tirer une ligne MT de Kibungo à Rusumo dans la zone du projet.

Cette décision n'a pas cependant empêché le projet de connaître un très grand retard puisque le Gouvernement Italien a décidé d'arrêter le programme FAI et de le transférer dans le cadre de la Coopération bilatérale directe à partir du 1er mars 1987.

Lors de la dernière visite du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, la partie italienne a fait savoir qu'une nouvelle Loi transférant les projets FAI sous la supervision de la Direction Générale de la Coopération doit d'abord être votée avant d'envisager un quelconque début de réalisation.

- Appui au Programme de sécurité alimentaire.

Ce programme devait porter principalement sur l'installation de silos coopératifs pour un montant de 2,1 milliards de Lires. L'Italie n'a même pas désigné l'entreprise adjudicatrice pour ce projet qui semble avoir été purement et simplement abandonné.

- Secteur de la Santé.

Ce projet portait initialement sur la fourniture de 6 ambulances et la transformation de 4 dispensaires en Centres de Santé. A la place, l'Italie a fourni 10 ambulances tandis que le montant réservé à la construction des Centres de santé était transféré en faveur du financement de la ligne électrique devant desservir la cuvette de Rusumo.

- Domaine des transports.

Une enveloppe de 2,1 milliards de Lires a été affectée à cette action. 40 camions FIAT ont été livrés en faveur de la STIR et de l'OPROVIA. Vingt remorques assorties à ces camions ont également été livrées par la partie italienne.

../.

3. Jumelage-Coopération.

Dans le cadre du jumelage-coopération, une délégation de la Commune NIARDO conduite par son Bourgmestre Monsieur PIERANTONIA BONDIONI a visité la Commune GIKORO du 23 au 30 janvier 1987. Durant son séjour, la Bourgmestre de NIARDO et sa délégation se sont entretenus avec le Conseil de Développement Communal de GIKORO et ont convenu de raffermir davantage les liens d'amitié et de coopération entre les deux Communes notamment en renforçant les moyens d'action du groupe AMICI DEL RWANDA qui a déjà réalisé certaines actions en Commune GIKORO.

Par ailleurs, la Commune TREZZO SULL'ADA et celle de BICUMBI ont décidé de se jumeler, l'acte officiel de ce jumelage devant intervenir très prochainement. En attendant, la Commune de BICUMBI préparera et présentera quelques petits projets dont le financement sera recherché dans le cadre de ce jumelage.

Enfin, les autorités de la Mairie de LECCE ont décidé de jumeler leur Commune avec la Commune de MUGANZA. Une délégation de cette Ville doit visiter prochainement le Rwanda pour prendre connaissance des réalités économiques et sociales de la Commune de MUGANZA et préparer le jumelage officiel entre les deux entités administratives.

6. AUTRICHE.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué une visite de travail en Autriche le 22 mai 1987 au cours de laquelle il s'est entretenu avec l'Ambassadeur SCHMID, Directeur de la Coopération au Développement au Ministère Autrichien des Affaires Etrangères. Au cours de ces entretiens, la partie autrichienne a fait connaître sa disponibilité à intensifier ses efforts de coopération de sorte que les projets en pipe-line puissent démarrer progressivement.

../.

C'est dans cet esprit que du 2 au 5 novembre 1987 se sont tenues à Kigali des consultations portant sur la coopération austro-rwandaise au cours desquelles les deux délégations ont examiné l'état d'avancement des projets convenus de commun accord et programmés depuis 1983. De même, elles ont passé en revue les perspectives de coopération dans le cadre du IVème Plan Quinquennal de Développement Socio-Economique dont les lignes directrices viennent d'être adoptées.

- Projet CYGAND.

Ce projet qui vise en priorité à accroître quantitativement et qualitativement la production vivrière et animale en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire dans les Communes CYABINGO, GATONDE et NDUSU a été proposé à l'Autriche lors de la visite de travail effectuée dans ce pays du 6 au 8 septembre 1983 par le Ministre Rwandais des Affaires Etrangères et de la Coopération.

L'évaluation conjointe de ce projet pour la phase II a eu lieu du 13 juillet au 13 août 1987 par un expert autrichien et une équipe du Ministère Rwandais de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts. Cette évaluation de la phase II a permis d'élaborer un plan d'opération pour la phase III du projet qui aura une durée de 5 ans et dont l'objectif vise la consolidation des activités lancées au cours de la phase II et la prise en charge progressive de la gestion du projet par les nationaux.

Pour ce qui est du plan d'opération pour la phase III du projet CYGAND, les deux parties ont arrêté l'enveloppe budgétaire à allouer au projet pour la 3ème phase à un montant de 250 millions de FRW, non compris le coût de l'assistance technique.

La contribution du Gouvernement Rwandais consistera en la prise en charge progressive des salaires du personnel sous-statut et sous-contrat pour un montant de 47,5 millions FRW

réparti sur 5 ans à raison de 4 millions de FRW la 1ère année, 7,5 millions de FRW la deuxième année, 10 millions la 3ème année, 13 millions la 4ème année et 13 millions la 5ème année.

La partie rwandaise a en outre exprimé le souhait d'intégrer dans ce projet la Commune de NYARUTOVU qui possède les mêmes systèmes géographique, économique et climatique que les trois Communes actuellement couvertes. A cet égard, la délégation autrichienne a fait savoir qu'il convenait d'abord d'entreprendre une étude d'identification des diverses actions à réaliser dans cette Commune. C'est au vu des résultats de cette étude qu'une intégration de la Commune NYARUTOVU dans la zone couverte par le projet CYGAND serait envisagée. Entretemps, l'Autriche a décidé d'allouer un montant de 4,2 millions FRW à la construction de routes de désenclavement de cette Commune.

Aux fins de permettre le démarrage des activités de la IIIème phase du projet, les deux parties ont convenu de procéder dans les plus brefs délais à la signature d'un protocole d'entente ad hoc.

La délégation autrichienne a souhaité que le Gouvernement Rwandais s'acquitte du reliquat de sa contrepartie due pour la IIème phase du projet en ce qui concerne les salaires payés au personnel rwandais, soit environ 12 millions de FRW.

- Extraction de Wolframite.

En 1977, l'Autriche a accordé au Gouvernement Rwandais une enveloppe de 9.923.246 SHS autrichiens dont une partie a financé l'acquisition et l'installation d'un épaisseur à la mine de NYAKABINGO pour le traitement de la Wolframite pour un montant de 2.653.549 SHS autrichiens. Une autre partie, soit 2.469.697 SHS autrichiens, a servi à financer une étude minéralogique effectuée par le professeur STEINER.

Au cours du séjour au Rwanda du 18 au 22 janvier 1985 d'une délégation autrichienne, il était convenu qu'une partie du solde servirait à la fourniture d'un classificateur Rhéax modifié pour le traitement de la Cassitérite artisanale, soit environ 9,5 millions FRW. Entretemps, la Société CHEMIE UND METALL qui était proposée pour le fournir est tombée en faillite.

Lors des consultations de novembre 1987, la délégation rwandaise a renouvelé son souhait de voir le Gouvernement Autrichien débloquer le montant de ce reliquat pour l'achat du matériel destiné à l'artisanat minier.

La délégation autrichienne a accepté de libérer ce reliquat et a promis d'envoyer une mission qui procèdera à l'examen technique détaillé des modalités d'exécution de ce projet au cours du 1er trimestre 1988.

- Bourses d'études.

Au cours des négociations de novembre 1987, la délégation autrichienne a accepté le principe de reconduire l'année prochaine les 2 bourses qui n'ont pas été utilisées en 1984 et 1987 et qui s'ajouteront au quota de 5 bourses octroyées annuellement au Rwanda. Elle a promis d'autre part d'envoyer très prochainement une mission qui va débattre des problèmes de recherche scientifique, de coopération universitaire et des bourses de 3ème cycle.

Quant au maintien du quota annuel de 10 bourses d'études, la délégation autrichienne a indiqué que cette demande sera examinée favorablement, mais en tenant compte des disponibilités financières.

- Assainissement des eaux usées dans la Ville de Ruhengeri.

Le Gouvernement Autrichien avait promis d'envoyer une mission au courant du mois de février 1987 qui devait examiner avec les services rwandais le dossier technique antérieur et l'actualiser suivant la nouvelle orientation,

../.

à savoir l'assainissement de la Ville de Ruhengeri quartier par quartier. Depuis lors, le dossier n'a pas connu d'évolution du fait que la mission n'est pas arrivée. Au cours des négociations de novembre 1987, la partie rwandaise a fait savoir qu'elle est en train de finaliser une étude normative et institutionnelle du système d'assainissement des eaux auquel le projet sous rubrique doit se conformer.

La délégation autrichienne a promis d'envoyer la mission au cours du 1er trimestre 1988.

- Mini-Centrale de SECOKO.

Le projet de mini-centrale de SECOKO était destiné à alimenter en énergie électrique la localité de Nyange en Commune de Kivumu. La puissance de 50 Kw ne semble plus suffire aux besoins de la localité.

Lors des consultations de novembre 1987, la partie rwandaise a exprimé le souhait qu'à la place de cette Centrale soit construite une ligne MT raccordée au réseau électrique national dont le coût est estimé à 60 millions de FRW alors que la construction de la centrale coûterait environ 40 millions de FRW.

La délégation autrichienne a promis d'envoyer une mission au cours du 1er trimestre 1988, mission qui examinera avec les services techniques rwandais les détails de cette nouvelle opération.

- Bourses de stage.

La partie autrichienne a promis de continuer comme par le passé à financer des actions de formation pour lesquelles le Rwanda serait appelé à présenter des candidatures. Une mission technique autrichienne viendra en janvier 1988 pour préciser les domaines exacts de formation à couvrir. La partie autrichienne a accepté en outre d'envisager une participation technique et financière à la formation sur place de topographes.

../.

- Centre National de Formation et de Perfectionnement Professionnel.

La partie autrichienne avait souhaité qu'un document de projet faisant état de la nature des besoins de formation et de leur quantification lui soit remis.

A cet égard, il a été porté à sa connaissance que des experts du BIT et du Gouvernement Rwandais sont en train de travailler ^{sur} ce dossier qui sera disponible en janvier 1988 et sera alors transmis à la partie autrichienne.

7. PAYS-BAS.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué une visite de travail dans ce pays en janvier 1987 et, sur la base d'un mémorandum ad hoc, a examiné avec ses interlocuteurs les voies et moyens d'approfondir les relations de coopération entre les deux pays.

Il s'est avéré que des possibilités d'intervention néerlandaise s'offrent pour les secteurs du développement rural et agricole et du Mouvement Coopératif Rwandais, cela à travers les actions appuyées par l'Association des Volontaires Néerlandais.

La partie rwandaise poursuit des contacts avec les services néerlandais oeuvrant au Rwanda (le Consulat Néerlandais et l'Association Néerlandaise d'Assistance au Développement) pour obtenir leur collaboration en vue de la concrétisation des bonnes dispositions enregistrées aux Pays-Bas en faveur du Rwanda.

- Appui à la Balance des paiements.

L'utilisation de l'aide néerlandaise à la Balance des Paiements du Rwanda a été effective. Les Pays-Bas ont consenti à notre pays une enveloppe de 10 millions de Fl

../.

dont une première tranche de 3.151.871,84 Fl a été affectée à la fourniture de médicaments, produits et matériels vétérinaires. La firme KIPHARMA à qui a été confié le marché a livré ces produits tout au long de l'année 1987.

Quant à la tranche restante, soit environ 6,8 millions, l'OCIR-CAFE et l'OCIR-THE ont été choisis comme bénéficiaires prioritaires, le premier pour l'acquisition de l'oxychlorure de cuivre et le second pour des sacs d'emballage et des engrais chimiques.

Le Conseil des Adjudications a procédé en octobre 1987 à l'examen des offres pour les 6,8 millions Fl dont l'utilisation a été scindée en quatre lots. Les quatre sociétés qui ont gagné le marché vont s'acquitter de leurs obligations dans la première moitié de l'année 1988.

Pour que l'aide néerlandaise ait des effets induits significatifs sur la production nationale et la balance des paiements, sa contrevalet sera utilisée dans des projets à caractère productif ayant également un impact sur la même balance des paiements (sucrerie, riziculture, régie apicole du Rwanda, projet pouzzolane, etc...).

8. LUXEMBOURG.

Les travaux d'extension de l'Ecole d'Infirmières de Rwamagana sont terminés. Les études ont été réalisées par le Bureau Luxembourgeois TETRA et l'exécution des travaux confiée à l'entreprise rwandaise UN TOIT A TOI.

La réception provisoire a eu lieu en janvier 1987.

A part ce projet, les autres dossiers de la coopération entre le Rwanda et le Luxembourg n'ont connu aucune évolution.

..../.

Il s'agit respectivement des travaux de rénovation de l'Hôpital de Rwamagana, de l'Appui à AIR RWANDA ainsi que de l'octroi de bourses de stage.

9. GRANDE BRETAGNE.

Le Gouvernement Britannique aide le Rwanda dans le domaine de la formation des cadres. Il offre annuellement quelques bourses de longue durée surtout dans le domaine de la linguistique et du perfectionnement en langue anglaise. Par ailleurs, deux coopérants britanniques évoluent actuellement au Rwanda dans l'enseignement de l'anglais.

Dans le domaine de la coopération industrielle, le dossier relatif à la ligne de crédit de 5 millions de Livres Sterling que proposait l'APV-HALL International et la Midland Bank n'a pas pu aboutir en raison des conditions de prêt jugées très onéreuses par la partie rwandaise. Seul le dossier relatif à la réalisation d'une laiterie industrielle pourrait être financé dans ce cadre si les études d'exécution prouvent la rentabilité du projet. Un prêt de 752.000 livres a été envisagé dans ce contexte.

10. G R E C E.

Les projets convenus avec le Gouvernement Grec et relancés lors de la visite que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectuée en Grèce en octobre 1986 ne progressent pas malgré l'insistance maintes fois renouvelée du Gouvernement Rwandais.

Ces projets concernent principalement la livraison de deux vedettes pour l'exploitation touristique du Lac Kivu et la participation à la mise en place du Centre d'Application d'Hôtellerie et du Tourisme prévu à Gisenyi.

Concernant les bourses de stage, des problèmes subsistent en ce qui concerne l'insuffisance du montant et l'irrégularité de paiement de la bourse.

../..

11. E S P A G N E .

Les cinq bourses de spécialisation dont trois en médecine humaine et trois en médecine vétérinaire offertes par le Gouvernement Espagnol pour l'année académique 1987-1988 n'ont pas été utilisées. En effet, quoique le Gouvernement Rwandais reste disposé à prendre lui-même en charge les frais de voyage aller-retour, les difficultés subsistent pour trouver des candidats ayant une connaissance approfondie de la langue espagnole.

12. PAYS SCANDINAVES.

a) FINLANDE.

L'Ambassade du Rwanda à Bonn a multiplié les contacts en direction de ce pays pour y susciter un intérêt en faveur de l'aide au développement du Rwanda.

Mis à part le projet de l'Ecole Agro-Vétérinaire de Rushashi dont ^{la pose de} la première pierre a eu lieu durant la quinzaine des projets en juillet 1987, aucun autre projet n'est inscrit à l'actif de la coopération entre le Rwanda et la Finlande.

b) SUEDE.

Au niveau de la coopération bilatérale, aucune action significative n'a été enregistrée. Les contacts se sont plutôt poursuivis avec l'Eglise de Pentecôte en vue de faire avancer le financement d'une école technique A2 et de six Centres de santé.

Dans le secteur de la coopération industrielle, les pourparlers menés tout au long de l'année 1987 ont été surtout centrés sur les projets de réalisation de la Société Rwandaise des Allumettes (SORWAL), société qui a été créée le 2 décembre 1987 et ayant les caractéristiques suivantes:

- le capital social de 420 millions FRW est réparti entre les actionnaires dont la liste suit : Etat Rwandais, TABARWANDA, RWANDEX, B.R.D., SWEDISH MATCH, SWED FUND et la S.F.I.
- les prêts à long terme totalisent 240 millions FRW, soit 150 millions ~~FRW~~ accordés par le BITS et 90 millions FRW par la B.R.D.

Il est à noter que le prêt-BITS sera avalisé par la SFI conformément à une décision prise par la Banque Mondiale en septembre 1986.

c) DANEMARK.

Les contacts de coopération entrepris en direction des milieux danois avaient soulevé beaucoup d'enthousiasme auprès de plusieurs sociétés industrielles de ce pays. Celles-ci, avec l'appui du Fonds Danois pour l'Industrialisation (IFU), se sont proposées d'intervenir dans le secteur industriel rwandais par le biais de joint ventures notamment pour les projets tels que la fabrication des piles sèches, l'horticulture, la sucrerie, la production du café soluble, les laiteries et la production de bière.

Néanmoins, vu l'impact lourd sur l'endettement du Rwanda que risquent d'avoir de gros projets comme une nouvelle brasserie ou un complexe sucrier, le Gouvernement Rwandais a décidé de s'abstenir aux pourparlers dans ces deux secteurs.

13. PAYS SOCIALISTES DE L'EUROPE DE L'EST.

a) - L'U.R.S.S.

Le Rwanda a enregistré au total 79 offres de bourses d'études pour 1987-1988 émanant de divers milieux soviétiques:

- Gouvernement soviétique (50);
- Comité Soviétique des pays d'Asie et d'Afrique (15);
- Comité des Organisations de la Jeunesse (3);
- Comité des Femmes Soviétiques (2);
- Université Patrice Lumumba (9).

63 étudiants rwandais ont effectivement bénéficié de ces bourses. Néanmoins, il est apparu un problème inquiétant pour nos boursiers en Union Soviétique: une dizaine de nos ressortissants ont été rapatriés pour des raisons médicales attribuées à leur séropositivité au test de dépistage du SIDA.

9 professeurs soviétiques enseignent dans nos établissements d'enseignement secondaire et supérieur.

Le Rwanda et l'U.R.S.S. viennent de renouveler le plan d'échanges culturels sur lequel sont basées ces activités qui constituent l'essentiel des relations de coopération qu'entretiennent les deux pays.

.../...

b) BULGARIE.

Le Rwanda a reçu deux bourses d'études bulgares. Néanmoins, les dossiers des candidats présentés n'ont pas encore reçu la suite appropriée.

c) POLOGNE.

Deux étudiants rwandais ont effectivement bénéficié de deux bourses polonaises mises à la disposition du Rwanda pour l'année 1987/1988.

d) ROUMANIE.

Deux stagiaires du M.R.N.D. ont séjourné en Roumanie où ils ont suivi chacun un séminaire de 3 mois à l'Académie du Parti Roumain pour l'enseignement socio-politique. Le premier a fréquenté cette Académie du 13 novembre 1986 au 15 février 1987 et le second à partir du 1er août 1987.

e) REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE.

La République Démocratique Allemande a offert 3 bourses d'études au Rwanda, deux des trois candidats proposés ont été admis.

f) TCHECOSLOVAQUIE.

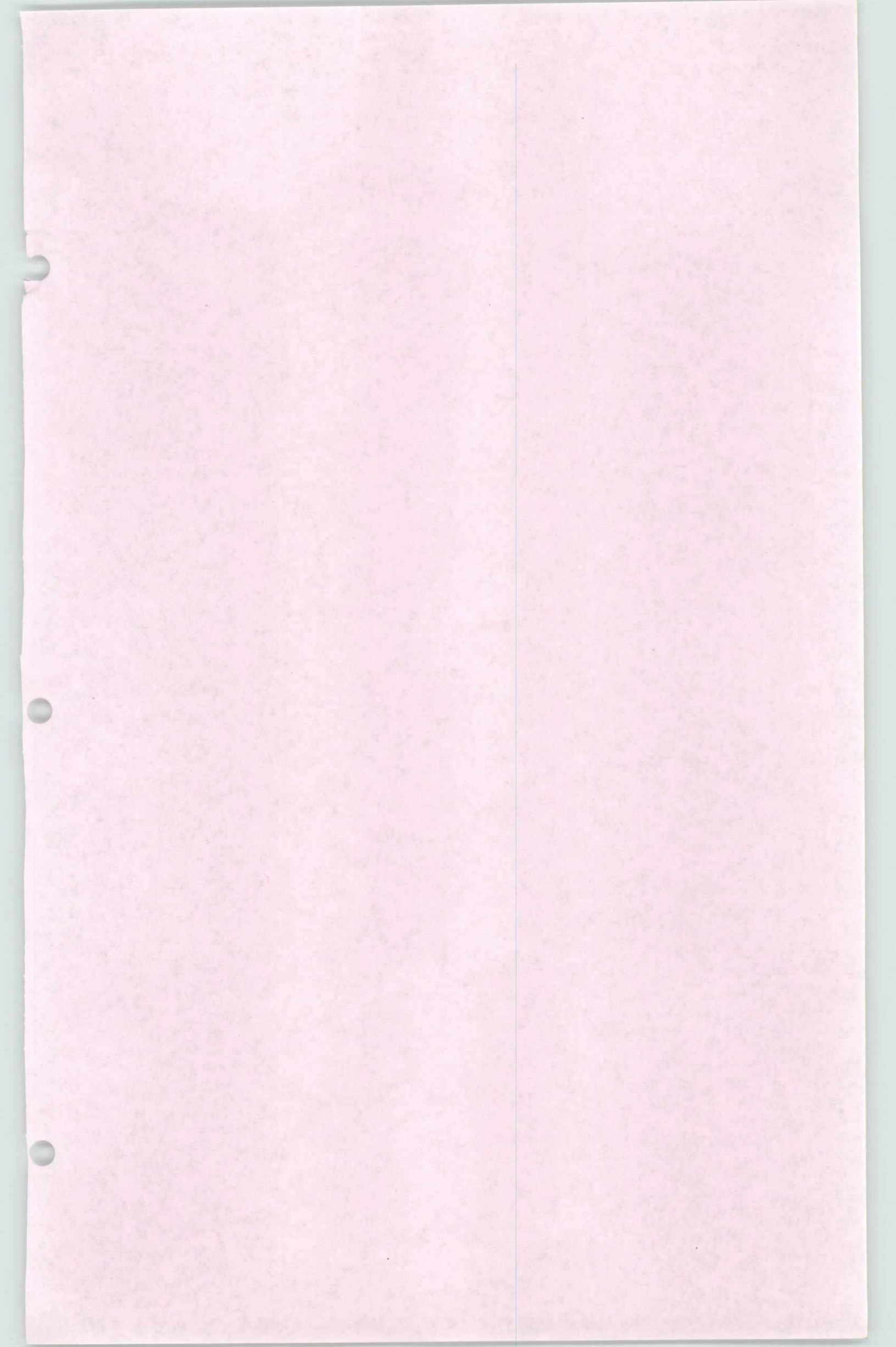
Trois bourses offertes par ce pays pour 1987/1988 ont été utilisées. Il est toutefois à rappeler que le Rwanda et ce pays n'ont pas encore conclu un Accord culturel.

g) YUGOSLAVIE.

La Yougoslavie a accordé au cours de cette année une seule bourse d'études qui a été utilisée.

h) HONGRIE.

La Hongrie avait annoncé l'octroi de 30 bourses d'études mais s'est rétractée au dernier moment en avançant des raisons d'ordre budgétaire. Elle a promis de reconduire ce quota pour l'année scolaire 1988/1989.



D. PAYS D'AMERIQUE.

1. ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

Il convient de souligner que l'enveloppe allouée au Rwanda en 1987 dans le cadre de la coopération bilatérale n'a pas été beaucoup affectée par les coupures budgétaires imposées par la Loi "Gramm-Rudman-Hallings". Cette enveloppe s'élève à environ 6 millions de dollars pour les nouveaux projets sans considérer les déboursements sur les anciens projets.

En ce qui concerne les perspectives de coopération, il y a lieu de signaler qu'un document relatif à la stratégie de développement du Rwanda pour les cinq ans à venir vient d'être approuvé par Washington et est en cours d'examen par la partie rwandaise en vue de préparer un séminaire/atelier qui rassemblera les deux parties en vue de discuter de ce document.

La stratégie d'assistance de l'USAID, telle qu'elle a été approuvée par Washington établit les priorités sur les axes suivants:

- réduction de la croissance démographique
- accroissement des revenus ruraux par la création d'emplois
- augmentation de la productivité agricole.

La partie américaine conditionne cependant la libération des fonds requis à toute une série de réformes de type économique et institutionnel dont certaines ont d'ailleurs entretemps été réalisées par le Gouvernement Rwandais. A cet égard, il y a lieu de citer les propositions de réforme suivantes: la suppression de l'homologation des prix, la révision du code des investissements, la modifi-

.../...

cation du tarif douanier, la privatisation des entreprises publiques, la dévaluation de la monnaie, l'encouragement des PME par une législation appropriée, la réforme de certaines institutions publiques en vue d'une meilleure efficacité notamment le Ministère chargé de l'Enseignement, le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat etc...

La partie rwandaise souhaite quant à elle que le Gouvernement Américain puisse programmer son intervention en affectant à chaque projet l'enveloppe appropriée à partir d'un mémorandum qui serait élaboré par la partie rwandaise compte tenu de ses besoins et qui serait discuté par les 2 parties.

L'USAID vient de sortir également un document sur la stratégie de développement du Rwanda pour l'année fiscale 1988 qui a été approuvé par Washington.

En ce qui concerne l'enveloppe réservée aux nouveaux projets pour l'exercice fiscal 1988, elle est évaluée à 6 millions de dollars mais les flux totaux en dollars pourront atteindre 18,4 millions de dollars en considérant les déboursements sur les anciens projets, l'aide alimentaire et les déboursements sur le Programme PRIME.

Les nouveaux projets relèvent essentiellement du secteur agricole (système de récoltes et statistiques) pour 4 millions et de secteur santé-population pour 2 millions de dollars.

En ce qui concerne l'état d'exécution des projets au cours de la période sous revue, les activités suivantes ont été menées à la satisfaction des deux parties.

.../...

- Projet "Amélioration des systèmes d'Exploitation Agricole"
(1983-1988).

Une enveloppe globale de 13 millions \$ US a été allouée à ce projet qui s'occupe de la recherche et de l'amélioration des systèmes de récolte ainsi que de la vulgarisation de nouvelles techniques agricoles dans 5 Communes de la Préfecture de Ruhengeri, à savoir: Cyeru, Nyamugali, Butaro, Nyarutovu et Kidaho.

L'évaluation de ce projet vient d'être terminée. L'USAID compte rencontrer les autorités du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts pour discuter des résultats de cette évaluation. Entretiens, l'ISAR pilote le projet.

- Aménagement des ressources naturelles en Préfecture de
Ruhengeri (Projet RRAM 1983-1989).

Ce projet qui s'étend sur la période 1983-1989 pour une enveloppe de 3 millions de dollars a pour objectif d'aider le Gouvernement Rwandais à réduire au minimum les problèmes d'environnement dans la Préfecture de Ruhengeri.

Un document sur le rapport final de la phase initiale du projet RRAM vient d'être terminé. Ce document fait l'inventaire et l'évaluation du projet et donne une vue d'ensemble de l'environnement de Ruhengeri, une analyse des tendances évolutives des ressources dans les différents secteurs, une identification des problèmes existants et potentiels, et des options pour traiter ces problèmes. Les autorités rwandaises concernées se concertent sur les orientations à donner à la 2ème phase qu'envisage favorablement l'USAID.

.../...

- Agro-Foresterie Communale (1983-1987).

Ce projet s'occupe du reboisement et de l'amélioration des sols dans les Communes Cyeru, Butaro et Nyamugali en Préfecture de Ruhengeri pour un montant de 500.000 dollars. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts devra mettre en oeuvre les mesures visant à améliorer la gestion de ce projet en vue de le rendre auto-suffisant.

- Appui aux unions des Coopératives (1984-1987).

Ce projet commencé en 1984 est dans sa dernière phase pour un montant de 1 million de dollars. La première phase a pris fin en 1986 pour une enveloppe de 987.000 dollars US. Dans la deuxième phase de ce projet, l'USAID s'est surtout penché sur la formation des cadres des coopératives.

- Développement de l'Entreprise Privée (1984-1988).

Exécuté par "TECHNOSERVE" sur financement de l'USAID à hauteur de 4.064.000 \$ US, ce projet vise l'assistance technique et la formation des entrepreneurs pour petites et moyennes entreprises, le domaine prioritaire étant l'agro-industrie.

Pendant la période sous revue, TECHNOSERVE a continué à réaliser un programme d'activités à travers les trois volets de son programme à savoir, les services en matière de gestion, la formation et le développement institutionnel ainsi que l'élaboration de diverses études et analyses des politiques économiques.

En ce qui concerne les services en matière de gestion, TECHNOSERVE a multiplié les efforts pour contacter de nouvelles entreprises en vue de leur fournir des conseils en cette matière (50 entreprises).

.../...

S'agissant du volet "formation et développement institutionnel", TECHNOSERVE a envoyé 9 stagiaires rwandais au Kenya en janvier 1987 pour une formation en gestion des entreprises; 10 séminaires ont été organisés à l'intention des hommes d'affaires rwandais et des visites sur le terrain ont été effectuées au Kenya. Un inventaire sur la formation en gestion a été publié et un guide de gestion du personnel est prêt à être publié.

Quant au volet "étude et analyses des politiques", il y a lieu de signaler que depuis l'avènement du programme PRIME, TECHNOSERVE a orienté ses activités vers l'étude de secteurs et de règlements, étude du marketing national, étude de la programmation du travail, étude sur l'industrie textile, etc ...

L'évaluation du programme de TECHNOSERVE aura lieu au début de l'année 1988.

- GRENNARWA II - RECHERCHES (1981-1987).

L'enveloppe réservée à ce projet est de 2,9 millions \$ US. Il convient de signaler que l'USAID n'envisage pas une autre phase du projet alors que les prévisions budgétaires ne couvriront pas toutes les actions prévues au plan de travail. OPROVIA est actuellement à la recherche d'autres sources de financement.

- Lutte contre les maladies infantiles transmissibles (1984-1989).

L'enveloppe réservée à ce projet est de 1,1 million de dollars. Le projet apporte son appui au Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales dans le programme de lutte contre les maladies infantiles transmissibles, la formation des cadres et l'appui logistique.

.../...

- Centre de Formation et de Recherches Coopératives.

Une enveloppe de 987.000 \$ US a été consacrée à la première phase de ce projet (1981-1986) qui s'est occupé surtout de l'assistance technique et de la fourniture des biens d'équipement au Centre de Formation et de Recherches Coopératives "IWACU".

La deuxième phase de ce projet s'est orientée vers la formation de cadres des Coopératives pour une enveloppe de 1,5 million de dollars.

- Aquaculture.

Exécuté par la Faculté d'Agronomie de l'Université Nationale du Rwanda en collaboration avec l'OREGON State University, le coût de la 1ère phase de ce projet était de 168.000 \$ US pour la période 1983-1985. Les activités du projet sont orientées vers la recherche sur la dynamique des étangs piscicoles et la production d'alevins.

L'enveloppe budgétaire réservée à la deuxième phase du projet (1985-1987) est de 168.000 \$ US.

- Enquête Agricole et Analyse de la Politique Economique du Secteur Rural-phase II.

La deuxième phase de ce projet a débuté en 1987 pour une enveloppe de 7 millions de dollars et se concentre sur la formation, l'exploitation et la mise en application des résultats de la première phase. Le projet s'appelait alors "enquêtes agricoles".

.../...

Dans le cadre de ce projet, la préparation du premier plan de travail annuel de l'année 1988 est en cours. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts collabore avec le projet en vue d'établir les priorités et déterminer les problèmes que les institutions participant à ce projet doivent examiner en vue d'assurer la qualité du programme de travail.

- Projet "PRIME" (1986-1988).

Un montant de 3,5 millions \$ US a été libéré en juin 1986 et déposé auprès de la Banque Nationale du Rwanda au titre de la 1ère tranche sur l'enveloppe globale de 12 millions \$ allouée à notre pays par le Gouvernement Américain dans le cadre de la Réforme de la Politique Industrielle et de l'Emploi.

L'évaluation de ce projet a été faite en juillet-août 1987 par une équipe conjointe. C'est ainsi que depuis octobre, ce projet qui avait cessé de fonctionner depuis juin 1987 a repris vigoureusement ses activités. La tranche débloquée a pu être utilisée au profit de la Banque Rwandaise de Développement, du Fonds Spécial de Garantie et du Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat.

Une étude des mesures d'encouragement à l'investissement et à l'emploi, couvrant la période de septembre 1986 à septembre 1987 vient d'être réalisée. Les études déjà réalisées et présentées dans les documents de travail sont les suivantes:

- examen du sous-secteur "vêtements et textile" au Rwanda;
- examen du sous-secteur du bois;
- le secteur financier au Rwanda;
- la structure des taux d'intérêt au Rwanda.

.../...

Plusieurs autres volets d'études sont en cours, toutes visant à formuler des recommandations en matière de politique économique en vue d'encourager l'investissement et l'emploi notamment: les possibilités d'améliorer les performances du sous-secteur des boissons alcooliques au Rwanda, l'industrie et les matériaux de construction, l'évolution et la structure de l'emploi au Rwanda.

Les études ci-après pourraient être entreprises pendant les mois qui restent avant la fin du projet:

- finances publiques;
 - politique monétaire et du crédit;
 - promotion de l'investissement et de l'emploi;
 - assainissement de l'appareil productif.
- Santé Maternelle et Infantile/Planning Familial (1981-1987).

Ce projet s'occupe de l'appui au programme de Planning Familial de l'ONAPO et finance la construction de centres de santé et de centres nutritionnels. La première phase se termine avec 1987 pour un montant de 6,25 millions \$ US.

Une mission d'évaluation du projet a séjourné au Rwanda en août 1987. Dans son programme d'évaluation, cette mission était assistée par des techniciens rwandais. Les résultats de l'évaluation sont attendus.

Une deuxième phase de ce projet est envisagée pour un montant de 2 millions de dollars à partir de 1988.

- Développement du Personnel Cadre Africain.

L'amendement de l'Accord portant sur le projet de Développement du Personnel Cadre Africain a été signé le 29 mai 1987.

.../...

L'un des domaines prioritaires de formation que Washington a identifié concerne l'offre de possibilités spéciales de formation aux femmes. Une troisième phase de ce projet est actuellement en cours de préparation; elle alloue 35% des fonds à la formation des femmes.

En vue de répondre aux préoccupations du siège de l'USAID et du Congrès des USA en matière de formation des femmes, le Bureau de l'USAID à Kigali a déjà réservé au Gouvernement Rwandais environ 30.000 \$ US pour financer soit une maîtrise soit deux programmes à court-terme d'environ 3 mois chacun pour des candidats de sexe féminin.

- Projet "Pisciculture Nationale" (1981-1987).

L'enveloppe réservée à ce projet est de 2.450.000 \$ US pour la période 1981-1987. Ce projet s'est consacré à la vulgarisation piscicole à partir du centre de Kigembe.

Suite aux difficultés survenues au cours de l'exécution de ce projet, liées surtout à la mésentente entre les experts américains et l'homologue rwandais, l'USAID a manifesté l'intention d'arrêter le financement. Un nouvel homologue rwandais ayant été nommé, les travaux se poursuivent normalement. Cependant, l'USAID n'a pas encore déterminé l'enveloppe à réserver à la nouvelle phase de ce projet.

- Bourses d'Etudes.

Dans le cadre du programme AFGRAD III (1985-1989) un quota de 15 bourses d'études a été attribué au Rwanda et 14 bourses ont été à ce jour utilisées.

.../...

En ce qui concerne le Programme Fullbright (1986-1987) trois bourses ont été offertes dont deux seulement ont été utilisées.

Il y a lieu de signaler que l'USAID vient d'octroyer 4 nouvelles bourses, soit 5 bourses disponibles pour l'année académique 1988-1989.

- Stockage local Coopératif des Récoltes (1979-1987).

Ce projet a été clôturé le 30 juin 1987. Il s'occupait des constructions des silos coopératifs, formation des encadreurs coopératifs, octroi de crédits aux coopératives et la recherche sur le stockage des haricots pour une enveloppe de 2.573.000 dollars US.

- Programme de lutte contre le SIDA.

Les Etats-Unis viennent de décider l'octroi au Rwanda d'une enveloppe de 400.000 \$ US destinée au programme de lutte contre le SIDA.

- Jumelage-coopération entre la Faculté d'Agronomie de l'Université Nationale du Rwanda et l'Université du Minnesota.

Un Accord de jumelage-coopération entre la Faculté d'Agronomie de l'Université Nationale du Rwanda et l'Université du Minnesota vient d'intervenir et porte sur la période allant du 30 juillet 1987 à fin septembre 1992. Une enveloppe de 2.046.000 \$ US a été prévue pour soutenir les activités de ce jumelage.

- Coopération avec les Organismes Non-Gouvernementaux.

Les ONG américains ont fait une percée remarquable au Rwanda depuis 1983. Ainsi 4 nouveaux ONG sont venus s'ajouter à ceux déjà existants: CRS et SAWS.

.../...

- a) AFRICARE a ouvert son bureau à Kigali en 1984. Sa grande réalisation est le projet d'aménagement de la zone du Lac Nasho sur un financement de l'USAID de 4,4 millions de dollars. Le financement de ce projet a pris fin en décembre 1987.

D'autres petits projets sont financés par Africare notamment:

- balance pèse-bébé pour 14.855 \$ US
- formation de petits fermiers de Gisenyi pour 11.527 \$ US.

D'autre part, la collecte des fonds est en cours pour les petits projets suivants:

- élevage de chèvres pour 72.000 \$ US
- réfection de 49 sources rurales, construction de 6 Km de routes de desserte et de 2 ponts dans la Commune Giciye pour 84.242 \$ US.
- collecte et distribution des eaux de pluies dans 12 Communes par l'EPR pour 80.000 \$ US.

Enfin, Africare procède encore à l'identification d'un projet de moyenne envergure à financer à la hauteur d'un montant de 500.000 \$.

- b) Care International a commencé à opérer au Rwanda en 1984 et ses projets se déroulent normalement.

- Projet de reboisement en Commune Gituza: Pour 3 millions de dollars dont 2,5 millions sur fonds d'assistance aux réfugiés et des apports propres de CARE International de 0,5 million \$, Care International envisage de couvrir les actions de reboisement, de conservation d'énergie et de vulgarisation.
- Projet d'adduction d'eau en milieu rural: Ce projet est financé par la branche européenne de CARE International et procède à des adductions d'eau dans les Communes Muhura et Murambi de la Préfecture de Byumba.

.../...

c) African Development Foundation a commencé ses-activités au Rwanda en 1986 et a déjà financé les projets suivants:

- Projet de petit élevage et de semences améliorées

ADF a accordé une enveloppe de 102.704 dollars sur une période de 3 ans en vue d'assister 3 Paroisses de l'Eglise Présbytérienne dans la formation agro-pastorale, l'organisation et la distribution des crédits agricoles et l'organisation des systèmes de communications et des systèmes de distribution des produits agricoles et de petit élevage.

- Projet de formation et de crédit aux Coopératives.

Ce projet est exécuté depuis 1985 par le Centre de Formation et de Recherches Coopératives IWACU pour un montant de 233.000 dollars. Le projet se terminera en 1989.

Il s'agit d'établir un fonds autorenouvelable de crédit pouvant partiellement jouer le rôle de fonds de garantie pour les prêts aux coopératives par les Banques Populaires.

Les premiers bénéficiaires de ce **crédit** sont les Coopératives KOBRIKA (Cyangugu), KAPARU (Gitarama) et 10 pré-coopératives de la Commune Mutura (Gisenyi).

- APESA (Association des Parents pour l'Enseignement des Sciences Appliquées).

Un don de 39.749 dollars a été accordé à cette Association pour le volet formation agricole.

Des contacts sont avancés pour identifier de nouveaux projets à soumettre au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 1988 commençant le 1er octobre 1987.

.../...

d) HEIFER INTERNATIONAL

Cet ONG a commencé ses activités au Rwanda en 1985 et finance de petits projets agricoles en faveur des Associations de Jeunes. Ainsi, les Centres de petit élevage de Shyanda et Gaculiwo en ont bénéficié à concurrence d'un montant respectif de 9.265 \$ US et de 5.350 \$ US. Le Centre de petit élevage à Mutura a reçu quant à lui une enveloppe de 16.181 \$ US.

e) Autres ONG américains:

Les contacts avec FORD Foundation, Save Children, American Red CROSS, African Medical Education Fund, Christian Mission For The Deaf, etc ... se poursuivent pour les intéresser à oeuvrer au Rwanda.

Coopération Interuniversitaire.

- The Pennsylvania University.

Cette Université voudrait avoir des relations étroites avec l'Université Nationale du Rwanda. Elle enverra désormais des livres scientifiques à la bibliothèque de l'Université Nationale du Rwanda et offre des possibilités de bourses d'études.

- The Life Chiropractie College.

Des contacts amorcés par l'Ambassade en 1986 ont été suivis par des visites: celles du représentant de Life Chiropractie College au Rwanda, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en août 1986 et celle du Doyen de la Faculté de Médecine et du Directeur de l'Hôpital Universitaire de l'Université Nationale du Rwanda en mai 1987 en vue d'ouvrir une clinique de chiropraxie au Rwanda et éventuellement de créer une école de Chiropraxie.

.../...

2. CANADA

Le Ministre Canadien des Relations Extérieures, Madame Monique LANDRY, a visité le Rwanda du 7 au 8 mai 1987. Au cours de cette même année d'autres délégations de tous les niveaux se sont rendus au Rwanda, notamment celle conduite en février 1987 par Monsieur Pierre RACICOT, Vice-Président de l'ACDI chargé de l'Afrique francophone.

De son côté, Madame Rosaline MURRAY, Directeur du Programme pour le Rwanda à l'ACDI a séjourné dans notre pays du 21 novembre au 11 décembre pour se familiariser avec la problématique du développement du Rwanda dans le souci de pouvoir mieux adapter l'intervention canadienne aux priorités rwandaises et en même temps dans le but de préparer la prochaine réunion de la Commission Mixte devant se tenir en mars 1988.

A toutes ces occasions, les deux parties ont passé en revue le programme de leur coopération bilatérale dont le constat est très positif.

Tout au long de cette année qui s'achève, ce programme s'est déroulé à la satisfaction des deux partenaires. Les projets synthétisés ci-après en font l'illustration.

- Appui à la Réforme de l'enseignement supérieur.

Avec le dépôt en septembre 1987 du rapport définitif intitulé "Etude sur la formation-Emploi-des Diplômés de l'Enseignement Supérieur au Rwanda" et élaboré par des consultants de l'ACDI, les actions inscrites au projet ont été achevées.

.../...

- Projet Université Nationale du Rwanda.

La phase de coopération institutionnelle a démarré en octobre 1987 au sein de l'Université Nationale du Rwanda. Elle entraîne, pour une période de cinq ans et avec un budget de 15 millions \$ Can, une coopération étroite entre trois facultés rwandaises et trois Université canadiennes, à savoir la Faculté des Sciences Appliquées et l'Université de Sherbrooke, la Faculté d'Agronomie et l'Université de Laval, la Faculté des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion et le Réseau de l'Université du Québec. Il est entendu que les Gouvernements Rwandais et Canadien effectueront en temps opportun l'évaluation de cette forme de coopération.

Concernant l'Appui à la Faculté d'Agronomie, la partie canadienne a été d'accord que l'étude confiée au BUNEP et portant sur les plans et devis des infrastructures de la Faculté soit financée par le Fonds de Contrepartie d'Aide Alimentaire. Pour le financement de ces infrastructures, la partie canadienne maintient sa position de mars 1985 selon laquelle le Fonds de Contrepartie d'Aide Alimentaire réservera 1 million de dollars canadiens.

Un nouveau volet portant sur le développement des ressources humaines devrait se concrétiser en faveur du Rwanda car, en novembre 1987, dans le cadre du suivi du projet EPRES, le Canada a dépêché dans notre pays une mission pour une étude de préféabilité d'un programme de formation et de perfectionnement. Ce programme comprendra quatre aspects: les bourses d'études pluri-annuelles, des bourses de stage, l'assistance technique et un volet réservé au secteur privé. Une étude de faisabilité proprement dite concrétisera ce programme auquel les deux pays accordent un intérêt particulier.

.../...

- Projet DERVAM

La troisième phase en cours de réalisation a poursuivi ses actions de consolidation des acquis des phases antérieures. Aussi a-t-on pu relever et maintenir à 5 tonnes/ha le rendement de la production rizicole qui avait précédemment baissé de 7,5 tonnes/ha à 3,7 T/ha.

Au cours des pourparlers bilatéraux engagés en 1987, la partie rwandaise a enregistré avec satisfaction que le Gouvernement Canadien accepte de jouer un rôle prépondérant dans la mobilisation des fonds nécessaires au financement des travaux ultérieurs d'aménagement de la région du Mutara telles que mises en évidence par l'Etude du Plan Directeur réalisée sur cette région par la Société canadienne EXPERCO.

Le Canada est également prêt à poursuivre son engagement financier dans ce projet surtout si le rendement dans les périmètres rizicoles déjà aménagés continue à s'améliorer.

- Projet d'amélioration de la productivité agricole en Préfecture Ruhengeri

Après la signature du Protocole d'Entente en octobre 1986, les deux partenaires ont mis au point et signé en mars 1987 le plan d'opération relatif à ce projet.

Le démarrage s'annonce imminent (premiers mois de 1988) car les experts canadiens ont été déjà recrutés et présentés en novembre 1987 au Gouvernement Rwandais pour agrément.

.../...

- Projet Télécommunications.

Après la première phase du projet terminée début 1984, des actions complémentaires se sont poursuivies en 1987 notamment la maintenance des équipements existants, la mise en place des équipements télex-gentex dont l'opé-
rationalisation est attendue début 1988, la confection d'une étude globale de téléphonie rurale remise à la partie rwandaise en septembre 1987, etc ...

Il ressort de cette étude qu'il n'est pas possible au stade actuel de justifier un système de télé-
communications rurales sur une base de rentabilité strictement commerciale mais plutôt dans un contexte socio-économique plus large.

Le coût d'un tel système desservant l'ensemble de 6 Préfectures sans financement (Kigali, Gitarama, Butare, Gikongoro, Ruhengeri et Byumba) est de l'ordre de 9 millions de dollars US. Eu égard à la grande expérience du Canada dans ce secteur, compte tenu aussi de l'intérêt manifesté par ce pays pour les télécommunications, la tendance reste celle de lui demander de concentrer son intervention sur les Préfectures de BYUMBA et de RUHENGIERI. Toutefois, il reste noté que le partenaire canadien est préoccupé par la faible capacité des services techniques rwandais à gérer toutes les infrastructures de télécommunications en train d'être mises en place au Rwanda. Pour ne pas perdre l'appui canadien dans ce secteur, la partie rwandaise continue à tranquilliser l'autre partie, arguant que des mesures adéquates sont en voie pour garantir une bonne gestion.

- Appui institutionnel et formation forestière.

Le volet "Appui Institutionnel à la Direction Générale des Forêts" a effectivement démarré en mai 1987 avec l'arrivée du Chef de projet.

.../...

Le volet formation forestière qui a démarré en 1985 s'est poursuivi en 1987 avec le recrutement des derniers candidats boursiers.

- Appui à AIR RWANDA.

Le projet d'appui à l'aviation civile rwandaise s'est poursuivi normalement. La Société "Services Québécois" a déposé en avril 1987 le Rapport d'Analyse Globale effectuée sur AIR RWANDA.

L'examen de ce Rapport a montré que les consultants canadiens ont avancé des recommandations fort pertinentes mais qu'il reste à approfondir pour leur meilleure exploitation à l'avantage du désenclavement aérien du Rwanda. Pour ce faire, le Rwanda a présenté au Canada une nouvelle requête pour que soit entreprise une étude visant à approfondir les recommandations de Services Québécois.

La partie canadienne a accepté le principe de mener une telle étude qui serait financée par l'enveloppe du reliquat des crédits canadiens consentis auparavant à Air Rwanda dans le projet de construction d'un hangar d'entretien pour petits avions à Kigali.

Concernant l'engagement du Canada à poursuivre son aide au Rwanda dans le secteur du désenclavement national par voie aérienne (= une haute priorité pour le Rwanda), le partenaire canadien estime qu'il est difficile de prendre un engagement quelconque avant que soient connus les résultats de l'étude commandée et attendue au plus tôt en 1989.

.../...

- Programme de micro-réalisations.

En mai 1987, à l'occasion de la visite de Mme LANDRY, Ministre Canadien des Relations Extérieures, celle-ci a signé à Kigali avec son Homologue Rwandais le Protocole d'Entente relatif au programme de micro-réalisations. Le plan d'opération fut signé en juillet 1987, et le coordinateur canadien pour toute l'opération est arrivé au Rwanda en septembre suivant. Le processus de démarrage est donc sur la bonne lancée.

Le Rwanda attend de ce programme sur-les petits projets de développement communal un accroissement de la capacité de mise en oeuvre des projets initiés par les Communautés de base.

- Appui aux petites entreprises à Ruhengeri.

Pour ce projet aussi, un Protocole-d'Entente bilatérale a été signé en mai 1987. La finalisation du plan d'opération s'est poursuivie sans toutefois aboutir à la signature.

- Secteur de l'Energie

La délégation conduite en cette fin d'année au Rwanda par le Directeur du Programme du Rwanda à l'ACDI a recueilli des informations pertinentes sur ce secteur. Elle a indiqué sans ambages que la préférence du Gouvernement Canadien va au secteur énergétique rwandais comme troisième secteur dans lequel l'intervention canadienne pourrait être concentrée.

Récemment, une étude a été élaborée par des consultants de l'ACDI sur ce secteur. Les services techniques rwandais sont occupés à en faire les commentaires de manière à ce qu'ils soient communiqués aux canadiens avant la prochaine session de la Commission Mixte.

.../...

Concernant le projet d'Electrification Rurale pour lequel le Canada a déjà sollicité le marché en faveur d'ALMAX INTERNATIONAL et autour duquel les pourparlers ont commencé en 1985, le Rwanda a favorablement accueilli la proposition de la Société pour l'Expansion des Exportations (SEE) de consentir un prêt commercial de 4,53 millions \$ US au taux de 8,75 % pour une durée de 10 ans, l'ACDI ayant accepté d'adoucir les conditions de ce prêt en accordant un don de 1,51 millions \$ US.

- Appui à l'ONAPO

La partie canadienne a promis que l'ACDI pourra jouer un rôle important dans le domaine de la formation par le biais du programme d'assistance technique et de perfectionnement en cours d'élaboration.

Elle a par ailleurs signalé que le Canada reste disposé à considérer favorablement un appui au programme de recensement au Rwanda par le canal multi-latéral.

Le Rwanda soumettra sa requête à l'ACDI lorsqu'il aura identifié l'organisme auquel sera confié le recensement.

- Appui à la jeunesse.

L'attention canadienne s'est portée sur le volet de la formation. Ce domaine pourrait constituer un des groupes cibles sur lesquels portera le programme d'appui technique et de perfectionnement.

Pour les autres aspects relatifs à l'encadrement de la jeunesse rwandaise, les services responsables pourraient valablement recourir au Fonds de Contrepartie ainsi qu'au Fonds Administré par la Mission (FAM) canadienne à Kigali.

- Programme d'aide alimentaire

Au cours de cette année, le Canada a procédé à l'évaluation de son programme d'aide alimentaire en faveur du Rwanda de 1984 à 1987. Malgré une recommandation des évaluateurs pour une suspension provisoire de ce programme à partir de 1987/1988 et ce à cause de certaines irrégularité dans la gestion, le Gouvernement Canadien est resté disposé à poursuivre la fourniture d'aide alimentaire à notre pays.

Ainsi pendant que s'est opérée sans entrave l'opération de livraison et de commercialisation des denrées fournies au titre du programme précédent, les deux parties se sont mises d'accord sur le contenu du programme d'aide alimentaire 1987/1988 au cours duquel le Canada fournira 600 tonnes d'huile végétale. La signature de l'entente ad hoc est intervenue le 18 décembre.

- Secteur de la Coopération Industrielle.

Le Gouvernement Canadien a continué à stimuler le secteur privé canadien à conquérir le monde des affaires hors le Canada en direction de notre pays. Ce programme englobe les marchés d'études techniques des projets, les travaux exploretoires, les missions industrielles et économiques, les joint ventures, etc ...

Financièrement, le secteur privé y met sa contribution pour témoigner de son sérieux et la participation de l'ACDI complète le financement.

.../...

- Il est satisfaisant de constater que les deux parties sont très actives auprès du secteur privé canadien dans l'espoir que ces efforts conjugués puissent déboucher à des actions concrètes.

- Outre ces projets qui-ont connu une évolution satisfaisante, les deux parties ont mené des pourparlers bilatéraux fort prometteurs pour l'extension ultérieure de la coopération canadienne sur plusieurs autres projets, notamment le projet d'appui au développement communal en 1989, l'appui à l'Imprimerie Scolaire par la fourniture de papier dont le Protocole d'Accord a été signé en novembre 1987, la sécurité aux Aéroports, l'ouverture d'une ligne de crédit non remboursable, etc ...

3. COOPERATION AVEC LES PAYS D'AMERIQUE LATINE.

La coopération entre le Rwanda-et les Pays d'Amérique Latine est handicapée par le fait que ces pays font face à une situation de crise résultant du poids de leur dette extérieure.

a) ARGENTINE

Ce pays n'a pas encore réagi au projet d'Accord Général de Coopération présenté par le Rwanda ni à la requête de 20 bourses d'études.

b) BRESIL

Le Brésil est disposé à offrir au Rwanda quelques bourses d'études à l'Institut Brésilien de Diplomatie mais il reste à résoudre le problème de prise en charge du ticket de transport.

..../....

d) MEXIQUE

Le Mexique offre la possibilité de coopérer avec le Rwanda dans le cadre de la recherche (production et traitement) sur le café par le biais de l'Institut Mexicain du Café.

d) CUBA

Ce pays a offert au Rwanda 6 bourses d'études pour l'année scolaire 1987/1988. Tous les candidats sont déjà partis mais 2 sont revenus, ce qui porte à 6 le nombre de boursiers rwandais dans ce pays. En ce qui concerne les autres domaines de coopération avec le Cuba, notamment l'envoi de l'assistance technique, il s'avère que la contrepartie exigée du Rwanda est trop élevée, ce qui n'en facilite pas le démarrage.



II. COOPERATION MULTILATERALE ECONOMIQUE ET FINANCIERE.



A. COOPERATION REGIONALE.

Au cours de l'année écoulée, la coopération régionale a été marquée principalement par :

- La Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC à Libreville au Gabon les 27 et 28 août ;
- La 6ème Réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la ZEP qui s'est tenue à Kampala les 3 et 4 décembre ;
- La visite au Rwanda de Monsieur Lorenzo Natali, Vice-Président de la Commission des Communautés Economiques Européennes et Commissaire au Développement, du 11 au 14 octobre.

1. COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES PAYS DES GRANDS LACS (CEPGL).

a) Xème Réunion des Gouverneurs des Banques Centrales des Pays de la CEPGL.

La 10ème réunion des Gouverneurs des Banques Centrales des pays de la CEPGL tenue à Kigali du 23 au 24 juillet 1987 a jugé inopportun de créer une Chambre de Compensation de la CEPGL. Les Gouverneurs ont en outre recommandé aux instances de décision de la Communauté de faire des démarches appropriées auprès de la CEEAC pour obtenir l'amendement de l'article 19 du protocole VIII annexé au traité portant création de la CEEAC et permettre ainsi à la République Rwandaise et à la République du Burundi d'être membres de la Chambre de Compensation de la CEEAC et de la ZEP.

Concernant le commerce frontalier, les Gouverneurs des Banques Centrales ont demandé au Secrétariat Exécutif Permanent de mener une étude approfondie sur les points suivants :

- La définition du commerçant et du commerce frontalier.
- Les raisons qui justifient un régime particulier pour le commerce frontalier.
- L'importance du commerce frontalier dans les échanges intra-communautaires.
- L'impact d'un régime particulier sur les moyens de paiement des pays membres.

.. / ..

De plus, après avoir constaté que les ménages frontaliers n'utilisent pas encore les facilités leur reconnues de bénéficier de 100 DTS dans le cadre du trafic frontalier, les Gouverneurs ont demandé au Secrétariat Exécutif Permanent de voir le pourquoi avant d'envisager le relèvement de ce montant à 200 DTS.

En vue d'identifier les causes du déséquilibre et de la faiblesse des échanges effectués dans le cadre de l'arrangement monétaire par rapport au commerce total, les Gouverneurs ont demandé au Secrétariat Exécutif Permanent d'effectuer une étude y relative.

Pour ce qui est de l'admission de produits nouveaux à échanger dans le cadre de l'arrangement monétaire, les Gouverneurs ont chargé la Commission Technique Spécialisée de dresser une liste de produits originaires non admis à l'importation et à l'exportation de chaque pays membre et ont décidé que les produits qui ne seraient pas repris sur cette liste seraient d'office admissibles dans les mécanismes de paiement de l'arrangement monétaire.

b) Banque de Développement des Etats des Grands Lacs (BDEGL).

Les négociations entamées à la BAD les 2 et 3 juin 1987 par les délégations du Rwanda et de la BDEGL pour le financement des projets industriels (5 millions UCB), des projets de développement rural dans la zone d'intervention de la BDEGL (5 millions UCF) et le renforcement institutionnel de la BDEGL (1 million UCF) se sont poursuivies à Abidjan les 29, 30 et 31 juillet en présence de toutes les parties concernées : BDEGL, le RWANDA, le ZAIRE et le BURUNDI.

Le Conseil d'Administration de la BAD a approuvé le 17 septembre l'octroi de ces lignes de crédit aux conditions négociées en juillet. Il ne reste qu'à signer les accords de prêts et de garantie y afférents.

.. / ..

- 7ème Assemblée Générale Ordinaire et 4ème Assemblée Générale Extraordinaire de la BDEGL.

La 7ème Assemblée Générale Ordinaire et la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de Développement des Etats des Grands Lacs se sont tenues à Bujumbura du 20 au 23 décembre 1987.

La 7ème Assemblée Générale Ordinaire a pris les principales décisions suivantes :

- Elle a pris acte de la décision du Conseil d'Administration de la BAD d'augmenter sa souscription au capital social de la BDEGL de 2.062.000 UC; ce qui porte la prise de participation de la BAD à 3.062.000 UC, et a demandé à l'Actionnaire BAD de désigner son représentant au Conseil d'Administration de la BDEGL.
- Elle a nommé Messieurs Salvator NKESHIMANA et Gaëtan RWABUKUMBA, Administrateurs représentant respectivement la République du Burundi et la République Rwandaise, pour achever les mandats de leurs prédécesseurs.
- Elle a demandé au Conseil d'Administration de mener une étude approfondie sur la question du risque de change lié à la dépréciation des monnaies de la CEPGL par rapport au DTS.
- Elle a créé un Comité composé du Directeur Général et de deux Administrateurs chargé de négocier le financement de la construction du siège administratif de la BDEGL.
- Elle a recommandé que les accords de garantie relatifs aux lignes de crédit de 6 millions d'UCF et de 5 millions UCB octroyées à la BDEGL par la BAD soient ratifiés le plus rapidement possible.

Quant à la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire de la BDEGL, après avoir constaté que les Statuts en vigueur comportant un certain nombre de lacunes et jugé inopportun de procéder à la seule révision de l'article 51, elle a chargé le Conseil d'Administration de mener une étude approfondie sur la révision desdits Statuts.

.. / ..

d) 9ème Assemblée Générale de l'IRAZ.

Concernant les programmes à collaboration pour lesquels l'IRAZ assume le rôle de Secrétaire Scientifique, la 9ème Assemblée Générale Ordinaire tenue à Gisenyi en octobre a accepté les programmes en cours lui présentés par le comité de gestion. Ces programmes concernent notamment :

- le programme régional d'amélioration de la pomme de terre en Afrique Centrale (PRAPAC) ;
- le programme régional haricot ;
- le programme régional maïs ;
- le programme manioc et patates douces ;
- l'étude régionale de sélection du riz.

Quant aux programmes pour lesquels l'IRAZ exécute un volet de recherche complémentaire, la 9ème Assemblée Générale a décidé de les regrouper dans la catégorie des programmes à initier. Pour ces programmes, le plan quinquennal comprendra une phase d'étude et de prospection suivie d'une évaluation permettant de les réorienter selon les programmes à initier ou à sous-traiter

En vue de la décentralisation de certaines activités du programme sur la banane, l'Assemblée Générale a réparti certains volets de recherche de façon suivante :

- la recherche sur la fertilité et la conservation des sols sera assurée par l'ISABU ;
- la recherche sur la technologie s'effectuera à l'ISAR ;
- la recherche sur la défense des cultures sera menée à l'INERA.

Dans cette optique, l'ISABU, l'ISAR et l'INERA disposeront respectivement des laboratoires de chimie des sols, de biochimie et de phytopathologie.

- Implantation du site de l'IRAZ.

Une fois de plus, les 3 pays ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur le lieu d'implantation de l'IRAZ. La partie burundaise a continué à se cantonner dans sa position selon laquelle le Gouvernement du Burundi donnera le site de Mashitsi pour abriter l'IRAZ. Quant aux 2 autres parties, se référant aux études présentées par le Comité de gestion, elles ont souligné que Gitega présente plus d'avantages qualitatifs et quantitatifs et ont émis le souhait que l'on tienne compte de l'élément économique dans la détermination du lieu d'implantation afin d'alléger la charge des Etats. En tout état de cause, les délégations rwandaise et zaïroise ont rappelé que les frais et coûts supplémentaires qui seraient occasionnés par l'implantation du siège à Mashitsi seront à charge du pays hôte.

- Construction des infrastructures à doter l'IRAZ

La partie burundaise estime que le montant de 375 millions FBU devrait être le chiffre indicatif pour la requête commune de financement. Par contre, les parties rwandaise et zaïroise sont d'avis que l'IRAZ doit avoir des infrastructures correspondant à ses programmes de recherche conformément aux décisions de la Conférence des Chefs d'Etat et des décisions des Assemblées Générales antérieures. De l'avis des parties rwandaise et zaïroise, le coût global devrait s'établir comme suit:

- Atelier et laboratoire	:	63.935.000 FBU	
- Bâtiment central	:	66.000.000 FBU	
S/Total	:	129.935.000 FBU	
Imprévus 10%	:	12.993.500 FBU	
Total	:	142.928.500 FBU	arrondi à 143 millions FBU.

Le coût ci-haut mentionné n'inclut pas les équipements, les VRD, les raccordement d'eau et d'électricité qui se chiffrent à 62.632.632 FBU.

../.

Les VRD publique devront être supportées par le pays hôte tandis que les VRD d'aménagement sont inclus dans les coûts des contributions.

Comme les participants à la 9ème Assemblée Générale n'ont pas pu se mettre d'accord, cette question sera soumise à la prochaine Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL.

- Budget de l'IRAZ.

Le budget de l'IRAZ a été fixé à 1.149.792 DTS pour l'exercice 1988. La contribution du Rwanda s'élèvera à 287.448 DTS pour le même exercice.

e) Autres rencontres au niveau de la CEPGL.

Un séminaire de recyclage regroupant six journalistes burundais et dix journalistes rwandais de la presse écrite a été organisé à Kigali du 9 au 28 février et avait pour thème "La Collecte et Traitement de l'Information en presse écrite". Ce séminaire a été le fruit de la coopération entre la CEPGL et la Fondation Ouest-Allemande Friedrich Naumann.

Les réunions suivantes se sont également tenues au courant de cette année dans le cadre de la CEPGL:

- La réunion intergouvernementale des experts sur la petite et moyenne industrie (Bujumbura, 13 - 14 novembre 1987) qui a reconnu et recommandé que la priorité soit accordée aux projets agro-industriels et les activités connexes sans pour autant laisser de côté les autres secteurs de la production.
- La réunion des responsables rwandais et zaïrois des transports sur le Lac Kivu (Gisenyi, 21-22 janvier) qui faisait suite à celle de Bukavu de novembre 1986.

Ces deux réunions ont conclu à la nécessité de renforcer le transport et les infrastructures (port, chantier naval) sur le Lac Kivu et recommandé d'harmoniser les législations en vigueur dans les 2 pays sur le transport sur le Lac.

La réunion de Gisenyi a en outre examiné les termes de référence de l'étude de rentabilité économique relative au transport sur le Lac Kivu et a chargé le Secrétariat Exécutif de la CEPGL d'approcher la République Fédérale d'Allemagne et la CEA pour le financement.

2. ORGANISATION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN DE LA RIVIERE KAGERA (OBK).

Dans le cadre de cette Organisation, cette année a été dominée par les consultations sur les projets chemin de fer et centrale hydroélectrique de Rusumo. Cependant, même après la 23ème session de la Commission, aucun consensus n'est toujours pas dégagé.

- 23ème session de la Commission.

La 23ème Session de la Commission de l'OBK a eu lieu à JINJA du 19 au 23 mai 1987. A cette occasion, les participants ont passé en revue l'état d'avancement des différents projets à réaliser et examiné la question relative aux privilèges et immunités à accorder aux agents de cette Organisation.

S'agissant du Projet de Chemin de Fer de l'OBK, la Commission n'a pas pu débloquer la situation de ce projet pour la simple raison que les délégations ne sont pas parvenues à s'entendre sur l'ordre des priorités à présenter aux bailleurs de fonds.

Lors des discussions, le Secrétariat Exécutif a fait part aux délégations d'une proposition de l'IREG qui viserait à désenclaver toute la région du Bassin dans une seule phase et éviterait ainsi la poursuite des discussions sur les priorités. La proposition consiste à prévoir dans une première phase la construction d'une ligne d'environ 200 Km reliant le port existant de KEMONDO BAY à la localité de RUSUMO située en Tanzanie et à réaliser en même temps des prolongements de cette ligne sur environ 70 Km dans

../. .

le but d'en permettre la pénétration dans les territoires du Burundi et du Rwanda. Il convient de préciser que le tronçon vers le Burundi à partir de Rusumo continuerait sur 61 Km en territoire tanzanien jusqu'à la localité de KABANGA avant de faire environ 4 Km à l'intérieur du Burundi. La ligne vers le Rwanda, quant à elle, partirait de Rusumo pour pénétrer au Rwanda sur 5 Km après un parcours d'environ 1 Km sur le territoire tanzanien. La proposition d'IREG prévoit en outre l'installation d'un terminal sur le territoire rwandais et un terminal sur le territoire du Burundi.

Le coût de l'investissement dans le cadre de la proposition de l'IREG se présente comme suit:

- KEMONDO BAY-RUSUMO FALLS : 478 millions \$ US
- Lignes de pénétration au Rwanda et au Burundi : 175 millions \$ US.

Total 653 millions \$ US.

Si cette proposition devait être acceptée, il faudrait encore environ 410 millions \$ US pour construire la ligne Rusumo-Kigali. Ainsi, dans le contexte de la proposition de l'IREG, un montant de 1.063 millions \$ US sera nécessaire pour relier Kigali à KEMONDO BAY.

Par contre, si le projet s'exécute suivant les indications du Consultant, KEMONDO BAY - KIGALI n'exigera que 888 millions \$ US, soit un avantage évalué à 175 millions \$ US non compris les fonds qui seraient alloués à l'amélioration du port de JINJA.

Afin que chacun des Etats membres puisse tirer profit de cette phase, la Commission se montrait plutôt disposée à examiner favorablement la proposition de l'IREG et à y ajouter l'amélioration du port de Jinja dont les coûts restent encore à établir. Dans ce contexte, la recherche de financements ultérieurs pour la réalisation complète du projet de chemin de fer de l'OBK concernerait les tronçons vers Kigali, vers Musongati et vers Muko à partir de Buhanga.

../.

A défaut d'un consensus sur ce dossier, la délégation rwandaise a dû consigner la position du Rwanda dans une déclaration en faisant valoir qu'il s'agit de présenter pour financement les priorités telles que dégagées par l'étude du consultant et que dans le cas où les bailleurs de fonds n'arriveraient pas à réunir d'un coup le montant nécessaire pour exécuter tout le projet, l'OBK leur demandera de respecter l'ordre des priorités tel que présenté par les études, c'est-à-dire en premier lieu le tronçon KEMONDO BAY - RUSUMO FALLS - KIGALI et en deuxième lieu avec le même niveau de priorité, les tronçons RUSUMO FALLS-GITEGA-MUSONGATI et BIHANGA-KABALE-MUKO. Par contre, les autres délégations, se référant aux délibérations de la 20ème session, entendaient présenter 4 tronçons à savoir: KEMONDO BAY-RUSUMO FALLS, RUSUMO FALLS-KIGALI, RUSUMO FALLS-GITEGA-MUSONGATI et BIHANGA-KABALE-MUKO tout en précisant qu'**aucun** de ces tronçons ne viendrait en priorité sur les autres sauf de par le simple choix du bailleur de fonds.

Cet avis n'a pas été partagé par les autres délégations qui ont répété qu'aucun tronçon ne peut recevoir la priorité sur les autres. C'est pour cela, qu'à la fin des discussions, les délégations ont convenu de confirmer par écrit au Secrétaire Exécutif leurs différentes positions avant l'envoi d'une mission en Italie pour négocier le financement. Du côté rwandais, la position a évolué si bien qu'en novembre, notre pays a notifié au Secrétaire Exécutif son accord d'exécuter le projet selon la proposition de l'IREG.

En ce qui concerne le Projet hydro-électrique de Rusumo, alors que les autres délégations prenaient pour acquis la construction du barrage mobile à la hauteur de 1.325 m, la délégation rwandaise a fait noter que ce choix devrait se faire après des études approfondies de toutes les alternatives y compris celle de l'aménagement au fil de l'eau, des études complètes des projets compensatoires, l'estimation pour une juste compensation de la valeur intrinsèque des terres qui seront inondées et enfin des études sur les conséquences écologiques en amont et en aval du barrage. Ne pouvant parvenir à un accord, les délégations ont promis de consulter leurs

../.

Gouvernement^s sur l'interprétation à donner au consensus issu du Sommet de Bujumbura du 18 au 19 mai 1981 et qui stipule que: "En ce qui concerne le domaine énergétique, dans l'intérêt supérieur de l'Organisation, il a été décidé de mener des études de réalisation sur le barrage de Rusumo au niveau maximum de 1.325 m et d'examiner la nature des compensations à donner aux Etats qui seraient lésés par les effets découlant du niveau choisi".

Du côté financier, il est à noter que le PNUD a accepté de financer les études des lignes de transmission de l'énergie de Rusumo aux centres de consommation. Ces études concerneront, pour le Rwanda, la ligne Rusumo-Kibungo (40 Km) et le renforcement de la ligne Kibungo-Kigali (68 Km) avec passage de 70 à 110 KV.

Pour ce qui est du Projet des Télécommu-
nication de l'OBK, l'Accord de prêt entre le Gouvernement Rwandais et le Fonds Africain de Développement en vue de financer les coûts en devises à charge du Rwanda a été signé le 3 février 1987 par l'Ambassadeur du Rwanda à Abidjan. Cet Accord porte sur un montant de 1.720.000 UCF. Les autres partenaires ont également obtenu de cette Institution les crédits nécessaires à la réalisation des tronçons les concernant.

S'agissant du Projet d'Eradication de la mouche tsé-tsé, la CEE est disposée à fournir le montant complémentaire à celui déjà disponible (1.908.000 \$ US) pour atteindre la Somme de 5.802.140 \$ US, montant requis pour la réalisation de l'opération. La 23ème Session de la Commission a néanmoins demandé au Secrétariat Exécutif de tout mettre en oeuvre pour démarrer le projet avec les fonds disponibles et de poursuivre les contacts avec les bailleurs de fonds.

S'agissant de l'amendement de l'Accord de Rusumo, la délégation burundaise a refusé l'idée d'institutionnaliser le Conseil des Ministres et le Sommet des Chefs d'Etat en tant qu'Organes de l'OBK.

../..

En ce qui concerne l'Accord entre les Etats membres de l'OBK sur les avantages, obligations et immunités de l'Organisation, la 23ème Session de la Commission a demandé au Secrétariat Exécutif d'écrire aux Etats membres sous le couvert des représentants en spécifiant les privilèges et immunités envisagés pour chaque catégorie du personnel.

La 23ème Session de la Commission de l'OBK a désigné le Rwanda comme pays hôte des manifestations marquant le 10ème Anniversaire de l'OBK. Le Rwanda et le Secrétariat Exécutif sont d'avis que cet Anniversaire soit célébré en même temps que l'inauguration du siège de l'Organisation à l'occasion de la prochaine session de la Commission qui se tiendra au Rwanda.

Enfin, il est à signaler que Monsieur Grégoire BANYIYEZAKO de nationalité burundaise a été nommé pour 4 ans, le 17 mars 1987, Secrétaire Exécutif de l'OBK en remplacement du Directeur David Sylvestre ONAPA WACHA (Uganda).

- 24ème Session de la Commission de l'OBK.

La Commission de l'Organisation s'est réunie en sa 24ème Session à Bujumbura du 12 au 18 décembre 1987. A l'issue de cette Session, la Commission a pris des décisions relatives aux projets de développement, au budget et aux questions administratives intéressant l'Organisation.

- Projet Chemin de Fer.

Tous les Etats membres s'étant prononcés sur les priorités fixées lors de la 23ème Session tenue à JINJA, la première priorité est acceptée à l'unanimité par la Commission à savoir :

KEMONDO BAY - RUSUMO FALLS

- RUSUMO FALLS - LIGNE DE PENETRATION VERS LE RWANDA

RUSUMO FALLS - LIGNE DE PENETRATION VERS LE BURUNDI

AMELIORATION DU PORT DE JINJA EN UGANDA.

Dès lors, la Commission a autorisé le Secrétaire Exécutif à chercher les Fonds pour le financement de cette priorité notamment en contactant IREG et le Gouvernement Italien pour des discussions plus approfondies. Plus tard, la Commission se rencontrera et fixera les autres priorités.

- Projet Télécommunications.

Après que la Commission ait reçu le Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement de ce projet, la Commission a exhorté le Secrétariat à aller de l'avant dans ses activités jugées satisfaisantes. Au mois d'avril 1988, la Commission devra se réunir pour attribuer le marché.

- Projets Routes.

Le dossier remis par le Secrétariat comprenait les sections suivantes : GITEGA-MUYINGA-KOBERO ; KOBERO-RULENGE-NYAKAHURA-ROUTE RUSUMO/ISAKA ; LUSAHUNGA-BIHARAMURO-BUKOMBE-MUTUKULA ; MUTUKULA-KYOTERA ; KIBUNGO-NYABISINDU.

.. / ..

Au cours de la session, le BURUNDI a retiré la section GITEGA-MUYINGA et l'UGANDA la section MUTUKULA-KYOTERA qu'elle a remplacée par MIRAMA HILLS-NTUNGANO-ISHAKA.

Les réactions des Représentants sur le document sont attendues pour envisager la recherche du financement.

- Institut Polytechnique.

Le Secrétariat a informé d'abord la Commission que la BAD à laquelle le projet avait été soumis a déjà réagi en proposant trois alternatives, soit l'utilisation des Instituts déjà existants, soit l'échange de Professeurs et d'étudiants ou alors la création d'un nouvel Institut. Le Secrétariat a précisé qu'il a proposé une alternative de compromis à savoir la création d'un Institut avec formation d'ingénieurs pour l'OBK et les Etats membres. La BAD semble être favorable à la proposition du Secrétariat et pourrait financer cette étude sur les Fonds d'études.

- Centrale hydroélectrique de Rusumo.

La Commission n'a pas pu prendre une décision quant à la poursuite des études du volet III "Avant-projet détaillé et Dossier d'Appel d'Offres" suite aux divergences de vue sur l'incidence du projet sur le développement de la vallée de la Nyabarongo. Pour l'Uganda et le Burundi, les études du volet III peuvent commencer même si le Rwanda ne pourra se prononcer définitivement sur la réalisation du projet à la hauteur 1325 m qu'au vu des résultats des études du Plan Directeur de l'Aménagement de la Nyabarongo. Pour la Tanzanie, l'Aménagement de la Nyabarongo ne concerne que le Rwanda et les résultats des études actuellement en cours par SOGREAH ne doivent constituer en aucun cas une condition pour la réalisation du projet RUSUMO FALLS à la côte 1325 m. Cela étant, la délégation rwandaise a rappelé à la Commission que la demande faite au cours de la 23ème session d'entreprendre des études complémentaires n'avait reçu aucune suite, à savoir :

.. / ..

- i) l'approfondissement des études technico-économiques de la variante au fil de l'eau ,
- ii) une étude détaillée et approfondie sur l'incidence de l'aménagement tant à l'amont qu'à l'aval (inondations, assèchement, perturbation de l'écosystème du parc de l'Akagera.

En ce qui concerne le deuxième point, la délégation rwandaise a informé la Commission qu'une étude sur le Plan Directeur de l'Aménagement de la Vallée de la Nyabarongo et sur ses interactions avec le projet d'Aménagement du projet Hydro-électrique de RUSUMO FALLS était en cours à l'initiative du Gouvernement Rwandais et que celui-ci ne pourra se prononcer définitivement sur la hauteur du barrage que quand les études en cours confirmeront les conclusions du bureau d'études TRACTEBEL quant à l'absence d'impact négatif sur le développement de la vallée de la Nyabarongo. Les études du volet III devront donc attendre la position du Rwanda afin d'éviter éventuellement un gaspillage de fonds.

- Projet d'Eradication et de Contrôle de la Mouche Tsé-Tsé.

Le PNUD, la CEE et la BELGIQUE ont accepté de participer au cofinancement du projet dont l'Agence d'exécution est la CEA avec ICIPE comme sous-traitant. La phase préparatoire durera 9 mois au cours de l'année 1988 et la zone RUSUMO et ses environs a été choisie comme premier périmètre pilote de cette phase.

Pour les autres projets à savoir : Drainage de la Vallée de la MULINDI, le reboisement du Sud de l'UGANDA et le projet rizicole, la Commission a encouragé le Secrétariat à continuer la **recherche de financement**.

- Amendement de l'Accord de RUSUMO.

Il a été accepté l'institutionnalisation du Sommet des Chefs d'Etat et du Conseil des Ministres qui se tiendront chaque fois que de besoin lorsque la Commission n'aura pas été à même de résoudre les problèmes portés à sa connaissance.

.. / ..

Le pays dont le représentant assure la présidence en exercice de la Commission invitera le Sommet.

- Immunités, exemptions et privilèges diplomatiques.

La question sera examinée dans une des prochaines sessions de la Commission lorsque tous les éléments seront réunis.

La Commission a décidé de supprimer le logement en nature et de le remplacer par des indemnités de logements en espèces.

- Prévisions Budgétaires 1988.

Le budget de l'organisation pour l'exercice 1988 a été arrêté à 2.507.000 \$ US.

3. ZONE D'ECHANGES PREFERENTIELS (ZEP).

- Considérations et Décisions de la 6ème Réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la ZEP (KAMPALA les 3 et 4 décembre 1987).

Le Président de la République a participé à la 6ème réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la ZEP qui s'est tenue à Kampala les 3 et 4 décembre. Le Président Yoweri KAGUTA MUSEVENI a été élu Président de la Conférence pour l'exercice 1988.

Le Sommet de Kampala a pris les décisions sur les différentes propositions issues des 10ème et 11ème réunions du Conseil des Ministres tenues respectivement à Addis Abeba du 18 au 19 juin et à Kampala du 28 au 30 novembre. Ces réunions ont été préparées par les réunions intergouvernementales d'experts qui ont eu lieu successivement à Addis Abeba du 13 au 16 juin et à Kampala du 23 au 26 novembre.

La 6ème Réunion de la Conférence a alors pris les principales décisions suivantes :

.. / ..

a) Tous les Etats membres de la ZEP devront effectuer de concert et collectivement les réductions des barrières tarifaires et non tarifaires en vue de leur élimination totale selon le calendrier ci-après :

- réduction tarifaire de 10 % en octobre 1988 ;
- réduction tarifaire de 10 % en octobre 1990 ;
- réduction tarifaire de 10 % en octobre 1992 ;
- réduction tarifaire de 10 % en octobre 1994 ;
- réduction tarifaire de 10 % en octobre 1996.

Sous réserve de l'examen de la situation qui sera effectué en 1996 et compte tenu du plan d'action de LAGOS, à savoir la mise en place d'un marché commun régional d'ici l'an 2000, l'on éliminera les 50 % restants en deux étapes : 20 % en 1988 et 30 % en l'an 2000.

A noter que ces réductions interviendront en plus des premières réductions effectuées conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 4 de l'annexe I du Traité portant création de la ZEP. Les Etats qui n'ont pas encore publié ces premiers tarifs douaniers de la ZEP ont été invités à le faire sans tarder.

b) La Conférence a chargé le Secrétariat de la ZEP de réaliser au plus vite une étude sur les mécanismes requis enfin de s'assurer une répartition équitable entre tous les Etats membres de la ZEP des coûts et avantages provenant de l'accord de coopération économique de la ZEP et d'en présenter les conclusions et recommandations au plus tard fin 1988. Cette étude devrait porter sur les mesures correctives à prendre, notamment la possibilité d'arrangements budgétaires compensatoires en faveur des pays dont l'économie serait désavantagée par les réductions tarifaires, ainsi que des mesures directes ou indirectes, par exemple l'octroi d'un traitement préférentiel eu égard à l'implantation d'entreprises de production (industrielle et agricole) et d'infrastructures.

.. / ..

- c) Le Conseil des Gouverneurs, lors de sa session **ordinaire** de juin 1988, prendra une décision finale sur l'introduction des chèques en UCZEP.
- d) La Foire de la ZEP aura lieu à LUSAKA du 29 juillet au 3 août 1988 et sera précédée par des manifestations préparatoires suivantes :
- rencontre d'acheteurs, de vendeurs : Harare du 21 au 26 mars 1988 ;
 - séminaire sur la promotion des échanges commerciaux au sein de la ZEP en avril 1988 ;
 - séminaire des Directeurs des stands : Lusaka juillet 1988.
- e) Une équipe composée d'experts du Burundi, de l'Ethiopie, du Malawi, de Maurice, de Zimbabwe et du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales ainsi que du Secrétariat de la ZEP effectuera l'étude et préparera des propositions en vue de la rationalisation et de l'harmonisation progressives des codes des investissements.
- f) La conférence a entériné la proposition de prendre des instituts de recherche de certains pays comme centres de référence de la ZEP. Ainsi, l'ISAR a été désigné centre de référence pour le manioc, la patate douce et autres tubercules des hautes altitudes. De plus, le Rwanda et le Burundi ont été désignés pour faire des recherches sur les caprins et les ovins.
- g) Le budget de l'exercice 1988 sera de 2.412.700 UCZEP. Le Rwanda devra contribuer à concurrence de 72.139 UCZEP.
- h) En plus des 4 études déjà faites sur la formule de contribution des Etats au budget de la ZEP, la Conférence a demandé au Secrétariat de faire une autre étude approfondie. Le rapport sur l'étude sera examiné par le Conseil des Ministres lors de sa prochaine réunion.
- i) S'agissant du système de quota pour le recrutement du personnel de la ZEP, la Conférence a décidé notamment que :
1. Chaque Etat membre doit avoir au moins un poste dans les catégories IC et P1 à P5 des Institutions de la ZEP, sur la base des dispositions du paragraphe 5 de l'article 9 du Traité.

2. La répartition des postes dans les Institutions de la ZEP doit se fonder sur la base d'un barème pondéré. De la sorte, une fois que les Etats membres bénéficieront chacun du poste auquel il a droit, les postes restant seront pourvus en fonction d'un barème pondéré, ainsi que de l'acceptabilité et de la compétence et conformément aux dispositions du paragraphe 5 de l'article 9 du Traité.
 3. Les recrutements aux postes professionnels doivent se faire sur base de la compétence, du dévouement, de l'objectivité et de la loyauté. Les recrutements passent par un jury qui, à l'issue des interviews, établit un rapport et des recommandations qui sont soumis au Conseil des Ministres pour approbation en passant par la Commission.
- j) Concernant les sanctions économiques à prendre contre l'Afrique du Sud et l'aide à offrir aux Etats de la première ligne, la Conférence a décidé que le dossier soit d'abord examiné par un Conseil Extraordinaire des Ministres qui se réunira au plus tard en mars 1988. Les conclusions seront soumises aux Chefs d'Etat des pays de la ZEP en marge du Sommet de l'OUA qui se tiendra en mai 1988 à Addis Abeba.
- k) Par suite de désistement du LESOTHO pour abriter la 7ème Conférence ainsi que les réunions préparatoires en 1988, les dates de cette Conférence seront communiquées après l'aboutissement des consultations que mènent le Secrétariat de la ZEP et le Président en exercice auprès des pays membres.
- l) Concernant la proposition de la CCE d'interdire en Europe les avions dépassant un certain niveau de bruit, les Chefs d'Etat ont adopté une déclaration invitant la CCE à entrer en discussion avec les Etats de la ZEP en vue d'un Accord pouvant prévenir les conséquences néfastes de cette mesure sur le commerce extérieur et sur les économies de ces pays. La conférence a par ailleurs lancé un appel à la Communauté pour qu'elle accepte un moratorium raisonnable dans l'application de réglementation du bruit des avions afin de permettre aux Etats de la ZEP de retirer lesdits avions de la circulation en tenant compte des contraintes économiques.

.. / ..

Il sied également de relever qu'à l'occasion de la 6ème Conférence, les Chefs d'Etat ont été informés des résultats de la mission ministérielle de la ZEP auprès des Institutions Internationales et autres donateurs afin de mobiliser les ressources extrabudgétaires pour la réalisation des différents projets de la ZEP parmi lesquels figure la route Kigali-Nemba.

En vue de son adhésion future au traité de la ZEP, le Gouvernement de la République Populaire de Mozambique est prêt à prendre des mesures concrètes pour se familiariser pleinement, avec l'aide du Secrétariat de la ZEP, avec toutes les conditions et les activités engagées dans divers domaines.

- 3ème Réunion Annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Banque de la ZEP.

A l'occasion de cette réunion, tenue en juin à Addis Abeba, Monsieur Lagesse Tickeher (Ethiopie) a été nommé Président de la Banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Orientale pour le Commerce et le Développement pour une durée de 5 ans.

La réunion a également décidé de débloquer le recrutement du personnel de la Banque pour les postes suivants :

- Comptable expérimenté ;
 - Directeur des finances ;
 - Analyse principale des projets agricoles ;
 - Analyse principale des investissements.
- Réunion du Comité de Compensation et des Paiements de la ZEP.

Ladite réunion composée de Gouverneurs des Banques Centrales de la sous-région s'est tenue à Kampala du 19 au 21 novembre.

A l'issue de cette réunion, le Comité a demandé au Secrétariat de la ZEP d'élaborer une étude sur les différentes formules de calcul des contributions au budget de cette

.. / ..

chambre, en collaboration avec les autorités monétaires des pays membres.

Pour l'utilisation de la pleine capacité de la chambre de compensation, le Comité a décidé que le Secrétariat de la ZEP fasse une large publicité sur la ZEP et ses organes. A cette fin, le Comité a autorisé le recrutement d'un Conseiller en publicité avec le concours financier de la CCE.

Le Comité a également décidé qu'à l'avenir le rapport de la Chambre de Compensation devra montrer les performances individuelles de chaque pays auprès de la Chambre de Compensation et que le relevé financier devra contenir un bilan consolidé des avoirs de la Chambre de Compensation.

- Autres réunions tenues au cours de 1987.

Au cours de l'année qui s'achève, le Secrétariat de la ZEP a organisé plusieurs réunions dont les plus importantes sont :

- La 1ère réunion des Directeurs des Instituts de Recherche en matière d'Agriculture, d'Agronomie, de Production animale et de Pêche dans les pays de la ZEP qui s'est tenue à Kigali du 10 au 13 mars, réunion au cours de laquelle l'ISAR a été retenu comme centre de référence de la ZEP pour mener des recherches sur la patate douce, le manioc et autres tubercules de hautes altitudes.
- La réunion des vendeurs et acheteurs de machines et outils agricoles du 4 au 8 mai ;
- La réunion des Importateurs et Exportateurs des engrais manufacturés à PORT-LOUIS (Ile Maurice) du 26 au 31 janvier ;
- La 2ème réunion des Ministres des Transports et des Communications et des Ministres des Travaux Publics à Lusaka (Zambie) les 7 et 8 novembre ;
- La 4ème réunion de l'Assemblée Générale de la Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie de la ZEP à Kampala du 19 au 21 novembre.

Notre pays a été représenté à toutes ces réunions.

.. / ..

4. FONDS AFRICAINE DE GARANTIE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE (FAGACE)

La 3ème Session du Comité de Gestion et la 2ème Session du Conseil d'Administration du FAGACE se sont tenues à NIAMEY(NIGER) respectivement du 19 au 20 janvier et du 21 au 22 Janvier 1987.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration, Monsieur Jacques MIGNON(NIGER) a été nommé Directeur Général au fonds pour un terme de 4 ans. A cette même occasion, le même Conseil a décidé qu'il y ait rotation du poste de Directeur Général du FAGACE. Le poste de Cabinet Comptable reviendra au candidat rwandais de 1989 à 1990.

Le budget du FAGACE pour l'exercice 1987 a été arrêté à 710.850.905 FCFA pour les opérations en capital et à 416.000.000 FCFA pour le fonctionnement.

Il sied également de signaler qu'en visite au Rwanda le 15 avril, le Directeur Général du FAGACE a signé avec notre Ministre des Finances et de l'Economie l'Accord de **bonification d'intérêts de 3,5 points sur le taux de 12%** du prêt de 250.000.000 FCFA que la SOPAB a contracté auprès de la Banque Rwandaise de Développement. Ainsi, la bonification porte sur un montant de 41.500.000 FCFA et se limite à une durée de 6 ans à **compter** de 1986.

A noter enfin que c'est au mois de mai que l'ordre a été donné à la BCEAO de procéder à un virement de 798.585 FF au titre de la bonification d'intérêts en faveur de l'Hôtel Méridien IZUBA de GISENYI.

5. COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC).

Le 3ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC s'est tenu à LIBREVILLE les 27 au 28 août. A l'issue de ce Sommet, Son Excellence Monsieur El Hadj Omar BONGO a été élu Président en exercice de la CEEAC pour l'année 1987 en remplacement de Son Excellence Monsieur Paul BIYA.

Il y a lieu de noter qu'à cette occasion, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC ont adopté le statut du personnel et arrêté à 2.447.067,79 \$ US le budget de la Communauté pour l'exercice 1987.

6. CONFEMEN.

La 39ème Session Générale de la CONFEMEN (Conférence des Ministres de l'Education Nationale des pays ayant en commun l'usage du Français) s'est tenue à Libreville du 2 au 24 avril 1987.

A l'issue de cette session, et contrairement à la volonté des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays francophones de rattacher à l'ACCT la responsabilité de l'Organisation de toutes les Conférences ministérielles francophones et de l'Exécution de tout ou partie de leurs décisions, les Ministres ont écarté l'hypothèse de fusion à court terme entre l'ACCT et la CONFEMEN et se sont plutôt prononcés pour une harmonisation des programmes et une concertation accrue.

Lors de cette session, les Ministres ont décidé de modifier le contenu du sigle CONFEMEN. La Conférence s'appelle désormais "Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant en commun l'usage du français" au lieu de l'ancienne appellation qui était "Conférence des Ministres de l'Education Nationale des Etats d'Expression Français".

Il a été porté à la connaissance des Ministres que le Projet de Création du Baccalauréat International francophone est à l'étude et qu'il va concerner, dans un premier temps, la Série des Sciences et Technologies ainsi que la Série des Sciences Economiques, Sociales et Politiques.

7. IAMSEA.

La XIIIème Session du Conseil d'Administration de l'IAMSEA s'est tenue à Ouagadougou du 17 au 20 juin. A cette occasion, le Conseil d'Administration a adopté des recommandations visant à améliorer l'enseignement à cet Institut et a demandé au Directeur d'examiner les implications du transfert de la filière des ingénieurs statisticiens économistes à l'IAMSEA.

La contribution du Rwanda au budget de l'Institut a été fixée pour cette année à 91.263,52 DTS au taux de 1 DTS = 102,71 FRW, soit **9.373.676** FRW. Il sied par ailleurs de signaler que pour l'année académique 1987/1988, 8 rwandais ont été admis à poursuivre leurs études à l'IAMSEA.

8. EISMV.

Le Conseil d'Administration de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaire, tenu à Niamey du 16 au 22 juillet 1987, a fixé le budget de l'Ecole à 398.114.000 FCFA pour l'année 1987/1988. Le Rwanda devra y contribuer à concurrence de 24.023.336 FCFA. Quatre ressortissants rwandais ont été inscrits à l'Ecole pour l'année académique 1987/1988.

9. Autorité de Coordination du Transport de Transit sur le Corridor Nord (ACTT).

La 1ère Réunion de l'Autorité de Coordination du Transport de Transit sur le Corridor Nord s'est tenue à Kigali du 7 au 8 mai 1987 et a été préparée par celle du Comité Exécutif qui s'est tenue du 4 au 6 mai.

A l'occasion de ces réunions, il a été porté à la connaissance des participants que le Président MOBUTU a signé le 3 avril 1987 l'Ordonnance-Loi 87/104 matérialisant l'adhésion de son pays à l'Accord de Transit sur le Corridor Nord (ATCN) et que l'acte d'adhésion a été transmis à la CEA, dépositaire dudit accord.

S'agissant des infrastructures routières, l'Autorité de Coordination du Transport de Transit (ACTT) a choisi les infrastructures prioritaires à réhabiliter comprenant notamment la route Kigali-Butare et le chemin de fer Kampala-Kasese. Elle a en outre demandé qu'une étude soit entreprise pour déterminer les infrastructures routières prioritaires sur le territoire zaïrois.

../.

Concernant la création d'un Secrétariat Permanent, il n'a pas été possible de se mettre d'accord sur sa mise en place suite surtout aux difficultés à lui trouver un financement. Aussi, a-t-il été demandé au Kenya de continuer à assurer le Secrétariat Intérimaire.

Pour ce qui est des procédures douanières et de la documentation, il a été décidé que les pays membres vont s'attaquer aux problèmes de la non-utilisation de la DTDR et aux problèmes connexes tels que:

1. Les procédures de vérifications des conteneurs au port de Mombasa;
2. Les doubles procédures de dédouanement appliquées par la police et les douanes au port de Mombasa;
3. L'insuffisance des infrastructures douanières;
4. La non-harmonisation des horaires de travail entre les douanes kenyanes et ugandaises et la non-application de la semaine de 7 jours de travail;
5. Attentes et lenteurs aux contrôles douaniers de MAGERWA;
6. Retards liés à la libération des cautions douanières.

Concernant les redevances perçues sur les poids lourds, les Ministres et Secrétaire d'Etat ont demandé au Secrétariat Intérimaire de refaire l'étude en tenant compte des coûts d'investissements et de l'usage des infrastructures de façon à déterminer le niveau des droits et taxes qu'il serait justifié de percevoir sur le transport en transit sur le Corridor Nord.

Il sied de rappeler que l'Ambassadeur du Rwanda à Bruxelles a signé le 3 mars 1987 la Convention de prêt de 3.500.000 ECUS destiné au financement de la remise en état et du renforcement du tronçon Byumba-Gatuna de la route Kigali-Gatuna.

../..

En outre, la Commission a approuvé le 9 octobre 1987, au titre des aides non remboursables du VIème FED, le financement du projet régional "Corridor Nord-Routes ugandaises II" pour un montant de 48.500.000 ECUS dont 25 millions au titre du Fonds régional et 23,5 millions d'ECUS au titre du Programme indicatif national de l'Uganda.

10. Corridor Central.

Il y a lieu de rappeler que la CCE a subordonné le financement de Terminal d'Isaka sur les fonds de la coopération régionale à l'égalité de traitement entre les marchandises à destination ou en provenance du Rwanda et celles des autres pays de la sous-région. Notre pays a déjà accepté ce principe.

A cet égard, il a été porté à la connaissance de la Commission que tous les utilisateurs des entrepôts d'Isaka paieront, sans discrimination, les droits relatifs aux services rendus. La gestion de ces entrepôts sera assurée, sous la responsabilité du Gouvernement Rwandais, par une société privée ayant signé un accord de gérance avec le Gouvernement Rwandais.

Il convient également de relever que la CCE a approuvé le 6 juillet 1987, au titre des aides non remboursables du Vème FED, le financement du projet routier "Lusahunga-Bukombe" pour un montant de 10 millions d'ECUS. La Commission a par ailleurs approuvé le 22 octobre 1987, au titre des aides non-remboursables du VIème FED, le financement du projet "Corridor Central - Programme d'Urgence en faveur de la TANZANIA RAILWAYS CORPORATION" pour un montant de 13 millions d'ECUS dont 11 millions en provenance du Fonds régional et 2 millions relevant du Programme national de la Tanzanie.

11. COMMISSION DES COMMUNAUTES ECONOMIQUES EUROPEENNES
(CCE)

- Visite du Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération au Siège de la CCE.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération s'est entretenu à Bruxelles, en janvier 1987, avec Lorenzo NATALI et Dieter Frish, respectivement Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes et Commissaire au Développement au sein de la Commission. Le Ministre a insisté auprès de ses interlocuteurs pour que la Commission intervienne rapidement dans la réalisation des actions programmées dans le cadre du VIème FED.

Ayant eu vent des interférences du BURUNDI dans l'utilisation des entrepôts d'ISAKA, le Ministre a précisé que ce projet résulte d'un accord bilatéral conclu entre le Rwanda et la Tanzanie dans le cadre de la diversification des voies d'accès du Rwanda à l'Océan Indien.

En ce qui concerne la route GITARAMA-KIBUYE, le Ministre a été assuré de la bonne volonté du FED de contribuer et d'entraîner les autres bailleurs de fonds à intervenir financièrement dans la réalisation de cet important axe routier.

- Mise en oeuvre opérationnelle du VIème FED.

Monsieur Daniel GERMAIN, Responsable Géographique chargé des dossiers du Rwanda à la CCE, a séjourné dans notre pays en mars et en septembre dans le but de finaliser la mise au point du Premier Programme d'Appui à la Stratégie Alimentaire (1er PSA). Ce 1er Programme comprend les volets suivants:

.../...

- Développement Global de BUTARE (2ème phase):
1.655,43 millions FRW;
- Projet Crête Zaïre-Nil (2ème phase): 2.126,357 millions
FRW;
- Appui aux micro-réalisations: 142,938 millions-FRW
- Appui Institutionnel aux différents Départements
Ministériels: 250,710-millions FRW.
- Programme National d'intrants: 257,52 millions FRW.

Le Gouvernement Rwandais ayant introduit en mai une requête de financement portant sur un montant de 55 millions d'ECUS destiné à la réalisation du 1er PASA, la CCE a apporté certaines modifications par rapport à la requête-lui adressée. Elle a alors retenu un programme de 51 millions d'Ecus et a transmis les dossiers au Comité du FED qui a émis un avis positif le 11 décembre.

Seuls donc les volets suivants ont été retenus:

- Programme national d'intrants	2.400.000 ECUS
- Recherche-développement	1.400.000 ECUS
- Appui à la vulgarisation	2.000.000 ECUS
- Développement de la production végétale et animale	7.400.000 ECUS
- Maintien de l'équilibre national	5.200.000 ECUS
- Infrastructures rurales	11.500.000 ECUS
- Appui au mouvement coopératif	2.500.000 ECUS
- Formation	7.800.000 ECUS
- Gestion, suivi, évaluation (adaptation, appui institutionnel, études)	9.300.000 ECUS
- Imprévus	1.500.000 ECUS
TOTAL	<u>51.000.000 ECUS</u>

...../.....

- Visite au Rwanda de Monsieur Lorenzon Natali, Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes et Commissaire au Développement.

A l'occasion de sa visite au Rwanda du 40 au 14 octobre, Monsieur Lorenzo Natali a été reçu en audience par Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise et a eu des entretiens avec le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et le Ministre du Plan.

Il y a lieu de retenir des entretiens du Vice-Président avec les autorités de notre pays que la CCE continuera à appuyer les efforts de développement que ne cessent de déployer le Gouvernement et le peuple rwandais spécialement dans les secteurs de la formation, des transports et communications, de l'énergie, de l'agriculture, des mines, de la protection de l'environnement et du désenclavement.

En marge de cette visite, une réunion technique regroupant les fonctionnaires rwandais et ceux de la CEE s'est tenue le 12 octobre. La réunion a passé en revue tous les dossiers de la coopération Rwanda-CEE et dégagé les principales conclusions suivantes:

- Les demandes de bourses d'études en dehors du secteur de concentration pourront être présentées par le Gouvernement, en s'orientant sur un programme de financement des $\pm$ 95 millions FRW qui constituent l'enveloppe des besoins actuellement exprimés dans le cadre de la requête rwandaise portant sur le 1er PASA. Ces demandes seront néanmoins justifiées et appréciées au cas par cas.

.../...

- En attendant le financement du 1er PASA par les Fonds du VIème FED, les priorités des IIèmes phases des projets-C.Z.N. et D.G.B. seront financées pendant les six premiers mois de 1988 par les reliquats du Vème-FED-à concurrence de 15% de toute l'enveloppe du projet initial.
- La CCE est d'accord avec le Rwanda sur la nécessité d'améliorer la-qualité de l'assistance technique mise à notre disposition.
- L'association des opérateurs nationaux à l'exécution des--marchés financés par le FED se fera en respectant l'esprit de concurrence.
- En plus de ressources de Lomé III, la CCE a pris l'ini-tiative de mettre en oeuvre un programme communautaire spécial de 100 millions d'ECUS en faveur de certains pays pauvres gravement endettés de l'Afrique subsaharienne. Le Rwanda ne remplit pas les conditions pour bénéficier de ces ressources.
- La Commission des Communautés Européennes est en-train d'analyser les termes de référence et les modalités de démarrage de l'étude sur l'assistance à la gestion des stocks de sécurité alimentaire.
- La CCE attend les précisions et justifications techniques ainsi que d'autres éléments concernant la-site de MUHORORO pour pouvoir reconduire le dossier et envisager le finance-ment de la 2ème phase du projet.

.../...

- La Commission a donné son accord-pour-le lancement des appels d'offres pour la construction des entrepôts à ISAKA.
- Sans exclure l'intérêt de l'axe KIGALI-MUYANGE pour l'économie rwandaise, la CCE estime-préférable de ne-pas s'engager dans l'investis- sement de cette route qui viendrait concurren- cer la route KIGALI-AKANYARU dont la réfection est urgente.
- STABEX

Une enveloppe de 1.625.115 ECUS provenant des reliquats du Vème FED a été affectée à l'OCIR-CAFE et servira à acquérir les moyens logistiques-pour le traitement-chimique des caféiers contre l'anthraxe. La convention de transfert a été signée le 2 avril par l'Ambassadeur du Rwanda à Bruxelles.

Il convient par ailleurs de relever qu'une convention de transfert au titre du STABEX 1986 a été signée-à Bruxelles le 28 juillet et porte sur un montant de 3.398.714 ECUS. Cette enveloppe a été-- concédée à l'OCIR-THE et servira à la-redynamisation- de son service commercial, à l'extension des plantations à MATA, à l'achat d'engrais chimiques, au financement d'une seconde ligne-d'usinage à l'Usine de Pfunda ainsi qu'à la formation.

.../...

- ACP - CEE.

La 42ème session ACP, la 12ème session du Conseil ACP/CEE et la réunion des Ordonnateurs Nationaux du FED se sont tenues à Bruxelles respectivement du 11 au 13 mai, du 14 au 15 mai et du 27 au 31 juillet 1987.

Le Conseil ACP a regretté l'évolution défavorable du commerce ACP/CEE et lancé un appel à la CEE pour soutenir le rétablissement des Accords internationaux sur les produits primaires. Il s'est également alarmé et indigné des campagnes racistes développées en Europe contre les pays ACP à propos du SIDA.

Quant au Conseil ACP/CEE, il a donné son accord sur le protocole d'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la convention de Lomé III. Cependant, les négociations devront se poursuivre sur les demandes ACP d'un accès plus important de sucre et du riz ACP sur les marchés des 2 pays.

Concernant la réunion des Ordonnateurs Nationaux du FED, les participants ont fait des critiques non seulement à la CEE, mais aussi à l'incohérence de certaines politiques des Etats ACP, aux insuffisances du travail des institutions ACP basées à Bruxelles (missions diplomatiques et Secrétariat Général du Groupe ACP) ainsi qu'aux négligences et manquements des Ordonnateurs Nationaux eux-mêmes.

S'agissant de la contribution européenne au Plan d'action de lutte contre le SIDA, initié par l'OMS, la CEE a demandé à tous les pays ACP qui seraient intéressés de lui adresser une requête tout en précisant le programme et les types d'action pour lesquels ils souhaitent un financement. Dans cet ordre d'idées, une requête de financement pour un montant d'environ 12.972.000 FB a été adressée à la CEE pour financer une étude clinique, sérologique et virologique de la transmission de la mère à l'enfant du virus HIV dans deux cohortes de sujets originaires de Kigali.

../..

12. Centre pour le Développement Industriel (C.D.I.)

A l'occasion de sa visite au Rwanda du 22 au 25 mai, Monsieur Alberto Armani, Secrétaire Général du Conseil d'Administration Paritaire du Centre pour le Développement Industriel et Chef de Division de l'Administration à ce centre, a défini les axes de coopération entre le Rwanda et le CDI. Les priorités seront donc :

- l'assistance aux promoteurs dans la réalisation des études de faisabilité ;
- l'aide aux promoteurs pour qu'ils effectuent des voyages d'études (prospection des marchés et des sources d'approvisionnement, contacts avec les partenaires) ;
- l'assistance à la formation ainsi que l'échange d'informations et de documentations .

Rappelons qu'au cours de cette année les projets suivants ont bénéficié du concours du CDI:

- Projet de fabrication de lunettes (KIGALOPTIC: réalisation d'une étude de faisabilité) ;
- Projet TOFU-RWANDA: Le CDI vient de décider de financer les tests d'acceptabilité à concurrence de 49.800 FF.

13. A.C.C.T.

Du 5 au 10 mars 1987, Monsieur Jean RAUS de la Direction des Sciences et Techniques pour le Développement a visité le Rwanda. A cette occasion, une convention de financement du Projet Nutritionnel a été signée avec le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Ledit projet sera réalisé en collaboration avec l'Ecole Supérieure des Techniques Modernes (Université Nationale du Rwanda) et sera financé par l'ACCT à concurrence de 100.000 FF.

Monsieur Jean RAUS s'est également entretenu avec les Représentants des Ministères concernés par les projets apiculture, séchoirs solaires et étude de conservation des produits agricoles. Ces projets sont en cours et bénéficient d'un financement global de 205.000 FF.

Il sied également de signaler que le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a signé le 12 août , un Protocole d'acquisition d'un équipement informatique destiné à l'usage des équipes des projets de coopération linguistique de l'ACCT "Dictionnaire Monolingue" et "Lexique Spécialisé". Ce matériel coûtera 47.192 FF et sera mis à la disposition de l'Institut National de la Recherche Scientifique (I.N.R.S.).

B. INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES.

1. GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE.

Au cours de l'année 1987, ont été signés entre le Rwanda et la Banque Mondiale 3 Accords de prêts relatifs aux projets suivants :

- Projet de rénovation et d'extension des systèmes d'adduction d'eau potable en milieu rural (11,9 millions DTS) ;
- Projet d'Appui à la Capacité de pré-investissement Fonds d'Etudes II (5,9 DTS) ;
- Projet Agro-Sylvo-Pastoral GBK, deuxième phase (11,0 millions DTS).

Le bilan de notre coopération avec la Banque Mondiale au cours de l'année 1987 se présente comme suit :

1. Projets en cours de réalisation.

- Projet Télécommunications I.

La réalisation des composantes physiques de ce projet a connu un retard considérable : deux ans pour les réseaux locaux et deux ans et demi pour les liaisons interurbaines.

La livraison de matériel lourd a également connu un retard suite aux problèmes de transport. En plus, la dépréciation du dollar a causé un dépassement de 736.314 \$ US, soit près de 64 millions FRW. Vu la modicité de ce dépassement et les délais que pourraient prendre les négociations d'un crédit supplémentaire, le Ministre des Finances et de l'Economie a suggéré de recourir à un financement interne, en l'occurrence le budget de développement 1988.

Rappelons que l'IDA est intervenue dans le financement de ce projet à concurrence de 7,5 millions \$ US.

.. / ..

- Education II.

En vue de permettre la poursuite des activités d'achèvement du projet, le Ministre des Finances et de l'Economie a demandé à l'IDA la prorogation de la date de clôture du crédit jusqu'au 31 décembre 1988.

En effet, plusieurs actions restent encore inachevées, à savoir la construction de l'Ecole d'Economie et de Commerce de Muramba (achèvement prévu pour août 1988), la fourniture du mobilier et de l'équipement scolaires de cette même école (prévue pour septembre 1988) et la réalisation du contrat d'assistance technique relatif aux services d'un spécialiste en engins lourds pour une période de 18 mois (en cours de recrutement).

Le crédit de l'IDA se chiffre à 9 millions DTS.

- Projet Agricole de Gitarama.

L'ouverture des Soumissions relatives à la Construction des bâtiments d'installation du Projet Agricole de Gitarama a eu lieu en date du 10 juillet 1987.

Le prêt de l'IDA en faveur de ce projet est de 11,7 millions DTS, soit environ 12,7 millions de \$ US.

- Projet Café et Cultures vivrières.

Le financement de ce projet se termine au 31 décembre 1987. Le Directeur du projet a demandé au Ministère des Finances et de l'Economie d'adresser une requête à la Banque Mondiale en vue de l'octroi d'un PPF devant servir à financer les actions à réaliser pendant l'année 1988 avant le financement du Projet "Services Agricoles II". L'autre alternative consiste à financer ces actions par le biais d'un autre Projet ayant un crédit déjà fonctionnel.

.. / ..

2. Projets en Instance de démarrage.

- Projet de rénovation et d'extension des systèmes d'adduction d'eau potable en milieu rural.

L'Accord relatif à ce projet a été négocié en mars 1987 à Washington et approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque le 28 avril. La signature, portant sur un montant de 11,9 millions de DTS, soit environ 15 millions de \$ US, est intervenue le 14 août à Washington. Le crédit est remboursable en 50 ans avec un différé d'amortissement de 10 ans.

Compte tenu des imprévus et des structures d'accompagnement, la première phase de ce projet qui consistera en l'adduction en eau potable dans la région des laves ainsi que l'assistance technique, la sensibilisation et la formation qui s'étendront sur l'ensemble du pays est évaluée à environ 60,201 millions de \$ US dont 20 % d'imprévus, 6,6 % d'assistance à la Direction Générale de l'Eau et à la Cellule du projet et 4 % pour la supervision.

La dernière réunion des bailleurs de fonds intéressés par ce projet tenue à Washington le 20 mars a pu rassembler un montant d'environ 67 millions \$ US réparti comme suit :

- CCCE	:	113	millions FF (+ 16 millions \$ US).
- BADEA	:	7,5	millions \$ US.
- IDA	:	15	millions \$ US.
- AUTRICHE	:	7	millions \$ US.
- SUISSE	:	15	millions SFr (+ 8,3 millions \$ US).
- PNUD	:	0,7	million \$ US.

Par la suite, la Banque Africaine de Développement a accepté de participer pour un montant de 11,09 millions UCF.

Les cérémonies de lancement de ce projet ont été présidées par Son Excellence le Président de la République en date du 14 juillet 1987 en Commune NKULI (RUHENGIERI).

.. / ..

- Projet d'Appui à la capacité de pré-investissement.

Les négociations de l'Accord de crédit relatif à ce projet ont eu lieu à Washington du 25 au 31 mars. Les actions prévues dans le cadre de ce projet qui constitue la 2ème phase du Fonds d'Etudes sont les suivantes :

- a) Les études (sectorielles, sous-sectorielles, de filières, du territoire, des stratégies en général, de préfaisabilité, de faisabilité et d'exécution).
- b) L'équipement du Centre de documentation.
- c) La réalisation des séminaires : qui assurent la plus large concertation en matière de projets, de stratégies et de mesures.
- d) L'équipement du Ministère du Plan en moyens de traitement et de disponibilité de l'information (ordinateurs et moyens de leur exploitation, moyens de reprographie) et en logistique pour les services de terrain.
- e) Imprévus (6 % du crédit IDA).
- f) Assistance Technique qui sera assurée par un don du PNUD.

Le crédit de la Banque Mondiale, d'un montant de 5,9 millions DTS, soit environ 7,4 millions \$ US, a été approuvé par le Conseil d'Administration de cette Institution le 14 mai 1987, tandis que la signature est intervenue en date du 24 juin.

Ce projet bénéficiera d'un financement total de 8,310 millions \$ US (y inclus la contrepartie rwandaise et la participation du PNUD) ventilées comme suit:

- études sectorielles, sous-sectorielles et de filières et consultants : 2,5 millions \$ US ;
- études de faisabilité, d'exécution et autres consultants : 4 millions \$ US ;
- centre de documentation : 50.000 \$ US ;
- formation : - stages pratiques : 326.000 \$ US ;
- séminaires : 250.000 \$ US ;
.. / ..

- véhicules : 50.000 \$ US ;
- équipements divers : 40.000 \$ US ;
- imprévus (15 %) : 1,084 million \$ US.

- Projet Agro-Sylvo-Pastoral GBK, 2ème Phase.

Négocié en avril 1987 et approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque le 28 mai, l'accord de prêt en faveur de ce projet, d'un montant de 11,0 millions DTS, a été signé le 14 août à Washington.

Les objectifs de cette 2ème phase sont les suivants :

- Renforcer la politique de protection, d'aménagement et de conservation des forêts naturelles ;
- Promouvoir l'agroforesterie pour accroître la production du bois de sciage et d'oeuvre et renforcer la capacité de suivi des activités forestières de la Direction Générale des Forêts ;
- Accroître la participation du secteur privé aux activités agro-sylvo-pastorales.

Ces objectifs se concrétisent à travers

9 composantes :

- Protection, aménagement et conservation de la forêt naturelle de Nyungwe ;
- Promotion des pratiques agro-forestières et reboisement rural ;
- Développement intégré de la foresterie, de l'agriculture et de l'élevage dans la région de Gishwati ;
- Régénération de 1.900 Ha de pâturages dans le Mutara ;
- Recherche appliquée (agro-foresterie et élevage) ;
- Formation de cadres forestiers nationaux ;
- Renforcement de la Direction Contrôle et Evaluation du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts.

3. Projets en préparation.

- Etude sectorielle de l'Elevage.

L'IDA a approuvé en date du 29 juin 1987 un SPPF (avance spéciale de fonds) de 100.000 \$ US pour la préparation d'un programme de relance du secteur de l'élevage. Pour son exécution, le Gouvernement Rwandais envisage de demander une assistance financière de l'Association, de la Banque Mondiale ou d'autres donateurs. Les objectifs spécifiques visés par ce programme sont : la production animale, les systèmes d'exploitation, la valorisation des produits et sous-produits de l'élevage, leur distribution et leur commercialisation ainsi que l'organisation des services vétérinaires.

- Renforcement des Institutions urbaines.

Le PPF de 400.000 \$ US qui a été accordé à cet effet accuse un déficit de près de 40.000 dollars US suite à la dépréciation du dollar américain. En effet, le contrat d'assistance technique signé avec le Bureau d'Etudes A.C.T. (Bureau français) auquel l'Administration a confié la préparation de ce projet (en collaboration avec les experts nationaux) est libellé en francs français et francs rwandais alors que le dollar américain s'est déprécié ces dernières années par rapport à ces monnaies.

En vue d'assurer une préparation satisfaisante de ce projet dont l'évaluation est prévue au mois de juillet 1988, une requête a été adressée à la Banque Mondiale pour l'octroi d'un supplément de 110.000 \$ US. Le total de l'avance (PPF) serait alors de 510.000 \$ US.

- Communications II.

En novembre 1987, le Ministre des Transports et des Communications a invité une délégation de la Banque Mondiale pour procéder à la préparation de ce projet. La 2ème phase du projet Télécommunication comprendra l'amélioration des Services postaux, l'appui à la gestion, la formation des cadres et du personnel de maintenance et l'appui au Service des C.C.P.

.. / ..

A l'issue de la rencontre, il ressort que :

- le Gouvernement aurait opté pour une société mixte des PTT ;
- une mission de l'IDA sera envoyée pour établir le rapport de clôture du projet télécommunications I et collecter des informations utiles qui lui permettront d'identifier les composantes de la phase II ;
- une mission de consultants a été programmée en janvier 1988 pour élaborer le document technique sur les termes de référence du projet.

L'intervention de la Banque Mondiale dans l'exécution de ce projet sera de l'ordre de 10 millions \$ US.

- Services agricoles II.

La préparation de ce projet a commencé au début de l'année et a été faite par une délégation de la Banque Mondiale et une équipe du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts. Une équipe de la FAO se joindra au Groupe rwandais au début de l'année prochaine. La mission de pré-évaluation de la Banque Mondiale est prévue au mois de mai 1988, tandis que l'évaluation du projet devra intervenir au plus tard au mois de septembre 1988.

Ce projet comprendra les volets suivants :

- vulgarisation sur la base de l'expérience du projet Gitarama;
- recherche appliquée dans l'approvisionnement en intrants ;
- commercialisation et transformation des produits agricoles ;
- étude sur les perspectives des filières de substitution aux importations ;
- sevrage des projets de Développement Rural Intégré.

- Route Gitarama-Kibuye.

Le Ministre des Finances et de l'Economie a adressé à la Banque Mondiale en avril une requête de financement des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Gitarama-Kibuye longue de 82,2 Km.

.. / ..

Il y a lieu de signaler que l'étude économique de cet axe dont le rapport final est disponible depuis janvier 1987 conclut à un taux de rentabilité interne d'un minimum de 11,6 % et d'un maximum de 14,93 %. L'étude d'exécution est presque achevée. Le coût total des travaux est estimé à 4,2 milliards de francs rwandais, soit à peu près 51 millions de dollars US.

Signalons également que le FED et le Gouvernement Suisse ont déjà donné leur Accord de principe de participer au financement de cette route.

4. Projets en pipe-line.

- OVAPIM III ;
- Développement de l'Industrie locale du bâtiment ;
- Réhabilitation des usines à thé ;
- Soutien à la relance économique ;
- Education IV.

5. Divers.

- Visite au Rwanda d'un groupe d'Administrateurs de la Banque Mondiale.

Les Administrateurs de la Banque Mondiale pour la France, la Chine, la Colombie, la République Fédérale d'Allemagne et la République Centrafricaine ont effectué une visite d'information au Rwanda du 15 au 19 juillet 1987. Au cours de leur séjour au Rwanda, ils ont été reçus en audience par Son Excellence le Président de la République ainsi que par d'autres hauts responsables rwandais dont notamment le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministre du Plan, le Ministre des Finances et de l'Economie et le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda.

Les Administrateurs de la Banque Mondiale ont pu, grâce à ces différents entretiens, recueillir des informations qui permettront à leur Institution d'améliorer l'assistance qu'elle accorde à notre pays.

- Réorganisation des services de la Banque Mondiale.

Une réorganisation visant à améliorer l'efficacité de la Banque Mondiale et à lui donner la souplesse et l'organisation internes nécessaires pour répondre plus rapidement aux besoins des pays membres et pour s'adapter rapidement aux changements auxquels ceux-ci doivent faire face a été opérée au sein de l'Administration de la Banque. Dans la nouvelle organisation, les 2 régions "Afrique" de l'ancienne structure ont été regroupées en une seule région qui couvre tous les pays de l'Afrique subsaharienne.

Cette nouvelle région est l'une des quatre régions de la Banque ; les trois autres étant : l'Asie, l'Amérique Latine et l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Elle est subdivisée en 6 départements régionaux, couvrant chacun de six à huit pays différents.

Par ailleurs, les 2 anciennes structures parallèles (programmes et projets) ont été fusionnées en une seule - le Département régional - faisant ainsi du Directeur de Département régional, l'interlocuteur principal des pays du département. Pour notre région, ce poste est occupé par Monsieur Paul ISENMAN. Ce dernier a effectué fin juillet, une visite de prise de contact au Rwanda. Au cours de son séjour, il a été reçu en audience par Son Excellence le Président de la République ainsi que par le Ministre du Plan et le Ministre des Finances et de l'Economie.

- Assemblées annuelles de la BIRD et du FMI.

Les Assemblées annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International se sont tenues cette année à Washington du 29 septembre au 2 octobre. Une délégation conduite par le ministre des Finances et de l'Economie y a représenté notre pays.

Lesdites Assemblées ont été dominées par le problème de l'endettement qu'il faudrait juguler à tout prix en prenant les mesures adéquates : modification des règles de

.. / ..

rééchelonnement, financement concessionnel, moratoire de période d'intérêts, fixation d'un pourcentage de recettes à consacrer au Service de la Dette, implication des Banques Commerciales, etc ...

Il a également été reconnu la nécessité de procéder aussi rapidement que possible à l'augmentation du capital social de la Banque en vue de lui donner les moyens d'intervenir de façon plus soutenue dans la relance et l'expansion de l'économie mondiale. Les participants se sont également réjouis de la 8ème reconstitution des ressources de l'IDA à concurrence de 12,4 milliards de dollars et de la décision d'allouer 50 % des ressources de l'IDA à l'Afrique Subsaharienne.

Le FMI a été exhorté, pour sa part, à tout mettre en oeuvre pour préparer une réforme du système monétaire international plus ordonné.

2. FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (FMI).

Une délégation du FMI a séjourné au Rwanda du 13 au 27 février 1987 pour mener des consultations avec différents responsables rwandais sur la situation actuelle et les perspectives de l'Economie rwandaise. Elle a rencontré entre autres le Ministre des Finances et de l'Economie, le Ministre du Plan, le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ainsi que le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda.

Concernant la situation actuelle de l'Economie rwandaise, il a été constaté qu'elle a connu une reprise sensible au cours des années 1985 et 1986 en raison des facteurs suivants :

- les bonnes conditions atmosphériques qui ont prévalu pendant ces deux années et qui ont permis d'obtenir une production élevée dans le secteur agricole ;

.. / ..

- le niveau exceptionnellement élevé des prix du café en 1986 ;
- la politique économique du Gouvernement Rwandais qui, depuis 1983, a mis l'accent sur la modération de la demande.

Malgré ces indicateurs favorables de la conjoncture, la délégation du FMI a relevé que certains aspects de la situation économique restent préoccupants. La délégation du FMI a fait remarquer que dans le secteur manufacturier, de nombreuses entreprises (dans plusieurs cas, des sociétés avec une participation prédominante de l'Etat) ne sont pas économiquement viables et ne sont maintenues en activité qu'avec l'aide de subventions de l'Etat ou d'une protection contre les importations concurrentielles. En outre, les efforts déployés par le Gouvernement au cours des dix dernières années pour promouvoir une diversification hors de l'agriculture n'ont pas remporté beaucoup de succès.

Selon la même délégation, les perspectives à moyen terme de l'économie nationale sont plutôt ternes : les prix à l'exportation du café connaîtront une baisse importante (environ 35 %) en 1987 par rapport au niveau exceptionnellement élevé de 1986. On prévoit également que les réserves brutes seront épuisées en 1989 et que le ratio du service de la dette par rapport au PIB atteindra 17 % en 1991 contre une moyenne de 6 % pour la période 1981-1986.

Quant aux mesures à prendre pour faire face à cette situation, la délégation du FMI a été d'avis que :

- le Gouvernement devrait laisser le marché de produits alimentaires fonctionner librement ;
- le Gouvernement devrait procéder à une réorganisation du secteur parastatal en prenant des mesures dynamiques notamment en éliminant la protection des entreprises non viables ;
- le Gouvernement devrait prendre des mesures adéquates pour améliorer le système d'administration des recettes fiscales ;
- le Gouvernement devrait envisager la dévaluation de la monnaie.

3. GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT.

La Coopération entre le Rwanda et la Banque Africaine de Développement au cours de l'année 1987 a été caractérisée par la signature de 4 Accords de crédit en faveur des projets suivants :

- Réhabilitation et extension des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural (région des laves) pour 11,09 millions UCF;
- Plan Directeur de Développement rural de la Préfecture de Ruhengeri pour 905.000 UCF ;
- Projet d'électrification de 6 centres secondaires pour 6,86 millions UCF ;
- Projet Télécommunications OBK pour 1.720.000 UCF.

Le bilan de cette coopération se présente comme suit :

1. Projets en cours de réalisation.

- Renforcement de l'Enseignement Technique et Professionnel.

Les travaux de construction de l'Ecole Technique de Kibungo et ceux de l'extension de l'ETO Kicukiro avancent d'une façon satisfaisante. Les travaux supplémentaires nécessaires ont été identifiés et acceptés par les 2 parties (la BAD et le Rwanda).

Le calendrier d'exécution de l'ETO Kibungo (3 ateliers) a été arrêté comme suit :

- lancement d'appel d'offres local : fin novembre 1987 ;
- remise des offres : début janvier 1988 ;
- démarrage des travaux : début mars 1988 ;
- fin des travaux : octobre 1988.

Quant au calendrier relatif à la fourniture des équipements, il a été ainsi établi :

- lancement d'appel d'offres : fin novembre 1987 ;
- réception des offres : 15 janvier 1988 ;

.. / ..

- attribution du marché + démarrage : début mars 1988 ;
- livraison : à partir de juin 1988 pour Kicukiro
et septembre 1988 pour Kibungo compte tenu
de la date d'achèvement des ateliers.

Concernant la IIème phase du projet (extension de SAVE et ETO Cyangugu), le Gouvernement doit reformuler la requête, car la première était globale.

- Projet Secteur Santé.

Ce projet connaît un retard d'une année, retard qui risque d'être allongé, car la situation financière et technique n'a été ni arrêtée au moment de la remise-reprise ni transmise à la BAD lors du départ de l'ancien fonctionnaire-dirigeant. A ce sujet, la délégation de la BAD qui a séjourné au Rwanda au début du mois de novembre aux fins de superviser entre autres le projet secteur santé, a signalé que les décaissements ultérieurs ne **seront effectués** qu'après réception d'un rapport d'audit des comptes au projet. En outre, le Gouvernement Rwandais doit introduire une requête de report de la date du dernier décaissement initialement prévue pour le 31 décembre 1987. En effet, la situation actuelle ne permet d'envisager la clôture du projet qu'en octobre 1989.

- Etude ENTS.

Suite aux modifications intervenues au niveau de l'exécution de la 2ème phase de cette étude ainsi qu'à l'inefficacité dans l'acheminement de la correspondance entre l'Administration et l'Attributaire, les travaux de réalisation de ladite étude ne pourront au plus tôt se terminer qu'en janvier 1988. En conséquence, le Ministre des Finances et de l'Economie a demandé à la BAD de proroger la date du dernier décaissement du 31 décembre 1987 au 31 décembre 1988.

Il y a également lieu de signaler que la BAD a approuvé la nouvelle orientation de l'Administration en ce qui concerne la formation technique et pédagogique des futurs

professeurs des Ecoles techniques professionnelles. En effet, la conception de l'Administration sur l'ENTS est que les ingénieurs techniciens de niveau A1 soient formés pendant 3 ans par la Faculté des Sciences Appliquées de l'Université Nationale du Rwanda ; les lauréats non seulement de cette Faculté mais aussi les diplômés des autres filières de l'Université Nationale du Rwanda qui se destinent à l'enseignement se verront dispensés d'une formation pédagogique qui sera assurée au sein d'un Centre de Formation Pédagogique qui doit être mise en place au Campus Universitaire de Ruhengeri.

S'agissant des filières d'enseignement de l'ENTS, il a été retenu 3 options : électromécanique, travaux publics et électronique.

2. Projets en Instance de démarrage.

- Réhabilitation et extension des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural (région des laves).

Une délégation rwandaise a séjourné à Abidjan du 1er au 8 mai 1987 aux fins de négocier avec les services de la BAD un accord de prêt de 11,09 millions d'UCF en faveur de ce projet. Ce crédit servira à financer dans la région des crêtes, les travaux de captage, de fourniture et de pose de conduites (environ 146 Km), de construction de réservoirs, de stations de traitement et de pompage ainsi que de construction de bornes-fontaines. C'est le 19 mai que le Conseil d'Administration de la BAD a approuvé ce prêt. La signature est intervenue le 29 juillet à Abidjan.

- Plan Directeur de Développement Rural de la Préfecture de RUHENGIERI.

L'Accord de prêt relatif à ce projet, d'un montant de 905.000 UCF, a été signé le 9 juillet 1987 par l'Ambassadeur de la République Rwandaise à Abidjan.

../..

• Projet d'électrification de 6 centres secondaires.

Il s'agit d'un projet de réhabilitation et de renforcement des systèmes de distribution d'électricité dans les centres urbains suivants : Gitarama, Byumba, Cyangugu, Gikongoro, Rwamagana et Bugarama.

L'Accord de prêt y relatif, portant sur un montant de 6,86 millions UCF, a été négocié au début du mois d'août 1987, approuvé par le Conseil d'Administration de la BAD le 17 août et signé le 14 octobre à Abidjan.

• Projet Télécommunications OBK.

L'Accord de prêt entre le Gouvernement Rwandais et le FAD en vue de financer une partie des coûts en devises du projet régional des Télécommunications OBK a été signé le 3 février 1987 par l'Ambassadeur de la République Rwandaise à Abidjan du côté rwandais. L'Accord porte sur un montant de 1.720.000 UCF. Les autres partenaires au sein de l'OBK ont également signé l'Accord y relatif.

• Projet de réhabilitation du secteur théicole.

L'Accord de prêt relatif au financement de l'étude de réhabilitation du secteur théicole et portant sur un montant de 1,1 million UCF, soit environ 110 millions FRW, a été signé le 17 février 1986 entre le Gouvernement Rwandais et la BAD (Fonds FAD/GAT). Par la suite, le Conseil d'Administration et la Direction de l'OCIR-THE ont été d'avis que dans la mesure où les actions à entreprendre dans le cadre de cette étude étaient déjà connues, une étude aussi chère ne s'imposait pas. Aussi, une délégation de l'Office du Thé s'est rendue à Abidjan au mois de mars pour, entre autres, demander à la BAD d'adoucir ses procédures pour faciliter la réalisation de l'étude à des prix abordables, de l'ordre de 20 à 30 millions FRW au lieu d'un montant minimum de 60 millions FRW que proposait la BAD. Finalement la BAD a accepté de modifier les termes de référence en vue de réduire le coût de l'étude.

.. / ..

Cependant, les nouveaux termes de référence n'ont pas non plus donné satisfaction à la partie rwandaise qui juge :

- qu'ils contiennent des prestations pouvant être exécutées par les compétences mobilisables localement ;
- qu'ils contiennent certaines prestations qui ne peuvent se justifier ;
- que le niveau d'endettement entraîné par cette étude est inacceptable ;
- que certains points importants comme "l'étude des voies et moyens pour l'amélioration des prix actuellement obtenus sur les marchés, des possibilités de gagner de nouveaux marchés plus rémunérateurs" ne sont pas mis en exergue ;
- que le système bancaire local serait en mesure de financer la plus grande partie des investissements prévus (extension des plantations, bâtiments, etc ...) puisqu'il s'agit en majeure partie de dépenses locales.

Face à ces considérations, la nouvelle position de l'OCIR-THE est que si le Fonds STABEX peut lui être octroyé et que des facilités pour l'accès au crédit local peuvent lui être accordées, il ne sera plus nécessaire de recourir au FAD pour le financement de l'Etude en question. Les négociations sont actuellement en cours pour débloquer la situation.

3. Projets en préparation.

- Route Gitarama-Mukamira.

Une Table Ronde des bailleurs de fonds intéressés par ce projet s'est tenue en janvier 1987 à DORTMUND (RFA) en vue d'établir un plan définitif de financement de la construction de cette route.

A l'issue de cette Table Ronde, le Plan prévisionnel de financement suivant a été établi :

- BAD : 15 millions UCF dont 10 millions UCF sur fonds FAD et 5 millions UCB sur fonds BAD.

.. / ..

- Fonds Koweïtien : 5 millions \$ US.
- Fonds OPEP : 3,5 millions \$ US.

Le projet comprendra deux Lots :

- Lot I : (PK0 - PK 46,5) : BAD/FAD + Gouvernement Rwandais.
- Lot II : Fonds Koweïtien + F.S.D. + OPEP + Gouvernement Rwandais.

Par la suite, une délégation de la BAD qui a séjourné au Rwanda du 27 octobre au 10 novembre en vue de l'évaluation de ce projet a établi, conjointement avec la partie rwandaise, le plan définitif de financement suivant pour le Lot I :

- FAD : 946,01 millions FRW (10 millions UCF) : 55 %
- FSN : 616,26 millions FRW (6 millions UCB) : 35 %
(Fonds Spécial du Nigéria).
- Gouvernement Rwandais : 180,91 millions FRW : 10 %

Total : 1.743,18 millions FRW : 100 %

Le plan de financement (non définitif) du Lot II se présente comme suit :

- Fonds Koweïtien : 808 millions FRW (3.000.000 Dinars koweïtiens) : 35 %
- Fonds Saoudien : 800 millions FRW (à confirmer) 34 %
- Fonds de l'OPEP : 280 millions FRW (3,5 millions de \$ US) : 12 %
- Gouvernement Rwandais :
438 millions FRW : 19 %

Total ; 2.326 millions FRW.

Le coût total de ce projet a été estimé à 4.070.040.000 FRW dont 1.743.180.000 FRW pour le Lot I et 2.326.860.000 FRW pour le Lot II.

Le calendrier prévisionnel arrêté est le suivant :

- lancement d'appel d'offres : février 1988 ;
- dépouillement des offres : mai 1988 ;

.. / ..

- soumission à la Banque du rapport d'analyse des offres : juin 1988 ;
- négociation et signature des contrats : août 1988 ;
- début des travaux : septembre 1988 ;
- fin des travaux : août 1991.

Il y a lieu de signaler que Son Excellence le Président de la République a présidé en date du 16 juillet en Commune Nyamabuye (Gitarama) les cérémonies de lancement de ce projet.

- Projet Agro-Industriel Sucrier de l'Akagera.

Le Gouvernement Rwandais a pris la décision de geler le lancement des Etudes relatives à ce projet au profit de la réhabilitation et de l'extension du complexe sucrier de Kabuye. La BAD a pris bonne note de cette position et s'est montrée disposée à apporter son concours à l'étude de réhabilitation et d'extension du complexe sucrier de Kabuye.

- Centrales RUKARARA et MUKUNGWA II.

Des démarches ont été menées auprès de l'IDA pour obtenir d'elle le financement, sur le Fonds d'Etudes des Projets, de l'établissement du projet définitif des Centrales susmentionnées. L'IDA a marqué son accord de principe mais a posé comme préalable à ce financement l'approbation par la BAD des avant-projets sommaires (déjà soumis à la BAD) et détaillés d'une part et, d'autre part, l'engagement de cette dernière à libérer les Fonds nécessaires à la réalisation desdites Centrales. La version définitive des avant-projets détaillés est en cours d'élaboration.

Il ressort du rapport provisoire des avant-projets détaillés que le coût total de RUKARARA s'élève à ... 2.888.528.000 FRW pour une puissance installée de 9.450 Kw ; pour Mukungwa II, ces données sont respectivement de 1.513.430.000 FRW et 3.770 Kw.

.. / ..

Rappelons que le Japon s'intéresse à la réalisation de Mukungwa II.

- Soutien à la balance des paiements.

Le Ministre des Finances et de l'Economie a adressé à la BAD en octobre dernier une requête portant sur un montant de 20 millions UCF pour soutenir la balance des paiements de notre pays.

Le crédit sollicité devra aider le Rwanda à :

- éviter d'entamer les réserves en devises en deçà d'un seuil minimum de 3 mois d'importations ;
- prévenir l'asphyxie de l'économie ;
- maintenir un niveau de croissance économique acceptable (de l'ordre de 4 à 5 %) en évitant notamment la politique de contingentement des importations.

La réaction de la BAD à cette requête reste attendue.

4. Projets dans le pipe-line.

A l'issue du séjour dans notre pays du Chef de Division Afrique Orientale Francophone et du chargé de Prêt pour le Rwanda du 24 novembre au 3 décembre 1987, le programme indicatif triennal a été arrêté.

L'Administration rwandaise doit encore se prononcer sur la priorité et l'opportunité des projets identifiés lors de cette rencontre.

5. Divers.

- Nouveau taux d'intérêt applicable aux prêts BAD.

Le Conseil d'Administration de la BAD a décidé de fixer le taux d'intérêt à 7,64 % pour la période du 1er janvier au 30 juin 1987 pour tous les prêts octroyés sur les ressources ordinaires du capital de la BAD. Ce taux était précédemment de 9,5 %.

.. / ..

- 23ème Assemblée de la BAD et 14ème Assemblée du FAD.

Lesdites Assemblées se sont tenues au Caire du 9 au 11 juin 1987. Elles ont été surtout marquées par l'adoption définitive de la Résolution sur la 4ème augmentation du capital de la Banque. Le Comité ad hoc en sa réunion de novembre 1986 avait proposé une augmentation de 200 %, portant ainsi le capital de la Banque de 6,3 milliards de dollars à environ 20 milliards de dollars. Le 11 juin, 51 pays dont le Rwanda, sur 75 ont approuvé la motion d'augmentation du capital et la résolution y relative a obtenu 77,93 votes alors que 75 votes seulement étaient nécessaires pour faire passer la résolution.

Concernant la 5ème reconstitution du FAD, tous les Gouverneurs, aussi bien régionaux que non-régionaux, ont plaidé pour une reconstitution substantielle vu les difficultés économiques auxquelles sont confrontés les pays membres les plus pauvres. On estime que la 5ème reconstitution pourrait atteindre 2,3 milliards contre 1,5 milliard du 4ème FAD.

Une délégation rwandaise conduite par l'Ambassadeur du Rwanda à Abidjan a participé à ces Assemblées.

4. SHELTER-AFRIQUE.

La société pour l'Habitat et le Logement Territorial en Afrique (SHELTER-AFRIQUE) a tenu 3 réunions à Kigali fin mai-début juin.

Les 3 réunions, à savoir le Conseil d'Administration de la Société, le Symposium Panafricain sur l'Habitat et la VIème Assemblée Générale ont permis d'évaluer l'action en rapport avec les difficultés rencontrées par cette jeune société et de formuler les recommandations de nature à rendre plus opérationnelle cette importante Source de financement pour l'Habitat en Afrique.

C'est ainsi que l'Assemblée Générale tenue à Kigali a pris une résolution relative à l'augmentation des ressources de la société et a donné mandat au Rwanda de présider

.. / ..

un Comité chargé d'émettre des propositions quant aux mesures à prendre pour :

- augmenter de façon substantielle le capital-actions de SHELTER-AFRIQUE à un niveau compatible avec les objectifs statutaires ;
- ouvrir le capital de SHELTER-AFRIQUE à d'autres pays et institutions disposés à y souscrire et même éventuellement la Création d'un Fonds Africain de l'Habitat.

Pour faire suite à cette résolution, le Comité dont question ci-dessus, présidé par le Rwanda, s'est rendu à Abidjan pour rencontrer le Président de la Banque Africaine de Développement en vue de mener une sensibilisation du Groupe de la BAD aux problèmes financiers que connaît SHELTER-AFRIQUE.

Le Comité a également tenu une réunion à Nairobi pour examiner toutes les hypothèses avancées pour l'augmentation du capital-actions de la Société tel que contenues dans un dossier préparé par la Direction de SHELTER-AFRIQUE et les experts de la BAD. La réunion a retenu le principe de l'augmentation du capital-actions de la Société SHELTER-AFRIQUE à 300 millions \$ US avec un capital libéré de 100 millions \$ US dont 60 % des actions reviennent au Groupe africain. Ces propositions seront soumises à l'appréciation du Conseil d'Administration et enfin à l'Assemblée Générale qui statuera en dernier ressort.

5. BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE.

1. Projet en cours d'exécution.

- Route Kigali-Gatuna.

La BADEA avait conditionné l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt de 7,6 millions \$ US signé avec le Gouvernement Rwandais en vue du financement des travaux d'exécution de la Route Kigali-Gatuna à la signature de la Convention de financement de la même route avec le FED. Cette Convention ayant été signée par l'Ambassadeur du Rwanda à Bruxelles le 3 mars 1987,

.. / ..

1. L'Accord de prêt de la BADEA est entré en vigueur le 11 mars.

2. Projet en Instance de démarrage.

- Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau potable dans la région des laves.

Une délégation rwandaise a négocié avec la BADEA du 16 au 17 août 1987 à Khartoum l'Accord relatif au projet en titre. Le montant négocié est de 7,25 millions \$ US et sera remboursé dans 20 ans, soit un délai de grâce de 5 ans et un délai de remboursement de 15 ans. La signature de l'Accord de crédit y relatif est intervenue le 15 novembre à Khartoum.

3. Projets en pipe-line.

Les projets suivants sont inscrits dans le pipe-line de notre coopération avec la BADEA :

- Route Gitarama-Kibuye ;
- Adduction d'eau de Kigali, horizon 2000 ;
- Projet d'aménagement intégré Bugesera-Cyohoha ;
- Construction des Centrales hydro-électriques de Rukarara et Mukungwa II ;
- Projet d'assainissement de la Ville de Kigali ;
- Construction d'entrepôts rwandais à Mombasa ;
- Ligne de crédit à la BRD ;
- Aménagement de la Vallée de la Nyabarongo ;
- Aménagement des Villes de Butare et de Gisenyi.

6. FONDS SPECIAL DE L'OPEP.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué une visite au Siège du Fonds de l'OPEP à Vienne le 22 mai 1987 au cours de laquelle il s'est entretenu avec le Directeur Général de ce Fonds à qui il a exprimé la gratitude du Gouvernement Rwandais eu égard aux réalisations de ce Fonds au Rwanda. A l'issue de cette mission,

.. / ..

la satisfaction était de mise en raison de la disponibilité de cet Organisme à poursuivre la Coopération avec notre pays en cofinçant notamment les projets d'aménagement agricole de la région du Mutara et de construction de la route Gitarama-Mukamira.

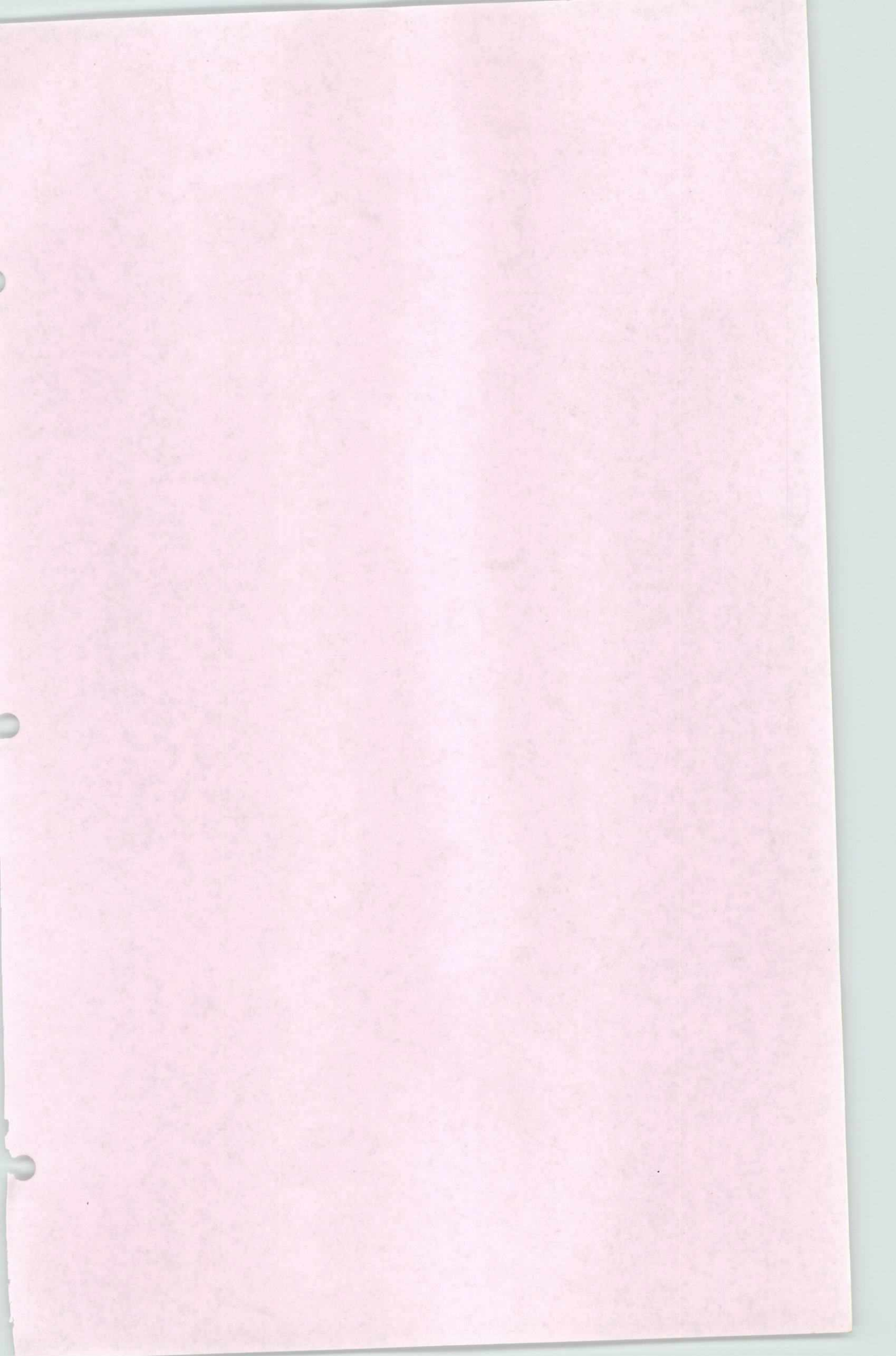
Rappelons que le Fonds de l'OPEP contribuera, à concurrence de 3,5 millions \$ US à la réalisation du projet routier Gitarama-Mukamira.

7. FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA).

Une mission du FIDA a séjourné au Rwanda au mois de juin 1987 en vue d'examiner avec les Responsables rwandais compétents les mesures à prendre pour assurer la réussite des projets financés par le FIDA à savoir le projet de Développement Rural de Byumba (cofinancé avec la BAD) et le Projet Maïs des Birunga.

Notons également que le FIDA a retenu le projet d'Intensification Agricole dans la région de Gikongoro dans le cadre de sa coopération future avec le Rwanda. Les travaux d'exécution de ce projet devraient débuter en janvier 1989.

Il y a par ailleurs lieu de signaler que le Rwanda n'a pas été retenu parmi les pays bénéficiaires du Fonds Spécial d'Urgence destiné aux pays de l'Afrique Subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification contrairement à la promesse que le Président du FIDA avait faite au Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts en janvier 1986.



C. ORGANISATIONS INTERNATIONALES.

1. SECRETARIAT GENERAL DE L'ONU.

- Dixième Session Ordinaire du Comité Directeur Permanent de l'OUA.

En marge des travaux de la 42ème Assemblée Générale de l'ONU, le Comité Directeur Permanent de l'OUA s'est réuni en sa dixième session ordinaire à NEW YORK du 21 au 25 septembre 1987 pour procéder à une évaluation préliminaire de la mise en oeuvre du Programme d'Action des Nations Unies pour le Redressement Economique et le Développement de l'Afrique (PANUREDA), 1986-1990, et faire des suggestions concernant la création de mécanismes devant permettre l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre du PANUREDA auxquels procédera la 43ème Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1988.

En adoptant le PANUREDA, la Session Spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies a souligné le fait que ce programme était basé sur "l'Engagement Collectif et la Coopération" et reposait sur deux éléments centraux :

- La détermination et l'engagement des pays africains à exécuter les programmes nationaux et régionaux de développement définis dans le Programme Prioritaire pour le Redressement Economique de l'Afrique (PPREA) 1986-1990 adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement en juillet 1985 ;
- La réaction de la Communauté Internationale et son engagement à soutenir et à appuyer les efforts de développement des pays africains.

Dans le cadre de l'engagement et de la coopération internationaux, les pays africains s'attendent à un appui concret et substantiel de la part de la Communauté Internationale. En fait, les pays africains ont estimé que la mise en oeuvre intégrale et effective du PPREA nécessiterait au total 128,1 milliards de \$ US dont ils comptent fournir les 2/3, soit 82,5 milliards \$ US, en mobilisant les ressources intérieures. La Communauté Internationale devrait, quant à elle, fournir le tiers de l'enveloppe totale, soit 45,6 milliards \$ US.

.. / ..

Depuis l'adoption de ces deux programmes, les pays africains ont continué avec détermination et persévérance à traduire dans les faits leurs engagements concernant la relance et le redressement économique. Cette détermination se reflète dans le fait que beaucoup de pays africains sont en train d'opérer des Programmes d'ajustement structurel et de réformes économiques.

Le rapport d'évaluation fait par la 10ème session ordinaire du Comité Directeur Permanent de l'OUA au sujet de la mise en oeuvre dudit Programme souligne que les pays développés n'ont pas pris les dispositions appropriées pour améliorer l'environnement international hostile et invite la Communauté Internationale à honorer ses engagements et à agir vite pour fournir des fonds supplémentaires à l'Afrique et lui permettre une plus grande latitude dans leur utilisation. En outre, des mesures concrètes et efficaces doivent être prises pour alléger le lourd fardeau de la dette extérieure africaine et stabiliser les recettes d'exportation de leurs produits de base.

Il sied enfin de noter que ledit rapport a été transmis le 28 septembre 1987 au Secrétaire Général des Nations Unies pour le faire circuler comme document officiel de la 42ème Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies au titre du point 21 de l'ordre du jour de cette Session.

2. COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE (CEA).

La deuxième réunion des instances du MULPOC de Gisenyi a eu lieu du 26 février au 7 mars à Kinshasa. Elle avait à examiner les points importants dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie, de l'énergie, du commerce, des finances, des transports et communications, des ressources humaines et de l'intégration de la femme au développement.

La vingt-deuxième session des Ministres de la CEA s'est tenue du 24 au 27 avril 1987 à Addis Abeba. Placée sous le thème "Vers le redressement et le développement", cette session a été dominée par deux sujets importants, à savoir :

.. / ..

1. L'évolution de la situation économique et sociale en Afrique en 85/86, perspectives pour 1987 ;
2. L'état d'avancement du Programme d'Action des Nations Unies pour le Redressement Economique et le Développement de l'Afrique et du Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique, 1986/1990.

Les débats menés sur l'évolution des conditions économiques et sociales en Afrique ont permis de constater que la crise économique que traverse notre continent et qui a été aggravée par la longue sécheresse des années 82/84 est loin d'être atténuée malgré les bons résultats enregistrés dans le secteur de l'agriculture et de l'alimentation.

La croissance économique du continent qui avait atteint un taux global de croissance de 3 % en 1985, est retombée à 1,2 % en 1986. Cette baisse est imputable essentiellement à des facteurs extérieurs principalement la chute généralisée des prix des produits primaires. Dans certains pays africains, le service de la dette extérieure dépasse 100 % de la valeur des exportations et la moyenne continentale est de l'ordre de 32,6 % en 1986. Ce ratio pour le Rwanda se situe actuellement autour de 9 % et atteindra 20 % avant l'an 2000 si l'on tient compte de l'évolution actuellement stagnante de nos exportations et du Volume d'engagements contractés à l'extérieur au cours de cette décennie.

En plus de ces deux points, la Conférence des Ministres de la CEA a passé en revue d'une manière exhaustive les activités du Secrétariat et a discuté des questions pertinentes relatives aux différents secteurs socio-économiques. Dans l'ensemble, la Conférence a adopté 34 résolutions sur les actions requises dans différents domaines principalement la mobilisation des ressources financières et technologiques pour l'alimentation et l'agriculture en Afrique, la mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre accélérée du programme de la Décennie du développement industriel pour l'Afrique, la Décennie des Nations Unies pour le commerce intra-africain et le commerce avec les autres régions du monde, l'intégration des femmes dans le développement, l'exploitation des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

.. / ..

3. SOMMET EXTRAORDINAIRE DE L'OUA SUR LA CRISE DE LA DETTE
EXTERIEURE DE L'AFRIQUE.

La 3ème Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA sur la crise de la dette extérieure de l'Afrique a tenu ses assises à Addis Abeba du 30 novembre au 1er décembre 1987.

Ce 3ème Sommet Extraordinaire de l'OUA qui s'inscrit dans le cadre de la Déclaration de la 23ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA sur la dette extérieure de l'Afrique a été précédé par des réunions préparatoires qui ont eu lieu également dans la capitale éthiopienne du 21 au 22 août 1987 et du 20 au 29 novembre 1987.

Toutes ces réunions avaient pour objet d'examiner en détail la problématique de la dette extérieure de l'Afrique et de préparer le projet de Position Africaine Commune sur la Crise de la Dette Extérieure de l'Afrique, projet qui a été soumis pour examen et adoption à la Conférence au Sommet Extraordinaire de l'OUA sur la crise de la dette extérieure de l'Afrique.

A cet égard, il y a lieu de signaler qu'au cours des débats au niveau du Comité Directeur Permanent de l'OUA, il est apparu nécessaire de consigner les points saillants de la Position Africaine Commune dans un projet de Déclaration sur la crise de la dette extérieure de l'Afrique qui a également été soumis pour examen et adoption au Conseil des Ministres et à la Conférence au Sommet Extraordinaire de l'OUA.

La 3ème Conférence Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA s'est donc penchée sur l'examen de deux documents importants, à savoir :

- 1° La Position Africaine Commune sur la Crise de la Dette Extérieure de l'Afrique ; et
- 2° La Déclaration de la Session Spéciale du Sommet de l'OUA sur la Crise de la Dette Extérieure de l'Afrique.

.. / ..

Dès l'ouverture du Sommet, les Dirigeants Africains ont mis l'accent sur leur volonté de dialoguer avec leurs créanciers dans le cadre d'une coresponsabilité issue de l'héritage colonial et du profit découlant des bas prix des matières premières.

Dans un important message qu'Il a livré à ce Sommet, le Président HABYARIMANA a souligné que les pays africains ont tous aujourd'hui dépassé la limite de leur capacité d'endettement.

En Se fondant sur l'expérience du Rwanda, Il a stigmatisé les responsabilités tant des débiteurs que des créanciers dans la crise de l'endettement du continent africain, en insistant sur la nécessité, pour nous Africains, de commencer par accepter celle de nos propres erreurs, surtout pour n'avoir pas pu résister aux tentations suivantes :

- la tentation de vivre au-dessus de nos moyens ;
- la tentation de regarder l'endettement massif dans tous les domaines comme un critère d'excellence de la gestion de ceux-ci ;
- la tentation de s'endetter pour des choses pour lesquelles il n'y avait aucun besoin de s'endetter. Notre propre faiblesse était ainsi, lors des négociations, la force de nos partenaires, a-t-Il conclu.

Les pays africains doivent maîtriser leur capacité d'endettement. Il faudrait donc trouver des solutions acceptables et durables au problème de la dette extérieure de l'Afrique.

A cet égard, le Président de la République a souligné que l'urgence des actions devrait être accordée :

- au refinancement automatique des dettes à court terme, portant un intérêt élevé, par des prêts du type IDA ;
- au placement automatique des prêts déjà accordés, mais non encore entamés sur des comptes, dans la devise du prêt portant intérêts selon les taux du marché, et dont le

.. / ..

rendement devrait, en collaboration avec le bailleur de fonds concerné, être affecté obligatoirement à la constitution d'un fonds de remboursement en faveur des pays débiteurs ;

- à l'élimination pure et simple de tout paiement pour des prêts non encore entamés, mais pour lesquels souvent les intérêts courent dès leur attribution.

En plus de ces mesures à court terme, Il a indiqué qu'il conviendrait de mettre en place des solutions institutionnelles prévoyant certaines garanties facilitant le remboursement ultérieur des emprunts contractés. Et d'ajouter qu'une autre solution devant également être envisagée est le renouvellement quasi automatique des prêts du type IDA, par exemple, s'il s'avère que leur remboursement se heurte à des difficultés conjoncturelles particulières.

Parallèlement à la mise en place des deux approches proposées, le Président de la République estime qu'il serait urgent d'entamer les discussions avec nos bailleurs de fonds :

- sur le partage des risques du change ;
- sur l'annulation des dettes de projets dont il n'existe plus aujourd'hui aucune trace dans la réalité ;
- sur le remboursement en monnaie locale d'une partie des dettes contractées ;
- sur la seule prise en charge, le cas échéant, des prestations réelles dépensées dans nos pays, afin d'éviter que nos paysans subventionnent certains secteurs de pays industrialisés.

En vue de situer la crise de la dette extérieure dans la problématique globale et les exigences du développement de l'Afrique, la Position Africaine Commune commence par rappeler que, à travers le Programme Prioritaire pour le Redressement Economique de l'Afrique (PPREA) et le Programme d'Action des Nations Unies pour le Redressement Economique et le Développement de l'Afrique (PANUREDA), les pays africains se sont engagés à redéfinir leurs priorités

et à mettre en oeuvre de nouvelles stratégies et politiques, propres à faciliter et à accélérer le développement de leurs économies.

Ces mesures sont d'autant plus courageuses qu'elles sont appliquées dans une période de mauvaise conjoncture économique et financière, caractérisée par les effets combinés de l'effondrement des cours des principaux produits de base exportés par les pays africains, des fluctuations anarchiques des principales monnaies du monde, de la contraction des apports nets de ressources financières aux pays africains et de la détérioration des termes de l'échange.

En fait, la vraie problématique de la dette extérieure de l'Afrique peut se résumer comme suit : les pays africains se découvrent des dettes qu'ils ne songent nullement à remettre en cause. Mais ils découvrent en même temps qu'ils n'en ont tiré aucun bénéfice économique palpable, au point qu'ils en arrivent à s'imposer des sacrifices pour financer des opérations qui n'ont pas laissé de traces.

L'analyse de l'évolution et de l'importance de la dette indique que la dette extérieure de l'Afrique est passée de 128 milliards de \$ US à la fin de 1982 à 169 milliards \$ US à la fin de 1985. Le volume de la dette africaine a été évalué pour la fin de 1986 à la somme de 200 milliards \$ US. Le montant total de la dette à court et à long terme atteindra 550 milliards de dollars US en l'an 2000 si la tendance actuelle se confirme.

Pour la quasi totalité des pays africains, le service de la dette exprimé en % des exportations de biens et de services dépasse actuellement 40 % et dans certains cas 100 %. Les projections indiquent que d'ici à 1995 le ratio du service de la dette dépassera les 48 % et que, d'ici à l'an 2000, ce ratio du service de la dette extérieure africaine représentera en moyenne 72 % des recettes d'exportation (au cas où la tendance actuelle se poursuivrait).

.. / ..

Parallèlement, des changements structurels ont progressivement affecté la dette extérieure de l'Afrique, traduisant un durcissement des conditions et modalités d'octroi de nouveaux prêts :

- On est passé des prêts publics aux prêts privés ; la dette publique était de 62,5 % à la fin de 1978, et de 47 % à la fin de 1983 ;
- Les prêts à des conditions de faveur ont baissé de 84,3 % (de l'encours) en 1975 à 61,9 % en 1985 pour les seuls pays d'Afrique subsaharienne ;
- Les prêts à des conditions commerciales sont devenus plus importants, atteignant 36 % à la fin de 1985 contre 14,5 % de la dette totale en 1974 ;
- Le taux d'intérêt moyen des nouveaux prêts est passé de 5 à 10 % entre 1974 et 1985 et l'élément don a, quant à lui, baissé, passant de 32 à 16 % au cours de la même période.

Au 31 octobre 1987, la situation pour le Rwanda se présentait comme suit :

- Les nouveaux prêts contractés au courant de cette année, soit 7.092,6 millions de FRW, ont porté le niveau de tous les engagements de notre pays à 75.522,1 millions de FRW au 31 octobre 1987.
- Le cumul des décaissements effectués atteignait, quant à lui, le montant de 44.618,4 millions de FRW, ce qui correspond à un taux global d'utilisation de 59 % par rapport au montant total des prêts contractés.

.. / ..

- L'encours de la dette extérieure effective, c'est-à-dire la portion des prêts décaissés et non encore remboursés, s'élevait à 41.252,3 millions de FRW. La dette potentielle, c'est-à-dire tous les crédits accordés non encore amortis et majorés des intérêts et commissions qui s'y rapportent, s'élevait à 87.784,5 millions de FRW.
- S'agissant du service de la dette extérieure, il se chiffre à 1.809.486.000 FRW en 1987 et passera 2.234.230.046 FRW en 1988 à plus de 3 milliards de FRW en 1989.
- Le ratio de ce service de la dette par rapport aux recettes d'exportations de biens et services se situe autour de 9% et atteindra 20% avant l'an 2000 si l'on tient compte de l'évolution actuellement stagnante de nos exportations et du volume des engagements extérieurs actuels.
- Quant au taux d'intérêt, il varie de 0% et 10,5%. Mais le taux d'intérêt de la dette publique du Rwanda est, en général, suffisamment modéré, puisque plus de 4/5 de cette dette ont été contractés à un taux inférieur à 4%.
- La structure des prêts, quant à elle, se présentait comme suit : 70% étaient des prêts multilatéraux, 25% des prêts bilatéraux et 5% des crédits fournisseurs.

Dans ces circonstances, le niveau et le rythme actuels de l'endettement extérieur du Rwanda ne font que l'acheminer vers une impasse: les conditions déjà très favorables de la dette au point de vue des taux d'intérêt et des délais de remboursement ne laissant guère de possibilité d'assouplissement, le pays sera obligé de s'endetter pour pouvoir faire face à ses engagements antérieurs.

En ce qui concerne les mesures à prendre pour alléger le fardeau de la dette extérieure de l'Afrique, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA ont réaffirmé leur volonté de mettre en oeuvre aux niveaux national, régional et continental, toutes les mesures qui peuvent contribuer à apporter une solution efficace au problème de la dette, spécialement celles qui sont prévues dans le PPREA et dans le PANUREDA. Ils ont par contre déploré le fait que, en dépit des mesures d'ajustement structurel et des réformes économiques coûteuses sur les plans social et politique que les pays africains ont adoptées pour honorer leurs engagements au titre du PANUREDA, la Communauté Internationale n'a pas tenu ses engagements d'accroître de façon substantielle ses apports financiers à l'Afrique, alors que le problème exaspérant et insupportable des paiements au titre du service de la dette ne cessait de s'aggraver.

Les Dirigeants africains ont par conséquent invité la Communauté Internationale, en particulier les pays développés, les institutions financières internationales et régionales ainsi que les Banques Commerciales privées à prendre les mesures immédiates énoncées dans la Position Africaine Commune sur la Dette Extérieure de l'Afrique en vue d'alléger le fardeau de la dette des pays africains et de réduire principalement le volume de cette dette, afin de permettre la reprise de la croissance dans ces pays. Ces mesures comprennent notamment :

- a) l'adoption de mesures destinées à améliorer l'environnement économique international pour le rendre propice au redressement économique et au développement accéléré de l'Afrique, grâce notamment à la fixation de meilleurs prix pour les produits de base des pays africains et à la suppression des mesures protectionnistes, contingentaires et tarifaires qui entravent l'exportation des matières, des produits semi-finis et finis africains dans les pays développés et le déblocage des avoirs africains dans des Banques étrangères;
- b) l'accroissement des apports financiers à l'Afrique par :
 - l'augmentation des dons dans l'aide bilatérale ;

.. / ..

- l'augmentation de l'élément don dans les financements des institutions financières internationales et régionales ;
 - la réduction des taux d'intérêt et l'allongement des périodes de remboursement et des délais de grâce des emprunts financiers et commerciaux pour tous les types de nouveaux prêts ;
- c) la conversion de tous les anciens prêts publics bilatéraux en dons ;
- d) la réduction des taux d'intérêt réels pour les anciens prêts ;
- e) l'octroi d'échéance de 50 ans et de période de grâce de 10 ans pour le remboursement de tous les nouveaux prêts ;
- f) le montant total du service de la dette d'un pays débiteur qui ne devrait pas excéder une proportion raisonnable et supportable de ses recettes d'exportation tel que proposé dans le PPREA ;
- g) le remboursement en monnaie locale d'une **partie** de la dette bilatérale publique ;
- h) la suspension des paiements au titre de la dette extérieure pour une période de 10 ans à partir de 1988, date prévue pour la tenue de la Conférence Internationale sur la dette extérieure de l'Afrique ;
- i) le rééchelonnement pluri-annuel (minimum 5 ans) avec des échéances d'au moins 50 ans, des périodes de grâce de 10 ans et des taux d'intérêts nuls.

Ils ont réitéré leur appel en faveur de la convocation d'une Conférence Internationale sur la dette extérieure de l'Afrique en vue d'instaurer un dialogue constructif qui aboutirait à l'adoption et à la mise en oeuvre des mesures énoncées dans la Position Africaine Commune sur la crise de la dette extérieure de l'Afrique.

Ils ont par ailleurs mandaté le Président en exercice de l'OUA de porter la Position Africaine Commune à l'attention de la Communauté Internationale en vue de la convocation de la Conférence Internationale sur la dette extérieure de l'Afrique en 1988.

.. / ..

Ils ont enfin demandé au Comité Directeur Permanent de l'OUA avec l'assistance du Secrétariat Général de l'OUA, du Secrétariat Exécutif de la CEA, de la BAD et du CAEM d'intensifier la préparation technique de la Conférence Internationale.

4. CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL (CCI/CNUCED/GATT).

Le 2 juin, le Ministre des Finances et de l'Economie a signé avec le Représentant Résident du PNUD (en qualité de mandataire du Centre du Commerce International CNUCED/GATT), un document de projet de coopération technique en matière de promotion des exportations. Le financement de ce projet sera assuré par la Suisse pour un montant de 1.630.000 \$ US répartis sur 5 ans. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la poursuite des actions déjà entreprises dans la gestion des importations et de l'assistance à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda. L'Agence d'exécution du projet sera le CCI/CNUCED/GATT.

5. CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPEMENT (CNUCED).

La VIIème Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), qui a lieu tous les quatre ans, s'est finalement tenue à Genève du 9 juillet au 3 août après que les Etats-Unis d'Amérique se furent opposés à la demande de CUBA de l'accueillir dans sa capitale, La HAVANE.

Les principaux enjeux de cette Conférence sont les mêmes que ceux qu'on rencontre dans les Conférences internationales à caractère socio-économique qui rassemblent les pays développés et les pays en développement. Les pays en développement veulent toujours que le commerce et le développement soient intimement liés. Pour les pays développés, ces deux domaines sont distincts et leurs relations ne doivent pas être aussi étroites que le souhaitent les pays en développement.

.. / ..

Au-delà de ces divergences traditionnelles, beaucoup de pays présents à la Conférence étaient animés d'une volonté de négocier et cela était facilité par l'ordre du jour qui comportait un seul point "Revitalisation du développement, de la croissance et du commerce international dans un environnement plus prévisible et plus favorable, par le biais de la coopération multilatérale : évaluation des tendances économiques pertinentes et des changements structurels globaux et élaboration appropriée de politiques et de mesures, en ce qui concerne des questions fondamentales dans les domaines interdépendants suivants :

- a) Ressources pour le développement, y compris les ressources financières et les questions monétaires connexes ;
- b) Produits de base ;
- c) Commerce international ;
- d) Problèmes des PMA, eu égard au nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés".

Les négociations sur ce point et ses sous points ont abouti à un document de consensus "Acte final" dans lequel chacun des deux camps reconnaît sa responsabilité dans la crise actuelle.

Ainsi, dans le cadre de la dette et des ressources pour le développement, tout le monde est d'accord que la solution à la crise de l'endettement ne pourra être obtenue que par une politique fondée sur le développement dans le cadre d'une stratégie intégrée, concertée et orientée vers la croissance, qui tienne compte des circonstances propres à chaque pays. Tout cela devrait "s'inspirer d'un dialogue suivi d'un partage de responsabilités". Tout le monde admet également que "les programmes devraient analyser les besoins d'investissement du pays et tenir compte des facteurs importants, pertinents qui déterminent sa capacité d'assurer le service de la dette, comme les recettes d'exportation prévues, les termes de l'échange, les besoins d'importation, la croissance du PIB, le volume et les conditions des futurs apports financiers probables".

.. / ..

Concernant les produits de base, il est encourageant de remarquer que, lors de la CNUCED VII, la question a connu une évolution significative pour deux raisons :

D'une part, les pays industrialisés se sont engagés à améliorer, pour les pays en développement, l'accès au marché des produits de base.

D'autre part, huit nouvelles adhésions et ratifications de l'accord portant création du Fonds Commun pour les produits de base ont été annoncées au cours de la conférence par l'URSS, la Bulgarie, la Côte d'Ivoire, le Pérou, le Costa-Rica, le Madagascar, le Portugal et la Thaïlande. Ces actes d'adhésion et de ratification qui impliquent la participation au capital du Fonds par les pays signataires laissent croire que le Fonds Commun pour les produits de base entrera prochainement en vigueur.

Rappelons que ce Fonds vise deux objectifs, à savoir :

- stabiliser les prix des produits de base par la constitution de stocks régulateurs ;
- contribuer au financement de la recherche et surtout à la diversification et à la valorisation des produits de base.

Dans le cadre du commerce international, l'Acte final de la Conférence souligne la complémentarité de la CNUCED et du GATT dans leurs efforts visant à promouvoir le commerce mondial, combattre le protectionnisme et renforcer le système commercial international.

A l'endroit des pays les moins avancés, la Conférence réaffirme la détermination et le contenu du "nouveau programme substantiel d'action" qui a été adopté en faveur de ces pays en 1981. Il est dit que les PMA restent responsables au premier chef de leur développement général.

Parallèlement, il a été demandé aux pays développés d'atteindre l'objectif convenu à Paris, c'est-à-dire

.. / ..

0,15 % du PNB pour l'Aide Publique au Développement (APD) ou le doublement de leur APD au cours de la période 1976-1981, dès que possible.

6. ACCORD GENERAL SUR LE COMMERCE ET LES TARIFS (GATT).

- Les négociations d'Uruguay et le système commercial international.

La réunion ministérielle des PARTIES CONTRACTANTES du GATT tenue à Punta del Este (Uruguay) en septembre 1986 a décidé le lancement du cycle de négociations commerciales multilatérales dénommées "Uruguay Round". Comme il ressort de la Déclaration adoptée par les Ministres à l'issue de cette réunion, la nouvelle série de négociations vise notamment "à préserver les principes fondamentaux du GATT et à en promouvoir les objectifs" et "à établir un système commercial multilatéral plus ouvert, plus viable et plus durable". C'est dans ce cadre qu'au cours de cette année, des Groupes de négociations ont été mis sur pied. Il s'agit des Groupes de négociations sur l'Agriculture, les Produits tropicaux, les Services, les Articles de l'accord général, les Mesures sur les investissements liés au commerce, les Textiles et les vêtements, les Aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce, les Sauvegardes, le Fonctionnement du système du GATT, les Produits provenant des ressources naturelles, les Subventions et les Mesures compensatoires, les Mesures non tarifaires et les Droits de douane.

Les négociations d'Uruguay constituent une nouvelle étape importante du processus engagé au GATT pour poursuivre la libération des droits de douane et des obstacles au commerce ainsi que l'amélioration des disciplines commerciales et leur élargissement à de nouveaux domaines.

Les avantages que les pays en développement pourront en retirer dépendront beaucoup de la façon dont les questions seront abordées et de la mesure dans laquelle les intérêts à long terme seront pris en considération. Si les pays en développement ont pu obtenir certains avantages lors

.. / ..

de précédentes séries de négociations, en particulier grâce à certaines concessions, leurs problèmes sont le plus souvent restés en suspens, les réductions tarifaires ayant surtout touché des secteurs présentant un intérêt pour les principaux partenaires commerciaux.

Divers codes issus des négociations de Tokyo n'ont pas été appliqués et la plupart des pays en développement n'ont donc pu en tirer le moindre avantage. Aucune solution n'a été trouvée dans les domaines qui présentent une importance **vitale** pour eux, par exemple, l'agriculture, les sauvegardes et les produits tropicaux, qui ont pourtant été déclarés secteurs prioritaires dans diverses réunions ministérielles du GATT. Le secteur des textiles et des vêtements, très important pour les pays en développement, échappe encore aux **règles** normales du GATT.

Les dispositions relatives au traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement ne sont toujours pas pleinement appliquées au GATT et le handicap que subissent les partenaires commerciaux les plus faibles devient de plus en plus important. Le sérieux des négociations ne pourra se vérifier que dans l'urgence et la priorité accordées à l'examen de tous ces problèmes. Un accord sur tous les aspects de la question est particulièrement important pour le renforcement du système du GATT et l'avancement des négociations commerciales multilatérales.

7. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO).

Du 3 au 26 novembre, Rome a abrité les travaux de la 92ème Session du Conseil de la FAO et ceux de la 24ème Session de la Conférence de la FAO. Les travaux de ces deux Sessions étaient centrés sur les points suivants :

- Election du Directeur Général ;
- Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture ;
- Programme de travail et budget 1988/89 de la FAO et objectifs à moyen terme.

.. / ..

En ce qui concerne l'élection du nouveau Directeur Général, la Conférence a reconduit le libanais Edouard SAOUMA, pour un mandat de 6 ans. Deux candidats étaient en lice, Edouard SAOUMA et le Béninois Moïse MENSAH.

Concernant la situation de l'agriculture et de l'alimentation dans le monde, la Conférence s'est déclarée satisfaite d'une façon générale malgré quelques importants déficits enregistrés dans les pays sous-développés et spécialement en Afrique, déficits dus notamment à la sécheresse et autres maux comme les criquets.

Au cours de ces réunions, une proposition de certains pays nantis a bloqué l'établissement des budgets et programmes, à savoir que le pays qui verse sa cotisation détermine lui même le bénéficiaire de cette contribution.

La Conférence a décerné le prix de la FAO 1986 à un expert de la FAO qui opère auprès du projet "Pêche au Lac Kivu" au Rwanda.

Dans le cadre de la coopération avec le Rwanda, la FAO a examiné favorablement les requêtes portant sur la lutte contre les criquets migrants et la mise en place d'un dispositif de surveillance sous-régionale et d'alerte rapide contre les criquets ; l'étude de faisabilité d'un projet agro-sylvo-pastoral pour un coût de 20,1 millions FRW dont 6 millions FRW représentant la contribution du Gouvernement Rwandais ; le suivi de l'établissement du laboratoire de diagnostic des pestes porcines africaines et classique ; le programme national bananier dont la contribution de la FAO s'élèvera à 69.000 \$ US.

Les cérémonies marquant la 7ème Journée Mondiale de l'alimentation se sont déroulées le 16 octobre en Commune Kivuye (Byumba) où s'était rendu Son Excellence le Président de la République. Au cours des manifestations qui étaient prévues au programme, 12 agriculteurs-éleveurs ont été primés. Dans ce cadre, une exposition de produits agricoles et d'élevage a été organisée à Kivuye pour trois jours.

Par ailleurs, la 13ème Session du Conseil Mondial de l'Alimentation s'est tenue à Beijing (Chine) du 8 au 11 juin. A cette occasion, les participants ont examiné les problèmes touchant la situation de la faim et de la malnutrition qui prévaut dans la plupart des pays du Tiers Monde, le commerce international des produits agricoles et alimentaires et enfin le programme pratique de coopération Sud-Sud.

Satisfait de l'intérêt marqué par le Gouvernement des Pays-Bas pour la suite du projet "Aménagement des marais bas-fonds dans 6 Communes de Gikongoro", le Directeur Général de la FAO a décidé de financer ledit projet sur les ressources du Programme de Coopération Technique à concurrence de 210.000 \$ US.

Enfin, la FAO a alloué un montant de 95.000 \$ US pour le projet "Multiplication et diffusion de matériel végétal sélectionné pour les plantes à racines et tubercules". Le nouveau projet qui a démarré au mois de mai 1987 prend fin ce 31 décembre, date de clôture de tous les projets financés sur les ressources du Programme de Relèvement de l'Agriculture en Afrique.

8. FONDS D'EQUIPEMENTS DES NATIONS-UNIES (FENU).

Cette année, le FENU est intervenu dans les projets ci-après :

- Programme de Construction de Digues et Routes (RWA/80/C02).

Voie d'accès I.

La digue de Busoro a démarré en 1977 suite à l'effondrement du pont de Kanzenze (vers Nyamata). La construction d'une digue flottante reliant les secteurs Gihinga de la Commune NGENDA en Préfecture de Kigali et Munyinya de la Commune Muyira en Préfecture de Butare avait déjà été préconisée par une étude financée par la République Fédérale d'Allemagne dont l'objectif était de déterminer les possibilités de construction d'un pont sur l'Akanyaru à cet endroit.

.. / ..

Un don de 648.000 \$ US a été accordé au Rwanda par un accord de don en novembre 1978, représentant la contribution du FENU dans le cadre du grand projet "Entretien routier" financé principalement par la Banque Mondiale. Il s'agissait de la construction d'une digue flottante de 1200 m, supportée par les papyrus à travers les marais pour relier Gihinga et Munyinya. Le Gouvernement Rwandais a participé à cette phase du projet pour une somme de 188.000 \$ US. Le coût de la voie d'accès I est donc de 836.000 \$ US.

Après l'exécution d'une longueur de 650 m, les pluies en ont fait écrouler la moitié suivie du reste après un certain temps. Suite à ces dégâts, les travaux de la digue ont été suspendus et du fait qu'entretemps le pont de Kanzenze avait été reconstruit.

Voie d'accès II.

La reprise des travaux a eu lieu en 1981 par des méthodes à haute intensité de main d'oeuvre.

Le matériel et l'équipement (camions, pièces de rechange, carburant, etc ...) est fourni par le FENU tandis que le PNUD se charge de l'Assistance Technique. Le Gouvernement Rwandais participe aussi au financement du projet, lequel est ventilé de la manière suivante :

- FENU	:	3.306.240 \$ US.
- PNUD : - de 1984 à 1985	:	613.625 \$ US.
- de 1986 à 1987	:	456.000 \$ US.
- Gouvernement Rwandais	:	235.000.000 FRW.

Le projet n'a pu démarrer effectivement qu'en juillet 1984 suite à l'arrivage tardif du matériel et de l'équipement et, la fin des travaux de construction de la digue a été reportée au 30 juin 1988.

- Renforcement des structures de développement du petit élevage (RWA/83/C02).

Le projet vise à :

- améliorer d'une façon diversifiée l'alimentation de la population notamment en protéines animales ;
- réaliser l'autosuffisance alimentaire ;
- augmenter le revenu des agriculteurs-éleveurs.

Le coût total du projet s'élève à 2.335.147 \$ US et se répartit comme suit :

- FENU : 783.000 \$ US.
- PNUD : 952.147 \$ US.
- Gouvernement Rwandais: 600.000 \$ US.

Le projet se déroule à la satisfaction des deux parties.

- Construction de magasins pour le stockage de semences en Préfecture de Gikongoro (RWA/85/C01).

Le projet a débuté en février 1987 et prendra fin en février 1989. Il vise la construction d'un magasin central, de 25 magasins polyvalents et de hangars de stockage.

Le magasin central à Gikongoro sera construit en dur et aura une superficie de 300 m³. Le projet FENU financera entièrement la construction du magasin central et assurera la supervision des travaux. Par ailleurs, le FENU fournira les équipements nécessaires pour la gestion du magasin central.

Il est aussi prévu que le projet FENU fournira les moyens financiers de construction (16 hangars nouveaux) et de réhabilitation (9 hangars construits pendant la phase pilote du projet RWA/81/001 - PIA).

La réalisation de ce projet fait intervenir plusieurs bailleurs de fonds, à savoir :

.. / ..

- le FENU	:	566.000 \$ US
- le PNUD	:	40.000 \$ US
- le PAM (distribution de vivres à la main d'oeuvre)	:	14.600 \$ US
- le Gouvernement Rwandais	:	53.000 \$ US
- les Groupements multiplicateurs	:	<u>76.500 \$ US</u>
TOTAL	:	750.100 \$ US.

Il est utile de noter qu'une mission de formulation et d'identification de la programmation 1988-1990 du FENU est prévue pour janvier 1988 et que le Comité des Projets du FENU a approuvé le projet (RWA/85/C04) "**Mobilier scolaire pour les écoles primaires**" pour un montant de 591.735 \$ US.

9. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION (FNUAP).

Le Conseil d'Administration du PNUD/FNUAP s'est réuni du 25 mai au 1er juin à NEW YORK. A cette occasion, l'enveloppe de 3.000.000 \$ US initialement prévue pour le Rwanda a été portée à 5.000.000 \$ US pour les activités de l'ONAPO au cours de la période 1981-1991, étant entendu que le programme de recensement devra être budgétisé à part. A cette même occasion, le Conseil d'Administration du PNUD/FNUAP a jugé opportun de changer la dénomination du FNUAP. Ainsi, l'appellation officielle du "Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population" deviendra le "Fonds des Nations Unies pour la Population" tout en conservant l'abrégé "FNUAP". Enfin sur l'insistance de la délégation rwandaise, le FNUAP a accepté l'idée de nommer un Représentant Permanent pour le Rwanda pour résoudre le problème de coordination des programmes de notre pays à partir du Bureau de Bujumbura.

Cette année, le FNUAP a approuvé le financement d'un projet de Renforcement des Activités de Planification Familiale dans le Programme National Rwandais de Santé Familiale. Le projet sera exécuté par l'ONAPO, en collaboration

.. / ..

avec le Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales. Le FNUAP mettra à la disposition de ce projet un budget de 1.124.570 \$ US pour une durée de 3 ans. Le projet contribuera à la recherche des solutions aux problèmes inhérents au taux élevé d'accroissement de la population.

Le FNUAP a en outre approuvé l'exécution du projet RWA/87.PO3 - Assistance à l'ONAPO pour les Etudes de Population - pour la période 1987-1991. Il a approuvé au titre de ce projet un budget global de 456.000 \$ US. Rappelons que dans le cadre de ce projet, un symposium international "Politiques de Population et Politiques de Développement" a été organisé à Kigali du 14 au 18 décembre. Ledit symposium a permis de présenter l'une des principales réalisations du projet, à savoir l'Etude Population - Développement avec ses trois parties : études sectorielles, modèle démo-nutritionnel, et Politiques Démographiques et Politiques de Population au Rwanda.

10. ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFE (OIC).

Suite à la situation préoccupante du marché du café, des réunions se sont tenues de cette année successivement à Abidjan et à Londres.

La dernière réunion du Conseil International du Café qui a eu lieu à Londres du 21 septembre au 4 octobre a pu rétablir le système des quotas et notre pays a pu, fort heureusement, conserver sa part de marché qui est de 470.000 sacs, soit l'équivalent de 28.000 Tonnes.

En février dernier, le Conseil n'avait pas pu se mettre d'accord sur la réintroduction des quotas suite à une divergence d'opinions sur la façon de répartir ces quotas entre les pays producteurs.

A Londres, les pays producteurs dans leur ensemble à l'exception de l'Indonésie ont fait une proposition qui tenait compte à la fois des critères objectifs (production exportable, exportations vers les pays membres, stocks) mais

.. / ..

également du statu quo par le biais des ajustements dits politiques. Ces ajustements consistaient à limiter les augmentations ou les diminutions des quotas provenant de l'application pure et simple des critères objectifs car en appliquant ces critères, certains pays comme la Côte d'Ivoire, la Tanzanie, El Salvador, etc ... perdaient beaucoup par rapport au statu quo, tandis que l'Indonésie et la Colombie augmentaient sensiblement leur part de marché.

Au dernier jour des discussions, les consommateurs ont accepté quand même l'idée de limiter les gains et les pertes par suite de l'application des critères objectifs. C'est cette souplesse de la part des consommateurs qui a permis d'aboutir à un accord sur la réintroduction des quotas.

La leçon qu'on peut tirer de ces négociations c'est que la répartition des quotas de l'OIC devient de plus en plus politique. En effet, les pays consommateurs vont jouer un rôle décisif dans la répartition des quotas, alors que dans le passé, la répartition des quotas était l'affaire des pays producteurs, l'appui du Brésil et de la Colombie étant prépondérant.

La satisfaction est donc de mise pour notre quota de 28.000 tonnes mais ce quota est nettement inférieur à notre capacité de production actuelle car ces 3 dernières années, notre production se situe autour de 600.000 sacs, soit 36.000 tonnes. Nous devons donc recourir au marché des pays non-membres avec l'inconvénient d'y trouver des prix moins intéressants.

- Chute des cours du café et déficit du Fonds d'Egalisation de l'OCIR-CAFE.

Dans le cadre de la recherche d'une solution au problème d'épuisement des avoirs du Fonds d'Egalisation, le Gouvernement Rwandais a sollicité l'intervention des pays et organismes donateurs amis pour un soutien conjoncturel. C'est dans ce contexte que le Ministre des

.. / ..

Affaires Etrangères et de la Coopération a dirigé, le 13 mai, une réunion de concertation à laquelle ont pris part les Représentants des bailleurs de fonds résidant à Kigali, à savoir : la Belgique, le Canada, les USA, la RFA, la France, la Suisse, la CCE et la Banque Mondiale. Ainsi, le Gouvernement Rwandais voulait solliciter des appuis sous forme de subventions au Fonds d'Egalisation pour le maintenir à un niveau minimum de 200.000.000 à 300.000.000 FRW/mois pendant quelque temps. Auparavant, une note technique sur ledit Fonds avait été remise aux bailleurs de fonds par le Ministre des Finances et de l'Economie.

A cette occasion, seul le Représentant du Canada a rappelé que son pays avait accepté de soutenir le Fonds d'Egalisation à concurrence de 500.000 \$ Can, soit 29.000.000 FRW. Par contre, tous les Représentants ont exigé que le Gouvernement Rwandais leur communique d'abord les mesures qu'il comptait prendre à court et à moyen termes pour résoudre ce problème, ce qui leur permettrait d'envisager une intervention dans cette opération.

Le 19 mai, le Conseil du Gouvernement a pris la décision de demander aux partenaires du Rwanda d'affecter les fonds de contrepartie des aides alimentaires au Fonds d'Egalisation de l'OCIR-CAFE. En vue d'exécuter cette décision, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a contacté, le 4 juin, le Délégué de la CCE, l'Ambassadeur de la RFA et le Chef de Bureau de l'Ambassade du Canada à Kigali. Ces contacts ont porté sur l'examen des aides alimentaires soit pour renflouer le Fonds d'Egalisation qui accusait alors un déficit de $\pm$ 2 milliards FRW ou pour financer certains projets du Budget de Développement relevant de la stratégie alimentaire dont la liste leur a été communiquée. En même temps, nos Ambassades à Tokyo et à Kinshasa ont été instruites dans le sens d'inviter le Gouvernement Japonnais à intervenir également.

En guise de réponse, le Délégué de la CCE a indiqué que la Convention de Lomé III ne permet pas d'accorder une aide budgétaire dans de telles circonstances. Il a,

.. / ..

en revanche, indiqué que la CCE pourrait fournir une assistance aux programmes de production et de promotion de la culture du café, à condition que l'OCIR-CAFE lui présente le programme de ses activités à court, moyen et long termes et que l'on récupère d'abord les montants de 50.000.000 FRW et de 108.000.000 FRW dus au Fonds de contrepartie de la CCE respectivement par la TRAFIPRO et l'OPROVIA. Et d'ajouter que le recouvrement de ces arriérés porterait le solde non encore engagé de 80.000.000 FRW du compte "Fonds de contrepartie des aides alimentaires de la CCE" à 238.000.000 FRW.

Les autorités allemandes ont, quant à elles, refusé que les fonds de contrepartie des aides alimentaires qui s'élevaient à 16.649.651 FRW soient affectés au Fonds d'Egalisation. Des contacts devaient se poursuivre pour examiner la possibilité de les affecter au financement de certains projets du Budget de Développement relevant de la Stratégie Alimentaire.

Pour sa part, le Canada a plafonné son intervention en faveur du Fonds d'Egalisation à 500.000 \$ Can., soit 29.000.000 FRW. Il s'est cependant déclaré prêt à prendre en charge les activités de lutte anti-érosive, l'achat de petit matériel et outillage agricole et les frais de fonctionnement encourus par le Gouvernement (carburant, réparation véhicules, pièces de rechange, autres biens d'équipement, acquisition du matériel de bureau, fournitures diverses, etc ...) dans le cadre des projets de coopération rwando-canadienne.

Entretemps, le Service des Aides non remboursables du Gaimusho Japonais a réservé un accueil bienveillant à la demande du Gouvernement Rwandais. Cependant, pour pouvoir soumettre cette demande au Ministère japonais des Finances, le Gaimusho a renvoyé notre pays à la procédure habituelle consistant en la transmission d'une requête officielle par le canal de l'Ambassade du Japon à Kinshasa, requête qui devait être étayée de données statistiques et comporter des informations sur le secteur du café au Rwanda. Cela a été fait au début du mois de juillet et la requête officielle que le Rwanda a soumise

au Japon portait sur l'affectation du solde non encore engagé de 164.719.776 FRW sur le compte "Fonds de contrepartie de l'aide alimentaire japonaise" au Fonds d'Egalisation de l'OCIR-CAFE. La réponse est encore attendue.

Le 10 juillet, le Ministre des Finances et de l'Economie informait le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération qu'il était prêt à renoncer au concours des fonds de contrepartie au Fonds d'Egalisation, compte tenu de la disproportion entre les fonds mobilisables et les besoins du Fonds d'Egalisation (+ 2 milliards FRW) et des nouvelles dispositions prises dans le cadre de la révision du budget de l'Etat au sujet dudit Fonds.

Quant au Ministre du Plan, il a annoncé, en date du 27 novembre que le Canada avait marqué son accord d'affecter le montant de 29.000.000 FRW au Fonds d'Egalisation, à la seule condition que la somme de 15.237.332 FRW détenue par l'OPROVIA au titre de l'impôt sur le chiffre d'affaires, de la taxe MAGERWA et du versement excédentaire sur le programme 83/84 soit d'abord restituée au compte du Fonds de contrepartie de l'aide alimentaire.

En ce qui concerne la CCE, le Ministère du Plan a fait remarquer que le compte n° 21.07.29 "Fonds de contrepartie d'aide alimentaire de la CEE" accuse actuellement un solde disponible de 60.000.000 FRW. Comme créances à recouvrer, l'on attend de la TRAFIPRO un montant de 50 millions FRW et de l'OPROVIA un montant de 108 millions FRW. Aussi, le Ministère du Plan et l'OCIR-CAFE se sont mis d'accord pour acquérir en premier lieu, avec les 60 millions FRW disponibles, 857 tonnes de Sumithion. Une requête ad hoc a été adressée à la Délégation de la CCE à Kigali.

11. ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE (OMM).

Le Xème congrès météorologique mondial, auquel notre pays était représenté, s'est tenu à Genève du 4 au 29 mai. Organe suprême de l'OMM, le congrès se réunit tous les

.. / ..

4 ans pour définir la politique générale permettant d'atteindre les objectifs que se fixe l'organisation.

Le Xème congrès a réélu à l'unanimité le Professeur Godwin Olu Patrick OBASI, du Nigéria, au poste de Secrétaire Général de l'OMM. Le nouveau mandat prend effet le 1er janvier 1988 pour une durée de 4 ans.

12. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS).

La 40ème Assemblée Mondiale de la Santé s'est réunie à Genève du 4 au 16 mai. L'Assemblée a examiné les rapports du Conseil Exécutif sur ses 78ème et 79ème sessions et le rapport du Directeur Général sur les activités de l'OMS en 1986.

Durant cette session, les délégués se sont penchés sur l'analyse des progrès réalisés à travers le monde dans le domaine socio-sanitaire depuis leur dernière rencontre en 1986 et les moyens à mettre en oeuvre pour garantir la meilleure santé pour tous dans le laps de temps qui nous sépare de l'an 2000. L'accent a été mis, cette année-ci sur l'"appui économique aux stratégies nationales de la santé pour tous" et le problème du SIDA. L'Assemblée a approuvé un budget de 633.980.000 \$ pour le biennium 1988/1989.

Concernant notre coopération avec l'OMS, il y a lieu de relever que le montant du CIP de l'OMS en faveur de notre pays pour la période 1988/89 qui, initialement s'élevait à 1.802.900 \$ US a été ramené à 1.660.000 \$ US en raison du non-versement des contributions dues par certains Etats membres.

Par ailleurs, le Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales en collaboration avec l'OMS a organisé à Kigali du 27 au 28 juillet 1987 une réunion de revue des réactions des bailleurs de fonds dans le cadre du programme national de lutte contre le SIDA. A l'issue de cette réunion, la solidarité internationale a pleinement joué : le plan national à court et moyen terme (9.324.000 \$ US) a été

approuvé et les moyens pour le plan à court terme (2.922.000 \$ US) ont été promis pour répondre aux mesures d'urgence.

13. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUDI).

La IIème session ordinaire de la Conférence Générale de l'ONUDI s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) du 9 au 13 novembre. Elle a été précédée d'une réunion extraordinaire des Ministres africains de l'Industrie préparatoire à l'ONUDI II qui s'est tenue à Addis Abeba du 16 au 19 octobre 1987. A l'issue de cette dernière réunion, les participants ont adopté un document intitulé "Mémoire sur le développement industriel auto-entretenu en Afrique" qui contient les points suivants qui ont fait partie intégrante de l'ordre du jour de la conférence de Bangkok. Il s'agit de :

- La Décennie du développement industriel de l'Afrique ;
- Le Rôle de l'ONUDI dans la restructuration et la relance des industries africaines ;
- Développement des ressources humaines et des capacités technologiques pour le développement industriel ;
- Financement industriel en Afrique et contribution de la dette extérieure dans l'industrialisation du continent ;
- L'Afrique et le système de consultation de l'ONUDI ;
- Les Arrangements institutionnels et le développement industriel en Afrique ;
- Nouvelles notions et approches en matière d'industrialisation.

La réunion d'Addis Abeba a adopté une position commune pour demander à la Communauté Internationale d'aider l'Afrique à surmonter diverses contraintes qui freinent son industrialisation. C'est dans cet esprit qu'il a été décidé d'inscrire dans le plan à moyen terme de l'ONUDI 1990-1995 un programme indépendant intitulé Décennie du **Développement Industriel** de l'Afrique (2ème phase).

Quant à la Conférence Générale de l'ONUDI tenue à BANGKOK, il y a lieu de signaler que les participants à cette session ont examiné aussi bien les grands problèmes de l'heure liés à l'industrialisation que les questions

.. / ..

générales relatives à l'organisation et au fonctionnement de cette Institution.

Les grands problèmes de l'heure évoqués sont notamment les nouveaux concepts et approches applicables à la coopération dans le domaine du développement industriel, la mobilisation de ressources financières pour le développement industriel, le renforcement de la coopération économique et technique entre pays en développement, la dette extérieure et le développement industriel, la coordination des activités industrielles au sein du système des Nations Unies, la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique notamment la contribution de l'ONUDI à la restructuration et au redressement de l'Industrie africaine. L'ONUDI a été invité à tout mettre en oeuvre pour que les mesures d'exécution et de suivi de ces programmes soient prises dans les meilleurs délais.

Au sujet des questions générales relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'ONUDI, la Conférence s'est particulièrement penchée sur le programme de travail de l'ONUDI et sur le barème des quote-parts des Etats membres pour 1988/89.

Au cours de cette année, l'aide de l'ONUDI en faveur de notre pays s'est concentrée aux domaines suivants :

- Formation : outre la formation de 10 homologues du projet "ONUDI/PNUD RWA/84/006 pour la préparation, l'analyse et l'évaluation des projets industriels", l'ONUDI a financé des voyages d'études en matière de promotion industrielle pour les fonctionnaires de la Direction Générale de l'Industrie. En outre, divers séminaires ont été organisés par l'ONUDI en faveur des Fonctionnaires rwandais.
- Assistance aux promoteurs : un voyage d'hommes d'affaires rwandais pour rencontrer leurs homologues indiens a eu lieu du 27 octobre au 13 novembre en Inde et l'ONUDI a supporté une partie des frais de cette mission. En outre, des études ponctuelles ont été financées par l'ONUDI en faveur de certains projets rwandais (pierres ornementales, disponibilités des

.. / ..

des matières locales pour la production du papier, étude sur la production des panneaux lattés, etc ...).

- Fourniture au Département de l'Industrie et de l'Artisanat d'un Ordinateur (modèle Comfer) pour assurer le traitement et l'évaluation des projets industriels.

14. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD).

Dans le cadre du programme d'assistance à la gestion du secteur de l'Energie, le PNUD a financé le projet "Techniques améliorées de carbonisation et foyers améliorés à charbon de bois" à concurrence de 200.000 \$ US. La contribution du Gouvernement Rwandais se chiffre à 1.872.000 FRW. La durée du projet est de 2 ans.

Une mission d'identification et formulation du projet "Appui aux micro-réalisations" a séjourné au Rwanda au mois de mars. Le programme d'appui aux micro-réalisations sera orienté vers la production de biens et services, la création de petites unités de production économiquement viables et génératrices d'emplois. Le CIP du PNUD a réservé à ce projet un montant de 2.300.000 \$ US.

Dans le souci de fournir à la Direction Générale des Ponts et Chaussées suffisamment de personnel qualifié pour mieux gérer le Développement du secteur routier sur le plan technique et économique, le PNUD a approuvé le projet "RWA/86/010 - Formation à la Maintenance des Routes" pour un montant de 693.200 \$ US. Les apports du Gouvernement Rwandais se chiffrent à 706.862 \$ US.

La contribution totale du PNUD au titre du Projet "Assistance à la Réforme de l'Enseignement Supérieur" a été augmentée de 62.200 \$ US, le Budget actuel étant de 199.200 \$ US.

.. / ..

Dans le cadre du Programme National de Lutte contre le SIDA (Plan à court et moyen terme 1987-1992), le PNUD a accordé au Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales un appui financier de 200.000 \$ US.

Le PNUD a débloqué un montant de 138.400 \$ US dans le cadre du Programme de formation et d'appui aux groupements féminins en milieu rural.

Une mission Audit s'est déroulée aux mois de mai et juin 1987 dans le projet RWA/78/004 "Développement du petit élevage". Le rapport de cette mission met en exergue les éléments qui ont gêné l'avancement normal de ce projet et fait des propositions d'orientations possibles à donner au Centre National de Petit Elevage (CNPE) après le projet (Société d'Etat ou Société d'Economie mixte).

Le 20 novembre 1987, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et le Représentant Résident du PNUD à Kigali, ont procédé à la signature d'un Accord de projet "Construction d'une Ecole Agro-Vétérinaire" à Rushashi. Ce projet dont le Président de la République a dirigé le 17 juillet les cérémonies de la pose de la première pierre, vise la construction d'une Ecole d'une capacité de 300 élèves. Le FINNIDA s'est engagé, aux termes de l'accord signé avec le PNUD le 7 août, à financer ce projet à concurrence de 3.973.796 \$ US. La contribution du Gouvernement qui s'élève à 47.456.000 FRW servira à financer la construction de 14 logements du personnel enseignant, l'adduction d'eau et les installations électriques. L'apport du PNUD à ce projet consistera à assurer la gestion administrative et financière du projet.

Par ailleurs, le PNUD a approuvé le financement d'un projet d'assistance à l'organisation de la Table Ronde sectorielle dans les domaines des Postes et des Télécommunications. Les préparatifs de cette Consultation sectorielle,

.. / ..

qui aura lieu fin janvier 1988, sont estimés à 41.000 \$ US. A cette occasion, le Gouvernement Rwandais présentera aux différents bailleurs de fonds son programme de développement des secteurs des Postes et des Télécommunications ainsi que ses besoins en ressources financières. Les besoins de financement pour le développement des deux secteurs pour la période (1987-1991) sont évalués à 2.600.000.000 FRW dont 2 milliards pour les Télécoms et six cent millions pour les postes.

S'agissant de l'OPYRWA, la situation s'est améliorée par rapport à l'exercice 1986. En effet, le prix de l'extrait brut qui était antérieurement à 27 \$ US/KG est passé à 41,5 \$ US/Kg au mois de mai et à 47 \$ US/Kg en octobre. Rappelons qu'à un certain moment en 1986, on envisageait la liquidation de cet Office mais que le Conseil du Gouvernement a préféré donner un sursis d'une année. La liquidation de l'OPYRWA n'aura pas lieu si la tendance actuelle des prix se confirme.

Enfin, concernant l'assistance du PNUD à l'organisation des Tables Rondes des Aides Extérieures, il y a lieu de relever que depuis 1982, le Conseil d'Administration du PNUD a mis sur pied un nouveau mécanisme des Tables Rondes qui présente les caractéristiques suivantes :

- a) Le nouveau mécanisme prévoit d'organiser plusieurs réunions. La première et qui est la plus importante se tiendrait à Genève sous l'égide du PNUD et regrouperait 8 à 10 bailleurs de fonds les plus importants pour l'Etat-demandeur.

- b) Cette réunion serait suivie d'une autre qui se tiendrait cette fois-ci dans la capitale de l'Etat bénéficiaire et serait destinée à présenter à tous les bailleurs de fonds, les discussions, conclusions et résultats des assises de Genève. A cette occasion, les bailleurs de fonds sont amenés à prendre des engagements fermes et vérifiables.

Jusqu'à présent, le Gouvernement Rwandais n'a pas encore adhéré à cette nouvelle formule des Tables Rondes. En effet, il considère mieux indiqué d'attendre d'abord la finalisation du IVème Plan qui sera le document de travail à cette réunion. En plus, il est d'avis que lors des négociations avec le PNUD les aménagements ci-après soient pris en considération :

- La Table Ronde se tiendra à Kigali ;
- Elle s'adressera à tous nos bailleurs de fonds ;
- Elle aura comme objectif d'informer et non de susciter des décisions de financement ;
- Le IVème Plan sera le document de travail ;
- Son pilotage incombera au Gouvernement.

15. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE).

La deuxième Conférence Ministérielle sur l'Environnement s'est tenue à Nairobi du 4 au 6 juin. Elle était organisée conjointement par le PNUE, l'OUA et la CEA.

La conférence a réaffirmé sa volonté d'enrayer la dégradation de l'environnement africain et d'inverser ce processus afin de satisfaire les besoins alimentaires et énergétiques des populations du continent.

Elle a également souligné l'importance des réseaux régionaux de coopération technique, notamment deux chargés de la surveillance de l'environnement, de la climatologie, des ressources en eau, des sols et engrais, de l'énergie, des ressources génétiques, de science et technologie et éducation et formation en matière d'environnement.

.. / .

16. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO).

La 24ème session de la Conférence Générale de l'UNESCO s'est réunie à Paris du 20 octobre au 21 novembre. Cette session était importante à deux points de vue. D'une part, sur le plan du Programme général d'activité, elle a arrêté le programme de l'UNESCO pour le biennum 1988/89 qui constitue la dernière tranche de l'actuel plan à moyen terme de six ans (1984-1989) et a examiné le rapport du Directeur Général sur la préparation du prochain plan à moyen terme (1990-1995). D'autre part, c'est au cours de cette conférence que fut élu le nouveau Directeur Général en la personne de Monsieur Federico Mayor SARAGOZA, de nationalité espagnole en remplacement du sénégalais Amadou Mahtar M'BOW qui venait d'achever deux mandats à la tête de cette Organisation.

Concernant le bilan de notre coopération avec l'UNESCO pour la période 1986-1987, force est de constater que sur un total de 27 requêtes présentées, 8 seulement ont été retenues. Il s'agit de :

1. Contribution pour la formation de formateurs en alphabétisation. : 5.000 \$ US
 2. Un Consultant (15 jours) pour l'animation d'un séminaire-atelier sur la planification et évaluation culturelle. : 3.750 \$ US
 3. Un Consultant (3 mois) pour établir un plan de recherche et d'aménagement des parcs nationaux : 15.400 \$ US
 4. Une bourse internationale de 3 mois dans le domaine de la technologie éducative : 9.700 \$ US
 5. Contribution pour l'édition d'une brochure sur la coopération entre le Rwanda et l'UNESCO, à l'occasion du 10ème Anniversaire de la Commission Nationale. : 2.000 \$ US
 6. Contribution pour l'Organisation d'un Colloque international Alexis KAGAME "l'homme et son oeuvre" : 10.000 \$ US
 7. Assistance pour l'Organisation de la 7ème Table Ronde des Centres et Instituts de linguistique appliquée d'Afrique noire. : 15.000 \$ US
 8. Contribution financière pour une étude sur l'éducation des filles au Rwanda. : 3.000 \$ US.
- TOTAL : 63.850 \$ US.
- .. / ..

17. Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

Madame Mary RACELIS, Directrice Régionale de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et Australe, a effectué au mois de juin une visite dans notre pays dans le cadre de la préparation du programme de coopération RWANDA/UNICEF pour la période 1988-1992. L'UNICEF propose pour la période susvisée une enveloppe de 25.000.000 \$ US. De ce montant, 5,5 millions \$ US seront débités des ressources générales tandis que 19,5 millions \$ US émarqueront des fonds supplémentaires mis à la disposition de l'UNESCO par différents bailleurs de fonds. L'Assistance de l'UNICEF sera axée sur les domaines de la santé, de l'eau, de l'éducation de base des enfants, de la planification familiale, de la mobilisation sociale et de la communication.

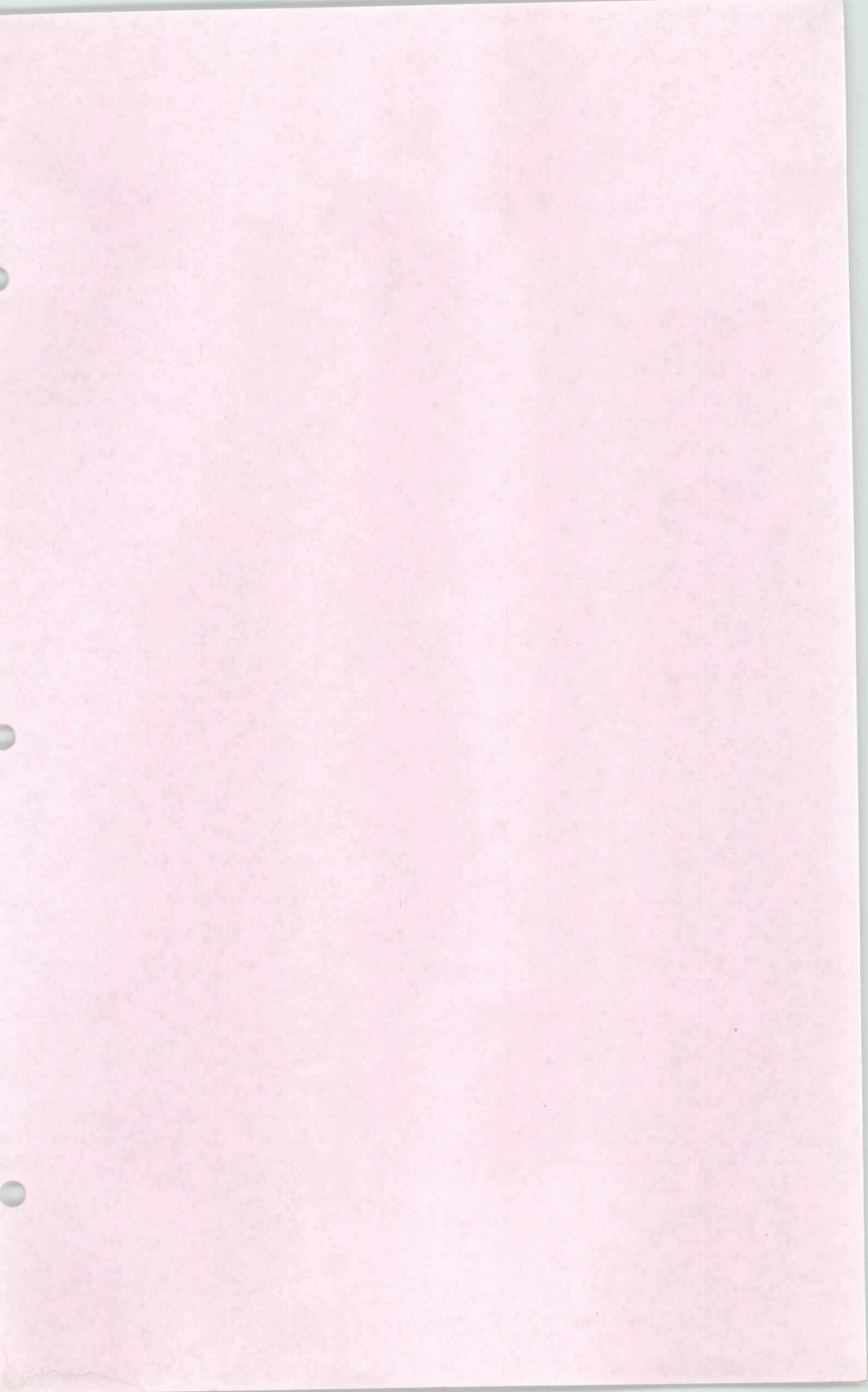
18. BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (B.I.T.).

Le Projet "RWA/87/009- Programme Spécial Elargi des Travaux Publics à Haute Intensité de Main d'Oeuvre" entre dans sa 3ème phase (1987-1989). L'Assistance Financière multilatérale de ce projet se présente comme suit :

- 670.000 \$ US accordés par le PNUD pour le volet "Assistance technique";
- 967.615 \$ US accordés par les Pays-Bas pour le Projet "Intensification agricole";
- 225.882 \$ US accordés par la CEE pour le projet "Intensification agricole";
- 815.805 \$ US accordés par l'Autriche pour le volet "Routier".

De plus, une assistance financière de l'ordre de 700.000 \$ US a été sollicitée auprès des Pays-Bas pour le projet "Terre cuite". La contribution financière attendue au Rwanda est de 10 millions FRW par an et ce, pendant 3 ans.

Notre pays a participé à la 73ème Session de la Conférence de l'OIT qui s'est tenue à Genève du 3 au 24 juin. Les discussions de la conférence ont surtout porté sur le thème "Réflexions sur l'avenir de la Coopération multilatérale: Perspective de l'OIT. A l'issue de cette réunion, les participants ont adopté le programme et le budget de l'organisation pour le biennium 1988/1989, soit un montant de 324,86 millions^{\$ US} et élu pour le mandat de trois ans les membres du Conseil d'Administration du B.I.T.



III. COOPERATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE.



III. COOPERATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE.

Pour l'année 1987, l'état de la Coopération Technique est présenté sous les formes suivantes:

- le nombre des assistants techniques en place au 31 décembre 1987;
- le nombre des volontaires en place au 31 décembre 1987;
- le nombre des assistants techniques agréés mais non encore arrivés;
- le nombre des volontaires agréés mais non encore arrivés;
- le nombre d'assistants techniques et de volontaires en instance d'agrément ou de recrutement au 31 décembre 1987;
- tableaux synoptiques sur le nombre de volontaires et d'assistants techniques ces dernières années.

A côté des éléments présentés ci-avant sous-forme de tableaux, il est mis dans les lignes qui suivent les faits importants ayant marqué les relations de coopération technique existant entre le Rwanda et ses différents partenaires bilatéraux ou multilatéraux-ainsi qu'avec les diverses organisations non-gouvernementales qui participent activement à l'effort de développement du peuple rwandais.

1. REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE.

A l'issue des négociations intergouvernementales germano-rwandaïses de juin 1987, la partie allemande s'est montrée favorable au maintien du quota des assistants techniques allemands affectés dans les différents projets financés par le Gouvernement Allemand pour la période 1987 - 1988. A cette même occasion, la délégation allemande a de nouveau réitéré la ferme détermination du Gouvernement Allemand de faire passer progressivement sous la pleine responsabilité technique du Gouvernement Rwandais la plupart des projets bénéficiant de l'aide allemande en personnel.

.../...

La Commission Mixte Germano-Rwandaise ayant décidé d'accorder une subvention financière de l'ordre de 110.000.000 FRW pour soutenir le programme d'amélioration de la Santé Publique en milieu rural dont l'exécution a été confiée au Service des Volontaires Allemands (SVA-DED) pendant la période 1987-1990 correspondant à la 3ème phase du projet, il a été convenu au cours des réunions du Groupe de Santé du SVA que seules les actions jugées prioritaires et déterminées de commun accord seront réalisées car le coût des activités prévues dans le plan opérationnel du projet susdit dépasse de loin les subventions que lui destine la GTZ.

En outre, il sied de mentionner la tenue à Kigali, du 17 au 20 septembre 1987, d'une conférence régionale regroupant les Responsables du Siège du SVA à Berlin et tous les Délégués du SVA dans les pays d'Afrique de l'Est et Australe en vue de mettre au point la programmation régionale du travail du SVA. A l'issue des entretiens/^{que} le Président Directeur Général du SVA a eus avec les Autorités rwandaises, on retient la ferme détermination du SVA d'oeuvrer à l'édification de la solidarité agissante des peuples allemands et rwandais pour un avenir meilleur des populations bénéficiaires.

2. BELGIQUE

a) Coopération bilatérale

A l'issue des commissions techniques mixtes tenues à Kigali pour les secteurs de l'Enseignement et de la Santé, les principaux résultats à inscrire à l'actif de la coopération technique et scientifique sont les suivants:

- la reconfirmation de la décision de désengagement progressif de la Belgique dans le secteur de l'enseignement aussi bien au niveau du secondaire que du supérieur;

.../...

- le maintien des postes retenus au cours de la Grande Commission Mixte d'octobre 1984 pour le secteur de la Santé et le pourvoi rapide des postes encore vacants.

b) Coopération avec les ONG de droit belge

La Belgique envisage de poursuivre et de renforcer sa coopération technique par le biais de la VVOB et de l'APEFE. Cela explique le renforcement de l'aide en personnel-enseignant de VVOB en 1987 et la ratification en août 1987 de l'Accord de Coopération Technique conclu en septembre 1986 entre l'Association APEFE et le Rwanda.

Concernant les relations de coopération avec l'Association "Amis du Père Damien" (APD) qui s'occupe principalement de la lutte contre la Lèpre au Rwanda, il sied de signaler que la nouvelle Convention de Coopération signée en 1986 avec le Gouvernement Rwandais a été ratifiée cette année.

S'agissant de l'Association World Wildlife Fund (WWF-Section Belgique) qui s'est engagée à renforcer l'assistance technique en faveur du Projet Tourisme et Parcs Nationaux, il y a lieu de signaler la ratification au cours de cette année de la Convention de Coopération ainsi que la mise en place d'une équipe de 5 agents chargés de l'exécution du programme de recherches scientifiques convenu de commun accord.

3. FRANCE

a) Coopération bilatérale

A l'issue de la Commission Mixte franco-rwandaise tenue à Kigali du 8 au 10 avril 1987, on retiendra la conclusion selon laquelle la France s'est engagée à mener, en matière d'assistance technique, une politique de stabilisation des effectifs mis à la disposition du Gouvernement Rwandais pour l'exécution des programmes et des projets de coopération convenus de commun accord.

.../...

b) Coopération avec les ONG de droit français

En ce qui concerne la Coopération Technique avec l'Association Française des Volontaires du Progrès - (AFVP) qui s'est engagée à apporter un appui technique et matériel en faveur des Programmes de Participation Intégrée au Développement Communal (PPIDC), on retiendra qu'au cours de l'année 1987, les efforts ont été consacrés à l'amélioration des actions déjà entreprises allant dans le sens d'adapter les programmes aux réalités paysannes. A cet égard, il convient également de souligner le fait que la structure des PPIDC est devenue un cadre institutionnel de travail qui donne entièrement satisfaction car elle permet à tous les niveaux une concertation pour des décisions importantes à prendre au niveau de chaque Comité Communal de Gestion.

Il y a lieu de signaler en outre qu'au cours du dernier trimestre de l'année 1987, une offre d'assistance technique d'une ONG française "Association Générale des Intervenants Retraités pour des Actions Bénévoles de Coopération au Développement (AGIR - ABCD)" a été proposée au Gouvernement Rwandais en vue d'apporter une aide en personnel constitué de retraités ou pré-retraités volontaires dans les secteurs de développement économique, social et culturel moyennant certaines conditions telles que la prise en charge par le pays bénéficiaire des frais de transport, de logement et de subsistance. La proposition est à l'examen au niveau des services techniques concernés mais d'ores et déjà il y a lieu de souligner que l'Accord des Autorités rwandaises dépendra des moyens matériels et financiers que cette ONG compte déployer pour son programme de coopération.

.../...

4. CANADA

Le Canada a signé avec le Gouvernement-Rwandais un protocole d'Accord relatif à la coopération-institutionnelle entre l'Université Nationale du Rwanda et les Universités Canadiennes. Cette forme de coopération s'est concrétisée par la mise à disposition d'une équipe de 5-professeurs qui dispensent des cours à l'Université Nationale du Rwanda depuis la rentrée académique d'octobre 1987.

Il est à signaler que dans le cadre du Plan d'Action Communal, une liste de petits projets de développement communal dont le coût total pourrait s'élever à 378.961.434 FRW a été transmise à l'OCSD qui devra opérer un choix parmi les projets présentés car la somme sollicitée est trop élevée par rapport aux moyens financiers dont elle dispose.

5. ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Suite à la décision du Siège-du Corps de la Paix de renforcer son intervention en assistance technique au Rwanda, le Représentant Résident a été installé à Kigali en mai 1987 et aura pour mission de coordonner les programmes de coopération de cet organisme au Rwanda. On note à ce sujet que les besoins en personnel exprimés par les services rwandais et transmis au Siège du Corps de la Paix à Washington sont en voie de trouver une réponse satisfaisante. Enfin, il y a lieu de rappeler que le Corps de la Paix est toujours prêt à mettre à la disposition des services rwandais qui en feront la demande des volontaires pour les domaines suivants:

.../...

- appui aux groupements des jeunes et aux coopératives rurales;
- appui aux groupements d'artisans ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises;
- appui aux-petits projets de développement rural et de technologie appropriée;
- appui aux programmes de promotion familiale.

6. CHINE

- En plus du personnel chinois au nombre de 195 oeuvrant dans les projets de coopération bilatérale sino-rwandaise (Projet Hôpital de-Kibungo, Projet Riziculture de Rwamagana et Projet Stade-National de Remera), on notera que le Rwanda a-accueilli cette année un-nombre assez important (307 unités) de techniciens chinois travaillant respectivement sur le chantier de la Route Kayonza-Kagitumba et sur celui de construction de-l'Hôpital Roi Fayçal de Kigali ainsi que dans les sociétés mixtes sino-rwandaïses (SOMITRAPE, SOPRORIZ et CIMERWA). Il est à préciser que cette dernière catégorie de personnel chinois travaille soit dans le-cadre des contrats de marché passés entre les services techniques rwandais concernés et des compagnies chinoises spécialisées, soit dans le cadre des Protocoles d'Accords signés entre les Gouvernements Chinois et Rwandais.

7. JAPON

Les démarches engagées en 1986 relativement à la mise à disposition des experts-japonais (un-agro-économiste et un économiste industriel pour le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat ainsi-qu'un spécialiste en insémination artificielle pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des-Forêts) se-sont poursuivies et leur mise en place pourrait intervenir au cours de 1988.

.../...

- En outre, suite à la ratification en mai 1986 de l'Entente conclue par échange de lettres entre les Gouvernements Rwandais et Japonais concernant l'envoi des volontaires japonais au Rwanda, le Service des Volontaires Japonais (JICA-JOCV) a installé à Kigali son Représentant Résident/^{et} mis en place le premier contingent de 6 volontaires. D'autres volontaires sont en cours de recrutement pour répondre aux besoins déjà exprimés par la partie rwandaise.

8. PAYS-BAS

a) Coopération bilatérale

L'assistance technique néerlandaise au profit des projets de la coopération bilatérale n'a pas évolué depuis 1983 et varie entre 4 et 6 unités. Cette situation résulte du fait que les Pays-Bas n'ont pas entrepris la réalisation de nouveaux projets depuis et que le Rwanda ne figure pas parmi les pays de concentration de l'assistance technique et financière du Gouvernement Néerlandais.

b) Coopération avec l'Association Néerlandaise d'Assistance au Développement (SNV)

- La première phase du Projet Hydraulique-Rurale ayant dégagé un reliquat de 3.000.000 de florins, il a été convenu d'utiliser ce montant pour l'année 1988 - en attendant la signature d'une nouvelle convention devant régir la phase II du projet. Le financement sollicité à cet effet s'élève à 144.000.000 FRW pour la période de 1989 à 1991.

Signalons que l'évaluation de la première phase réalisée en juin 1987 a montré que dans l'ensemble, les objectifs poursuivis par le volet technique ont été quantitativement atteints, la SNV ayant réalisé 205 Km d'adduction d'eau au lieu de 200 Km prévus initialement. Par contre, le même rapport indique que le programme de sensibilisation n'a pas suffisamment touché la population des usagers d'eau en milieu rural car la méthode indirecte - de passer par les cadres communiaux qui à leur tour touchent les usagers d'eau n'a pas été efficace. La meilleure approche du programme sera bien précisée dans le programme de la phase II.

Signalons enfin que la SNV se propose d'entreprendre un programme de sensibilisation du public néerlandais sur les possibilités d'établir des relations de coopération-jumelage entre les villes ou Institutions néerlandaises et certaines communes rwandaises. Cette idée doit être examinée de façon approfondie par les services techniques rwandais concernés, cela en vue de mieux orienter les actions à entreprendre dans le cadre de cette coopération.

9. AUTRICHE

L'évaluation conjointe de la phase II du Projet Agro-Pastoral CYGAND ayant abouti à la conclusion que les objectifs généraux de cette phase venaient à peine d'être lancés, hormis les infrastructures (bâtiments) déjà achevées et opérationnelles, les deux parties ont décidé d'entamer une 3ème phase qui s'étendra sur une période de 5 ans (1988 - 1992). Durant cette opération, l'on a prévu l'affectation de 5 experts autrichiens en préconisant la relève progressive du personnel expatrié de façon qu'après 1992 le projet soit sous la responsabilité totale du Gouvernement Rwandais.

10. U.R.S.S.

Une demande de mise à disposition d'une équipe de 5 entraîneurs sportifs soviétiques a été soumise aux Autorités Soviétiques compétentes.

La partie soviétique n'a pas encore fait connaître sa réponse.

11. SUISSE

Lors de la réunion de la Commission Mixte-Rwando-Suisse tenue à Kigali en novembre 1987, la partie suisse s'est montrée disposée à maintenir à son niveau actuel le quota du personnel d'assistance technique consenti comme appui aux projets en cours d'exécution.

.../...

12. TANZANIE

Suite à la décision du Gouvernement Tanzanien de limiter à 4 ans le séjour à l'étranger des professeurs tanzaniens envoyés dans le cadre des échanges culturels, la partie-rwandaise avait demandé aux-Autorités tanzanien-nes de maintenir au moins jusqu'en juin-1988 l'équipe de 4 professeurs tanzaniens frappés par cette mesure et qui avaient déjà repris les cours en septembre 1987 dans le souci d'éviter la perturbation des programmes de cours entamés en septembre 1987. Les démarches entreprises à ce sujet viennent d'aboutir à une fin de non recevoir. Aussi a-t-il été procédé à leur remplacement par de nouveaux professeurs en procédant à l'agrément des-9 candidats proposés par la partie tanzanienne-et-dont une partie remplacera ceux qui rentreront définitivement en juin 1988.

13. C.C.E/F.E.D.

Le-Projet Centrale Comptable et Organisation a été évalué cette année. Les recommandations formulées par-cette-mission détermineront si oui ou non le projet peut continuer à bénéficier de l'assistance en personnel de la CCE/FED.

14. ONU

La Journée Rwandaise du Volontariat a été célébrée le 5 décembre 1987 sous le haut-patronage-du Secrétaire Général du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement. A cette occasion ont été organisés dans tout le pays les Travaux-Communautaires de Développement "UMUGANDA" auxquels ont pris part tous les volontaires oeuvrant au Rwanda.

I. ASSISTANTS TECHNIQUES EN PLACE.

Situation au 31/12/1987.

PAYS ET ORGANISMES	PRESIDENCE ET DEPARTEMENTS MINISTERIELS.															TOTAL
	PRESIREP et Offices	MINI- JUST	MINI- FINECO	MINI- MART	MINI- PLAN	MINA- GRI	MINI- FOPE	MINI- TRANSCO	MINI- PRISEC	MINI- TRAPE	MINI- SUPRES	MINI- SAPASO	MIJEU- COOP	MINI- TER		
AUTRICHE	5	1	2	1		21		2	29	10	12	27		1	110	
BELGIQUE					1	5					7				14	
CANADA	5			1	6	5						10	172		195	
CEE-FED						13									13	
CHINE				7		6			3		1	2			7	
COREE						1					3	2	2		22	
EGYPTE			4			11					18	14		1	77	
ETATS-UNIS D'AM.	4				2	13		3	22	1					1	
FRANCE								1							2	
IRLANDE															66	
JAPON	1			1	4	26	1	3	10	1	1	7	2	1	4	
LIBYE			6	4	1			1	7	14	2	1		2	53	
ONU + SES AGENCES					1	7			4						24	
PAYS-BAS	12 (1)		2	3	1	15			6		3				9	
REP. RH. PALATINAT	1		3	1							2				2	
SUISSE											2				9	
URSS									7							
GRANDE BRETAGNE																
TANZANIE																
TOTAL	28	1	17	18	15	129	1	10	88	26	51	65	178	5	532	

attaché à la DW dans le cadre de la Convention signée

(1) Dont 11 techniciens allemands travaillant à la DW dans le cadre de la Convention signée entre le Gouvernement Allemand et le Gouvernement Rwandais en octobre 1963.

II. VOLONTAIRES EN PLACE

Situation au 31/12/1987.

PRESIDENCE ET DEPARTEMENTS MINISTERIELS											
ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX	PRESIREP et Offices	MINI- MART	MINI- PLAN	MINA- GRL	MINE- PRISEC	MINI- TRAPE	MINE- SUPRES	MINI- SAPASO	MIJEU- COOP	MININ- TER	TOTAL
ABC			2		7						7
AFT										2	2
FRERES DES HOMMES	5				3	1		3	5	4	18
W.M.F.			2					5			5
OCSD								2			2
WITHUIS VOLONTARIAT											
IVA					9	1		12		6	28
S.V.A.										16	16
AFVP								1			1
APD						10		2	1	18	31
S.N.V.					2			1			3
CORPS DE LA PAIX					3						3
CARE INTERNATIONAL		4							1	2	4
TECHNOSEERVE					3						6
JICA-JOCV	6							4			23
AFLE					19						
VVOB		4	4	5	41	12	4	26	9	50	166
TOTAL	11	4	4	5	41	12	4	26	9	50	166

III. ASSISTANTS TECHNIQUES AGRES ET NON ENCORE ARRIVES.

Situation au 31/12/1987.

PAYS ET ORGANISMES INTERNATIONAUX	PRESIDENCE ET DEPARTEMENTS MINISTERIELS													TOTAL
	MINIJUST	MINI- FINPECO	MINIMART	MINIPLAN	MINAGRI	MINI- FOPE	MINITRAN- SCO	MINE- PRISEC	MINI- TRAPE	MINE- SUPRES	MINI- SAPASO	MINE- COOP	MINI- TER	
BELGIQUE	1				3					3	1			1
CANADA										1				1
EGYPTE										1	1		1	7
ETATS-UNIS D'AM.					3		1				2	6		23
FRANCE		5		1	5	2	2		2	1				6
ONU			1		1			1						1
A.T.A. + RH.PALAT.					1			2						9
SUISSE														
TANZANIE														
TOTAL	1	5	1	1	13	2	3	10	2	2	7	6	1	60

IV. VOLONTAIRES AGRES ET NON ENCORE ARRIVES

Situation au 31/12/1987.

ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX	PRESIDENCE ET DEPARTEMENTS MINISTERIELS								TOTAL
	PRESIREP	MINITRANSCO	MINITRAPE	MINESUPRES	MINISAPASO	MLJEUOOF	MININTER	MINPRISEC	
A.F.I.						2		1	2
CCSD					1				1
A - P D					1		1		2
SVA			2						4
SNV		2			2				2
JICA-JOCV	2							2	10
AMLF				8					
VVOB	2	2	2	8	4	2	1	3	24
TOTAL									

V. ASSISTANTS TECHNIQUES EN INSTANCE D'AGREMENT OU DE RECRUTEMENT.

Situation au 31/12/1987.

PAYS ET ORGANISMES	PRESIDENCE ET DEPARTEMENTS MINISTERIELS.										
	MINIFINECO	MINIMART	MINI-PLAN	MINA-GRI	MINITRAN-SCO	MINERPRISEC	MINESUPRES	MINI-SAPASO	MLJEU-COOP	MININ-TER	TOTAL
BELGIQUE	1			1				5			7
OCE-FED				2					1		3
EGYPTE			1	1							2
ETATS-UNIS D'AM.			1	4		3		1	2		11
FRANCE				1	1						4
JAPON		2		7	4	2		1	1	2	18
ONU-AGENCES	1				1						1
PAYS-EAS				2						1	3
AT.A.-RH.PALAT.								2			2
URSS								4			
TOTAL	2	2	2	19	6	6		8	3	1	53

VI. VOLONTAIRES EN INSTANCE D'ACCREMENT OU DE RECRUTEMENT.

Situation au 31/12/1987.

ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX	PRESIDENCE ET DEPARTEMENTS MINISTERIELLS.									TOTAL
	PRESIREP	MINITRAPE	MINESUPRES	MINISAPASO	MLJEDCOOP	MININTER	MINEPRISEC	MINITRANSO		
OCSD					1	2	1		3	
SV A		1		3		1			6	
AFVP						1			1	
SNV					2				3	
CORPS DE LA PAIX	1			2	1	2	2	1	10	
JICA-JOCV		2					2		5	
VVOB			3						5	
APEFE				1	3		1			
TOTAL	1	3	3	6	7	7	6	1	34	

VII. a. ASSISTANTS TECHNIQUES PRESENTS AU RWANDA A PARTIR DE 1974.

Situation au 31.12.1987.

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	TOTAL
PAYS ET ORGANISMES	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	TOTAL
REA+DM+RH. P.A.L.	20	24	32	30	31	31	30	35	31	29	33	40	51	53	470
AUTRICHE												2	6	6	14
BELGIQUE	182	183	158	164	153	131	143	142	140	136	141	133	119	110	2035
CANADA	27	38	36	42	40	34	35	35	25	17	28	23	7	14	401
CHINE	289	356	313	27	29	28	117	134	167	196	285	319	269	195	2724
COFEE							11	11	11	10	9	9	15	13	89
EGYPTE										4	4	5	10	7	30
ETATS-UNIS D'AM.	2	6	8	10	6	4	8	5	4	14	19	32	32	22	172
FRANCE	61	86	89	89	93	99	89	92	75	77	82	72	78	77	1159
GRANDE BRETAGNE							2	2		1	1	1	1	1	9
IRLANDE			2		2		2	1	1	2	2	3	3	1	19
JAPON						2	2	2	2	2	2	2	2	2	20
LIBIE						8	12	13	8	6	6	6	5	4	80
PAYS-BAS						18	17	25	34	35	39	35	26	24	385
SUISSE	35	24	24	1	1	5	8	11	10	14	16	7	7	9	108
TANZANIE						5	13	5	7	6	7	15	14	15	193
URSS		9	9	9	9	5	5	4	7	10	15	69	62	66	866
OCE-FED	34	28	17	11	11	11	64	71	77	73	63	788	726	632	8096
ONU + SES AGENCES	48	67	60	49	43	54	570	592	599	633	753	768	726	632	8096
TOTAL	598	821	749	453	444	438	570	592	599	633	753	768	726	632	8096

VII. b. VOLONTAIRES PRESENTS AU RWANDA A PARTIR DE 1983.

	1983	1984	1985	1986	1987	TOTAL
ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX						
S.V. ALLEMANDS	26	23	27	23	28	127
A.F.V.P.	15	14	12	15	16	72
S.N.V.	19	15	19	23	31	107
O.C.S.D.	12	10	15	20	18	75
COOPTBO	8	8	6	6	6	34
JICA-JOCV					6	6
CORPS DE LA PAIX					6	6
A.F.I.	5	4	6	4	3	22
FRERES DES HOMES	7	7	8	7	7	36
A.F.I.	8	8	5	2	2	25
AMLF	5	7	11	7	6	36
WMF					5	5
WVF				21	23	44
VOOB		2	5	2		9
AFRICARE			3	3	3	9
CARE INTERNATIONALE			3	3	4	10
TECHNOSERVE			3	2	1	11
AMIS DU PERE DAMIEN	2	3	3	2		7
I.V.A.	1	1	1		2	3
S.V. OVERSEAS	1	1	1			3
WITTHUIS VOLONTARIAT		6	8	6	5	25
TOTAL	109	109	133	146	166	663

Une analyse de ces tableaux conduit entre autres à la conclusion que l'effectif de la coopération quant au nombre n'a pas beaucoup varié pendant la douzaine d'années écoulées, les secteurs de l'enseignement, de l'agriculture, des travaux publics et infrastructures ainsi que celui du médico-social demeurant les grands consommateurs de l'assistance technique étrangère.

Il y a lieu de constater également que par le truchement des ONG le nombre d'expatriés-oeuvrant au Rwanda s'accroît et cela parfois au détriment d'une utilisation rationnelle des ressources humaines du Rwanda. C'est pourquoi, en vue de la restructuration du cadre d'intervention des ONG, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, pour sa part, tient compte de la ligne politique en matière d'emploi des expatriés au Rwanda telle qu'elle a été adoptée en 1980 et portée à la connaissance de tous nos partenaires.

Cette ligne prévoit que la condition première pour qu'une ONG vienne opérer au Rwanda, il-y ait-préalablement un cadre juridique définissant clairement les obligations et engagements de chaque partie et que l'initiative de solliciter le recrutement de volontaires expatriés vienne des autorités rwandaises. Ainsi le Ministère s'assure, tout d'abord, avant de conclure une Convention de coopération, de la consistance du Plan d'action et de l'importance des ressources financières et humaines que cette ONG compte mettre en oeuvre pour son exécution.

Enfin, il y a lieu de noter que jusqu'à la fin de l'année scolaire 1986-1987, plus de 173 ressortissants zaïrois étaient employés dans le secteur de l'enseignement sur contrats individuels locaux.

x

x

x

CONCLUSION

Il ressort des principaux éléments relevés dans les lignes qui précèdent que, au terme de l'exercice 1987, le bilan global des relations de coopération que la République Rwandaise entretient avec ses divers partenaires est largement positif. Cela est dû au crédit dont notre pays jouit au sein de la communauté internationale grâce à la justesse de ses options et objectifs fondamentaux en matière de politique intérieure comme dans le cadre de sa diplomatie.

Comme le Chef de l'Etat l'a souligné dans Son discours à l'occasion du 1er juillet 1987 : "L'enjeu de la coopération au Rwanda tel que nous aimerions le voir c'est de nous assurer que grâce à nos propres efforts, épaulés par ceux de la coopération internationale nous puissions résoudre chez nous ce qu'il faut résoudre pour ne pas hypothéquer la paix dans le monde, pour ne pas créer de nouvelles difficultés".

Dans cet esprit, les principaux axes de la diplomatie rwandaise, perçue et conçue comme l'un des principaux instruments devant servir à promouvoir le développement du pays, sont constitués par l'attachement à une saine et dynamique politique de bon voisinage et la volonté de renforcer toujours davantage notre coopération avec les pays, proches ou lointains, avec les groupements régionaux ainsi qu'avec les institutions et organisations internationales disposés à promouvoir une solidarité agissante et une complémentarité effective entre les peuples.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le bilan établi pour la coopération entre le Rwanda et ses divers partenaires au terme de l'exercice 1987.

Dans le cadre du bon voisinage, auquel le Rwanda entend conférer des dimensions concrètes allant au-delà du climat politique qui découle de la volonté de maintenir et de renforcer la sécurité, ce bilan est notamment marqué par les réunions tenues au niveau des Commissions Mixtes avec deux pays

.. / ..

(le Burundi et l'Uganda), ainsi que par la visite de notre Chef d'Etat en Tanzanie. Ces rencontres ont permis d'établir l'état de santé de nos relations de coopération avec chacun de ces 3 partenaires sur le plan bilatéral, pour définir en conséquence les actions à mener pour renforcer les programmes en cours, tout en explorant, le cas échéant, de nouvelles voies de coopération. Un accent particulier a été mis sur l'équilibre et la promotion des échanges commerciaux et culturels.

Sur le plan de la coopération avec les pays voisins, comme du reste avec d'autres pays africains, les handicaps à surmonter découlent essentiellement des limites et contraintes inhérentes à l'insuffisance des moyens financiers et économiques dont les effets sont exacerbés par l'impact négatif de la crise internationale. Face aux limites qui apparaissent au niveau de la coopération horizontale entre pays en développement en général et plus particulièrement entre pays africains, certains espoirs résident dans la coopération à promouvoir et à renforcer dans le cadre des ensembles sous-régionaux, tels que la CEPGL, l'OBK, la ZEP et la CEEAC.

Il y a lieu de remarquer qu'en ce qui concerne les pays arabes du Golfe, on enregistre une légère tendance à la baisse dans les montants réservés à la coopération car ces pays se trouvent frappés de plein fouet par la chute des prix du pétrole (leur principale source de revenus) et l'érosion de la monnaie américaine utilisée dans leurs transactions.

S'agissant des pays occidentaux avec lesquels le Rwanda a établi de solides relations de coopération, relations qu'il s'attache à renforcer toujours davantage au fil des ans, il y a lieu de souligner l'importance des programmes relevant notamment de la coopération avec la République Fédérale d'Allemagne, la Suisse, la France, le Canada, le Japon, la Belgique, les Etats-Unis et les Pays-Bas. En ce qui concerne la coopération avec la Belgique, force est de souligner que, pour l'exercice 1987, seule l'assistance technique a fait l'objet d'une attention constante de la part de notre partenaire, tandis que, à mi-parcours de la programmation quinquennale fixée en 1984 et couvrant la période 1984-1989, la mise en oeuvre

d'actions concrètes dans le cadre des divers projets figurant dans le nouveau programme se fait attendre bien qu'une lente évolution de ces dossiers ait été enregistrée ces derniers temps. Il est à espérer que les travaux de la Commission Mixte d'évaluation du programme à mi-parcours devant avoir lieu au cours du 1er trimestre 1988 contribueront à assurer une évolution positive à cet égard. Notre coopération avec la République Fédérale d'Allemagne et la Suisse mérite une mention spécifique, pour souligner que dans le cadre bilatéral, ces deux partenaires ont, au cours des réunions de la Commission Mixte tenues cette année, augmenté très sensiblement leur niveau de contribution au développement du Rwanda. En effet, ces pays ont respectivement augmenté leur enveloppe d'environ 25 % et 12,5 %.

Avec nos partenaires de l'Europe de l'Est, les efforts déployés en vue de diversifier nos relations de coopération continuent à se heurter aux contraintes inhérentes aux structures et conditions économiques respectives difficiles à orienter vers les mêmes objectifs de part et d'autre. Ainsi, la coopération avec ces pays se limite simplement au secteur de la formation des cadres.

Pour ce qui est de la coopération multilatérale, la satisfaction est de mise en ce qui concerne la coopération avec la Banque Mondiale (filiale IDA), avec la Banque Africaine de Développement et avec la BADEA. En effet, ces institutions ont largement contribué à la réalisation d'importants projets tant du secteur agricole que des infrastructures. Il y a cependant à déplorer que ces crédits sont porteurs d'intérêts qui commencent à courir le jour de la signature de l'Accord de prêt.

Quant à la CEE, la mise en oeuvre opérationnelle du VIème FED est presque terminée et un montant de 51 millions d'ECUS sera bientôt disponible pour financer la réalisation du 1er PASA, les reliquats sur le Vème FED étant presque entièrement consommés.

En ce qui concerne les interventions du PNUD dans notre processus de développement, la nouvelle programmation indicative telle qu'adoptée pour la période 1987-1991 (30.852.000 dollars) marque une évolution sensible car le financement adopté pour le programme qui s'achève avait été fixé à 21 millions de dollars. Il reste à la partie rwandaise de poursuivre les négociations en ce qui concerne le nouveau système d'organisation des tables rondes.
